



Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 1344 à 1440) :

jeudi 9 septembre 2021	
LE LION D'ANGERS	1
vendredi 10 septembre 2021	
COMPIÈGNE	2
dimanche 12 septembre 2021	
DAX	4
GUINGAMP	5
JARNAC	6
LA ROCHE-SUR-YON	7
PLOËRMEL	8
STRASBOURG	9
lundi 13 septembre 2021	
AUTEUIL	11
LYON-PARILLY	13
mardi 14 septembre 2021	
CLAIREFONTAINE	14

vendredi 17 septembre 2021	
AUTEUIL	17
MOULINS	19
samedi 18 septembre 2021	
DAX	21
LE PERTRE	22
dimanche 19 septembre 2021	
BORDEAUX-LE BOUSCAT	23
GUINGAMP	24
JARNAC	24
LANDIVISIAU	25
NÎMES	27
STRASBOURG	28
mardi 21 septembre 2021	
AUTEUIL	29
NANTES	31

Index des chevaux cités dans ce numéro 35

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : octobre 2021
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés V

Liste des oppositions

(Mis à jour le 6 août 2021)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

ASSOCIATIONS

CORALINDIA (2019) *Dirigeant: M. John STUDD Associé:* M. Antoine de WATRIGANT (30/8) Pour sa carrière de courses

FREE BIRD (2018) *Dirigeant: M. Hatto WALD Associéss:* M. Norbert HOEPFNER, M. Josef HOFER, M. Armin LUSTIG, M^{lle} Lydia SAROVA, M. Sebastian WALD (30/8) Pour sa carrière de courses

HEROUVILLE (2018) *Dirigeant: M. Didier VIDAL Associés:* M. Franck VIDAL, M. Lionel LARRIGADE (30/8) Pour sa carrière de courses

INGER (2018) *Dirigeant: M. Joseph DEODATO Associés:* M^{me} Maria Cristina PANSINI, M. Davide SATALIA (30/8) Pour sa carrière de courses

ISIS DE LINSOU (2018) *Dirigeant: M. Marcel MEZY Associé:* M. Renaud BOYER (30/8) Pour sa carrière de courses

JOLISTAR MORIVIERE (2019) *Dirigeant: M. Patrick HARROIN Associé:* CH. PLISSON (s) (30/8) Pour sa carrière de courses

LILLEHAMMER (2019) *Dirigeant: M^{me} Ingrid MONTENEGRO Associé:* M. Frederic BRICKA (30/8) Pour sa carrière de courses

MELRAPH (2018) *Dirigeant: M. Philippe MORIN Associés:* M. Jean-Pierre DAIREAUX, M. Alain d' ARGENTRE, M^{me} Clothilde d' ARGENTRE (30/8) Pour sa carrière de courses

MI BONITO (2019) *Dirigeant: M. Dominique BOISRAME Associés:* M. Norbert LEENDERS, M. Patrick MADIOT, M. Marcel PLACET (30/8) Pour sa carrière de courses

MISTER CLEMENT (2018) *Dirigeant: M. Xavier JEGO Associés:* S. GOUYETTE (s), M^{lle} Cecile POUPARD (30/8) Pour sa carrière de courses

NADETTE (2019) *Dirigeant: TEAM VALOR INTERNATIONAL Associé:* M. Marco SAVIOZZI (30/8) Pour sa carrière de courses

PEARL KING (2019) *Dirigeant: M. Christopher HOGG Associés:* M. Bertrand HOGG, L. VIEL (s) (30/8) Pour sa carrière de courses

PERFECT SOLDIER (2018) *Dirigeant: ECURIE HARAS DES MARAIS Associé:* M. Mikel DELZANGLES (30/8) Pour sa carrière de courses

PERLE D'AMOUR (2018) *Dirigeant: M. Joffray WINDRIF Associés:* M. David WINDRIF, M. Georges MOLLIER, M. Didier Henri DUBOIS (30/8) Pour sa carrière de courses

RIPPONETTE (2018) *Dirigeant: ECURIE VALENCIA Associéss:* FRANKLIN FINANCE S.A., M. Ruben BENITAH, ECURIE LABORDE, M. Nicolas SALTIEL (30/8) Pour sa carrière de courses

SENSIBLE (2018) *Dirigeant: M. Sebastien MENENDEZ Associés:* M. Sebastien OLIER, M. Alexandre FRACAS (30/8) Pour sa carrière de courses

SILIDIMA (2017) *Dirigeant: M. Jean-Pierre LESEIGNEUR Associé:* S. GOUYETTE (s) (30/8) Pour sa carrière de courses

TIMOUR (2018) *Dirigeant: OTI MANAGEMENT PTY LTD Associé:* M^{me} Emmanuel de SEROUX (30/8) Pour sa carrière de courses

UNCHECKABLE GB (2019) *Dirigeant: M^{me} D. OBERSON-DE MEURON Associés:* M. Mustapha BEKHTI, ECURIE TEAM SPIRIT, M. Francois NICOLLE (30/8) Pour sa carrière de courses

BORN ROCKER (2019) *Dirigeant: M^{me} D. OBERSON-DE MEURON Associés:* SOMEK-CDS, M. Gilles BARBARIN, M. Stephane CERULIS (31/8) Pour sa carrière de courses

FAN D'APPLE'S (2015) *Dirigeant: SCUDERIA CHRISTIAN TROGER Associés:* ARF RACING, M. Davide SATALIA (31/8) Pour sa carrière de courses

FOXFIRE GLOW (2018) *Dirigeant: M. Astier NICOLAS Associés:* M. Francois NICOLLE, ECURIE TEAM SPIRIT, NBB RACING (31/8) Pour sa carrière de courses

GALAWAY (2018) *Dirigeant: M. Pierre BONNEFOY Associé:* M. Johan GERARD (31/8) Pour sa carrière de courses

HAYAO (2018) *Dirigeant: M^{me} Marlene DANOS Associé:* C. BONIN (s) (31/8) Pour sa carrière de courses

JAZZY WOOD (2019) *Dirigeant: M. Rodolph HAMON Associés:* M. Romain LE CREPS, M. Nicolas BARRE (31/8) Pour sa carrière de courses

KOLANTAS (2015) *Dirigeant: M. Pierre BIBARNA Associés:* J. ORTET (s), M^{lle} Charley LAUFFER (31/8) Pour sa carrière de courses

LONDON ROYAL IRE (2018) *Dirigeant: M. Anoj DON Associés:* M. Daniel MACAULIFFE, M. Matthew COLEMAN (31/8) Pour sa carrière de courses

MIND GLORY (2018) *Dirigeant: M. Dominique LE BRETON Associéss:* M. David LUMET, M. Francois NICOLLE, NBB RACING, M. Xavier LIPPENS (31/8) Pour sa carrière de courses

SAM BLASTER GB (2019) *Dirigeant: B. MONTZEY (s) Associé:* M^{lle} Sandra de MONTZEY (31/8) Pour sa carrière de courses

VESROLI (2013) *Dirigeant: M. Jean-Michel BAZIRE Associés:* M. Patrick BOITEAU, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Franck LEBLANC (31/8) Pour sa carrière de courses

WINEHOUSE (2019) *Dirigeant: M. Claude GUEZET Associés:* M. Sydney VIDAL, ECURIE CHRISTOPHE GERMAN, ED. MONFORT (s) (31/8) Pour sa carrière de courses

AXDAVALI (2018) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE Associés:* FRANKLIN FINANCE S.A., Y. BARBEROT (s), M^{me} Camille VITSE (1/9) Pour sa carrière de courses

BLEU OXYGENE IRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Corinne PRESSAC Associéss:* ECURIE DU GAVE, M. David NACCACHE, AGV KARWIN STUD, M. Christian SAINT-ETIENNE, D. WATRIGANT (s) (1/9) Pour sa carrière de courses

ENFANT ROUGE (2019) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON Associés:* M^{me} Henriette DEWAGHE, M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS (1/9) Pour sa carrière de courses

GASTLINK (2016) *Dirigeant: M. Olivier TRINQUET Associé:* M. Pascal VANNEREUX (1/9) Pour sa carrière de courses

IRIS DE GRUGY (2018) *Dirigeant: ECURIE LA GRUGERIE Associé:* L. CARBERRY (s) (1/9) Pour sa carrière de courses

LARADIAMS D'OROUX (2018) *Dirigeant: M^{me} Laetitia CARPIER Associés:* M. Philippe BECKER, M. David GIRAUDEAU (1/9) Pour sa carrière de courses

NIPPER (2018) *Dirigeant: M. Bruno FRAIZE Associés:* M. Stephane FRAIZE, M. Philippe AVEROUS (1/9) Pour sa carrière de courses

ANTICOSTI (2018) *Dirigeant: Scea HARAS DU MA Associés:* PALMYR RACING, M. John DWAN (2/9) Pour sa carrière de courses

HOH MY LADY (2019) *Dirigeant: M^{lle} Julie MESTRALLET Associés:* M^{lle} Peggy BLONDEL, M. Robert ALBIGOT, M. Pierre-Alain TOUCHARD (2/9) Pour sa carrière de courses

IDEE DU CHOEUR (2018) *Dirigeant: M. Vincent LE ROY Associés:* M. Etienne d' ANDIGNE, M. Joel POUTS (2/9) Pour sa carrière de courses

INDIAN PHIL (2018) *Dirigeant: ELEVAGE DES VALLONS Associé:* M. Pascal JOURNIAC (2/9) Pour sa carrière de courses

ISCA IRE (2019) *Dirigeant: M. Sam SANGSTER Associé:* M. Stuart BOMAN (2/9) Pour sa carrière de courses

PETRA THE GREAT (2019) *Dirigeant: M^{me} Stephanie MORISSON Associé:* M. Pascal IZARD (2/9) Pour sa carrière de courses

PIC SYLVER (2018) *Dirigeant: M^{me} Marie-Laure GAUTIER Associéss:* M. Jacques LAPORTE, M. Philippe PONSOT, M. Claude P GAUTIER, M. Stephane DELARUE, M. Jean-Yves LEROY (2/9) Pour sa carrière de courses

QUELLE CHARM (2018) *Dirigeant: M. Adrian VON GUNTEN Associé:* C&Y . LERNER (s) (2/9) Pour sa carrière de courses

AMARHALEN (2017) *Dirigeant: M. Guy ZAMORA Associé:* M. Edouard THUEUX (3/9) Pour sa carrière de courses

BON SENS (2018) *Dirigeant: M^{lle} Ingrid DESAGNAT Associé:* M. Denis DECOCK (3/9) Pour sa carrière de courses

FIRST TRIPLE (2019) *Dirigeant: M. Guy ZAMORA Associé:* M. Edouard THUEUX (3/9) Pour sa carrière de courses

HIGHEST DES ROCS (2018) *Dirigeant: M. Michel PERRET* Associés: M. Richard CHOTARD, M. Frederic DUVIVIER, M. Guy-Roger PETIT (3/9) Pour sa carrière de courses

ICARE D'ILLIAT (2018) *Dirigeant: M. Rene PETIT* Associés: M. Gerard LANGLAIS, M. Xavier-Louis LE STANG, M. Jean-Luc UEBERSCHLAG (3/9) Pour sa carrière de courses

LE CHAT NOIR (2018) *Dirigeant: M^{lle} Brigitte POULVE* Associé: SCEA DES COLLINES (3/9) Pour sa carrière de courses

LE ROI REMY (2019) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Armand DAHAN, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Alain REN, M. Benjamin CHAUVEL (3/9) Pour sa carrière de courses

SPEED CHOP (2019) *Dirigeant: M. Carlo David ROBBA* Associés: M. Eric MEINDER, ECURIE EQUUS RACING, SARL GROUPE KR (3/9) Pour sa carrière de courses

AFROJACK (2019) *Dirigeant: M. Eric MOUSSION* Associé: M. Jean-Luc PELLETAN (6/9) Pour sa carrière de courses

AMOURDARGENT (2018) *Dirigeant: M. Jacques GUCEK* Associés: F. VERMEULEN (s), HELIVET (6/9) Pour sa carrière de courses

BELLEYSAN (2019) *Dirigeant: P. DECOUZ (s)* Associés: M. Olivier de SEYSSEL, SAS RACING D (6/9) Pour sa carrière de courses

BRAZING (2016) *Dirigeant: M. Julyan BRISET* Associé: M. Jean-Louis PERRIER (6/9) Pour sa carrière de courses

CAMIGIRL (2018) *Dirigeant: M. Jerome DELAUNAY* Associé: B. AUDOUIN (s) (6/9) Pour sa carrière de courses

CARNET ROYAL GB (2019) *Dirigeant: M. Denis GANDOLPHE* Associé: M^{me} Roger LABATE (6/9) Pour sa carrière de courses

EXPLORAR (2017) *Dirigeant: M. Philippe FAUCAMPRE* Associé: F. VERMEULEN (s) (6/9) Pour sa carrière de courses

FOEIL IRE (2017) *Dirigeant: ECURIE DE MALEISSYE* Associés: M. Etienne d' ANDIGNE, M. Vincent LE ROY (6/9) Pour sa carrière de courses

HAPPY COUNTESS GER (2017) *Dirigeant: M. Anthony GOURAMA* Associés: PALMYR RACING, M. Emile MOUNOUSSAMY PARVEDY (6/9) Pour sa carrière de courses

IDEAL DU CHENET (2018) *Dirigeant: M. Frederic BIANCO* Associé: M. ROLLAND (s) (6/9) Pour sa carrière de courses

IL FAIT BON VIVRE (2018) *Dirigeant: M^{me} Marie-Paule FONTAINE* Associés: E&G . LEENDERS (s), M. Clement FONTAINE, M^{lle} Melanie FONTAINE, M. Thomas FONTAINE (6/9) Pour sa carrière de courses

INSIDE MONTLIOUX (2017) *Dirigeant: M^{me} Camille BEAUNEZ* Associés: M. Bruno MAZURE, M^{me} Annie BEAUNEZ, M. Xavier HUMBERT, M. Dominique DUPERRER, M. Gilles DUPERRER (6/9) Pour sa carrière de courses

JERIMADETH (2019) *Dirigeant: ELEVAGE PIERRE LEVESQUE* Associés: M. BRASME (s), ECURIE THOMAS LEVESQUE, M. Alexandre DABBOU (6/9) Pour sa carrière de courses

JUST PRINCESS (2019) *Dirigeant: Suc. Magalen BRYANT* Associé: M^{lle} Muriel CASLANT (6/9) Pour sa carrière de courses

KAMCHATKA (2018) *Dirigeant: M. Pascal BARTHELEMY* Associé: M. Etienne d' ANDIGNE (6/9) Pour sa carrière de courses

LET'S PARTY GIRL IRE (2019) *Dirigeant: M^{lle} Charlene HERMELIN* Associé: F. VERMEULEN (s) (6/9) Pour sa carrière de courses

SANDERLING (2019) *Dirigeant: M. Serge MAYAN* Associés: M. Richard CHOTARD, M. Richard OLIVIER, M. Henry SALEMME, M. Serge TARDY (6/9) Pour sa carrière de courses

VALENTINO BASC (2019) *Dirigeant: M. Sebastien DUFRANCATEL* Associé: M^{lle} Audrey BLANDEYRAC (6/9) Pour sa carrière de courses

WINTERISCOMING (2019) *Dirigeant: HARAS DU HOGUENET* Associé: FH. GRAFFARD (s) (6/9) Pour sa carrière de courses

ANIYOUNI (2018) *Dirigeant: M. Josef HOFER* Associé: M. Armin LUSTIG (7/9) Pour sa carrière de courses

FIGHTER IN THE WIN USA (2019) *Dirigeant: ECURIE PIERRE PILARSKI* Associés: ECURIE APYRENE, M. Timothy Stuart PALIN (7/9) Pour sa carrière de courses

INTELO D'VINDECY (2018) *Dirigeant: ECURIE HARAS DES BEAUX* Associé: M. Dominique BRESSOU (7/9) Pour sa carrière de courses

ISTAMBUL DU BREUIL (2018) *Dirigeant: SCEA DES COLLINES* Associé: M. Noam CHEVALIER (7/9) Pour sa carrière de courses

JUST A DRAGONESS (2019) *Dirigeant: Suc. Magalen BRYANT* Associés: M. Denis BAER, M. David Georges POWELL (7/9) Pour sa carrière de courses

SILVER SCHNOK (2017) *Dirigeant: M. Patrick FILIPPI* Associé: F. VERMEULEN (s) (7/9) Pour sa carrière de courses

AMARHALEN (2017) *Dirigeant: M. Guy ZAMORA* Associé: M. Edouard THUEUX (8/9) Pour sa carrière de courses

AUTUMN TWILIGHT IRE (2018) *Dirigeant: M. Lars HAASE* Associé: M^{me} Janina BURGER (8/9) Pour sa carrière de courses

ENZO (2018) *Dirigeant: M. Denis MORDENTI* Associé: M^{me} Brigitte RE-SCANDELLA (8/9) Pour sa carrière de courses

GIULIA ELIA (2019) *Dirigeant: M. Philippe FAUCAMPRE* Associé: M. Amar HADDAD (8/9) Pour sa carrière de courses

ILYVA (2018) *Dirigeant: M. Philippe UZAN* Associés: M. Jerome DELAUNAY, ECURIE TYGALY, M. Florent FONTEYNE, M. Jean-Luc FONTEYNE, M. Jean-Yves HODE (8/9) Pour sa carrière de courses

WINNER DREAM (2016) *Dirigeant: M. Thierry MAUDET* Associé: M^{me} Agathe FOUASSIER (8/9) Pour sa carrière de courses

DULSIE BRIDGE GB (2019) *Dirigeant: ECURIE DARCY RACING STABLE* Associé: M. Matthieu PALUSSIÈRE (9/9) Pour sa carrière de courses

HARIQ (2018) *Dirigeant: M. Khalifa Mohammed AL ATTIYAH* Associé: M^{me} Clemence VANDEL (9/9) Pour sa carrière de courses

HEALER (2017) *Dirigeant: M. Philippe UZAN* Associés: ECURIE EQUUS RACING, M. Christophe VON BANK, M. Noel-Nicolas GUILLERME, M. Nicolas THIBEUF (9/9) Pour sa carrière de courses

HURKHAN (2013) *Dirigeant: M^{lle} Charley LAUFFER* Associés: M. Daniel LAUFFER, M. Ludovic DESIREE (9/9) Pour sa carrière de courses

IRISH POINT (2018) *Dirigeant: M. Geoffroy de CARCARADEC* Associés: M. Nicolas LANDON, M. Geoffroy de QUATREBARBES (9/9) Pour sa carrière de courses

KAP VICTORY (2016) *Dirigeant: M. Olivier TRIBOIRE* Associé: M. Ludovic CADOT (9/9) Pour sa carrière de courses

MOON ROUSSE (2019) *Dirigeant: M. Firmin COVINHES* Associés: M^{me} Manon SCANDELLA-LACAILLE, M^{lle} Laure GODET (9/9) Pour sa carrière de courses

PICWOCKY (2019) *Dirigeant: M. Laurent BARBARIN* Associés: M. Luc BARBARIN, M. Dermot CUMISKEY, M. Etienne DRION, M. Andre GOURDON, M. Martin KELLY (9/9) Pour sa carrière de courses

TAWHIRI (2017) *Dirigeant: M. Christophe GUY* Associés: M. Patrice DURHONE, M. Pierre THORRIGNAC (9/9) Pour sa carrière de courses

TRESOR DE CHIRON (2018) *Dirigeant: M^{lle} Birgit REGELE* Associé: M. Patrice LENOGUE (9/9) Pour sa carrière de courses

FEE SACREE NOLIMIT (2019) *Dirigeant: M. Jean-Marie CALLIER* Associé: M. Mathieu PITART (10/9) Pour sa carrière de courses

HUCKING HEART (2017) *Dirigeant: M^{me} Christine MOERMAN* Associé: M^{me} Audrey TIELEMANS (10/9) Pour sa carrière de courses

LEXINGTON REBEL (2017) *Dirigeant: M. Philippe FAUCAMPRE* Associé: M. Olivier BROCHART (10/9) Pour sa carrière de courses

OH MARIE (2018) *Dirigeant: M. Eric MEINDER* Associés: M. Mathieu PITART, M. Carlo David ROBBA (10/9) Pour sa carrière de courses

RAID BULL DE VASSY (2018) *Dirigeant: M^{me} Laure CALLIER*
Associés: M. Jean-Marie CALLIER, GAB . LEENDERS (s) (10/9)
Pour sa carrière de courses

SHANGHAI SPIRIT (2019) *Dirigeant: M. Patrick BONNIFAIT*
Associés: M. Alexis ANDRIEU, L. PONTOIR (s) (10/9) Pour sa
carrière de courses

SLOW BLUES (2016) *Dirigeant: M. Daniel LAUFFER* Associé:
M^{le} Charley LAUFFER (10/9) Pour sa carrière de courses

BABY SWING (2018) *Dirigeant: M^{me} Dominique BURELLER*
Associés: G. TAUPIN (s), M^{me} Brigitte LAMAZOU-LARESSE (13/9)
Pour sa carrière de courses

FORBAN DU LARGE (2015) *Dirigeant: M^{le} Line PAYET-BURIN*
Associé: M^{me} Luana DUPELIN LALUNG (13/9) Pour sa carrière de
courses

IGOR KERGADOR (2018) *Dirigeant: M. Michel COROLLER*
Associé: M. David BERRA (13/9) Pour sa carrière de courses

IRIS DES VIGNAUX (2018) *Dirigeant: M. Yvonnick BOTHAMY*
Associés: GAB . LEENDERS (s), M. Jean-Paul BOTHAMY (13/9)
Pour sa carrière de courses

LA DAMOISELLE (2018) *Dirigeant: M. Erich KRAHENBUHL*
Associé: M. Sebastien MORINEAU (13/9) Pour sa carrière de
courses

MADIDREAM (2019) *Dirigeant: M. Gael BARBEDETTE* Associé:
M. Denis BONSERGENT (13/9) Pour sa carrière de courses

PANJAMAN (2017) *Dirigeant: M. Jean-Pierre MENVILLE*
Associés: M. Gilles BARBARIN, M. Stephane CERULIS, ECURIE
GALAXY II, M^{me} Marie-Claire ELAERTS (13/9) Pour sa carrière de
courses

SHAMS BRAZILERO IRE (2014) *Dirigeant: M. Hatto WALD*
Associés: M. Norbert HOEPFNER, M. Josef HOFER, M. Armin
LUSTIG, M^{le} Lydia SAROVA, M. Sebastian WALD (13/9) Pour sa
carrière de courses

TOP GLORY (2018) *Dirigeant: M^{me} Dominique BURELLER*
Associés: M^{le} Sonia DELAROCHE, M^{me} Brigitte LAMAZOU-
LARESSE (13/9) Pour sa carrière de courses

VISION REBELLE (2014) *Dirigeant: M. Stephane BOULLAIS*
Associé: M. Gregoire JUILLET (13/9) Pour sa carrière de courses

VOLER DE NUIT (2018) *Dirigeant: M^{me} Agathe FOUASSIER*
Associés: M. Baptiste QUARGNUL, M. Quentin BEUCHER,
M. Julien PAILLARD, M. Romain TUAULT (13/9) Pour sa carrière de
courses

AMEERA (2018) *Dirigeant: M^{me} Susanne L. BORN* Associés:
M. John BELL, M^{me} Manuela GROLL-FLYNN, M. Jean-Pierre
MOREL (14/9) Pour sa carrière de courses

ENTEI IRE (2018) *Dirigeant: M. Giovanni BAJETTI* Associé:
M. BARATTI (s) (14/9) Pour sa carrière de courses

FLEUR DU NORD (2018) *Dirigeant: ECURIE CAP ORNE* Associé:
M. Emmanuel KUNSTLER (14/9) Pour sa carrière de courses

MIKYPHELPS GB (2018) *Dirigeant: M. Patrick BIVAUD* Associé:
M. Didier LEPAGE (14/9) Pour sa carrière de courses

MISTER SAINT PAUL (2019) *Dirigeant: M. Bernd RABER*
Associés: M. Luc JOSSE, M. Pierre KLIMENKO, M. Julien
CHEVALLEREAU, M^{me} Françoise LASNE, M. Daniel LE FUR (14/9)
Pour sa carrière de courses

PERDRIOLLE (2019) *Dirigeant: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT*
Associé: M. Sylvain FARGEON (14/9) Pour sa carrière de courses

SO YOU SAY (2018) *Dirigeant: M. Torsten RABER* Associé:
M. Bernd RABER (14/9) Pour sa carrière de courses

WEMATCH (2019) *Dirigeant: M. Joseph SEROUSSI* Associés:
ECURIE APYRENE, M. Simone BROGI, ECURIE B. WEILL (14/9)
Pour sa carrière de courses

ACHOUR (2011) *Dirigeant: M^{me} Sylvie BERTIN* Associé: M. Thierry
POCHE (15/9) Pour sa carrière de courses

DIX MOIS (2018) *Dirigeant: M. Lionel LARRIGADE* Associé:
M. Gerald BOISSINOT (15/9) Pour sa carrière de courses

ELITE DE BELLOUET (2016) *Dirigeant: M. Alain-Albert NEVEU*
Associés: M. Paul MAUSSION, W. MENUET (s) (15/9) Pour sa
carrière de courses

ELLIOT DE BALME (2014) *Dirigeant: M. Jean-Luc HENRY*
Associés: M. Alexis ACKER, M. Jerome DERRO, M. Alain YGREC
(15/9) Pour sa carrière de courses

ES LA VIDA GER (2018) *Dirigeant: M. Bernd DIETEL* Associé:
HARAS D'ETREHAM (15/9) Pour sa carrière de courses

KERSCOTE (2019) *Dirigeant: M. Michel TOUZE* Associé: FR.
MONFORT (s) (15/9) Pour sa carrière de courses

MISTI D'ASPE (2014) *Dirigeant: M. Jean-Louis FABRE* Associé:
M. Marc NICOLAU (15/9) Avec tacite reconduction

ONESTO IRE (2019) *Dirigeant: M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS*
Associés: M. Jean-Etienne DUBOIS, ECURIE HUNTER VALLEY,
HARAS D'ETREHAM, ECURIE BILLON, M. Fabrice CHAPPET
(15/9) Pour sa carrière de courses

PRIVATORY (2018) *Dirigeant: ECURIE ZINGARO* Associés:
HELIVET, M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS, D. COTTIN (s), ECURIE
DE ROEBECK, M^{me} Marine PINEDA (15/9) Pour sa carrière de
courses

PYRAMONT LAUJAC (2018) *Dirigeant: SCEA DES COLLINES*
Associé: M. Noam CHEVALIER (15/9) Pour sa carrière de courses

SERISIO GB (2019) *Dirigeant: ECURIE SKYMARF FARM* Associé:
M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS (15/9) Pour sa carrière de courses

AMMOBABY (2017) *Dirigeant: M. Louis-Armand JOLLY* Associés:
M. Hubert de NICOLAY, M^{me} Sylvie COLLIN (16/9) Pour sa carrière
de courses

KATIANA DU BERLAIS (2019) *Dirigeant: SCEA EQUI FLORE*
Associés: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, HARAS DU BERLAIS
(16/9) Pour sa carrière de courses

MOISE DU HOULEY (2019) *Dirigeant: M^{me} Catherine PELIER*
Associé: M. Gaston HEBERT (16/9) Pour sa carrière de courses

MONA LISA KLAXON (2018) *Dirigeant: Lord CLINTON* Associé:
M. Adrian PRATT (16/9) Pour sa carrière de courses

THE PAINTER (2016) *Dirigeant: ECURIE NINA POUSSIER*
Associés: M^{me} Aurelie POIRIER, ECURIE DENISE (16/9) Pour sa
carrière de courses

BALFURY (2018) *Dirigeant: ECURIE MCMILLAN* Associés:
M. Pierre de LA GUILLONNIERE, GAB . LEENDERS (s) (17/9) Pour
sa carrière de courses

COLD PLAY (2017) *Dirigeant: M. Gerard Thomas RYAN* Associé:
S. NIGGE (s) (17/9) Pour sa carrière de courses

GOLDEN DAWN (2017) *Dirigeant: M. Loic GLEMIN* Associés:
ECURIE JAB, M. Luc JOSSE, M. Francois AUDOIN (17/9) Pour sa
carrière de courses

MIRAGE (2018) *Dirigeant: SL FAMILY RACING* Associé:
M. Alexandre GIANNOTTI (17/9) Pour sa carrière de courses

ORAN IRE (2018) *Dirigeant: M. Anoj DON* Associés: M. Bernard
GIRAUDON, M^{me} Laurence LAVENU, F. VERMEULEN (s) (17/9)
Pour sa carrière de courses

SANDSTORM GER (2018) *Dirigeant: M. Michel HAMEL* Associés:
M^{me} Didier RICARD, M. Herve ROUX, M. David SMAGA (17/9) Pour
sa carrière de courses

TOOCOOLFORSCHOOL (2019) *Dirigeant: ECURIE*
BRILLANTISSIME Associés: M. BRASME (s), CHAUVIGNY
GLOBAL EQUINE SASU, M. Didier Patrick COLLET, M. Jerome
SAILER, UMA RACING (17/9) Pour sa carrière de courses

ACTUALLY IN LOVE (2016) *Dirigeant: M. Patrick MEJEAN*
Associés: M. Peter BRUNET, M. Frederic BARDIN (20/9) Pour sa
carrière de courses

AMMOBABY (2017) *Dirigeant: M. Louis-Armand JOLLY* Associé:
M. Hubert de NICOLAY (20/9) Pour sa carrière de courses

BOYEROS EMERY (2017) *Dirigeant: ECURIE BOSSON* Associés:
GAB . LEENDERS (s), A. LEFEUVRE (s), M. Alexandre PUCHEU
(20/9) Pour sa carrière de courses

COURAGE TO CHANGE (2019) *Dirigeant: THIERRY LOHEST RACING&BREEDING* Associé: M. Thierry STORME (20/9) Pour sa carrière de courses

EMPEROR MAXIMUS (2019) *Dirigeant: THIERRY LOHEST RACING&BREEDING* Associé: M. Thierry STORME (20/9) Pour sa carrière de courses

GARRINFAYA (2018) *Dirigeant: SCEA DES COLLINES* Associé: M. Nicolas PAYSAN (20/9) Pour sa carrière de courses

INDOMPTABLE DU CAP (2014) *Dirigeant: M. Richard BORRELLI BIFULCO* Associés: M. Steeve PUGLIA, M^{lle} Marina PORTA (20/9) Pour sa carrière de courses

INNATENDUE (2018) *Dirigeant: M. Loic GLEMIN* Associé: E&G . LEENDERS (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

INTOX (2018) *Dirigeant: ECURIE PATRICK JOUBERT* Associé: HARAS DE SAINT-VOIR (20/9) Pour sa carrière de courses

JANE VIOLETTA (2019) *Dirigeant: M^{lle} Virginie BEUGNON* Associés: M. Vincent CHAILLOU, M. Sebastien MORINEAU (20/9) Pour sa carrière de courses

LADY BARBARELLA (2018) *Dirigeant: M. Richard Mark VENN* Associé: M. Ron DAVIES (20/9) Pour sa carrière de courses

LEXINGTON REBEL (2017) *Dirigeant: M. Philippe FAUCAMPRE* Associés: M. Olivier BROCHART, M. Christophe ESCUDER (20/9) Pour sa carrière de courses

LOUMONROK (2018) *Dirigeant: ECURIE TEAM SPIRIT* Associé: M. Patrice DETRE (20/9) Pour sa carrière de courses

OPTIMISM (2018) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON* Associé: F. VERMEULEN (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

UN DES FLOS (2018) *Dirigeant: SCEA DES COLLINES* Associé: M. Nicolas PAYSAN (20/9) Pour sa carrière de courses

YOULEAS TEP (2016) *Dirigeant: M. Philippe LARROUDE* Associé: L. PONTOIR (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

ANTE POST (2019) *Dirigeant: M. Alban CHEVALIER DU FAU* Associé: M. Laurent BENOIT (21/9) Pour sa carrière de courses

HARCADIAN (2017) *Dirigeant: M. Emmanuel FERRON* Associés: M. Olivier FOUCAULT, M. Anthony GOUDAL, M. Baptiste LETOURNEUX (21/9) Pour sa carrière de courses

ILE DE WATT (2018) *Dirigeant: ECURIE RAOULT* Associé: M. Julien JOUIN (21/9) Pour sa carrière de courses

L'INDOMPTABLE (2015) *Dirigeant: M. Richard BORRELLI BIFULCO* Associés: M. Steeve PUGLIA, M^{lle} Marina PORTA (21/9) Pour sa carrière de courses

MARVANCO (2019) *Dirigeant: HARAS DU DOMAINE DE L'ETANG* Associé: M. Mustapha BEKHTI (21/9) Pour sa carrière de courses

MILANNE (2017) *Dirigeant: ECURIE MCMILLAN* Associés: M^{me} Pierre de LA GUILLONNIERE, GAB . LEENDERS (s) (21/9) Pour sa carrière de courses

ONIX D'AUMONT (2017) *Dirigeant: M. Andre-Maurice POMMIER* Associés: M. David WINDRIF, M^{me} Christian CHORIER, M. Alain BAUDEQUIN, EARL DU HARAS D'AUTEUIL (21/9) Pour sa carrière de courses

WOODWIND DAVIS (2019) *Dirigeant: M^{lle} Alexia LEENDERS* Associé: M. Norbert LEENDERS (21/9) Pour sa carrière de courses

CENTLOU (2018) *Dirigeant: M. Bertrand LOUSTAUD* Associé: M. Ludovic CADOT (22/9) Pour sa carrière de courses

DIAMOND CARL (2018) *Dirigeant: M. Stephane RUEL* Associés: M. Noel DUBIEF, CH. DUBOURG (s) (22/9) Pour sa carrière de courses

GLOW OF DAWN (2019) *Dirigeant: M. Gerald CHESNEAU* Associé: M. Nicholas Paul LITTMODEN (22/9) Pour sa carrière de courses

JULIUS D'ARTAX (2017) *Dirigeant: M. Jean-Marie CALLIER* Associés: Vcte Marcy de SOULTRAIT, A. BOISBRUNET (s) (22/9) Pour sa carrière de courses

KARAKORUM (2017) *Dirigeant: M. Mickael MARCADE* Associés: M. Antoine ABRASSART, M. Jeremy ACEDO, M^{lle} Adelaide BUDKA (22/9) Pour sa carrière de courses

PARTISANE (2019) *Dirigeant: M. Fabien LEMESNAGER* Associé: CH. GOURDAIN (s) (22/9) Pour sa carrière de courses

ROMAIN DU PONT (2018) *Dirigeant: M. Jacques DETRE* Associés: M. Patrice DETRE, ECURIE TEAM SPIRIT (22/9) Pour sa carrière de courses

VIVA DU BUET (2019) *Dirigeant: M. Hans-Peter SORG* Associé: M^{me} Brigitte BADER (22/9) Pour sa carrière de courses

CAPHARNAUM (2012) *Dirigeant: M. Francois NAIN* Associé: J. MARION (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

GAMINE APPLE'S (2016) *Dirigeant: M. Pierre COVELIERS* Associé: E. CLAYEUX (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

GRISY APPLE'S (2015) *Dirigeant: M. Pierre COVELIERS* Associé: E. CLAYEUX (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

GUINNESS D'VIALETTES (2017) *Dirigeant: M. Jean-Pierre RAYNAL* Associé: M^{me} Jean-Francois BERNARD (23/9) Pour sa carrière de courses

HEROS DU CHENET (2017) *Dirigeant: M. Victor CARME* Associés: PALMYR RACING, M. Zakaria ARAB, M. Freddy BREMAUD, M. Germain CARME (23/9) Pour sa carrière de courses

NIGHTS ON BROADWAY (2018) *Dirigeant: M^{me} Renate MOSER* Associé: M. Remy DUPUY-NAULOT (23/9) Pour sa carrière de courses

OAK WOOD (2020) *Dirigeant: HARAS DU DOMAINE DE L'ETANG* Associé: CH. GOURDAIN (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

THE CHOSEN ONE (2016) *Dirigeant: M. Michael Peter REICHSTEIN* Associé: M^{me} Dagmar GEISSMANN (23/9) Pour sa carrière de courses

TILL WE DIE (2019) *Dirigeant: M. Loic FLOC'H* Associé: M. BOUTIN (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

ZHAOZHOU (2018) *Dirigeant: M. Eric BERGOUGNOUX* Associés: M. Julien CARAYON, M^{lle} Marie LEMARTINEL (23/9) Pour sa carrière de courses

ANNIE'S DREAM (2019) *Dirigeant: M^{lle} Veronique DEVAUX* Associé: S. DEHEZ (s) (24/9) Pour sa carrière de courses

BEAUTYFEEL (2019) *Dirigeant: M. Gaetan ROCTON* Associés: M. Frank-Fernand LEBLANC, M. Baptiste LETOURNEUX (24/9) Pour sa carrière de courses

CHATEAU ROUGE (2019) *Dirigeant: M. Roland MONNIER* Associé: M. Charles POLI (24/9) Pour sa carrière de courses

HAPPY DES BRUYERES (2017) *Dirigeant: M^{me} Florence THOMAS-DE GIGOU* Associé: M. Julien JOUIN (24/9) Pour sa carrière de courses

JERIMADETH (2019) *Dirigeant: ELEVAGE PIERRE LEVESQUE* Associés: M. BRASME (s), ECURIE THOMAS LEVESQUE, M. Alexandre DABBOU, M. Etienne DURAND (24/9) Pour sa carrière de courses

KING OF RUN (2015) *Dirigeant: M. Philippe PONSOT* Associés: M^{me} Marie-Laure GAUTIER, M. Claude P GAUTIER, M. Stephane DELARUE, M. Frank OGET (24/9) Pour sa carrière de courses

LORDS DU BERLAIS (2015) *Dirigeant: M. Jean-Marie BONNIN* Associé: J. MARION (s) (24/9) Pour sa carrière de courses

MAYMOON (2018) *Dirigeant: M^{me} Hortense de MIEULLE* Associé: J. DE MIEULLE (s) (24/9) Pour sa carrière de courses

MICK STARS (2017) *Dirigeant: M^{me} Luc AVRIL* Associé: CH. GOURDAIN (s) (24/9) Pour sa carrière de courses

N. par PHENOMENOLOGIE (2020) *Dirigeant: M. Ghislain DESLANDES* Associé: M^{me} Eric LIBAUD (24/9) Pour sa carrière de courses

N. par SALADINE (2019) *Dirigeant: M. Gerald LAROCHE* Associé: M. Jean-Louis QUINIOU (24/9) Pour sa carrière de courses

LOCATIONS

Nom en caractère gras = Locataire dirigeant

GOMIX (2017) *Locataires*: **M^{me} Brigitte DUBLANCHET**, M. Patrice LENOGUE *Bailleurs*: GEMINI STUD, M^{me} Brigitte DUBLANCHET, M. Michel HASKI (30/8) Pour sa carrière de courses

GOT TOUCH IRE (2017) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleur*: HARAS DE TRELI (30/8) Avec tacite reconduction

IN LOVE AGAIN (2018) *Locataires*: **M. Alain d' ARGENTRE**, M. Jean-Pierre DAIREAUX *Bailleur*: M^{lle} Caroline BRUNAUD (30/8) Pour sa carrière de courses

ISEA DE FLAUZINS (2018) *Locataire*: **M. Bernard DELTHEIL** *Bailleurs*: M. Xavier ANTOINE, M^{me} Fabienne BOUBY (30/8) Pour sa carrière de courses

PRISON BREAK (2019) *Locataire*: **M. Marc-Andre SEBAOUN** *Bailleur*: M^{me} Adriana PERRAUDIN (30/8) Pour sa carrière de courses

QUEEN KELLY (2018) *Locataire*: **ECURIE VICTORIA DREAMS** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (30/8) Pour sa carrière de courses

STORM FULL (2018) *Locataire*: **M^{me} S. ETCHEVERRY-DELIGNE** *Bailleur*: M. Andre DUBOE (30/8) Pour sa carrière de courses

SWEEPER CHOP (2018) *Locataires*: **SARL GROUPE KR**, M. Guy PARIENTE, ECURIE EQUUS RACING *Bailleurs*: GUY PARIENTE HOLDING, ECURIE EQUUS RACING, SARL GROUPE KR (30/8) Pour sa carrière de courses

ZAAHIR (2016) *Locataire*: **M. Loic GUILLOUX** *Bailleur*: M^{me} Odette FAU (30/8) Pour sa carrière de courses

BABY BUSINESS (2018) *Locataire*: **M^{me} Michel SMADJA** *Bailleur*: M. Maxime SMADJA (31/8) Pour sa carrière de courses

BARTIMEUS (2019) *Locataire*: **M. Jerome ZULIANI** *Bailleur*: M. Benjamin BOITEZ (31/8) Pour sa carrière de courses

EAGLE STEAL (2014) *Locataires*: **M. Thomas GUINEHEUX**, M. Nicolas PAYSAN *Bailleur*: M. Arnaud PAYSAN (31/8) Pour sa carrière de courses

FABIO (2019) *Locataires*: **M^{me} Chantal TALON**, M^{me} Nicole GARDE DUBORD *Bailleur*: M^{lle} Karine BELLUTEAU (31/8) Pour sa carrière de courses

GONAMIRA GER (2018) *Locataires*: **M^{me} Sandra HOSSELET**, M. Hubert HOSSELET, M^{me} Alexandra ROSA *Bailleurs*: M^{me} Sandra HOSSELET, M. Hubert HOSSELET, UN JOUR AUX COURSES (31/8) Pour sa carrière de courses

HARBOISE (2017) *Locataires*: **E. LERAY (s)**, M. Aurelien BORE *Bailleur*: M. Eric LERAY (31/8) Pour sa carrière de courses

SONATE AREDIENNE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Marie BURESI** *Bailleurs*: M. Thomas FOURCY, M. Patrick MIRABLON (31/8) Pour sa carrière de courses

SUMMER WAY (2019) *Locataire*: **M^{me} Carinne BABIN GUILLOCHON** *Bailleur*: M^{lle} Stephanie BABIN (31/8) Pour sa carrière de courses

ATHABASCAN (2019) *Locataire*: **A. FABRE (s)** *Bailleur*: ECURIE PEREGRINE SAS (1/9) Pour sa carrière de courses

HERMINE MADRIK (2017) *Locataires*: **SOC. BOURGNEUF**, M. Pascal VANNEREUX, M. Christophe MASLE *Bailleurs*: M. Valentin ADENOT, M. Michel BOURGNEUF, M. Christophe DESMARD, M. Christophe MASLE (1/9) Pour sa carrière de courses

HIRONDELLE DE GUYE (2017) *Locataires*: **M. Gabriel ENGLER**, M. Pascal VANNEREUX *Bailleur*: Gaec DELORME GERARD & VINCENT (1/9) Pour sa carrière de courses

ICONE DE GUYE (2018) *Locataires*: **M. Gabriel ENGLER**, M. Pascal VANNEREUX *Bailleur*: Gaec DELORME GERARD & VINCENT (1/9) Pour sa carrière de courses

JOLI PHENOMENE (2016) *Locataire*: **M^{lle} Christina JUNG** *Bailleur*: M. Jean-Yves CHAUFFAILLE (1/9) Pour sa carrière de courses

JOLIE JANE GB (2018) *Locataire*: **M. Fabien LAGARDE** *Bailleurs*: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL, ECURIES DU ROSSINI (1/9) Pour sa carrière de courses

FEE HISTORIQUE (2017) *Locataire*: **M. Jean-Jacques BOUTIN** *Bailleur*: M. Henry BOUTIN (2/9) Pour sa carrière de courses

GET BURG (2018) *Locataires*: **M^{me} Michel PELTIER**, D. COTTIN (s) *Bailleurs*: M^{me} Michel PELTIER, M. Michel PELTIER (2/9) Pour sa carrière de courses

HE'S A KAUTO (2017) *Locataire*: **M. Pascal JOURNIAC** *Bailleur*: M. Jean-Philippe AUBERT (2/9) Pour sa carrière de courses

ICONE DES OBEAUX (2018) *Locataire*: **M^{me} Sindy MARSCH** *Bailleur*: M^{me} Nicolas DEVILDER (2/9) Pour sa carrière de courses

ISAAC DES DUNES (2018) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, M. Vincent LANGENAIS *Bailleurs*: SCEA DES DUNES, M. Vincent LANGENAIS (2/9) Pour sa carrière de courses

KING OF THE LIONS IRE (2018) *Locataire*: **ROB . COLLET (s)** *Bailleurs*: VERMEULEN (s), M^{lle} Micheline VIDAL (2/9) Pour sa carrière de courses

L'ASTALARA (2017) *Locataires*: **M^{me} Beatrice NICCO**, M. Come LIGEROT *Bailleurs*: M. Philippe DESMARD, M^{me} Beatrice NICCO (2/9) Pour sa carrière de courses

LA MOME DU PARADIS (2018) *Locataires*: **J. ORTET (s)**, M. Serge CAZAUX, M. Philippe DAYOT *Bailleur*: M^{me} Dominique LUCAS (2/9) Pour sa carrière de courses

QUEEN OF ELEGANCE (2018) *Locataires*: **M. Pierre LAMY**, M. Alexis ACKER *Bailleurs*: M^{lle} Anne-Sophie CROMBEZ, M^{me} Anne-Marie GAGNEAU, M. Sylvain LELLOUCHE, M^{me} Ghislaine BLOHORN, M^{me} Severine DUPUCH (2/9) Pour sa carrière de courses

ALLIYADH DUBREAU (2018) *Locataires*: **M. Patrick PAUTIER**, M. Christophe PAUTIER *Bailleur*: M^{me} Benedicte CHAROY (3/9) Pour sa carrière de courses

GHOSTY ROSETGRI (2016) *Locataire*: **M^{lle} Celine LEQUIEN** *Bailleur*: EARL ECURIE ROSETGRI STUD (3/9) Pour sa carrière de courses

GUADALEST (2019) *Locataires*: **M^{me} Beatrice PRESSE**, M. Stephane GOUVAZE *Bailleur*: M. Christian PRESSE (3/9) Pour sa carrière de courses

IDEFIX FOREZ (2018) *Locataire*: **M. Mathieu PITART** *Bailleur*: M^{me} Marie-Caroline COYNE (3/9) Pour sa carrière de courses

ILOT DE L'ISLE (2018) *Locataires*: **M. Laurent NADOT**, E. CLAYEUX (s), M. Pascal GENDRE, M^{me} Marie-Laure NADOT AIMARD, M^{me} Clotilde WITRAND, M^{me} Marie NADOT *Bailleur*: M^{me} Veronique SAYET (3/9) Pour sa carrière de courses

ISY GIRL (2018) *Locataires*: **M. Laurent NADOT**, E. CLAYEUX (s), M. Pascal GENDRE, M^{me} Marie-Laure NADOT AIMARD, M^{me} Clotilde WITRAND, M^{me} Marie NADOT *Bailleur*: Earl DETOUILLOU RAPHAELE FREDER (3/9) Pour sa carrière de courses

LE GASTRONOME (2017) *Locataire*: **M. Anthony GABRYSEWSKI** *Bailleur*: VERMEULEN (s) (3/9) Pour sa carrière de courses

ULTIMATE WINNER (2019) *Locataire*: **M. Marc-Andre SEBAOUN** *Bailleurs*: M^{me} Adriana PERRAUDIN, M. Marc-Andre SEBAOUN (3/9) Pour sa carrière de courses

CAT BIRD (2015) *Locataires*: **M. Stephan PUYSEGUR**, J. ORTET (s) *Bailleur*: M. Pierre FONTAN (6/9) Pour sa carrière de courses

GRACE DES DIEUX (2016) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleur*: M. Gerard DOYEN (6/9) Pour sa carrière de courses

HARDROCK FOREZ (2017) *Locataire*: **M^{lle} Aurore PELLETANT** *Bailleur*: M^{me} Marie-Caroline COYNE (6/9) Pour sa carrière de courses

HISTOIRE DE FURNES (2017) *Locataires*: **E&G . LEENDERS (s)**, M. Stefaan D. BUTSERAEN *Bailleur*: M. Stefaan D. BUTSERAEN (6/9) Pour sa carrière de courses

HOGGAR DE L'ARDUS (2017) *Locataires*: **H.E. CHEIKHA REEM MK AL-THANI**, H.H. M. AL-THANI *Bailleur*: H.H. M. AL-THANI (6/9) Pour sa carrière de courses

IMAGE DU CROATE (2018) *Locataires*: **H.E. CHEIKHA REEM MK AL-THANI**, H.H. M. AL-THANI *Bailleur*: H.H. M. AL-THANI (6/9) Pour sa carrière de courses

KLEINE (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleurs*: M. Denis BOUREZ, M^{me} Sandie DOUSSOT BILLOT (6/9) Pour sa carrière de courses

L'ARIZONA (2012) *Locataire*: **M. Xavier LABAISSE** *Bailleur*: M. Pierre FONTAN (6/9) Pour sa carrière de courses

MOTICA (2020) *Locataire*: **M^{lle} Yanice LUCE** *Bailleur*: M. Jean-Claude SEROUL (6/9) Pour sa carrière de courses

PRIMETTA GER (2015) *Locataire*: **M. Paul MUNSCH** *Bailleur*: M. Johannes MAYR (6/9) Pour sa carrière de courses

SAMLLA (2018) *Locataires*: **H.E. CHEIKHA REEM MK AL-THANI**, H.H. M. AL-THANI *Bailleur*: H.H. M. AL-THANI (6/9) Pour sa carrière de courses

HE VOILA (2017) *Locataires*: **M. Marcel BENOIT**, M. Fabrice FOUCHER *Bailleur*: M. Pierre de LA GUILLONNIERE (7/9) Pour sa carrière de courses

ICAQUE DE L'ISLE (2018) *Locataires*: **M. Jacques TOULOUSE**, E. CLAYEUX (s), M^{me} Veronique SAYET, M. Pierre COLSON, M^{me} Jessica LAMARQUE *Bailleur*: M^{me} Veronique SAYET (7/9) Pour sa carrière de courses

IDEALE DU LEMO (2018) *Locataires*: **M. Jean-Paul CHEVALLIER**, J. MARION (s) *Bailleurs*: M. Jean-Paul CHEVALLIER, ELEVAGE MARION (7/9) Pour sa carrière de courses

INDEPENDENCIA (2018) *Locataires*: **ECURIE MADAME JACQUES CYPRES**, D. SOURDEAU DE BEAUREGARD (s), M. Laurent COUETIL *Bailleurs*: M. Jacques CYPRES, M. Laurent COUETIL (7/9) Pour sa carrière de courses

INVINCIBOURGOGNE (2018) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleurs*: M^{me} Brigitte BAUD'HUIN, M. Gerard DOYEN (7/9) Pour sa carrière de courses

JEWELL BOURGOGNE (2019) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleurs*: M^{me} Brigitte BAUD'HUIN, M. Gerard DOYEN (7/9) Pour sa carrière de courses

MOREA (2019) *Locataires*: **A&G . BOTTI (s)**, M. Pascal FLEURIE *Bailleur*: BOTTI (s) (7/9) Pour sa carrière de courses

DREAM ICE (2019) *Locataires*: **M. Bernard SITRUK**, M. Antoine MORTEO, M^{me} Marie-Christelle LACAILLE, M. Aurelien LAVARDA, M. Walter POLISINI, M^{me} Manon SCANDELLA-LACAILLE *Bailleurs*: M. Stephen LAHMI, M. J.N. TEMAM (8/9) Pour sa carrière de courses

FAIRY MOON (2016) *Locataires*: **M. Nicolas LEFEBVRE**, C. LEFEBVRE (s) *Bailleur*: M. Patrick LE CORRE (8/9) Pour sa carrière de courses

IMPERIAL ZEN (2018) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleur*: M. Jean-Pierre MAHE (8/9) Pour sa carrière de courses

KHATOUN (2019) *Locataires*: **HARAS DU HOGUENET**, M. Paul NATAF *Bailleurs*: M. Paul NATAF, M. Hubert MAZEAUD, HARAS DU HOGUENET (8/9) Pour sa carrière de courses

LA REYNE MARGOT (2018) *Locataires*: **M^{lle} Carole BOISDRON**, M. Philippe LEBLANC *Bailleur*: M^{lle} Carole BOISDRON (8/9) Pour sa carrière de courses

SARINO GER (2016) *Locataire*: **M. Alain BRENCKLE** *Bailleur*: M. Julien PHELIPPON (8/9) Pour sa carrière de courses

STORM OF SUCCESS (2019) *Locataires*: **ECURIE ADES HAZAN**, M^{me} Alexandra ROSA, M^{lle} Karine MORICE *Bailleurs*: ECURIE ADES HAZAN, M^{me} Karine MORICE (8/9) Pour sa carrière de courses

VOILA POURQUOI (2017) *Locataires*: **M. Bruno PIZZORNI**, Y. FOUIN (s), M. Mario PUTRINO *Bailleurs*: M. Yannick FOUIN, M. Bruno PIZZORNI, M. Mario PUTRINO (8/9) Jusqu'au 30 septembre 2024

BAT DRIM (2018) *Locataire*: **M. Philippe LEBLANC** *Bailleur*: M^{me} Christiane BOUILLIS (9/9) Pour sa carrière de courses

BLACK DU NINIAN (2018) *Locataire*: **M^{me} Camille BEAUNEZ** *Bailleurs*: M^{me} Camille BEAUNEZ, M. Jean-Claude OBELLIANNE (9/9) Pour sa carrière de courses

BURROWS DIANE (2019) *Locataire*: **ECURIE PALOS DE MOGUER** *Bailleur*: HARAS DE TONNENCOURT (9/9) Pour sa carrière de courses

FETE (2018) *Locataire*: **M. Denis GRANDIN** *Bailleur*: M. Guillaume LEFEBVRE (9/9) Pour sa carrière de courses

GEMINI D'AX (2016) *Locataires*: **M. Jean-Yves TOUZAIN**, M. Jerome DELAUNAY, M. Nicolas TOUZAIN, ECURIE ARCANES SAS *Bailleur*: ECURIE ARCANES SAS (9/9) Pour sa carrière de courses

GRIVETTA (2016) *Locataire*: **M. Regis BERTIN** *Bailleurs*: M. Remi JUVIN, M. Pascal TOUBLANC (9/9) Jusqu'au 7 septembre 2026

HAITI DU BERLAIS (2019) *Locataires*: **M. Pascal MAGNE**, ECURIE HUB DE MONTMIRAIL, HARAS DU BERLAIS *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (9/9) Jusqu'au 31 décembre 2023

IZZY LYN (2018) *Locataire*: **M. Mathieu PITART** *Bailleur*: Earl DETOUILLOU RAPHAEL FREDER (9/9) Pour sa carrière de courses

JE SAIS PAS (2019) *Locataires*: **M. Jean Paul FOLACCI**, M^{me} Manon SCANDELLA-LACAILLE, M. Benjamin CHAUVEL *Bailleur*: M. Benjamin CHAUVEL (9/9) Pour sa carrière de courses

LAVIRCATRE'JAC (2019) *Locataire*: **M. Kevin TAVARES** *Bailleur*: M. Jacques GRANDCHAMP DES RAUX (9/9) Pour sa carrière de courses

LORD MONCHABLON GB (2018) *Locataires*: **M. Xavier HUMBERT**, M. Dominique DUPERRET, M^{me} Camille BEAUNEZ, M^{me} Diane VILAIN *Bailleurs*: M^{me} Sylvie HUMBERT, M. Dominique DUPERRET, M^{me} Ingrid HUMBERT (9/9) Pour sa carrière de courses

N. par ANDRIA (2019) *Locataire*: **M. Kevin TAVARES** *Bailleur*: M. Jacques GRANDCHAMP DES RAUX (9/9) Pour sa carrière de courses

NIKATEE'JAC (2019) *Locataire*: **M. Kevin TAVARES** *Bailleur*: M. Jacques GRANDCHAMP DES RAUX (9/9) Pour sa carrière de courses

POISSON PLUME (2015) *Locataire*: **M. Jean-Pascal DELBE** *Bailleur*: M. Xavier LIBBRECHT (9/9) Pour sa carrière de courses

SONATA ULTIMA IRE (2019) *Locataire*: **M. Anton KRAULIGER** *Bailleur*: SWORDLESTOWN LITTLE (9/9) Pour sa carrière de courses

HISTOIRE D'AMIS (2017) *Locataire*: **M. David BERRA** *Bailleurs*: M^{me} Isabelle PELTIER, M. Philippe PELTIER (10/9) Pour sa carrière de courses

PRETTY LINK (2019) *Locataires*: **ECURIE INDIGO**, INTERACT S.A.R.L. *Bailleurs*: FOUESNANT, ECURIE INDIGO (10/9) Pour sa carrière de courses

SERIFOS (2019) *Locataires*: **TOLMI RACING SC**, FRANKLIN FINANCE S.A. *Bailleurs*: FRANKLIN FINANCE S.A., SCEA MARMION VAUVILLE (10/9) Pour sa carrière de courses

ZOE LA GRIBOUILLE (2014) *Locataire*: **ROD . COLLET (s)** *Bailleurs*: M^{me} Carole CUGUEN, ECURIE CEHEL, ECURIE ERIC DELLOYE, M. Guillaume RIEHL (10/9) Pour sa carrière de courses

AVALON DE LARACHI (2017) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleur*: SCEA DE L'ARACHI (13/9) Pour sa carrière de courses

BACQUEVILLE (2011) *Locataires*: **M. Eric WISSER**, M. Alexis ACKER *Bailleur*: M. Remi COTTIN (13/9) Pour sa carrière de courses

COQUINE DE BALLON (2017) *Locataire*: **M^{me} Catherine SAVARE** *Bailleur*: M^{me} Robert GASCHÉ-LUC (13/9) Pour sa carrière de courses

DAMON CHOP (2018) *Locataire*: **M^{me} Rachel PHILIPPON** *Bailleurs*: M^{me} Amina CHOPARD, M. Florent GUY (13/9) Pour sa carrière de courses

DEAUSEILLE (2013) *Locataires*: **ECURIE DES MOUILLOTINS**, E&G . LEENDERS (s), M. Francois AUDOIN, M^{me} Françoise LASNE, M. Claude LE BRAS, M. Denis MARIN *Bailleur*: HARAS DE LA ROUSSELIERE SCEA (13/9) Pour sa carrière de courses

GLOMEL (2016) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleur*: M. Alain GOUZANNET (13/9) Pour sa carrière de courses

HALASKO (2017) *Locataire*: **G. TAUPIN (s)** *Bailleurs*: M^{me} Anne-Marie COGNARD, EARL PATRICK JOUBERT (13/9) Jusqu'au 31 décembre 2026

HEP DE THAIX (2017) *Locataires*: **SOC. BOURGNEUF**, E. CLAYEUX (s) *Bailleur*: M. Michel BOURGNEUF (13/9) Pour sa carrière de courses

IBAN ROQUE (2018) *Locataire*: **M. Julien MERIENNE** *Bailleur*: M^{me} Robert MONGIN (13/9) Pour sa carrière de courses

IBELLE (2018) *Locataires*: **S. DEHEZ (s)**, M^{le} Veronique DEVAUX *Bailleurs*: E.A.R.L. TRINQUET, M. Marc TRINQUET, M. Olivier TRINQUET (13/9) Pour sa carrière de courses

IMPEC (2018) *Locataire*: **M^{le} Flore LEFEVRE** *Bailleur*: M. Jean BREST (13/9) Pour sa carrière de courses

INTOUCH (2018) *Locataires*: **M^{le} Veronique DEVAUX**, S. DEHEZ (s) *Bailleurs*: E.A.R.L. TRINQUET, M. Marc TRINQUET, M. Olivier TRINQUET (13/9) Pour sa carrière de courses

JACK'S SON (2015) *Locataire*: **M. Bernard LE REGENT** *Bailleur*: BOUTIN (s) (13/9) Pour sa carrière de courses

LINDA'S STAR (2016) *Locataires*: **M. Jimmy GUILLEUX**, M^{le} Celine LEQUIEN, M. Christian LEQUIEN, M. Olivier THOMAS *Bailleur*: M. Michel MAUPOU (13/9) Pour sa carrière de courses

MONAGANE BOY (2018) *Locataire*: **M. Frederic CHOPIN** *Bailleur*: M. Benedetto NARDONE (13/9) Pour sa carrière de courses

MOUT IRE (2015) *Locataires*: **M. Sylvain Julien MARTIN**, ED. MONFORT (s), CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU *Bailleurs*: CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, POULINIERES.COM (13/9) Pour sa carrière de courses

PRINCESSE D'ANGERS (2016) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleurs*: M. Jean-Claude BIAIS, M^{me} Francette LELOUP (13/9) Pour sa carrière de courses

STEVE MALPIC (2017) *Locataire*: **M. Cyril PERTUS** *Bailleurs*: M. Martial DELAPLACE, M. Pierre PASQUET (13/9) Pour sa carrière de courses

SURPRISE DE BALLON (2017) *Locataire*: **M^{me} Catherine SAVARE** *Bailleur*: M^{me} Robert GASCHE-LUC (13/9) Pour sa carrière de courses

FERKING AUTRECHENE (2014) *Locataires*: **M. Jean-Luc LINGER**, M. Herve UHL, M. Alexis ACKER, M. Christopher GREEDHARRY *Bailleur*: LES ECURIES D'AUTRECHENE (14/9) Pour sa carrière de courses

HAROLD DU BERLAIS (2016) *Locataires*: **M. Dominique LE BRETON**, M. Noam CHEVALIER, M. Francois PAMART *Bailleurs*: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, ECURIE HUB DE MONTMIRAIL (14/9) Pour sa carrière de courses

HERMIONE ROYAL (2017) *Locataires*: **M^{le} Camille COMMUNIER**, M. Pierre J. FERTILLET *Bailleur*: Scea ECURIE JC. LAISIS (14/9) Pour sa carrière de courses

IENNA (2018) *Locataires*: **M. Nicolas CYPRES**, ECURIE THIERRY CYPRES & FILS, M. Jacques CYPRES, M. Jules CYPRES, M. Arthur CYPRES, M^{le} Fanny CYPRES *Bailleurs*: M. Jacques CYPRES, M. Thierry CYPRES (14/9) Pour sa carrière de courses

INDIGO DE KERSER (2018) *Locataire*: **ECURIE BURGUNDY HORSES** *Bailleurs*: M. Giovanni ANDALI, M. Michel ANDALI, M. Bernard BARBERY, M. Sylvain BERNIZET, M. Etienne BERSCHIED (14/9) Pour sa carrière de courses

INNOVATION (2018) *Locataires*: **Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE**, A. BOISBRUNET (s) *Bailleurs*: M. A. ADELIN DE BOISBRUNET, Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE (14/9) Pour sa carrière de courses

MISS LOVELY (2017) *Locataire*: **M. Emmanuel SAYET** *Bailleurs*: EARL PATRICK JOUBERT, Sc ECURIE COUDERC (14/9) Pour sa carrière de courses

QUEEN DE BAUNE (2018) *Locataires*: **Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE**, A. BOISBRUNET (s) *Bailleurs*: M. A. ADELIN DE BOISBRUNET, Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE (14/9) Pour sa carrière de courses

STORMY FLOO (2019) *Locataire*: **M. Stephane RENAUD** *Bailleur*: M. Fabrice RENAUD (14/9) Pour sa carrière de courses

HASKA MORIVIERE (2017) *Locataire*: **M. Jerome BATAIS** *Bailleur*: M. Patrick HARROIN (15/9) Pour sa carrière de courses

I FEEL PRETTY (2018) *Locataire*: **ECURIE MADAME PATRICK PAPOT** *Bailleur*: M^{me} Benoit GABEUR (15/9) Pour sa carrière de courses

ILLOWA (2018) *Locataires*: **ECURIE MAGNIEN**, D. SOURDEAU DE BEAUREGARD (s) *Bailleur*: M. Jean-Francois MAGNIEN (15/9) Pour sa carrière de courses

ISSU DES PLANCHES (2018) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleur*: Earl PESTOUR (15/9) Pour sa carrière de courses

MIRAZI (2017) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleur*: M. Jean-Michel PECCOT (15/9) Pour sa carrière de courses

MORTON (2018) *Locataire*: **ECURIE MATHIEU OFFENSTADT** *Bailleur*: M. Jean-Claude SEROUL (15/9) Pour sa carrière de courses

ROTATHIR (2017) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: M.L. BLOODSTOCK LTD (15/9) Pour sa carrière de courses

RUE DAUPHINE (2016) *Locataire*: **M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET** *Bailleur*: M^{me} Lysiane POIREAU (15/9) Pour sa carrière de courses

ANGELA DU BERLAIS (2019) *Locataire*: **Suc. Magalen BRYANT** *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (16/9) Jusqu'au 31 décembre 2023

HERSENT DU MEE (2017) *Locataire*: **E. LERAY (s)** *Bailleurs*: M^{me} Jacqueline HERSENT, M. Jacques HERSENT (16/9) Pour sa carrière de courses

INES DE DEAUVILLE (2018) *Locataire*: **M. Aurelien BORE** *Bailleur*: M. Michel MELIN (16/9) Pour sa carrière de courses

MIAMI DU BERLAIS (2019) *Locataire*: **Suc. Magalen BRYANT** *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (16/9) Jusqu'au 31 décembre 2023

VERTI CHOP (2013) *Locataires*: **M^{me} Roger LABATE**, M. Jean-Pierre AQUE *Bailleur*: BOUTIN (s) (16/9) Pour sa carrière de courses

BALILAND (2016) *Locataires*: **M^{le} Sabrina PELLETAN**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: M. Erick BEC DE LA MOTTE (17/9) Pour sa carrière de courses

BUXUS (2015) *Locataire*: **M^{me} Lucienne CHENU** *Bailleur*: M. Remi SABATIER (17/9) Pour sa carrière de courses

GREATGOLD (2016) *Locataire*: **M. Sylvain DORY** *Bailleurs*: M. Xavier-Louis LE STANG, M^{me} Odile LERAT (17/9) Pour sa carrière de courses

HEAVEN STAR (2017) *Locataire*: **O. SAUVAGET (s)** *Bailleur*: M. Janick GIGOU (17/9) Pour sa carrière de courses

I'M SUPER QUICK (2018) *Locataires*: **S.C.E.A. ECURIE DES JAP**, A. LEFEUVRE (s) *Bailleurs*: M. Armand LEFEUVRE, S.C.E.A. ECURIE DES JAP (17/9) Pour sa carrière de courses

IOURY (2018) *Locataires*: **M. Jean-Rene LAOUSSE**, D. MORISSON (s) *Bailleur*: M. Jean-Rene LAOUSSE (17/9) Pour sa carrière de courses

IVAR THE BONELESS IRE (2018) *Locataires*: **ECURIE DE MALEISSYE**, TILBURY BLOODSTOCK *Bailleurs*: M. Pierre de MALEISSYE MELUN, TILBURY BLOODSTOCK (17/9) Pour sa carrière de courses

KUSHINDA (2019) *Locataires*: **S. ZULIANI (s)**, M^{le} Julia POTIER *Bailleurs*: HARAS DES SABLONNETS, M. Olivier TRIBOIRE (17/9) Pour sa carrière de courses

LA GATTA (2017) *Locataires*: **M^{lle} Sabrina PELLETAN**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: M. Erick BEC DE LA MOTTE (17/9) Pour sa carrière de courses

ZOKOA (2020) *Locataires*: **WH & SOURCING**, M. Frederic SANCHEZ *Bailleur*: M. Patrick JEANNERET (17/9) Pour sa carrière de courses

ALL THE WAY UP (2018) *Locataire*: **M. Jean-Pierre LACOUR** *Bailleur*: M. Alexandre LACOUR (20/9) Pour sa carrière de courses

BALKALIN DU HAUT (2018) *Locataires*: **M. Jean-Pierre COLIN**, M. Nicolas PAYSAN *Bailleur*: M. Laurent HUAU (20/9) Pour sa carrière de courses

HATINKA (2017) *Locataires*: **M. Jean-Marie CALLIER**, Y. FOUIN (s), M^{me} Laure CALLIER *Bailleurs*: M. Jean-Marie CALLIER, M. Yannick FOUIN, M^{me} Laure CALLIER (20/9) Jusqu'au 30 septembre 2025

HELIASDELABARRIERE (2017) *Locataire*: **CH. DUBOURG (s)** *Bailleur*: M. Serge DUCHENE (20/9) Pour sa carrière de courses

HEROS DES MERS (2017) *Locataire*: **M. Marc-Andre SEBAOUN** *Bailleurs*: M^{me} Adriana PERRAUDIN, M. Marc-Andre SEBAOUN (20/9) Pour sa carrière de courses

IACA (2018) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleurs*: M. Maxime BORGNE, M. Michel BORGNE (20/9) Pour sa carrière de courses

INDIANA CONTI (2018) *Locataire*: **ECURIE PATRICK JOUBERT** *Bailleur*: EARL PATRICK JOUBERT (20/9) Pour sa carrière de courses

MAKIOLA DE PAIX (2018) *Locataires*: **M. Gerard HARDOU**, M. Damien SOUCHET, M. Noam CHEVALIER *Bailleur*: M. Damien SOUCHET (20/9) Pour sa carrière de courses

MON'NIA (2016) *Locataires*: **HE CHEIKHA YASMEEN MK AL-THANI**, H.H. M. AL-THANI *Bailleur*: H.H. M. AL-THANI (20/9) Pour sa carrière de courses

NATURALISM (2018) *Locataires*: **M^{me} Didier PAYSAN**, M. Nicolas PAYSAN, M. Remy GROSBOIS *Bailleurs*: M. Nicolas PAYSAN, M. Didier PAYSAN, M. Remy GROSBOIS, M. Marc-Emmanuel PAYSAN (20/9) Pour sa carrière de courses

PODIA DAZ (2019) *Locataires*: **M. Christophe PALLUET**, M^{lle} Lina SEURIN, M. Anthony LAJON *Bailleurs*: M. Anthony LAJON, M. Christophe PALLUET (20/9) Pour sa carrière de courses

PREM'S EA (2019) *Locataire*: **WH & SOURCING** *Bailleur*: M. Patrick JEANNERET (20/9) Pour sa carrière de courses

QUI FAIT FORTUNE (2016) *Locataire*: **ECURIE MIRANDE** *Bailleur*: HARAS DE MIRANDE (20/9) Pour sa carrière de courses

REINE DE KERLENNE (2017) *Locataire*: **M. Thierry POCHE** *Bailleur*: M. Jean-Yves LE SCOUARNEC (20/9) Pour sa carrière de courses

SIDE TO SIDE (2019) *Locataires*: **M^{me} Marina BUSTEAU**, M. Thomas VIEL *Bailleur*: M. Jean-Paul LEMELLETTIER (20/9) Pour sa carrière de courses

SIMCA MILLE IRE (2019) *Locataire*: **S. WATTEL (s)** *Bailleur*: HARAS DE LA PERELLE (20/9) Pour sa carrière de courses

AMAYA DE LIMARZEL (2018) *Locataires*: **M. Firmin COVINHES**, M. Renaud BOYER *Bailleurs*: M. Renaud BOYER, M. Firmin COVINHES (21/9) Pour sa carrière de courses

HARMONIE D'IRLANDE (2017) *Locataires*: **M^{me} Aoileann GARAVAGLIA-DRION**, A. LEFEUVRE (s) *Bailleur*: M^{lle} Marie DRION (21/9) Pour sa carrière de courses

HARMONY DANCER (2017) *Locataires*: **M. Xavier-Louis LE STANG**, M. Jean-Yves ALLAIN *Bailleur*: M. Jean-Yves ALLAIN (21/9) Pour sa carrière de courses

IMPERIAL CROSS (2018) *Locataire*: **M. Thomas FOURCY** *Bailleur*: M. Gerard CARON (21/9) Pour sa carrière de courses

IN SIGHT (2018) *Locataires*: **M. Robert ALBIGOT**, ECURIE MAGNIEN, M. Guy VACHER *Bailleur*: M. Jean-Francois MAGNIEN (21/9) Pour sa carrière de courses

INDIANA JAMES (2018) *Locataires*: **ECURIE DE LA GENETRAYE**, INTERACT S.A.R.L. *Bailleurs*: ECURIE DE LA GENETRAYE, FOUESNANT (21/9) Pour sa carrière de courses

MA NOSTALGIE (2017) *Locataires*: **M^{me} Marie HERISSON DE BEAUVOIR**, Scea BARBOTTIERE, M. Gerard J.C. MOUSSET *Bailleur*: Scea BARBOTTIERE (21/9) Pour sa carrière de courses

PAILLETTE SONG (2018) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleurs*: M. Xavier BOLLART, M. Xavier SOILLEUX (21/9) Pour sa carrière de courses

SPANISH SONG (2018) *Locataires*: **P. QUINTON (s)**, ECURIE DES DUNES *Bailleurs*: M. Xavier BOLLART, M. Xavier SOILLEUX (21/9) Pour sa carrière de courses

WARDAMA (2018) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleurs*: M^{me} Doina CHAUSSONNIERE, M. Florian NOEL (21/9) Pour sa carrière de courses

ALQUEZAR ROCS (2014) *Locataire*: **M^{me} Claude DUGAST** *Bailleur*: HARAS DES ROCS (22/9) Pour sa carrière de courses

AMAZONIT GER (2011) *Locataires*: **ECURIE MICHEL DOINEAU**, M. Pierre J. FERTILLET *Bailleurs*: ECURIE MICHEL DOINEAU, FERTILLET (s) (22/9) Pour sa carrière de courses

ANDI BUBBLE (2018) *Locataires*: **P. QUINTON (s)**, ECURIE DES DUNES *Bailleurs*: M. Pierre BOLLART, M. Xavier BOLLART (22/9) Pour sa carrière de courses

BALIDCTOR (2013) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleurs*: M. Jean-Yves LETENNEUR, M. Patrick LETENNEUR (22/9) Pour sa carrière de courses

DOCTEUR JONES (2019) *Locataires*: **ECURIE JEFFROY**, E&G . LEENDERS (s), M. Emmanuel BOUTIN, ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK *Bailleurs*: LEENDERS (s), ECURIE CASTILLON BLOODSTOCK, ECURIE VIVALDI ROCK, S.C.E.A. DES PRAIRIES (22/9) Pour sa carrière de courses

HEROS DES MERS (2017) *Locataire*: **M. Marc-Andre SEBAOUN** *Bailleur*: M^{me} Adriana PERRAUDIN (22/9) Pour sa carrière de courses

IMMINENTE (2018) *Locataire*: **A. RAMET (s)** *Bailleur*: EARL DE L'HERMINET (22/9) Pour sa carrière de courses

IMUNE DE LA BRUNIE (2018) *Locataires*: **M. Claude PATFOORT**, M. Jacques CROUZILLAC *Bailleurs*: M. Jacques CROUZILLAC, M^{lle} Laura CROUZILLAC, M^{lle} Marie CROUZILLAC (22/9) Pour sa carrière de courses

IRIS D'ARGENT (2018) *Locataire*: **M. Jean-Louis BERTIN** *Bailleurs*: M^{me} Norbert DOISNEAU, M. Norbert DOISNEAU (22/9) Jusqu'au 5 septembre 2027

NATURALISM (2018) *Locataires*: **M^{me} Didier PAYSAN**, M. Nicolas PAYSAN, M. Remy GROSBOIS *Bailleurs*: M^{me} Didier PAYSAN, M. Remy GROSBOIS, M. Nicolas PAYSAN, M. Marc-Emmanuel PAYSAN (22/9) Pour sa carrière de courses

TALAP GB (2017) *Locataire*: **M. Jean-Baptiste ANDREANI** *Bailleur*: ECURIES SERGE STEMPNIAK (22/9) Avec tacite reconduction

COKIDALLE (2018) *Locataires*: **M^{me} Ida MELLOUX**, HARAS DE SAINT-VOIR, M. Jean-Alain LASSALLE, M. Mathieu PITART, M. Jacky THOMAS *Bailleurs*: M. Pierre-Emmanuel GUILLOUX, M. Jacky THOMAS (23/9) Pour sa carrière de courses

DAN JOLIE DREAM (2018) *Locataire*: **M. Bernard FAVENNEC** *Bailleur*: M. Daniel BARCAT (23/9) Pour sa carrière de courses

ELWIND (2017) *Locataire*: **ECURIE TIP TOP** *Bailleur*: RPG BLOODSTOCK (23/9) Pour sa carrière de courses

EVERYTHING I DO (2018) *Locataire*: **M. Mathieu DAOUGABEL** *Bailleur*: M. Philippe NADOR (23/9) Pour sa carrière de courses

FACTEUR CHEVAL IRE (2019) *Locataires*: **M. Hubert HONORE**, ECURIE DE LA GENETRAYE, M. Jerome REYNIER, M. Alessandro MARCONI *Bailleurs*: M. Hubert HONORE, S.A. CHEVAL INVEST, M. Alessandro MARCONI, ECURIE DE LA GENETRAYE (23/9) Pour sa carrière de courses

INTOX (2018) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, HARAS DE SAINT-VOIR *Bailleurs*: EARL PATRICK JOUBERT, HARAS DE SAINT-VOIR (23/9) Pour sa carrière de courses

MARAPUAMA (2015) *Locataires*: **M. Hugo BOUBEL**, M^{me} Chantale CHENU *Bailleur*: BOUTIN (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

BECHO (2018) *Locataires*: **SALVADOR DINK STUD S.L.**, M^{me} Ingrid MONTENEGRO *Bailleurs*: M^{me} Frederique FAURIE, SALVADOR DINK STUD S.L. (24/9) Pour sa carrière de courses

CHRISTAL D'ANS (2019) *Locataires*: **M. Alain PHILIPPOT**, M^{me} Nathalie POINCOT, M. Jess PARIZE *Bailleurs*: M. Eric POINCOT, M^{me} Nathalie POINCOT (24/9) Pour sa carrière de courses

CONGRATULATIONS (2019) *Locataires*: **M. Fabrice COLEMAN**, M^{me} Valerie DISSAUX *Bailleur*: M. Fabrice COLEMAN (24/9) Pour sa carrière de courses

DANTZA BASC (2018) *Locataires*: **M. Antoine MORTEO**, M^{me} Marie-Christelle LACAILLE *Bailleurs*: GRALL (s), M. Sebastien DUFRANCATEL, M^{me} Brigitte RE-SCANELLA (24/9) Pour sa carrière de courses

DEVILLA (2017) *Locataire*: **M. Nicolas REMOUE** *Bailleur*: M. Jean THEISEN (24/9) Pour sa carrière de courses

GINA CONTI (2016) *Locataire*: **M. Patrick SEJAUD**, ECURIE MCMILLAN, A. LEFEUVRE (s), M. Dominique NEAU *Bailleur*: EARL PATRICK JOUBERT (24/9) Pour sa carrière de courses

IDOLE DES DIEUX (2018) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleurs*: M. Gerard DOYEN, M^{me} Beatrice NICCO (24/9) Pour sa carrière de courses

PRINSDAY ROSETGRI (2017) *Locataire*: **M. Kevin PLISSON** *Bailleur*: M. Michel MAUPOU (24/9) Pour sa carrière de courses

DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS

INGER (2018) *Dirigeant*: **M. Davide SATALIA** *Associé*: M^{me} Maria Cristina PANSINI (28/8) Pour sa carrière de courses

SENSIBLE (2018) *Dirigeant*: **ECURIES SERGE STEMPNIAK** *Associé*: M^{me} Pia BRANDT (28/8) Pour sa carrière de courses

ARUM (2016) *Dirigeant*: **M. Jordan KHALIFA** *Associé*: M. Fabrizio BEMBO (29/8) Pour sa carrière de courses

AXDAVALI (2018) *Dirigeant*: **M. Alain JATHIERE** *Associés*: Y. BARBEROT (s), M^{me} Camille VITSE (29/8) Pour sa carrière de courses

KASSUMAY (2018) *Dirigeant*: **M. Karim FERNANDEZ** *Associé*: M. Guy-Roger PETIT (29/8) Pour sa carrière de courses

ADMIRAL ROUS IRE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Susan DAVIS** *Associé*: M^{me} Melissa O'NEILL (30/8) Pour sa carrière de courses

CALLED TO THE BAR IRE (2014) *Dirigeant*: **FAIR SALINIA LTD** *Associé*: M^{me} Pia BRANDT (30/8) Pour sa carrière de courses

GERALDINE (2016) *Dirigeant*: **ELEVAGE DES VALLONS** *Associé*: M. Pascal JOURNIAC (30/8) Pour sa carrière de courses

GIMMICK (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Laure GRALL** *Associés*: M^{me} Bernadette PERIGOIS, M. Antoine SEMMER-CESARI, M^{me} Aurelie BERNARDELLI, M^{me} Sophie LEMOINE, M. Charly MILPIED (30/8) Pour sa carrière de courses

GOLD COAST (2012) *Dirigeant*: **M. Peter H. VOGT** *Associé*: D. COTTIN (s) (30/8) Pour sa carrière de courses

HINTERPLACE (2016) *Dirigeant*: **M. Eric AUBREE** *Associé*: PALMYR RACING (30/8) Pour sa carrière de courses

HOFLEURON (2017) *Dirigeant*: **ELEVAGE DES VALLONS** *Associé*: M. Pascal JOURNIAC (30/8) Pour sa carrière de courses

HONFLEUR BOY (2017) *Dirigeant*: **ELEVAGE DES VALLONS** *Associé*: M^{me} Nathalie VIEL (30/8) Pour sa carrière de courses

HUN ANGE VINT (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Laure GRALL** *Associés*: E. GRALL (s), ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE (30/8) Pour sa carrière de courses

INSIDE MONTLIOUX (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Camille BEAUNEZ** *Associés*: M. Bruno MAZURE, M^{me} Annie BEAUNEZ (30/8) Pour sa carrière de courses

JAZZY WOOD (2019) *Dirigeant*: **M. Rodolph HAMON** *Associé*: M. Romain LE CREPS (30/8) Pour sa carrière de courses

JOIE DE VIVRE (2016) *Dirigeant*: **ECURIE SKYMARC FARM** *Associés*: HARAS D'ETREHAM, RIVIERA EQUINE S.A.R.L., M. Maurice LAGASSE (30/8) Pour sa carrière de courses

JOLIE JANE GB (2018) *Dirigeant*: **ECURIES DU ROSSINI** *Associé*: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL (30/8) Pour sa carrière de courses

MOKO (2017) *Dirigeant*: **M. Remy DUPUY-NAULOT** *Associé*: M. Benjamin CHAUVEL (30/8) Pour sa carrière de courses

SKIN IN THE GAME (2019) *Dirigeant*: **M. Hubert HONORE** *Associés*: M. Matthieu LARRORY, M. Claude MAYOT (30/8) Pour sa carrière de courses

STYLE LENZAC (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Françoise TOUZAC** *Associés*: M^{me} Marielle FAYARD, D. MORISSON (s) (30/8) Pour sa carrière de courses

VESROLI (2013) *Dirigeant*: **M. Jean-Michel BAZIRE** *Associés*: M. Patrick BOITEAU, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Franck LEBLANC (30/8) Pour sa carrière de courses

AMMOBABY (2017) *Dirigeant*: **M. Louis-Armand JOLLY** *Associés*: M^{me} Delphine GARCIA-DUBOIS, M^{me} Sylvie COLLIN (31/8) Pour sa carrière de courses

CALIFANO (2019) *Dirigeant*: **M. Christian FAURE** *Associés*: M. Mathieu DAGUZAN-GARROS, M. Frederic BRAGATO, ECURIE HARAS DE SAINT VINCENT (31/8) Pour sa carrière de courses

CUIR MAURESQUE (2017) *Dirigeant*: **M. Pierre GORAL** *Associé*: ECURIES SERGE STEMPNIAK (31/8) Pour sa carrière de courses

IRIANA (2018) *Dirigeant*: **M. Andre REBEUH** *Associé*: M. Patrice LENOGUE (31/8) Pour sa carrière de courses

NIPPER (2018) *Dirigeant*: **M. Bruno FRAIZE** *Associé*: M. Stephane FRAIZE (31/8) Pour sa carrière de courses

PIC SYLVER (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Christine LE BESNERAIS** *Associés*: M. Patrick BLANC, M^{me} Anabel BARON, M. Paul DELMAS-GUICHENNE (31/8) Pour sa carrière de courses

QUELLE CHARM (2018) *Dirigeant*: **M. Adrian VON GUNTEN** *Associés*: C&Y . LERNER (s), ECURIE HARAS DU CADRAN (31/8) Pour sa carrière de courses

SPEED CHOP (2019) *Dirigeant*: **M. Eric MEINDER** *Associés*: M. Carlo David ROBBA, ECURIE EQUUS RACING, SARL GROUPE KR (31/8) Pour sa carrière de courses

ART PREMIER IRE (2016) *Dirigeant*: **M. Bernard GIRAUDON** *Associé*: F. VERMEULEN (s) (1/9) Pour sa carrière de courses

BLACK HAWK (2018) *Dirigeant*: **ECURIE BENOIT ROUALEC** *Associé*: M. Bernard GIRAUDON (1/9) Pour sa carrière de courses

FESTIVALIER (2015) *Dirigeant*: **C&Y . LERNER (s)** *Associé*: M. Jean-Pierre GAUDIEUX (1/9) Pour sa carrière de courses

GOLDEN SAND (2018) *Dirigeant*: **ECURIE EQUUS RACING** *Associés*: M. Jerome DELAUNAY, SARL GROUPE KR (1/9) Pour sa carrière de courses

HIGHEST DES ROCS (2018) *Dirigeant*: **M. Frederic DUVIVIER** *Associés*: M. Richard CHOTARD, M. Michel PERRET, M. Guy-Roger PETIT (1/9) Pour sa carrière de courses

ICARE D'ILLIAT (2018) *Dirigeant*: **M. Christophe MONGIN** *Associé*: SAS RACING D (1/9) Pour sa carrière de courses

LE ROI REMY (2019) *Dirigeant*: **M. Thierry MARECHAL** *Associés*: M. Benjamin CHAUVEL, M. Armand DAHAN, M. Remy DUPUY-NAULOT (1/9) Pour sa carrière de courses

MASSILA (2016) *Dirigeant*: **HARAS DES SABLONNETS** *Associé*: GAB . LEENDERS (s) (1/9) Pour sa carrière de courses

MONA LISA KLAXON (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Victoria GADBIN** *Associés*: LANGLAIS BLOODSTOCK, M. Christian SAINT-ETIENNE (1/9) Pour sa carrière de courses

MORINGA (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Luc RAYMOND** *Associés*: M. David MORISSON, O. TRIGODET (s) (1/9) Pour sa carrière de courses

AFROJACK (2019) *Dirigeant*: **M. Jean-Luc PELLETAN** *Associé*: M. Eric MOUSSION (2/9) Pour sa carrière de courses

BELLERA (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Emmanuelle COVEZ** *Associé*: M^{me} Valerie DISSAUX (2/9) Pour sa carrière de courses

DEESSE DE L'ISLE (2013) *Dirigeant*: **M^{me} Ida MELLOUX** *Associé*: E. CLAYEUX (s) (2/9) Pour sa carrière de courses

DIGICODE (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Yanice LUCE** *Associé*: M. Ronald NAYARADOU (2/9) Pour sa carrière de courses

FOEIL IRE (2017) *Dirigeant*: **ECURIE DE MALEISSE** *Associés*: M. Vincent LE ROY, M. MESCAM (s) (2/9) Pour sa carrière de courses

INFINITE LIGHT (2013) *Dirigeant*: **M^{me} Yanice LUCE** *Associé*: M. Guillaume de la PERROTIERE (2/9) Pour sa carrière de courses

MONJULES (2018) *Dirigeant*: **BUTEL & BEAUNEZ (s)** *Associé*: M. Daniel ROBIN (2/9) Pour sa carrière de courses

BALLINGFLOW (2012) *Dirigeant*: **M^{me} Alexandra DESMARCHAIS** *Associé*: M. Stephane SEIGNOUX (3/9) Pour sa carrière de courses

BIEN PENSEE (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Sylvie LE GALL** *Associé*: A. BOISBRUNET (s) (3/9) Pour sa carrière de courses

GIRLS CHOPE (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Karen BENTLEY** *Associé*: M. Jean-Francois DEVOS (3/9) Pour sa carrière de courses

HEALER (2017) *Dirigeant*: **M. Philippe UZAN** *Associés*: M. Christophe VON BANK, M. Thomas LINES, M^{me} Agathe FOUASSIER, M. Noel-Nicolas GUILLERME, M. Nicolas THIBEUF (3/9) Pour sa carrière de courses

MICHELE DEL GRECO IRE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Deborah CUNNINGTON JR** *Associés*: M^{me} Elisabeth BELLIER, M. Franck CHARBIT, M. Claude LE FORESTIER, M^{me} Emilie THIEBAUT, M. Hubert GORECKI (3/9) Pour sa carrière de courses

P'TITE HIRONDELLE (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Sylvie LE GALL** *Associés*: M. Mathieu PITART, M. Jean-Michel OLIVART (3/9) Pour sa carrière de courses

SAXHORN (2015) *Dirigeant*: **ECURIE J. KONJOVIC** *Associé*: M. Roland MONNIER (3/9) Pour sa carrière de courses

TALK OR LISTEN IRE (2016) *Dirigeant*: **M. Patrick DREUX** *Associé*: M. Christian CIMOLAI (3/9) Pour sa carrière de courses

ANDALOUSIE (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Sylvie BERTIN** *Associé*: M. Thierry POCHE (4/9) Pour sa carrière de courses

RANI DE BILSAC (2017) *Dirigeant*: **M. Hubert DE WAELE** *Associé*: M. Patrice LENOGUE (4/9) Pour sa carrière de courses

AMARHALEN (2017) *Dirigeant*: **M. Guy ZAMORA** *Associé*: M. Edouard THUEUX (5/9) Pour sa carrière de courses

GIN TONIC HANA (2016) *Dirigeant*: **M. Philippe HARDY** *Associé*: M^{me} Agathe FOUASSIER (5/9) Pour sa carrière de courses

HAPPY COUNTESS GER (2017) *Dirigeant*: **M. Anthony GOURAMA** *Associé*: PALMYR RACING (5/9) Pour sa carrière de courses

HELP TO WIN (2017) *Dirigeant*: **HARAS DU GRAND CHESNAIE** *Associé*: M. Stephane SEIGNOUX (5/9) Pour sa carrière de courses

HURKHAN (2013) *Dirigeant*: **M. Simon MUNIR** *Associé*: M. Isaac SOUEDE (5/9) Pour sa carrière de courses

ILYVA (2018) *Dirigeant*: **M. Jean-Yves HODE** *Associés*: M. Jerome DELAUNAY, M. Yvon HUPEL (5/9) Pour sa carrière de courses

KING OF MAN (2016) *Dirigeant*: **ECURIE R.E.** *Associé*: M. Fabrice FOUCHER (5/9) Pour sa carrière de courses

LIONEL (2017) *Dirigeant*: **M. Jacques LAPORTE** *Associé*: C&Y . LERNER (s) (5/9) Pour sa carrière de courses

MASSA CHOP (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Sibille ROSSI** *Associé*: M. Alain CHOPARD (5/9) Pour sa carrière de courses

PAUL'S MEMORY (2019) *Dirigeant*: **M^{me} Caroline PETIT** *Associé*: M^{me} Joanna Frances HUGHES (5/9) Pour sa carrière de courses

CLASSIQUE (2012) *Dirigeant*: **M^{me} Birgit REGELE** *Associé*: ECURIE CENTRALE (6/9) Pour sa carrière de courses

FUBUSTIER (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Celine LEQUIEN** *Associés*: M. Christian LEQUIEN, M. Olivier THOMAS, M. Eugene THOMAS (6/9) Pour sa carrière de courses

LA CHASCONA (2019) *Dirigeant*: **M. Christophe BRUN** *Associé*: M. Gerard LARRIEU (6/9) Pour sa carrière de courses

MAROON SIX (2019) *Dirigeant*: **M. Gregory BELLOCQ** *Associé*: M. Mathieu DAGUZAN-GARROS (6/9) Pour sa carrière de courses

VINGTCOEURS (2015) *Dirigeant*: **CH. PLISSON (s)** *Associés*: M. Louis-Rene KAMBRUN-HERVE, Suc. Xavier JEGU, M^{me} Nathalie VIOT (6/9) Pour sa carrière de courses

AMARANTHE (2015) *Dirigeant*: **Baron Edouard de ROTHSCHILD** *Associé*: Lady Chryss J O'REILLY (7/9) Pour sa carrière de courses

BERNARD D'ANS (2018) *Dirigeant*: **M. Alain PHILIPPOT** *Associé*: M^{me} Nathalie POINCOT (7/9) Pour sa carrière de courses

BLACK DU NINIAN (2018) *Dirigeant*: **M^{me} Camille BEAUNEZ** *Associé*: M. Jean-Claude OBELLIANNE (7/9) Pour sa carrière de courses

EDIMOON (2014) *Dirigeant*: **M^{me} Marie-Anne LEVESQUE** *Associé*: M. Xavier-Louis LE STANG (7/9) Pour sa carrière de courses

FETE (2018) *Dirigeant*: **M. Jacques LISCIA** *Associé*: D. GUILLEMIN (s) (7/9) Pour sa carrière de courses

HYMNE FAMILIAL (2017) *Dirigeant*: **ECURIE MIRANDE** *Associé*: M^{me} Isabelle PACAULT (7/9) Pour sa carrière de courses

JOLIE PAGE (2014) *Dirigeant*: **M. Xavier LIBBRECHT** *Associé*: M. Guillaume MOUSNIER (7/9) Pour sa carrière de courses

LOVINA (2014) *Dirigeant*: **ECURIE MIRANDE** *Associé*: M^{me} Isabelle PACAULT (7/9) Pour sa carrière de courses

MIRA STAR IRE (2017) *Dirigeant*: **ELEVAGE PIERRE LEVESQUE** *Associé*: ECURIES SERGE STEMPNIAK (7/9) Pour sa carrière de courses

POISSON PLUME (2015) *Dirigeant*: **M. Xavier LIBBRECHT** *Associé*: M. Baptiste LETOURNEUX (7/9) Pour sa carrière de courses

SAN PABLO (2016) *Dirigeant*: **M. Christian BRAUN** *Associé*: M. Harald BISCHOFF (7/9) Pour sa carrière de courses

SEIGNEUR (2011) *Dirigeant*: **M^{me} Dominique MERY** *Associé*: M. Sylvain MAURER (7/9) Pour sa carrière de courses

YELLOW ROSE IRE (2018) *Dirigeant*: **ECURIE MICHEL DOINEAU** *Associés*: M. Gerard L. FERRON, M. Loic MOUTIEZ, FR. MONFORT (s) (7/9) Pour sa carrière de courses

BEAUMONT EN AUGES (2015) *Dirigeant*: **ECURIE CENTRALE** *Associé*: M. Jean-Luc PELLETAN (8/9) Pour sa carrière de courses

FABLED (2016) *Dirigeant*: **M. Matthieu PALUSSIÈRE** *Associé*: M. John Bryan ROBINSON (8/9) Pour sa carrière de courses

FANATIC MAG (2015) *Dirigeant*: **Comte Antoine-Audoine MAGGIAR** *Associé*: E. CLAYEUX (s) (8/9) Pour sa carrière de courses

HUCKING HEART (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Christine MOERMAN** *Associés*: M^{me} Audrey TIELEMANS, M^{me} Anastasia WATTEL (8/9) Pour sa carrière de courses

IRISH KALDOUN (2009) *Dirigeant*: **M. Dirk HUYCK** *Associé*: Y. FERTILLET (s) (8/9) Pour sa carrière de courses

J'AI PAS SOMMEIL (2016) *Dirigeant*: **M. Vincent HOUDIN** *Associés*: CH. DUBOURG (s), M. Jean-Charles DUBOIS, M. Romain DUBOIS, M. Aurelien HOUDIN (8/9) Pour sa carrière de courses

MIND YOUR STEP (2017) *Dirigeant*: **M^{me} Camille COMMUNIER** *Associé*: M. Pierre J. FERTILLET (8/9) Pour sa carrière de courses

OK BOOMER IRE (2018) *Dirigeant*: **M. Philippe RIPERT** *Associés*: PEGASE BLOODSTOCK, Comte Guillaume de SAINT-SEINE, URANIE SARL (8/9) Pour sa carrière de courses

SHAMS BRAZILERO IRE (2014) *Dirigeant: M. Hatto WALD* Associéss: M. Norbert HOEPFNER, M. Josef HOFER, M. Armin LUSTIG, M^{lle} Lydia SAROVA (8/9) Pour sa carrière de courses

TOUPIE (2017) *Dirigeant: M^{me} Angela KURTH* Associé: M^{me} Eric LIBAUD (8/9) Pour sa carrière de courses

TRESOR DE CHIRON (2018) *Dirigeant: ECURIE CENTRALE* Associé: M. Patrice LENOUE (8/9) Pour sa carrière de courses

YSSINGEAUX (2016) *Dirigeant: ECURIE MICHAEL RIZIERI* Associés: M. Antoine GILIBERT, M. Benoit CHALMEL (8/9) Pour sa carrière de courses

ERENICE (2014) *Dirigeant: M^{lle} Marie-France SUBERVILLE* Associé: M. Pascal JOURNIAC (9/9) Pour sa carrière de courses

GOLDEN DAWN (2017) *Dirigeant: M^{me} Henri DEVIN* Associé: HF. DEVIN (s) (9/9) Pour sa carrière de courses

GOOD LUCKY (2014) *Dirigeant: M. Simon MUNIR* Associé: M. Isaac SOUEDE (9/9) Pour sa carrière de courses

MISTER SAINT PAUL (2019) *Dirigeant: M. Bernd RABER* Associéss: E&G . LEENDERS (s), M. Luc JOSSE, M. Pierre KLIMENKO, M. Daniel LE FUR, M. Denis MARIN (9/9) Pour sa carrière de courses

PANJAMAN (2017) *Dirigeant: M^{me} Marie-Claire ELAERTS* Associéss: M. Gilles BARBARIN, M. Stephane CERULIS, ECURIE GALAXY II, M. Jean-Pierre MENVILLE (9/9) Pour sa carrière de courses

FLAG DU BOULAY (2015) *Dirigeant: M. Denis JEGOU* Associé: B. LEFEVRE (s) (10/9) Pour sa carrière de courses

KIDANE TRAOU LAND (2014) *Dirigeant: CH. PLISSON (s)* Associés: Suc. Xavier JEGU, M. Pierre ORY (10/9) Pour sa carrière de courses

SELFIE (2014) *Dirigeant: ECURIE MUSEROLLE* Associés: M. Patrick BARBE, E&G . LEENDERS (s) (10/9) Pour sa carrière de courses

PHILARMONIE (2017) *Dirigeant: M. Georges LACOMBE* Associé: M. Gregoire JUILLET (11/9) Pour sa carrière de courses

FEDOROVA KERGADOR (2015) *Dirigeant: M. Michel COROLLER* Associé: M. Pascal JOURNIAC (12/9) Pour sa carrière de courses

KNOW IT'S POSSIBLE (2016) *Dirigeant: GO HORSES SPRL* Associé: ECURIE DE THEYSS (12/9) Pour sa carrière de courses

ASSIGNED IRE (2017) *Dirigeant: M^{me} Emily MAGNIER* Associé: M^{me} Linda SHANAHAN (13/9) Pour sa carrière de courses

ELITE D'AINAY (2014) *Dirigeant: M. Marc NICOLAU* Associé: M^{me} Marie TRAVERSO (13/9) Pour sa carrière de courses

HABIBI LINN (2015) *Dirigeant: M. Noman OZGULER* Associés: M. Pierre J. FERTILLET, GAB . LEENDERS (s), C. LEFEVRE (s) (13/9) Pour sa carrière de courses

MAGNETO (2017) *Dirigeant: M. Patrice DETRE* Associés: M. Jacques DETRE, M. Francois NICOLLE (13/9) Pour sa carrière de courses

MAND SI (2014) *Dirigeant: M. Thomas ELUARD* Associé: C. LEFEVRE (s) (13/9) Pour sa carrière de courses

NUIT DE LA CHANCE (2017) *Dirigeant: M. Rene LE TURNIER* Associés: C. LEFEVRE (s), M. Gwenaël DELAFENETRE (13/9) Pour sa carrière de courses

OLYMPIA (2018) *Dirigeant: FR. MONFORT (s)* Associé: M. Jean-Paul BOIN (13/9) Pour sa carrière de courses

ZIE DE KET (2015) *Dirigeant: ECURIE DES MOUILLOTINS* Associé: C. LEFEVRE (s) (13/9) Pour sa carrière de courses

ELITE DE BELLOUET (2016) *Dirigeant: M. Alain-Albert NEVEU* Associés: M. Paul MAUSSION, W. MENUET (s) (14/9) Pour sa carrière de courses

GODEFROY BOUILLANT (2015) *Dirigeant: M. Guillaume THOMESSE* Associé: M. KREBS (s) (14/9) Pour sa carrière de courses

GREATGOLD (2016) *Dirigeant: M^{me} Odile LERAT* Associé: M. Xavier-Louis LE STANG (14/9) Pour sa carrière de courses

HUCKING HEART (2017) *Dirigeant: M^{me} Christine MOERMAN* Associé: M^{me} Audrey TIELEMANS (14/9) Pour sa carrière de courses

KENWIND (2018) *Dirigeant: M. Robert SCHLIENGER* Associés: M. Paul SCHLIENGER, M^{me} Marie-Claire ELAERTS (14/9) Pour sa carrière de courses

MIRAGE HERO GB (2017) *Dirigeant: FEEL GOOD HORSE RACING* Associé: M. Paul BENET (14/9) Pour sa carrière de courses

NAVARROI (2015) *Dirigeant: M. Andrew Richard BLAXLAND* Associé: M^{me} Teresa BLAXLAND (14/9) Pour sa carrière de courses

TOOCOOLFORSCHOOL (2019) *Dirigeant: ECURIE BRILLANTISSIME* Associéss: M. BRASME (s), CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Didier Patrick COLLET, UMA RACING (14/9) Pour sa carrière de courses

ORAN IRE (2018) *Dirigeant: F. VERMEULEN (s)* Associés: M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Laurence LAVENU (15/9) Pour sa carrière de courses

BRAZAKHEE GB (2019) *Dirigeant: M. Darren YATES* Associé: M^{me} Joanna Frances HUGHES (16/9) Pour sa carrière de courses

CRACK DE REVE (2012) *Dirigeant: M. Simon MUNIR* Associé: M. Isaac SOUEDE (16/9) Pour sa carrière de courses

FUR HAT GB (2019) *Dirigeant: M. Darren YATES* Associé: M^{me} Joanna Frances HUGHES (16/9) Pour sa carrière de courses

HYBRID (2018) *Dirigeant: M^{me} Eliane LEFEVRE TRUPIANO* Associé: M^{lle} Chrystelle CARDENNE (16/9) Pour sa carrière de courses

IGGY CHOP (2014) *Dirigeant: M. Bruno TOUZEAU* Associé: C. BOUTIN (s) (16/9) Avec tacite reconduction

L'INDOMPTABLE (2015) *Dirigeant: M. Richard BORRELLI BIFULCO* Associés: M. Christian CIMOLAI, M. Patrick DREUX, M. Steeve PUGLIA (16/9) Pour sa carrière de courses

MIRAGE (2018) *Dirigeant: SL FAMILY RACING* Associé: M^{me} Sibille ROSSI (16/9) Pour sa carrière de courses

TREE OF STARS (2017) *Dirigeant: M. Richard KENT* Associé: M^{me} Joanna Frances HUGHES (16/9) Pour sa carrière de courses

ACTUALLY IN LOVE (2016) *Dirigeant: M. Patrick MEJEAN* Associés: M. Peter BRUNET, R. MARTENS (s) (17/9) Pour sa carrière de courses

ALFIERI (2013) *Dirigeant: M. Jean-Philippe ZAOUI* Associé: M. Pierre BOUVARD (17/9) Pour sa carrière de courses

AMMOBABY (2017) *Dirigeant: M. Louis-Armand JOLLY* Associés: M. Hubert de NICOLAY, M^{me} Sylvie COLLIN (17/9) Pour sa carrière de courses

BAUTISTA (2018) *Dirigeant: M^{me} Claudine WEISS* Associés: M. Nidal AL KHALIL, M. Jacques FORESI, M. Franck FORESI (17/9) Pour sa carrière de courses

HARESTO (2017) *Dirigeant: M^{lle} Martine-Pascale LABORDE* Associé: M. Serge FOUCHER (17/9) Pour sa carrière de courses

IPANEMA BORGET (2016) *Dirigeant: M. Joel D'ERSU* Associé: M. Jean-Pierre RAYMOND (17/9) Pour sa carrière de courses

SAMSTRONG (2018) *Dirigeant: M. Jean-Philippe ZAOUI* Associéss: ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE, M. Bertrand MILLIERE (17/9) Pour sa carrière de courses

KATHALINA (2019) *Dirigeant: M. Alain CHOPARD* Associé: D. MORISSON (s) (18/9) Pour sa carrière de courses

LEXINGTON REBEL (2017) *Dirigeant: M. Philippe FAUCAMPRE* Associé: M. Olivier BROCHART (18/9) Pour sa carrière de courses

PREMIERE DONNE (2018) *Dirigeant: M. Eric PALLUAT DE BESSET* Associé: M^{me} Lovisa-Ulrika DELAUNAY (18/9) Pour sa carrière de courses

BLUE ONE (2018) *Dirigeant: M. Mario SERAFINO* Associé: M. Gianluca BIETOLINI (19/9) Pour sa carrière de courses

HARCADIAN (2017) *Dirigeant: M. Emmanuel FERRON Associés:* ECURIE NOSAT, M. Olivier FOUCAULT, M. Anthony GOUDAL (19/9) Pour sa carrière de courses

ICEO (2018) *Dirigeant: ECURIE PATRICK JOUBERT Associé:* HARAS DE SAINT-VOIR (19/9) Pour sa carrière de courses

INNATENDUE (2018) *Dirigeant: M. Loic GLEMIN Associé:* M^{me} Etienne LEENDERS (19/9) Pour sa carrière de courses

JERIMADETH (2019) *Dirigeant: ELEVAGE PIERRE LEVESQUE Associés:* M. BRASME (s), ECURIE THOMAS LEVESQUE, M. Alexandre DABBOU (19/9) Pour sa carrière de courses

TURKISTAN EXPRESS (2017) *Dirigeant: M^{lle} Neila MAHJOUB Associés:* M. Christian CIMOLAI, M. Steeve PUGLIA (19/9) Pour sa carrière de courses

VESROLI (2013) *Dirigeant: M. Jean-Michel BAZIRE Associés:* M. Patrick BOITEAU, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Franck LEBLANC (19/9) Pour sa carrière de courses

VIRULENTE (2019) *Dirigeant: ECURIE BRILLANTISSIME Associés:* CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Khalifa Mohammed AL ATTIYAH, SAS I.E.I. (19/9) Pour sa carrière de courses

WHO KNOWS (2019) *Dirigeant: ECURIE DU PARC MONCEAU Associés:* M. Hubert GUY, M. Gerard LARRIEU, M. Eric PUERARI (19/9) Pour sa carrière de courses

BELLE NEGLIGENCE (2015) *Dirigeant: M. Stephane RUEL Associés:* M. Noel DUBIEF, CH. DUBOURG (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

BOCAGE HAS (2015) *Dirigeant: M. Marcel CHAOUAT Associés:* CHADE SAS, M. Francois NICOLLE, M. Frederic DEZZUTTO (20/9) Pour sa carrière de courses

CENTRICAL IRE (2018) *Dirigeant: GODOLPHIN SNC Associé:* HARAS DE LA PERELLE (20/9) Jusqu'au 00/00/00

DANTZA BASC (2018) *Dirigeant: M^{me} Brigitte RE-SCANDELLA Associés:* E. GRALL (s), M. Sebastien DUFRANCATEL (20/9) Pour sa carrière de courses

DOC NEGLIGENT (2016) *Dirigeant: M. Stephane RUEL Associés:* M. Noel DUBIEF, CH. DUBOURG (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

GALACTIQ (2016) *Dirigeant: M. Stephane RUEL Associés:* M. Noel DUBIEF, CH. DUBOURG (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

GIRL DE CHOISEL (2016) *Dirigeant: ECURIE OUEST RACING Associé:* ECURIE JAUNE ET VERT (20/9) Pour sa carrière de courses

GWEN MADRIK (2016) *Dirigeant: PASSION RACING CLUB Associé:* M. Francois NICOLLE (20/9) Pour sa carrière de courses

KEPOU (2017) *Dirigeant: M. Gerard LANCRY Associé:* M. Christophe ESCUDER (20/9) Pour sa carrière de courses

LEOMAR GER (2013) *Dirigeant: Suc. Philippe VAN DER LINDEN Associé:* M. Xavier-Louis LE STANG (20/9) Pour sa carrière de courses

LUNE D'OPALE (2019) *Dirigeant: ECURIE VILLEBADIN Associé:* M. Jean-Vincent TOUX (20/9) Pour sa carrière de courses

NEPTUNE RAFAL (2016) *Dirigeant: M. Stephane RUEL Associés:* M. Noel DUBIEF, CH. DUBOURG (s) (20/9) Pour sa carrière de courses

NIGHTS ON BROADWAY (2018) *Dirigeant: M^{me} Renate MOSER Associé:* M^{me} Sibille ROSSI (20/9) Pour sa carrière de courses

OHMYFRIEND (2017) *Dirigeant: M. Claude HERMAN Associés:* M. Guy BOSGIRAUD, M. Francois BAYROU, M. Herve PALACIOS (20/9) Pour sa carrière de courses

OMBRA MIA IRE (2016) *Dirigeant: M^{me} A.G. KAVANAGH Associé:* M. Fabrice CHAPPET (20/9) Pour sa carrière de courses

SYRAH (2016) *Dirigeant: MOUSQUETAIRE INVESTISSEMENT Associé:* M. Gilbert CONESA (20/9) Pour sa carrière de courses

VITTORINA (2016) *Dirigeant: M^{me} France DAGNIAUX Associé:* M. Frederic LEPERCQ (20/9) Pour sa carrière de courses

WETROV (2015) *Dirigeant: M. Noman OZGULER Associé:* M^{lle} Marie RICHERT (20/9) Pour sa carrière de courses

DAME COLLONGES (2013) *Dirigeant: M. Dirk HUYCK Associé:* M. Adrien LACOMBE (21/9) Pour sa carrière de courses

DANTZIG CHOP (2015) *Dirigeant: M. Yvain DUPRAT Associé:* M. William WALTON (21/9) Pour sa carrière de courses

GINA CONTI (2016) *Dirigeant: ECURIE PATRICK JOUBERT Associé:* A. LEFEUVRE (s) (21/9) Pour sa carrière de courses

GUINNESS D'VIALETTES (2017) *Dirigeant: M. AF. AL-ATTIYAH Associés:* M^{me} Jean-Francois BERNARD, M. Jean-Pierre RAYNAL (21/9) Pour sa carrière de courses

INTOX (2018) *Dirigeant: ECURIE PATRICK JOUBERT Associé:* HARAS DE SAINT-VOIR (21/9) Pour sa carrière de courses

KAISEKI (2019) *Dirigeant: M. Loic FLOC'H Associé:* M. BOUTIN (s) (21/9) Pour sa carrière de courses

KARAKORUM (2017) *Dirigeant: M. Mickael MARCADE Associés:* M. Antoine ABRASSART, M. Jeremy ACEDO, M. Christophe CHEMINAUD (21/9) Pour sa carrière de courses

KING OF RUN (2015) *Dirigeant: M. Philippe PONSOT Associéss:* M^{me} Marie-Laure GAUTIER, CH. AUBERT (s), M. Stephane DELARUE, M. Claude P GAUTIER, M. Frank OGET (21/9) Pour sa carrière de courses

POLYPTOTE (2018) *Dirigeant: M. Loic FLOC'H Associé:* M. BOUTIN (s) (21/9) Pour sa carrière de courses

CHAT D'OR (2017) *Dirigeant: JC. ROUGET (s) Associé:* M. Francois NICOLLE (22/9) Pour sa carrière de courses

FOLIE PASSAGERE (2016) *Dirigeant: M. Philippe GOUTMANN Associé:* M. ROLLAND (s) (22/9) Pour sa carrière de courses

FOLLOW THE SUN (2018) *Dirigeant: ECURIE SENATOR Associé:* M^{me} Agathe FOUASSIER (22/9) Pour sa carrière de courses

GOOD TO TALK GB (2015) *Dirigeant: ECURIE SENATOR Associé:* M^{me} Agathe FOUASSIER (22/9) Pour sa carrière de courses

HAPPY DES BRUYERES (2017) *Dirigeant: M^{me} Florence THOMAS-DE GIGOU Associé:* M. Noam CHEVALIER (22/9) Pour sa carrière de courses

NEVER GIVE WAY IRE (2018) *Dirigeant: M. Berend VAN DALFSEN Associés:* M. Mikel DELZANGLES, M. Paul BENET, M^{me} Andreina MOSCA TOSELLI (22/9) Pour sa carrière de courses

PRINCE CLOSELY (2017) *Dirigeant: M^{me} Daniela AIRALDI Associé:* M. Pierre RAUSSIN (22/9) Pour sa carrière de courses

SENATOR FROST (2013) *Dirigeant: ECURIE SENATOR Associé:* M^{me} Agathe FOUASSIER (22/9) Pour sa carrière de courses

TAPETEN TONI (2018) *Dirigeant: M^{me} Janina BURGER Associé:* M. Lars HAASE (22/9) Pour sa carrière de courses

VICOPISSANO (2015) *Dirigeant: ECURIE SENATOR Associé:* M^{me} Agathe FOUASSIER (22/9) Pour sa carrière de courses

ZOE DE BOISTRON (2017) *Dirigeant: M^{lle} Fanny GUEDJ Associé:* M. Valentin DEVILLARS (22/9) Pour sa carrière de courses

AUTUMN TWILIGHT IRE (2018) *Dirigeant: M. Lars HAASE Associé:* M^{me} Janina BURGER (23/9) Pour sa carrière de courses

BAIRA (2016) *Dirigeant: EARL DE LA VALLEE Associé:* M. Hiroo SHIMIZU (23/9) Pour sa carrière de courses

HARMONIE DE KERSER (2017) *Dirigeant: ECURIE DU HARAS D'ERABLE Associés:* ECURIE DES DUNES, M. Serge DREVET (23/9) Pour sa carrière de courses

HONGKONGO (2017) *Dirigeant: M^{me} Danielle XOUAL Associé:* ECURIE BRED TO WIN SC (23/9) Pour sa carrière de courses

KALEESI DU BRIVET (2017) *Dirigeant: M. Laurent BERARD Associé:* G. DENUAULT (s) (23/9) Pour sa carrière de courses

MASTER BLAZE (2018) *Dirigeant: ECURIE JUELLE Associés:* M. Davy FERNANDEZ, PALMYR RACING (23/9) Pour sa carrière de courses

MICK STARS (2017) *Dirigeant: M^{me} Luc AVRIL Associé: M. Edouard THUEUX (23/9)* Pour sa carrière de courses
RAFFLES QUATTRO (2017) *Dirigeant: M. Simon MUNIR Associé: M. Isaac SOUEDE (23/9)* Pour sa carrière de courses
STAR IN CHOPE (2018) *Dirigeant: M^{me} Laurence BAUDOIN Associé: C. BOUTIN (s) (23/9)* Pour sa carrière de courses
TEXARD (2015) *Dirigeant: M. Simon MUNIR Associé: M. Isaac SOUEDE (23/9)* Pour sa carrière de courses
ARGYRON IRE (2016) *Dirigeant: M^{me} Dominique PELAT Associés: M. Pierre-Alain CHEREAU, M. Robin LOSFELD, F. VERMEULEN (s) (24/9)* Pour sa carrière de courses
BALJAMAN (2014) *Dirigeant: M. Joel D'ERSU Associés: J. BERTRAN DE BALANDA (s), M. Christophe TARANNE (24/9)* Pour sa carrière de courses
MOONLIGHTPAINTER (2016) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPIAK Associé: JC. ROUGET (s) (24/9)* Pour sa carrière de courses
SAGA TIMGAD (2016) *Dirigeant: M. Christian BRAUN Associés: SCUDERIA SCOLARI, M. Harald BISCHOFF, M. Danny ROSPORT (24/9)* Pour sa carrière de courses

RÉSILIATIONS DE LOCATIONS

TRUST ON HIM (2018) *Locataire: M. Marc-Andre SEBAOUN Bailleurs: M^{me} Adriana PERRAUDIN, M. Julien COELHO, M. Philippe GERBIER (28/8)* Pour sa carrière de courses
AMOURDARGENT (2018) *Locataires: UMA RACING, ED. MONFORT (s) Bailleur: UMA RACING (29/8)* Pour sa carrière de courses
ETEL DU NINIAN (2018) *Locataire: M. Stephane RENAUD Bailleur: M. Charles GUYON (29/8)* Pour sa carrière de courses
HERICO (2017) *Locataires: M. Julien BARTHE, L. VIEL (s), E. LERAY (s) Bailleur: M. Eric LERAY (29/8)* Pour sa carrière de courses
LA BARAKAS (2015) *Locataires: J. ORTET (s), M. Serge CAZAUX, M. Philippe DAYOT Bailleur: M^{me} Evelyne VAN HAAREN (29/8)* Pour sa carrière de courses
LILROSE D'ORENS (2015) *Locataires: J. ORTET (s), M. Serge CAZAUX, M. Philippe DAYOT Bailleurs: Suc. Gerard-Elie SABATHIER, M. Jacques ORTET, M. Pierre-Jean SABATHIER (29/8)* Pour sa carrière de courses
MISKA CHOPE (2018) *Locataire: M^{me} Gwendolina GADBLED Bailleurs: M. Paul COTELLE, M^{me} Gwendolina GADBLED (29/8)* Pour sa carrière de courses
SWEEPER CHOP (2018) *Locataires: M. Thomas LINES, M. Guy PARIENTE, SARL GROUPE KR Bailleurs: GUY PARIENTE HOLDING, M. Thomas LINES, SARL GROUPE KR (29/8)* Pour sa carrière de courses
TIASA DE CUET (2016) *Locataire: M. Daniel BURLET Bailleur: M. Serge BOUOUNOFF (29/8)* Pour sa carrière de courses
ALLIYADH DUBREAU (2018) *Locataires: M. Julien MASANET, M. Christophe PAUTIER, M. Patrick PAUTIER Bailleur: M^{me} Benedicte CHAROY (30/8)* Pour sa carrière de courses
BIWAY (2011) *Locataire: BOURGOGNE RACING CLUB Bailleur: M. Daniel BLANCHARD (30/8)* Pour sa carrière de courses
BOUTI (2018) *Locataires: M. Eddir LOUNGAR, M. Mouloud DRIF Bailleurs: M. Mouloud DRIF, M. Eddir LOUNGAR (30/8)* Pour sa carrière de courses
CHINES PRINCESS (2011) *Locataires: M^{me} Thierry DEVESSE, M. Goulven TOUPEL Bailleur: M. Goulven TOUPEL (30/8)* Pour sa carrière de courses
CHIVERNY (2012) *Locataires: M. Eddir LOUNGAR, M. Mouloud DRIF Bailleur: M. Eddir LOUNGAR (30/8)* Pour sa carrière de courses
DIK D'ANJOU (2013) *Locataire: M. Dany GEMIN Bailleur: MUSTANG SARL (30/8)* Pour sa carrière de courses

FARID D'AIRY (2015) *Locataires: M. Jose-Robert VIDAL, H. LAGENESTE (s) Bailleur: M. Claude-Yves PELSAY (30/8)* Pour sa carrière de courses
KATIOUSKO (2015) *Locataires: M^{me} Laure GRALL, M. Remi SPINNEWYN Bailleur: M. Rene TABART (30/8)* Pour sa carrière de courses
KENNYA (2019) *Locataires: M. Wilfried HUE, M^{me} Audrey GULLIENT Bailleur: M. Jean-Sebastien CAMPOS (30/8)* Pour sa carrière de courses
KING OF THE LIONS IRE (2018) *Locataire: C. BOUTIN (s) Bailleurs: VERMEULEN (s), M^{me} Micheline VIDAL (30/8)* Pour sa carrière de courses
L'ASTALARA (2017) *Locataires: BOURGOGNE RACING CLUB, M^{me} Beatrice NICCO Bailleurs: M. Philippe DESMARD, M^{me} Beatrice NICCO (30/8)* Pour sa carrière de courses
MELROSA (2018) *Locataire: M^{me} Sandra de MONTZEY Bailleur: M^{me} Genevieve NEVEUX (30/8)* Pour sa carrière de courses
RIFAKTOR (2016) *Locataire: M. Jerome DELAUNAY Bailleurs: M. Cyril COSTE, M. Didier LE NOEN (30/8)* Avec tacite reconduction
BRIGHT CRESCENT GB (2016) *Locataire: M. Gilles PANNIER Bailleur: M^{me} Celine LAUR (31/8)* Pour sa carrière de courses
CAPELLO DE PRETOT (2012) *Locataires: M^{me} Philippe CHEMIN, CHEMIN & HERPIN (s) Bailleur: M^{me} Philippe CHEMIN (31/8)* Pour sa carrière de courses
CHUPA KLASS (2012) *Locataire: M. Nicolas PAYSAN Bailleur: M. Gerard DOYEN (31/8)* Pour sa carrière de courses
ETOILE DE CIERGUES (2014) *Locataires: M. Nicolas PAYSAN, M. Jean-Louis DEVILLARD Bailleur: M. Jean-Louis DEVILLARD (31/8)* Pour sa carrière de courses
FLECHE D'AINAY (2015) *Locataires: M. Matthieu NADOT, M. Pierre J. FERTILLET Bailleur: M. Stephane MILAVEAU (31/8)* Pour sa carrière de courses
FUNNY STARS (2015) *Locataires: M. Tanguy BOIVIN, M. Loic BOIVIN Bailleur: M. Raymond LEMAITRE (31/8)* Pour sa carrière de courses
HERMINE DES BAMBOU (2017) *Locataire: M. Nicolas PAYSAN Bailleur: M. Hubert PAYSAN (31/8)* Pour sa carrière de courses
HOP DES FOSSES (2017) *Locataire: M. Nicolas PAYSAN Bailleurs: M. Joel CHOVEAU, M. Pierre de LA GUILLONNIERE (31/8)* Pour sa carrière de courses
INDIANA BEY (2012) *Locataire: M. Eric LECOIFFIER Bailleurs: M^{me} Catherine BONNEAU, M. Eric LECOIFFIER (31/8)* Pour sa carrière de courses
LINDA'S CAP (2013) *Locataire: M. Gilles PANNIER Bailleur: M^{me} Celine LAUR (31/8)* Pour sa carrière de courses
QUEEN OF ELEGANCE (2018) *Locataires: M. Pierre LAMY, M. Alexis ACKER Bailleurs: M^{me} Anne-Sophie CROMBEZ, M^{me} Anne-Marie GAGNEAU, M. Sylvain LELLOUCHE, M^{me} Ghislaine BLOHORN, M^{me} Severine DUPUCH (31/8)* Pour sa carrière de courses
RAPID TOMAJ (2012) *Locataire: M. Nicolas PAYSAN Bailleur: M. Jean BAYON (31/8)* Pour sa carrière de courses
ROSIANE DU HAUT (2017) *Locataires: M. Nicolas PAYSAN, M. Denis DESERT, M. Didier GARCIA Bailleur: M. Laurent HUAU (31/8)* Pour sa carrière de courses
ROYAL BOWL (2013) *Locataire: M^{me} Christine LOPEZ Bailleurs: M^{me} Christine LOPEZ, M. Didier DARIO (31/8)* Pour sa carrière de courses
TONTON FLINGUEUR (2017) *Locataires: M^{me} Nathalie KERJEAN, M^{me} Diane LETERTRE, M. Henri MALARD Bailleurs: M^{me} Nathalie KERJEAN, M^{me} Diane LETERTRE, S.C.E.A DOMAINE DE L'ARGOS (31/8)* Pour sa carrière de courses
EFFET DE FOEHN (2016) *Locataire: M. Fabrice FOUCHER Bailleur: M^{me} Cecile RIGAUD-FROMENTIN (1/9)* Pour sa carrière de courses

GENULA (2016) *Locataires*: **M^{lle} Florence LEGRAND**, COUETIL ELEVAGE, **M^{lle} Pauline-Marie DAVID**, M. Jean-Christophe BOZO *Bailleur*: COUETIL ELEVAGE (1/9) Pour sa carrière de courses

GHOSTY ROSETGRI (2016) *Locataire*: **M. Stephane ROUSSARIE** *Bailleur*: EARL ECURIE ROSETGRI STUD (1/9) Pour sa carrière de courses

HALUISIN (2017) *Locataire*: **M. Fabrice FOUCHER** *Bailleurs*: M. Jean-Francois TALONNEAU, M. Jacques PROVOST, M. Patrick RIDARD (1/9) Pour sa carrière de courses

LA MOME DU PARADIS (2018) *Locataires*: **M. Rachid FAHMANE**, J. ORTET (s) *Bailleur*: **M^{me} Dominique LUCAS** (1/9) Pour sa carrière de courses

LULU DE NOEL (2017) *Locataire*: **M. Fabrice FOUCHER** *Bailleur*: M. Anthony FOUCHER (1/9) Pour sa carrière de courses

PENN AR ROZ (2014) *Locataire*: **M. Fabrice FOUCHER** *Bailleur*: M. Pierre-Yves CORBEL (1/9) Pour sa carrière de courses

THE LAST SPIRIT (2016) *Locataire*: **M^{me} Josiane ROVISSE** *Bailleur*: LE HARAS DE LA GOUSSERIE (1/9) Pour sa carrière de courses

ANGUILLON (2016) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleurs*: M. Anthony HERNANDEZ, M. Jean-Pierre BONARDEL, M. Boualem MEKKI, M. Nunzio RICIGNUOLO, M. Xavier BRELAUD (2/9) Pour sa carrière de courses

BOLERO DU TANGO (2013) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleur*: M. Gerard DOYEN (2/9) Pour sa carrière de courses

FOREVER TRES CHERE (2015) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleur*: M. Christophe GUESSANT (2/9) Pour sa carrière de courses

FRINGALE (2015) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleurs*: E.A.R.L. TRINQUET, M. Marc TRINQUET, M. Olivier TRINQUET (2/9) Avec tacite reconduction

GUYANISME (2016) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleur*: M. Gerard DOYEN (2/9) Pour sa carrière de courses

HARDROCK FOREZ (2017) *Locataires*: **M. Thierry de LAURIERE**, **M^{me} Françoise LAPLAUD** *Bailleur*: **M^{me} Marie-Caroline COYNE** (2/9) Pour sa carrière de courses

HEURE D'HIVER (2017) *Locataire*: **B. MONTZEY (s)** *Bailleur*: HARAS DE LASSOS (2/9) Pour sa carrière de courses

MISS LOVELY (2017) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, Sc ECURIE COUDERC *Bailleurs*: EARL PATRICK JOUBERT, Sc ECURIE COUDERC (2/9) Pour sa carrière de courses

POMPOGNE (2015) *Locataires*: **M^{me} Emmanuelle COVEZ**, **M^{lle} Valerie DISSAUX** *Bailleur*: **M^{lle} Valerie DISSAUX** (2/9) Pour sa carrière de courses

PRINCESSE D'ANGERS (2016) *Locataires*: **M^{me} Vanessa OGER SAUVAGET**, M. Laurent DENIS *Bailleurs*: M. Jean-Claude BIAIS, **M^{me} Francette LELOUP** (2/9) Pour sa carrière de courses

ZAKY (2018) *Locataire*: **M. Frederic DUVIVIER** *Bailleurs*: M. Michel PERRET, M. Guy-Roger PETIT (2/9) Pour sa carrière de courses

FUNDY (2015) *Locataire*: **M. Emmanuel SAYET** *Bailleur*: SCEA D'ARMAILLE (3/9) Pour sa carrière de courses

IDEAL DU CHENET (2018) *Locataires*: **M. Frederic BIANCO**, M. ROLLAND (s) *Bailleur*: **M^{lle} Marie-Laure BESNOUIN** (3/9) Pour sa carrière de courses

ITS ALL CLASS (2010) *Locataire*: **M^{lle} Marie RICHERT** *Bailleur*: M. Jerome REYNIER (4/9) Pour sa carrière de courses

WHIPSTAR (2018) *Locataire*: **M^{lle} Marie RICHERT** *Bailleur*: M. Pierre DUCOS (4/9) Pour sa carrière de courses

CAT BIRD (2015) *Locataire*: **J. ORTET (s)** *Bailleur*: M. Pierre FONTAN (5/9) Pour sa carrière de courses

HOGGAR DE L'ARDUS (2017) *Locataire*: **H.E. CHEIKHA REEM MK AL-THANI** *Bailleur*: H.H. M. AL-THANI (5/9) Pour sa carrière de courses

IMAGE DU CROATE (2018) *Locataire*: **H.E. CHEIKHA REEM MK AL-THANI** *Bailleur*: AL SHAHANIA STUD (5/9) Pour sa carrière de courses

LINDA'S STAR (2016) *Locataire*: **M. Carmelo MACELI** *Bailleur*: M. Michel MAUPOU (5/9) Pour sa carrière de courses

SAMLLA (2018) *Locataire*: **H.E. CHEIKHA REEM MK AL-THANI** *Bailleur*: H.H. M. AL-THANI (5/9) Pour sa carrière de courses

VISION REBELLE (2014) *Locataire*: **M^{me} Margaux TILLET** *Bailleur*: M. Stephane BOULLAIS (5/9) Pour sa carrière de courses

COLIER D'OR (2010) *Locataires*: **M^{me} Philippe CHEMIN**, CHEMIN & HERPIN (s) *Bailleur*: **M^{me} Philippe CHEMIN** (6/9) Pour sa carrière de courses

CONSTANTE (2012) *Locataire*: **ECURIE CENTRALE** *Bailleur*: M. Francois-Marie COTTIN (6/9) Pour sa carrière de courses

DOBBY FIRST (2013) *Locataire*: **M. Mahmoud TABTI** *Bailleur*: **M^{lle} Valerie DISSAUX** (6/9) Pour sa carrière de courses

DREAM ICE (2019) *Locataires*: **M. Bernard SITRUK**, **M^{me} Marie-Christelle LACAILLE** *Bailleurs*: M. Stephen LAHMI, M. J.N. TEMAM (6/9) Pour sa carrière de courses

ECETERA (2014) *Locataire*: **ECURIE CENTRALE** *Bailleur*: M. Francois-Marie COTTIN (6/9) Pour sa carrière de courses

EINULTY (2011) *Locataire*: **M. Stephane SEIGNOUX** *Bailleur*: **M^{me} Eugene MASSON** (6/9) Pour sa carrière de courses

FAIRY MOON (2016) *Locataires*: **M. Nunzio FERSULA**, M. Carmelo MACELI, M. Gilles FOURCADE *Bailleur*: M. Patrick LE CORRE (6/9) Pour sa carrière de courses

FERISANDRE (2015) *Locataire*: **ECURIE CENTRALE** *Bailleur*: M. Laurent OUVRY (6/9) Pour sa carrière de courses

NORDIC CHERRY (2017) *Locataire*: **M. Regis BERTIN** *Bailleur*: M. Norbert DOISNEAU (6/9) Avec tacite reconduction

SARINO GER (2016) *Locataire*: **M. Alain BRECKLE** *Bailleur*: JPH RACING (6/9) Pour sa carrière de courses

BALIDOCTOR (2013) *Locataire*: **CHEMIN & HERPIN (s)** *Bailleurs*: M. Jean-Yves LETENNEUR, M. Patrick LETENNEUR (7/9) Pour sa carrière de courses

CARISSIMA AMANDA (2017) *Locataire*: **M. Nicolas MILLIERE** *Bailleur*: ECURIE RACING INVESTMENT SOC (7/9) Pour sa carrière de courses

FIFTY DE LOIRE (2015) *Locataire*: **M. Jean-Claude OBELLIANNE** *Bailleurs*: Suc. Gerard BEILVERT, **M^{me} Gerard BEILVERT**, M. Eric BEILVERT (7/9) Avec tacite reconduction

FILTHOU COKO (2015) *Locataire*: **M. Charles-Edward CAYEUX** *Bailleur*: M. Daniel AUROUX (7/9) Pour sa carrière de courses

GALAXIE D'ANJOU (2014) *Locataire*: **J. PLANQUE (s)** *Bailleurs*: M. Jean-Francois GALISSON, M. Gerard LECOMTE (7/9) Pour sa carrière de courses

GRAZZIA (2016) *Locataires*: **HARAS DE BEAUVOIR**, M. Fabrice CHAPPET *Bailleur*: HARAS DE BEAUVOIR (7/9) Pour sa carrière de courses

HE'S NOT MONTCEAU (2017) *Locataires*: **ECURIE HARAS DES BEAUX**, J. MARION (s) *Bailleur*: M. Etienne RAQUIN (7/9) Pour sa carrière de courses

INTRU DU LARGE (2018) *Locataire*: **M. Charles-Edward CAYEUX** *Bailleur*: M. Pascal NOUE (7/9) Pour sa carrière de courses

LORD MONCHABLON GB (2018) *Locataires*: **M. Xavier HUMBERT**, M. Dominique DUPERRET, M. Brian BEAUNEZ, **M^{me} Diane VILAIN** *Bailleurs*: **M^{me} Sylvie HUMBERT**, M. Dominique DUPERRET, **M^{me} Ingrid HUMBERT** (7/9) Pour sa carrière de courses

NIGHT OF LOVE (2017) *Locataire*: **M^{lle} Caroline AUVRAY** *Bailleur*: ECURIES DE LA ROUSSEIERE SARL (7/9) Pour sa carrière de courses

RUDHAYMINE (2018) *Locataire*: **M. Jean-Claude OBELLIANNE** *Bailleur*: M. Marc BOURNIGAL (7/9) Pour sa carrière de courses

VOILA POURQUOI (2017) *Locataires*: **Suc. Magalen BRYANT**, Y. FOUIN (s) *Bailleurs*: Suc. Magalen BRYANT, M. Yannick FOUIN (7/9) Jusqu'au 00/00/00

ATHENA STAR GB (2016) *Locataire*: **M^{lle} Paola TALLOIS** *Bailleurs*: ECURIE TLV, M. Claude BODIN, M. Thierry FORGET (8/9) Pour sa carrière de courses

AURI PLENAM DELMAR (2011) *Locataires*: **M. Marcel BENOIT**, M. Etienne d' ANDIGNE *Bailleur*: M. Eliel SENFELDER (8/9) Pour sa carrière de courses

BALKAN DU PECOS (2011) *Locataires*: **M. Jean-Marie LAPOUJADE**, M. Francois NICOLLE *Bailleur*: HARAS DU PECOS (8/9) Pour sa carrière de courses

DEAUSEILLE (2013) *Locataires*: **ECURIE DES MOUILLOTINS**, E&G . LEENDERS (s), M. Francois AUDOIN, M. Denis MARIN *Bailleur*: HARAS DE LA ROUSSELIERE SCEA (8/9) Pour sa carrière de courses

FAQUITO DES OBEAUX (2015) *Locataire*: **M^{me} Sindy MARSCH** *Bailleur*: M^{me} Nicolas DEVILDER (8/9) Pour sa carrière de courses

GAMIN DE BEAUCHENE (2016) *Locataire*: **M. Cedric BIDON** *Bailleur*: M. Raymond BELLANGER (8/9) Pour sa carrière de courses

GEMINI D'AX (2016) *Locataires*: **M. Jean-Yves TOUZAIN**, M. Jerome DELAUNAY, M. Nicolas TOUZAIN *Bailleur*: ECURIE ARCANES SAS (8/9) Pour sa carrière de courses

GRAINE DE LA PRISE (2016) *Locataire*: **G. DENUAULT (s)** *Bailleur*: Suc. Boris RABEAU (8/9) Pour sa carrière de courses

GRONIAR (2016) *Locataires*: **M. Claude HAUTBOIS**, J. PLANQUE (s) *Bailleur*: M. Claude HAUTBOIS (8/9) Pour sa carrière de courses

LEDUEL (2016) *Locataires*: **M. Stephane RUEL**, CH. DUBOURG (s), M. Noel DUBIEF *Bailleurs*: M. David LESEINE, M. Noel DUBIEF, M. Stephane RUEL (8/9) Pour sa carrière de courses

MAB SOULOGNE (2017) *Locataires*: **M. Jean-Claude ARPIN**, M. Xavier-Louis LE STANG *Bailleurs*: M. Julien GRASLAND, M. Jean-Claude ARPIN, M. Xavier-Louis LE STANG (8/9) Pour sa carrière de courses

MYKLACHI (2016) *Locataire*: **M^{lle} Paola TALLOIS** *Bailleurs*: M. Freddy NORMAND, M. Paul NORMAND (8/9) Pour sa carrière de courses

SCEAUX DES LANDES (2015) *Locataires*: **M. Joel Edouard POIRIER**, M. Dominique BOURGEOIS, M. Francois NICOLLE, M. Jean-Andre QUESNY *Bailleurs*: M. Dominique BOURGEOIS, M. Francois NICOLLE, M. Arnaud POIRIER, M. Jean-Andre QUESNY (8/9) Pour sa carrière de courses

SERIFOS (2019) *Locataires*: **FRANKLIN FINANCE S.A.**, TOLMI RACING SC *Bailleurs*: FRANKLIN FINANCE S.A., SCEA MARMION VAUVILLE (8/9) Pour sa carrière de courses

STEEPLE DU RIB (2014) *Locataires*: **ECURIE DES DUNES**, P. QUINTON (s) *Bailleur*: ECURIE RIB (8/9) Pour sa carrière de courses

VALSEUR D'AINAY (2014) *Locataires*: **M. Matthieu NADOT**, M. Pierre J. FERTILLET, M. Theo RIBO *Bailleur*: M. Stephane MILAVEAU (8/9) Pour sa carrière de courses

AS SOLITAIRE (2010) *Locataire*: **M. Pascal JOURNIAC** *Bailleurs*: M. Eric PREZELIN, Suc. Magalen BRYANT, M. Denis BAER, M. David Georges POWELL (9/9) Pour sa carrière de courses

BACQUEVILLE (2011) *Locataires*: **M. Eric WISSER**, M. Alexis ACKER *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (9/9) Pour sa carrière de courses

BLUESILLE (2018) *Locataires*: **ECURIE MICHAEL RIZIERI**, M. Bernard STOFFEL *Bailleur*: M. Bernard STOFFEL (9/9) Pour sa carrière de courses

DAMON CHOP (2018) *Locataires*: **M^{me} Nathalie WALTON**, M. William WALTON *Bailleurs*: M^{me} Amina CHOPARD, M. Florent GUY (9/9) Pour sa carrière de courses

EDILE D'OUDAIRIES (2014) *Locataire*: **A. LE CLERC (s)** *Bailleur*: Comte Michel de GIGOU (9/9) Pour sa carrière de courses

GLOIRE AU PERE (2016) *Locataires*: **M. Jean-Claude DATCHI**, M. Etienne d' ANDIGNE, EQUOTAIR, M. Joseph LODICO, M. Mekki MEZIANE *Bailleurs*: M. Jean-Claude DATCHI, EQUOTAIR, LEENDERS (s), M. Joseph LODICO, M. Mekki MEZIANE (9/9) Pour sa carrière de courses

HARDI PETIT (2017) *Locataires*: **Comte Antoine-Audoine MAGGIAR**, ECURIE MADAME JACQUES CYPRES, E. CLAYEUX (s) *Bailleurs*: M. Jacques CYPRES, Comte Antoine-Audoine MAGGIAR (9/9) Pour sa carrière de courses

MAKETA (2016) *Locataire*: **M. Remy MATHIS** *Bailleur*: M. Bernard RIEDINGER (9/9) Pour sa carrière de courses

PORTO ERCOLE SPA (2017) *Locataire*: **M^{lle} Sylviane MESTRIES** *Bailleurs*: M^{me} Elodie de LAGENESTE, M. Jose Ignacio OLAVE (9/9) Pour sa carrière de courses

SOLDIER BAZ (2011) *Locataires*: **M. Guillaume MOUSNIER**, M. Sylvain LABARRE *Bailleur*: M. Jean LE PRIEUR (9/9) Pour sa carrière de courses

BLAGUE PAS (2011) *Locataire*: **E. CLAYEUX (s)** *Bailleur*: ECURIE MADAME PATRICK PAPOT (10/9) Pour sa carrière de courses

JANITALLE (2016) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleur*: M. Hubert LANGOT (10/9) Pour sa carrière de courses

MILEN'GLORY (2017) *Locataires*: **M. Patrick FELLOUS**, S. DEHEZ (s), ECURIE ADES HAZAN, M^{me} Geraldine HENOCHSBERG, M. Alain GIAOUI, M. Alain KUNTZMANN *Bailleurs*: M^{me} Geraldine HENOCHSBERG, ECURIE ADES HAZAN, M. Patrick FELLOUS (10/9) Pour sa carrière de courses

QUI IRA LOIN (2012) *Locataires*: **E. CLAYEUX (s)**, ECURIE MADAME PATRICK PAPOT *Bailleur*: ECURIE MADAME PATRICK PAPOT (10/9) Pour sa carrière de courses

RIZZICHOP (2012) *Locataires*: **M. Frederic DEVISY**, O. TRIGODET (s) *Bailleur*: TRIGODET (s) (10/9) Pour sa carrière de courses

SUNDAY SKY (2015) *Locataire*: **E. CLAYEUX (s)** *Bailleurs*: M. Jean-Paul DESHAYES, M^{me} Marie-Odile DESHAYES (10/9) Pour sa carrière de courses

SANDYBURG IRE (2017) *Locataires*: **M. Andrew Lewis BROOKS**, Y. FOUIN (s) *Bailleurs*: M. Andrew Lewis BROOKS, M. Yannick FOUIN (11/9) Jusqu'au 00/00/00

HONODALIA (2017) *Locataires*: **M. Franck CHARBIT**, M. Bernard LE ROUX, M. Julien MERIENNE *Bailleur*: M. Bernard LE ROUX (12/9) Pour sa carrière de courses

LA COURBE (2016) *Locataire*: **M. Fabrice GUILLOSSOU** *Bailleur*: M. Gerard GUILLERMO (12/9) Jusqu'au 00/00/00

PRUNELLE BLEUE (2012) *Locataire*: **M. Jean-Pascal DELBE** *Bailleur*: M. Xavier LIBBRECHT (12/9) Pour sa carrière de courses

BALLY DE LA PLATA (2017) *Locataires*: **ECURIE JAECKIN**, P. ADDA (s), ECURIE INDIGO, ECURIE LAURENT CRIBIER *Bailleurs*: FOUESNANT, ECURIE JAECKIN, ECURIE INDIGO, ECURIE LAURENT CRIBIER (13/9) Pour sa carrière de courses

EL ORO DE SOMOZA (2014) *Locataire*: **M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE** *Bailleur*: M^{me} Elodie LAMBERT (13/9) Pour sa carrière de courses

FAIRY MOON (2016) *Locataires*: **M. Nicolas LEFEBVRE**, C. LEFEBVRE (s) *Bailleur*: M. Patrick LE CORRE (13/9) Pour sa carrière de courses

FERKING AUTRECHENE (2014) *Locataires*: **M. Jean-Luc LINGER**, M. Alexis ACKER, M. Herve UHL *Bailleur*: LES ECURIES D'AUTRECHENE (13/9) Pour sa carrière de courses

IDEFIX DINO (2018) *Locataire*: **M. Baptiste LETOURNEUX** *Bailleur*: M. Claude MENARD (13/9) Pour sa carrière de courses

SEDDIK (2006) *Locataire*: **M. Daniel LACASSAGNE** *Bailleur*: M^{me} Odile BATREL (13/9) Pour sa carrière de courses

OVER AGAIN (2013) *Locataire*: **M. Dominique TURQUET** *Bailleur*: M. Jean-Roch LE MOINE (14/9) Pour sa carrière de courses

SCRIBNER CREEK IRE (2013) *Locataires*: **M. Auguste MENARD**, C. LEFEBVRE (s) *Bailleur*: LEFEBVRE (s) (14/9) Pour sa carrière de courses

GLORY DU BREUIL (2016) *Locataires*: **M. Remi SPINNEWYN**, E. GRALL (s) *Bailleurs*: M. Eric HELYE, M. Denis HUBERT (15/9) Jusqu'au 00/00/00

HM JALFANE (2017) *Locataire*: **M. AF. AL-ATTIYAH** *Bailleur*: MBF (15/9) Pour sa carrière de courses

IMAGINE LAGESSE (2018) *Locataire*: **M. Frederic SANCHEZ** *Bailleur*: M^{lle} Caroline BRUNAUD (15/9) Pour sa carrière de courses

MUNIR DU SOLEIL (2017) *Locataire*: **M. AF. AL-ATTIYAH** *Bailleur*: MBF (15/9) Pour sa carrière de courses

NELKIANE (2018) *Locataire*: **M. AF. AL-ATTIYAH** *Bailleur*: MBF (15/9) Pour sa carrière de courses

OL PY (2018) *Locataire*: **M. AF. AL-ATTIYAH** *Bailleur*: MBF (15/9) Pour sa carrière de courses

PENNY (2018) *Locataire*: **M. AF. AL-ATTIYAH** *Bailleur*: MBF (15/9) Pour sa carrière de courses

PRINCESS JOYYA VATALA (2017) *Locataire*: **M. Frederic SANCHEZ** *Bailleur*: M. Robert MARION (15/9) Pour sa carrière de courses

SIX CENTS (2018) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleurs*: M. David GIGUET, M^{me} Emma GIGUET (15/9) Pour sa carrière de courses

TITE PRINCESSE (2017) *Locataire*: **M. Frederic SANCHEZ** *Bailleurs*: M. Guillaume MOINON, M^{me} Jean-Luc VERON (15/9) Pour sa carrière de courses

VAUCELLES (2017) *Locataires*: **M. AF. AL-ATTIYAH**, FRANKLIN FINANCE S.A. *Bailleurs*: FRANKLIN FINANCE S.A., MBF (15/9) Pour sa carrière de courses

VERTI CHOP (2013) *Locataire*: **M^{me} Roger LABATE** *Bailleur*: BOUTIN (s) (15/9) Pour sa carrière de courses

BALENKA DE LA TOUR (2015) *Locataire*: **M. Hubert DESPONT** *Bailleur*: M. Bernard GUILLAUME (16/9) Pour sa carrière de courses

BALILAND (2016) *Locataires*: **M^{lle} Sabrina PELLETAN**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (16/9) Pour sa carrière de courses

FRANKLIN BERE (2015) *Locataires*: **M. Jean-Luc PELLETAN**, M^{lle} Aureline PERRIER *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (16/9) Avec tacite reconduction

GALBE (2016) *Locataires*: **M. Jean-Luc PELLETAN**, M^{lle} Aureline PERRIER *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (16/9) Avec tacite reconduction

GENTLEMAN RIDER (2016) *Locataire*: **M. Patrice LENOGUE** *Bailleur*: ECURIE SAGARA (16/9) Pour sa carrière de courses

HARIBO DES MOTTES (2017) *Locataire*: **ECURIE BURGUNDY HORSES** *Bailleur*: M. Jean-Louis DEVILLARD (16/9) Pour sa carrière de courses

HIKORYA (2017) *Locataire*: **M. Hubert DESPONT** *Bailleur*: Earl DETOUILLOU RAPHAEL FREDER (16/9) Pour sa carrière de courses

LA GATTA (2017) *Locataires*: **M^{lle} Sabrina PELLETAN**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (16/9) Pour sa carrière de courses

PINGUSCIA CHANTIME (2015) *Locataire*: **M. Hubert DESPONT** *Bailleur*: M. Anthony LEGER (16/9) Pour sa carrière de courses

SIDE TO SIDE (2019) *Locataire*: **M. Thomas VIEL** *Bailleur*: M. Jean-Paul LEMELLETIER (16/9) Pour sa carrière de courses

FLEUR BRUNE (2015) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: Scea LA CHAUSSEE (17/9) Pour sa carrière de courses

I LIKE HIM (2016) *Locataires*: **M. Olivier PRUVOST**, J. BERTRAN DE BALANDA (s), M^{me} Charlotte MARTINEAU-CORCOS *Bailleur*: M^{me} Karine PERREAU (17/9) Pour sa carrière de courses

IKARE DU MOULIN (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: M. Christophe DESMARD (17/9) Pour sa carrière de courses

INDIANOLA (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: M. Frederic VANNEREUX (17/9) Pour sa carrière de courses

IRE LANGY (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: M. Patrice VAGNE (17/9) Pour sa carrière de courses

KLEINE (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleurs*: M. Denis BOUREZ, M^{me} Sandie DOUSSOT BILLOT (17/9) Pour sa carrière de courses

LEATICA GER (2016) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleurs*: M^{me} Anne-Charlotte ANDRE, M^{me} Clotilde de BARMON, M. Emmanuel CLAYEUX, M. Jean Marie PROST, M^{lle} Violaine de BARMON (17/9) Pour sa carrière de courses

MERALINO (2010) *Locataire*: **M. Sebastien MORINEAU** *Bailleur*: M. Erich KRAHENBUHL (17/9) Pour sa carrière de courses

PETRA SALSA (2017) *Locataire*: **M. Sebastien MORINEAU** *Bailleurs*: Scea ECURIE DE VILLENEUVE, M^{lle} V. LE JEUNE D'ALLEGERSHE, M. Sebastien MORINEAU, M. Gautier VIGNAU (17/9) Pour sa carrière de courses

PINATUMBA (2016) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: M. Benjamin CHAUVEL (17/9) Pour sa carrière de courses

RED RIVERQUEEN (2017) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: M. Yves GEISSENHOFFER (17/9) Pour sa carrière de courses

SPLENDID ETINCELLE (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: HARAS DES ETINCELLES (17/9) Pour sa carrière de courses

VISION DE L'ORME (2015) *Locataire*: **Scea HARAS DE PEYRE** *Bailleur*: M. Jean-Charles HAIMET (17/9) Jusqu'au 00/00/00

NORWEGIA (2019) *Locataire*: **C. BOUTIN (s)** *Bailleur*: GUY PARIENTE HOLDING (18/9) Pour sa carrière de courses

ULTIMATE WINNER (2019) *Locataire*: **M. Marc-Andre SEBAOUN** *Bailleurs*: M^{me} Adriana PERRAUDIN, M. Marc-Andre SEBAOUN (18/9) Pour sa carrière de courses

BOYEROS EMERY (2017) *Locataires*: **ECURIE BOSSON**, A. LEFEUVRE (s), M. Alexandre PUCHEU *Bailleurs*: M. Armand LEFEUVRE, ECURIE BOSSON, M. Alexandre PUCHEU (19/9) Pour sa carrière de courses

COTE D'ALBATRE (2017) *Locataire*: **M^{me} Nathalie COLLIGNON** *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (19/9) Pour sa carrière de courses

HAUTE AUTORITE (2017) *Locataires*: **M^{me} Nathalie COLLIGNON**, M^{lle} Sabrina PELLETAN *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (19/9) Pour sa carrière de courses

LALYROSE (2015) *Locataires*: **M. Maryan PELISSON**, M. Christophe MARTINON *Bailleur*: M. Florent AUGUSTIN (19/9) Pour sa carrière de courses

MA NOSTALGIE (2017) *Locataires*: **M. Jean-Luc COURIVAUD**, Scea BARBOTTIERE, M. Gerard J.C. MOUSSET, M^{me} Marie HERISSON DE BEAUVOIR *Bailleur*: Scea BARBOTTIERE (19/9) Pour sa carrière de courses

MARAPUAMA (2015) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleur*: BOUTIN (s) (19/9) Pour sa carrière de courses

TORCANA (2016) *Locataires*: **M^{me} Nathalie COLLIGNON**, M. Jean-Luc PELLETAN *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (19/9) Pour sa carrière de courses

TRISZNA POL (2018) *Locataire*: **M^{me} Alicja KARKOSA** *Bailleur*: STADNINA KONI KRASNE SP. ZOO (19/9) Pour sa carrière de courses

YACUNAH (2019) *Locataires*: **M^{me} Paulette CHARLEUF**, BUTEL & BEAUNEZ (s), M^{me} Sandie DOUSSOT BILLOT, M^{me} Jacqueline TISSIER *Bailleur*: M^{me} Sandie DOUSSOT BILLOT (19/9) Pour sa carrière de courses

FOLIE D'AIRY (2015) *Locataires*: **M. Pierre SALVADORI**, M. Francois NICOLLE *Bailleur*: Scea DE LA VALLEE DE L'ORNE (20/9) Pour sa carrière de courses

GEORGIA DU RABUTIN (2016) *Locataires*: **ECURIE DU RABUTIN**, M^{me} Morgane LALISSE *Bailleur*: ECURIE DU RABUTIN (20/9) Pour sa carrière de courses

KAUTO ONE OF MAY (2017) *Locataire*: **M. Thomas BEDON** *Bailleur*: Suc. Henri AUBERT (20/9) Pour sa carrière de courses

KIMBERLEYROYALE (2016) *Locataires*: **M. Jean-Luc COURIVAUD**, M^{me} Marie HERISSON DE BEAUVOIR, M. Antoine ABRASSART *Bailleur*: Scea BARBOTTIERE (20/9) Pour sa carrière de courses

MARY WHITE (2019) *Locataires*: **M. Didier MARS**, N. BELLANGER (s) *Bailleur*: M. Didier MARS (20/9) Pour sa carrière de courses

POLYCON (2018) *Locataires*: M^{me} **Florence SCHLUND**, M. Jean-Claude DUPOUY, M^{me} Marie HERISSON DE BEAUVOIR *Bailleur*: M. Yves FREMIOT (20/9) Pour sa carrière de courses

RIO DEL JACK (2017) *Locataire*: M^{me} **Marie BOCHE** *Bailleurs*: ECURIE FORET JAUNE, JPH RACING (20/9) Pour sa carrière de courses

THE SANDMAN (2018) *Locataire*: **M. Patrice LENOGUE** *Bailleur*: M^{me} Nadia MICHAUD (20/9) Pour sa carrière de courses

AIRFIELD BEAUTY GB (2014) *Locataire*: **M. Jean-Baptiste ANDREANI** *Bailleur*: ECURIES SERGE STEMPNIK (21/9) Avec tacite reconduction

ELEGANTE DU CHENET (2014) *Locataire*: **Suc. Magalen BRYANT** *Bailleur*: M^{lle} Marie-Laure BESNOUIN (21/9) Pour sa carrière de courses

EXTRA MOME (2014) *Locataire*: **M. Dany GEMIN** *Bailleur*: M^{me} Bernadette DESCHERE (21/9) Pour sa carrière de courses

FABIOLA DU FOUR (2015) *Locataire*: **M. Sylvain MAURER** *Bailleur*: M^{me} Sylvaine GIRAUD (21/9) Pour sa carrière de courses

FLIKA DE THAIX (2015) *Locataires*: **M. Tanguy BOIVIN**, M. Loic BOIVIN *Bailleur*: M. Michel BOURGNEUF (21/9) Pour sa carrière de courses

FOURMAKER (2015) *Locataire*: **M. Sylvain MAURER** *Bailleur*: M^{me} Sylvaine GIRAUD (21/9) Pour sa carrière de courses

HARMONIE DU CHENET (2017) *Locataire*: **Suc. Magalen BRYANT** *Bailleur*: M^{lle} Marie-Laure BESNOUIN (21/9) Pour sa carrière de courses

HEROS DES MERS (2017) *Locataire*: **M. Marc-Andre SEBAOUN** *Bailleurs*: M^{me} Adriana PERRAUDIN, M. Marc-Andre SEBAOUN (21/9) Pour sa carrière de courses

HONRI A LA MOTTE (2013) *Locataire*: **M. Thierry POCHE** *Bailleurs*: M. Anthony GOUDAL, M. Henri SIMON (21/9) Pour sa carrière de courses

IOURY (2018) *Locataires*: **M. Jean-Rene LAOUSSE**, D. MORISSON (s) *Bailleur*: M. Jean-Rene LAOUSSE (21/9) Pour sa carrière de courses

IZZY LYN (2018) *Locataire*: **M. Mathieu PITART** *Bailleur*: Earl DETOUILLOU RAPHAEL FREDER (21/9) Pour sa carrière de courses

ZAKING BEY (2014) *Locataire*: M^{lle} **Sarah DUCHESNAY** *Bailleur*: M^{lle} Catherine BONNEAU (21/9) Pour sa carrière de courses

DISCO MOME (2013) *Locataires*: M^{me} **Celine LEDUC**, L. VIEL (s) *Bailleurs*: M. Alexandre-Rene DESCHERE, M^{me} Bernadette DESCHERE (22/9) Pour sa carrière de courses

PETITE LEIA (2017) *Locataire*: **O. TRIGODET (s)** *Bailleurs*: M^{me} Xaviere CAUHAPE, M. Daniel LACAVE (22/9) Pour sa carrière de courses

BECHO (2018) *Locataires*: **SALVADOR DINK STUD S.L.**, M^{me} Ingrid MONTENEGRO *Bailleurs*: M^{me} Frederique FAURIE, SALVADOR DINK STUD S.L. (23/9) Pour sa carrière de courses

CARGY DU QUARTIER (2012) *Locataire*: M^{me} **Anne-Sophie BERNIER** *Bailleurs*: Suc. Jean-Charles BERDOLL, M^{me} Nicole BERDOLL (23/9) Pour sa carrière de courses

HAUTE CORREZE (2012) *Locataire*: **M. Jean-Yves CORDUAN** *Bailleur*: M. Patrick SAINT-MARTIN (23/9) Pour sa carrière de courses

LORDS DU BERLAIS (2015) *Locataires*: **M. Jean-Marie BONNIN**, J. MARION (s) *Bailleur*: M. Jean-Marie BONNIN (23/9) Pour sa carrière de courses

MOON WALKING (2018) *Locataire*: **ECURIE VICTORIA DREAMS** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (23/9) Pour sa carrière de courses

TARAPOUR (2016) *Locataire*: **M. Kevin PLISSON** *Bailleurs*: M. Damien MAUDUIT, M. Georges PLISSON (23/9) Pour sa carrière de courses

DECLARATIONS DE COULEURS

BERNHARDT (Louis) C. grise, ceinture, brassards et t. grenat.

BERTELLA (Mme Marie-France) C. jaune, ceinture et brassards mauves, t. jaune. (Reprise des couleurs de l'Ecurie des Chartreux).

BRIESKORN (Frank) C. blanche, une étoile et m. grenat, étoiles et t. blanches, une étoile grenat.

CHESNEAU (Gerald) C. rayée rouge et bleu-clair, t. rayée rouge et bleu-clair.

COLLISON (John) C. gros-bleu « C » et étoiles orange, m. gros-bleu, étoiles orange, t. gros-bleu « C » et étoiles orange.

DANOS (Mme Marlène) C. rose, étoiles et m. marron, t. marron, une étoile rose.

DOMAINE DU FENOIR C. gros-vert, ceinture et m. marron, t. gros-vert.

ECURIE DARCY RACING STABLE C. cerclée rose et gros-bleu, m. et t. roses.

LIEVRE (Léonard) C. rouge, croix de Saint-André bleue, t. rouge.

MARZOCCO (Edoardo) C. rouge, épauettes, m. et t. blanches.

MAYR (Johannes) C. rouge, une étoile et m. jaunes, t. rayée rouge et jaune.

NAGLE (Mme Diane) C. gros-bleu, coutures et t. vert-clair.

NASS (Fawzi Abdulla) C. gros-bleu, une étoile jaune, m. et t. rayées jaune et gros-bleu.

RAKOTONIAINA (Mme Sitrakarinjiva Rebecca) C. grenat, une étoile et m. roses, t. grenat, une étoile rose.

SAUVAGE (Mme Noëlle) C. beige, étoiles et m. roses, étoiles et t. beiges.

SCEA CHATEAU MONTLANDRIE C. grenat, une étoile rouge, m. et t. grenat, étoiles rouges.

ST ELIAS STABLES LLC C. verte "STE et deux brassards blancs, t. verte « STE » blanc.

WESTERBERG IRELAND C. grenat, ceinture et m. bleues, t. écartelée rouge et bleu.

AL-DARWISH (Jassim Mohamed) C. violette, m. et t. mauves.

AL-RABBAN (Abdulaziz Khalid) C. bleu-clair, croix de Saint-André rose, m. jaunes, t. jaune, une étoile bleu-clair.

ALSEMREEN (Hamdan) C. verte, cercle, m. et t. bleus.

ASSOCIATION « DETROIT THOROUGHBREDS » C. verte, m. bleues, t. rose.

ASSOCIATION « UNDER BLUE SKY » C. violette, m. blanches, t. orange.

BARDIN (Frédéric) C. bleu-clair, bretelles et m. blanches, t. bleu-clair, une étoile blanche.

BATUM (Nicolas) C. noire, un chevron et brassards grenat, t. noire, une étoile grenat.

BERNIER (Mlle Charlotte) C. mauve, un losange et m. blancs, t. mauve. (Reprise des couleurs de Mr Jean-Charles BERDOLL).

BOMAN (Stuart) C. blanche, ceinture bleu-clair, m. et t. noires.

BOUTOUR (Mme Virginie) C. grenat, disque orange, t. grenat.

BURRIDGE (Richard) C. gros-bleu, m. et t. grises.

CORMY (Mikael) C. bleue, m. bleues, coutures blanches, t. rayée blanc et bleu.

DEAVIN (Paul Mark) C. gros-bleu, m. rayées blanc et jaune, t. blanche.

DELIBEROS (Victor) C. noire, m. rouges, t. noire, une étoile rouge.

DUBREUIL (Alexandre) C. blanche, épaulettes beiges, t. noire.
ECURIE HUNTER VALLEY C. rouge, épaulettes jaunes, t. cerclée rouge et jaune.
FRACHON (Emmanuel) C. bleue, m. jaunes, brassards bleues, t. noire. (Reprise des couleurs de Mr Etienne FRACHON).
GONZALEZ LOZANO (Oscar) C. bleu-clair, une étoile rose, t. bleu-clair.
GREEDHARRY (Christopher) C. jaune, étoiles et m. vert-clair, t. vert-clair, étoiles jaunes.
HORAN (Jerry) C. violette, m. blanches, t. jaune.
JANDER (Thomas) C. blanche, étoiles bleues, t. blanche, étoiles bleues.
KHOSLA (Vimal) C. grise, bande et m. gros-bleu, brassards jaunes, t. damier jaune et gros-bleu.
MIEULLE (Mme Hortense de) C. grenat, un chevron et t. beiges.
MORINIERE (François) C. blanche, croix de Lorraine verte, m. et t. orange.
MORONEY (Paul) C. jaune, un chevron rouge, t. écartelée rouge et jaune.
MUSIAL (Mme Patricia) C. marron, épaulettes et t. orange.
PILOT (Edouard Jean René) C. bleue, épaulettes, m. et t. vert-clair.
PUYSSEGUR (Stéphan) C. blanche, étoiles gros-bleu, t. rouge.
RACING STARS C. bleue, disque rouge, m. et t. rayées rouge et bleu.
SOCIETA' DUEGI SRL DI BOTTI GIUSEPPE C. damier rouge et vert, m. blanches, t. verte.
TURQUIER (Maurice Michel) C. blanche, bretelles rouges, m. bleues, t. cerclée blanc et bleu.
WALD (Sebastian) C. blanche, disque rouge, m. et t rayées blanc et rouge.
WILLIS (Nicholas) C. blanche, un chevron rouge, m. vertes, t. cerclée blanc et rouge.

CHANGEMENTS DE COULEURS

Au lieu de :

AL-KAABI (S.E. SHARIDA) C. bleu-clair, épaulettes mauves, t. bleu-clair.
MULRYAN (Mme Bernadine) C. gros-bleu, bande jaune, t. bleu-clair.
SANCHEZ (Frédéric) C. bleue, m. rayées jaune et bleu, t. verte.
SMITH (Jeffrey Colin) C. mauve, un chevron et t. bleus.

Il faut lire :

AL-KAABI (S.E. SHARIDA) C. bleu-clair, écharpe orange, t. bleu-clair.
MULRYAN (Mme Bernadine) C. gros-bleu, bande jaune, t. rouge.
SANCHEZ (Frédéric) C. bleue, m. rayées jaune et bleu, t. noire, une étoile bleue.
SMITH (Jeffrey Colin) C. violette, un chevron et t. bleu-clair.

SOCIETES

CONSTITUTION :

DOMAINE DU FENOIR : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR THIERRY LURAT, PORTEUR DE PARTS : MR BENOIT SERGERE.
ECURIE DARCY RACING STABLE : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME MARGAUX LANFRANCHI, PORTEUR DE PARTS : MME MICHELLE LANFRANCHI.
SCEA CHATEAU MONTLANDRIE : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME CONSTANCE DURANTOU, PORTEUR DE PARTS : SARL DENIS DURANTOU : PORTEURS DE PARTS : MME ALIX DURANTOU, MME NOEMIE DURANTOU.

ST ELIAS STABLES LLC : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR VINCENT VIOLA, PORTEUR DE PARTS : MME TERESA VIOLA.
WESTERBERG IRELAND : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR MICHAEL RYAN, PORTEURS DE PARTS : MR FABIAN KALIN et MR LUKAS STEFFEN
ECURIE HUNTER VALLEY : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR MATTHIEU MILLET, PORTEURS DE PARTS : MY2MI, MY2MI HORSE et MR JEAN-ETIENNE DUBOIS.
RACING STARS : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME PAULINE MENGES, PORTEURS DE PARTS : MME NADINE GIOVANNELLI, MME GUY BARSÌ et MR GUY BARSÌ.
SOCIETA' DUEGI SRL DI BOTTI GIUSEPPE : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MME MARIA CERRI, PORTEURS DE PARTS : MR GIUSEPPE BOTTI.

CAVALIERES

Renouvellement :

BENECH Juliette
MERVEILLE-BLANCHON Carole

GENTLEMEN-RIDERS

Renouvellement :

ANSART François
CORMIER-MARTIN Yves
ROBERT Alexandre

ENTRAINEURS PUBLICS

DONWORTH Timothy
DUBREUIL Alexandre
LITTMODEN Nicholas Paul

PERMIS D'ENTRAINER

BOUTIN Jean-Jacques
GUILDOUX Mickael
TORLAY Vincent
BURESI Jean-Marie
LALLIER Jean-Baptiste
LE PAPE Gregory

ELEVEURS-BAILLEURS

ALTEVOGT HEIKE DOROTHEA
BRICE JEAN-BAPTISTE
COURAULT CECILE
DAUPHIN NICOLAS
DEMEURE MATHIEU
FRIAR INGS STUD LTD
HONNEUX JACQUES
HR JMG CONSEIL
JOSEPH STEWART INVESTMENTS LTD
KERETIO LTD
M. JEROME IZARD
M. YANNICK PINGLIEZ
MME ANA-SILVIA LEVRIEN
MME DELPHINE POIRIER
PARENT ALINE
QUIQUEMELLE MARINE
BLANCHE MICHEL
BONNOT DAMIEN

BOUREL YOANN
CHIAMPO YVES
CIVEL DOMINIQUE
CLABAUX LUDOVIC
COLLE SERGIO
DEVELAY THOMAS
EARL DE LA SAULARIE
ELEVAGE DU COLOMBIER
FOURNIER MICKAEL
GFA DU PONT ROUGE
GRIGNON PATRICK
GUILLOMET DIDIER
JOUIN TIMEO
LELIEVRE PATRICE
MAZOYER MARION
MEDYA SARL
MONTIGNY PAUL
NORMAND ARMEL
SAWAYA LARA

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

Renouvellement :

APPRENTIS

RICALIO Jessy née le 26/05/2005
CA le 01/09/2020 (C. Escuder)

Au lieu de :

PLANQUE Simon né le 10/03/2004
CA le 01/09/2019 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

Lire :

PLANQUE Simon né le 10/03/2004
CP le 01/07/2021 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

BERLON Anna
(Sté d'Ent. D. Morisson)
BRISSET Angie
(B. de Montzey)
COLARDO Chloé
(Mme M. Bollack Badel)
FOLLIN Ylan
(F. Foucher)
PACAUD Jade
(Sté d'Ent. JM. Lefebvre)
BLASCO Charlotte
(J. Reynier)
DE CARVALHO Clémence
(Sté d'Entr. E. Clayeux)
SATALIA Francesco
(Sté d'Ent. A. Fabre)
VIRGILIO Davide
(Sté d'Ent. A. & G. Botti)
Renouvellement :
LAUDE Camille
PRINCE Floran
COSSON Steven

RUIZ GONZALEZ Alejandro

JOCKEYS

HERVO Charlotte
MACELI Luigi

AUTORISATION DU PORT D'UN LOGO PUBLICITAIRE SUR LA TENUE PERSONNELLE DU JOCKEY

PRICHARD Charlotte
Contrat agréé pour une durée indéterminée
Sponsor : Webblite
VALLE SKAR Frida
Contrat agréé jusqu'au 10/06/2031
Sponsor : IJockey

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa de l'article 211 et en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop, ont ouvert une enquête sur l'identité de la pouliche présentée sous le nom de GREEN MOTION pour participer au Prix EQUIDIA - Prix de LISIEUX, couru le 5 août 2021, sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Après avoir pris connaissance du rapport du vétérinaire de France Galop ayant procédé à l'enquête et de l'ensemble de ses pièces jointes ;

Attendu que l'enquête a permis d'établir de façon formelle qu'il ne pouvait s'agir de la pouliche GREEN MOTION ;

Après avoir dûment demandé au HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN et à la Société d'entraînement Frédéric ROSSI, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche GREEN MOTION, de fournir des explications écrites avant le vendredi 10 septembre 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander, par écrit et avant cette date, à être entendus par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notamment des explications écrites ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 31 août 2021 et ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que la pouliche GREEN MOTION (IRE) - N°SIRE 46429784 S est entrée à l'effectif de M. Frédéric ROSSI le 27 janvier 2021, de même que la pouliche SLEVKA (FR) N°SIRE 19332850 avec qui la substitution s'est faite ;
- que le numéro de transpondeur relevé par le vétérinaire de service sur l'hippodrome à savoir 250259806273970 correspond à celui de la pouliche SLEVKA ;
- que la pouliche GREEN MOTION a pour numéro de transpondeur le 985101045313258 ;
- que GREEN MOTION et SLEVKA sont deux pouliches femelles nées à moins d'un mois d'écart et présentent des signalements très légèrement différents qui ne permettent pas de les distinguer rapidement et facilement ; qu'elles sont toutes les deux bais avec un triangle en tête, un ladre entre les naseaux et une balzane au postérieur droit, que seule SLEVKA présente une petite balzane au paturon de l'antérieur gauche ;
- que GREEN MOTION et SLEVKA sont arrivées le même jour dans le même camion en provenance du même endroit (écurie de M. Gregory ELBAZ), que la confusion semble provenir de ce moment-là selon M. Frédéric ROSSI (courrier d'explications joint au dossier) ;
- qu'un signalement graphique a été relevé sur le cheval qui a couru, ainsi qu'une prise de sang pour génotype (feuillet de signalement joint au dossier) ;
- que postérieurement à la course :
 - le Dr. BEMBO a effectué le relevé du signalement et contrôlé les signalements et les numéros de transpondeurs des deux juments et effectué la prise de sang pour génotypage de la pouliche GREEN MOTION ;
 - le contrôle de génotype confirme que l'identité des 2 juments est bien la bonne (résultats des tests Eurofins joints au dossier) ;
 - que M. Frédéric ROSSI n'a pas signé la page de contrôles d'identité des livrets signalétiques ;

Vu le courrier de l'entraîneur Frédéric ROSSI reçu le 8 septembre 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que les deux pouliches sont arrivées par le même camion de nuit très tôt le 28 janvier 2021 sans que l'un des salariés de son écurie ne soit présent ;
- que dans ce cas-là le transporteur dépose le livret devant le box ou sur le porte couverture qui est fixé sur la porte du box ;
- que le matin qui a suivi ce transport, la responsable de l'écurie a vérifié l'identité des pouliches en regardant le signallement du livret posé devant la porte de chaque pouliche et elle l'a trouvé correspondant pour les deux ;
- que devant le box de SLEVKA, il y avait le livret de GREEN MOTION et inversement ;
- qu'elles n'avaient ni médaille, ni licol nominatif et qu'ils savent maintenant que les deux signalements sont très ressemblants ;
- que c'est ainsi qu'a été faite la confusion entre les deux pouliches au sein de leur écurie ;

Vu l'attestation du transporteur ayant transporté les deux pouliches jointe aux explications de M. Frédéric ROSSI ;

Vu le courrier du pré-entraîneur des deux pouliches joint aux explications de M. Frédéric ROSSI ;

Vu les articles 77, 134 et 202 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que la Société d'entraînement Frédéric ROSSI est responsable de son effectif et qu'il lui appartenait de prendre les mesures nécessaires pour que ne soit pas présentée la pouliche SLEVKA à la place la pouliche GREEN MOTION à l'occasion de la course susvisée ;

Que l'entraîneur est le premier et principal responsable de la présentation d'une pouliche à la place d'une autre lors d'une course, suite à un défaut de vérification de son identité ;

Qu'il y a également lieu de prendre acte des observations dudit entraîneur indiquant que « GREEN MOTION et SLEVKA sont arrivées le même jour dans le même camion en provenance du même endroit (écurie de M. Gregory ELBAZ) et que la confusion semble provenir de ce moment-là » ;

Attendu qu'il appartient cependant à l'entraîneur, responsable du gardiennage de ses chevaux, de leur hébergement, de son personnel et de son établissement, de prendre toutes les précautions possibles pour éviter une telle situation ;

Qu'il convient, en outre, de relever que ledit entraîneur n'avait pas apposé sa signature sur les pages des documents d'identification desdites pouliches lors de leur intégration à son effectif ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, de sanctionner la Société d'Entraînement Frédéric ROSSI, en application des dispositions susvisées par une amende de 1.200 euros pour cette première infraction en la matière dans les 5 dernières années ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner la Société d'Entraînement Frédéric ROSSI par une amende de 1.200 euros.

Boulogne, le 14 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

BIGUGLIA - 21 MARS 2021 - PRIX DU FONDS COMMUN

Rappel de la décision des Commissaires de courses en date du 21 mars 2021

Par Procès-verbal en date du 21 mars 2021 les Commissaires de courses en fonction ont indiqué que : « *Le cheval N°1 VOLO BOY a perdu un tapis en mousse environ 100 mètres après le départ. Cet incident n'a eu aucune incidence sur le poids après course car il ne s'est pas pesé avant la course avec ce tapis.* »

Rappel du retrait de la décision des Commissaires de courses en date du 24 juin 2021

Par décision en date du 24 juin 2021, les Commissaires de courses ont procédé au retrait de la décision du 21 mars 2021 portant procès-verbal de la 3ème course (P/4440) du Prix du FONDS COMMUN courue sur

l'hippodrome de BIGUGLIA, précisant que de nouveaux éléments avaient été portés à leur connaissance a posteriori conférant à la décision du 21 mars 2021 un caractère illégal.

Par la même décision, les Commissaires de courses ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses conformément aux dispositions des articles 211 et 213 du Code des Courses au Galop, suite au retrait de la décision des Commissaires de courses du 21 mars 2021 concernant la chute de matériel et par conséquent le poids porté par le hongre VOLO BOY lors du Prix du FONDS COMMUN couru sur l'hippodrome de BIGUGLIA le 21 mars 2021 ;

Après avoir dûment appelé M. Yannick JAN et Tyson VENTADOUR, respectivement propriétaire-entraîneur et apprenti jockey du hongre VOLO BOY à se présenter à la réunion fixée le 8 septembre 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation de ceux-ci ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment le procès-verbal en date du 21 mars 2021, le retrait de la décision des Commissaires de France Galop en date du 24 juin 2021, le film de la course et les différents témoignages recueillis et après avoir pris connaissance des explications écrites transmises par M. Yannick JAN ;

Sur le fond ;

Vu l'ensemble des éléments du dossier ;

Vu les convocations en date du 13 juillet 2021 adressées à l'entraîneur Yannick JAN et à l'apprenti Tyson VENTADOUR mentionnant notamment que les éléments portés au dossier sont consultables sur rendez-vous préalable ;

Vu le courrier adressé au secrétariat des Commissaires le 27 mars 2021 par Mme Béatrix ANDREANI indiquant notamment :

« Je viens de voir sur le site de France Galop la décision des Commissaires de Biguglia sur l'INCIDENT arrivé dans la 3ème course. Je trouve cela scandaleux quand on connaît la vérité et que l'on voit bien sur le film de la course que plusieurs éléments ont été perdus à 100 m du départ.

Pour avoir toute la version des faits avec comme appui le film de la course, il serait nécessaire d'interroger :

- L'AIDE STATER présent à l'intérieur de la piste qui a ramassé le tapis de plomb et autre tapis plus léger, les a brandis en l'air pour prévenir que VOLO BOY les avait perdus, le cheval a continué la course sans s'arrêter. L'aide stater a remis à Jean-Claude SARAIS le tapis de plomb et le reste.*
- Monsieur Jean-Claude SARAIS qui a remis à Monsieur Y. JAN les éléments tombés dont le tapis de plomb à l'arrivée.*
- Monsieur Y. JAN qui a remis à son jockey le tapis de plomb et les autres éléments.*
- Le jockey qui a été se peser avec le tapis de plomb qui lui a été remis après la course comme si de rien n'était.*
- Monsieur Jean-Paul FOLACCI à qui Monsieur Y. JAN a emprunté le tapis de plomb.*

J'écris ce petit mot malgré que je n'officialisais pas à Biguglia, mais j'étais présente et regardais la course comme tout le monde. J'ai vu tombé du cheval plusieurs éléments dont un léger et un beaucoup plus lourd et des entraîneurs présents qui ont tout vu, m'ont relaté les faits pour prévenir les Commissaires en place. J'ai donc essayé auprès des Commissaires avant qu'ils appellent d'expliquer la situation, car la personne au contrôle du poids a été dupé par le jockey et l'entraîneur.

Les autres Commissaires n'ont pas osé prendre les décisions qui s'imposaient.

Demain, le collège des Commissaires va se réunir sur l'hippodrome d'Ajaccio pour reprendre la situation périlleuse dans laquelle nous sommes suite à la décision prise qui met toute notre crédibilité et autorité en jeu en ce début d'année des courses en Corse.

Que vais-je pouvoir donner comme explications à toutes les personnes qui ont vu que sont tombés plusieurs éléments (mousse et tapis de plomb) et sachant ce qui précède » ;

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Yannick JAN en date du 9 avril 2021 mentionnant notamment :

« Après la pesée avant course, avez-vous récupéré le matériel du jockey ou est-ce lui qui est venu au

box avec ?

- *C'est lui qui est venu au box avec son matériel pour m'aider à seller, car j'avais deux chevaux dans la course.*

Qui a sellé le hongre VOLO BOY ?

- *C'est moi qui ai sellé le hongre VOLOBOY.*

Quels sont les éléments avec lesquels il a été sellé ?

- *Une grosse selle d'entraînement d'environ 5 kg que j'avais prêtée au jockey, un tapis de plomb d'environ 10 kg au moins, car le cheval devait porter 18 kilos de poids mort. J'ai rajouté un tapis de protection que j'ai toujours dans ma malle pour protéger le garrot et le dos du cheval. J'ai également rajouté un antidérapant.*

Vous êtes-vous aperçu de la perte des éléments durant la course ?

- *Oui, tout le monde l'a vu sur l'hippodrome.*

Avez-vous vu que les éléments tombés après 100 mètres de courses provenaient de votre cheval ?

- *Oui, bien sûr que j'ai vu que cela provenait de mon cheval.*

Est-ce vous qui avez ramassé ces éléments sur la piste ?

- *Non, c'est M. SARAIS qui a ramassé le tapis, mais en aucun cas c'est le starter.*

A quel moment vous les a-t-il remis ?

- *J'ai récupéré le tapis de protection lors de la rentrée des chevaux au paddock après la course.*

Quels étaient les éléments que vous a remis M. SARAIS ?

- *Juste le tapis de protection.*

Uniquement celui-ci ?

- *Oui, car l'antidérapant n'a pas été retrouvé.*

Sur le film de contrôle on voit deux éléments tomber. Selon vous quels étaient-ils ?

- *Je pense qu'il devait s'agir du tapis de protection et de l'antidérapant.*

Est-ce bien vous qui avez redonné les éléments tombés à votre jockey Tyson VENTADOUR ?

- *Personne, car ce n'est pas le tapis de plomb qui est tombé. C'est le tapis de protection que j'ai rajouté qui est tombé. Et il n'y a pas eu d'éléments remis au jockey, j'ai gardé à la main le tapis que m'avait remis M. SARAIS.*

A l'arrivée de la course, votre jockey vous a-t-il indiqué qu'il avait perdu des éléments ?

- *Je n'ai pas eu de contact après la course avec le jockey. J'avais deux chevaux dans la course.*

Avez-vous été convoqué chez les Commissaires à l'issue de la course ?

- *Non et cela m'a surpris.*

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- *Non, rien de spécial. Tout le monde présent a vu les éléments tombés et m'a vu rentrer avec le tapis de protection. Je viens d'obtenir ma licence et je n'ai pas envie de faire des choses qui me la ferait perdre » ;*

Vu le compte-rendu de l'audition de l'apprenti Tyson VENTADOUR en date du 9 avril 2021 mentionnant notamment :

« Votre poids pour cette course était de 68.5 kg. Votre poids déclaré à France Galop étant de 49.5 kg, quels sont les éléments qui vous ont permis de faire le poids ?

- *Lors de mon arrivée sur l'hippodrome, mon poids était de 52 kg. Pour faire le poids j'ai utilisé un gros tapis de plomb d'environ 5 à 6 kg dans lequel j'ai mis du plomb, une grosse selle, sangle, sur-sangle, étriver et étrivière.*

Avec quels éléments avez-vous fait enregistrer votre poids avant la course ?

- *J'ai fait enregistrer mon poids avant la course avec les éléments cités précédemment.*

Tous ces éléments vous appartenaient-ils ou en avez-vous emprunté, si oui à qui ?

- *Le plomb est à moi, tout comme la selle, mais j'ai emprunté le tapis de plomb à une dame que je ne connais pas et dont je n'ai pas l'identité, mais qui m'a été indiqué à mon arrivée sur l'hippodrome*

par M. SARAIS.

Avez-vous été seller le hongre VOLO BOY ou avez-vous donné votre matériel et à qui l'avez donné ?

- *Je suis allé seller le cheval avec l'entraîneur. Il a rajouté un antidérapant, ainsi qu'un tapis en mousse, que l'on appelle un amortisseur de dos.*

Vous êtes-vous aperçu de la perte de vos éléments peu après la course ?

- *Non, absolument pas. D'ailleurs sur le film on voit que je regarde toujours devant.*

Quels sont les éléments que vous avez perdus ?

- *J'ai perdu l'antidérapant et le tapis en mousse. On a essayé de me les redonner au retour, mais je les ai refusés, pensant dans un premier temps qu'ils n'étaient pas à moi.*

Pourquoi n'avez-vous pas arrêté le hongre VOLO BOY au lieu de continuer la course et de participer à l'arrivée ?

- *Je ne me suis pas rendu-compte de la perte des éléments.*

Quelle est la personne qui est venue récupérer le cheval sur la piste après la course ?

- *C'est le meneur. C'est la personne qui travaille pour l'entraîneur, mais je ne connais pas son nom.*

A quel moment les éléments que vous avez perdus vous ont-ils été ramenés et par qui ?

- *Aussitôt après la course, on est venu me rapporter les deux éléments, mais je ne sais pas par qui.*

Quels sont les éléments qui vous ont été remis ?

- *On a essayé de me remettre le tapis en mousse et l'antidérapant qui était un peu déchiré.*

A la pesée au retour de la course le juge de la pesée vous a-t-il dit quelque chose avant d'enregistrer votre poids ?

- *Non, rien. Je me suis pesé et après quelqu'un m'a dit d'aller chez les Commissaires.*

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- *Non, je n'ai rien d'autre à déclarer » ;*

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Gilles GUIFFES en date du 9 avril 2021 mentionnant notamment :

« Quelle était votre fonction le 21 mars dernier ?

- *J'étais Commissaire des courses pour veiller à la régularité des courses et je faisais la fonction de juge de la pesée.*

L'hippodrome est équipé du système GNET, mais la balance est-elle reliée à l'ordinateur ou devez-vous saisir manuellement les poids des jockeys avant et après la course ?

- *Je saisis avec la souris et manuellement les poids affichés par la balance.*

Avec quels éléments le jockey Tyson VENTADOUR s'est-il pesé avant la course ?

- *Il s'est pesé avec tous les éléments nécessaires. Harnachement et selle et il était habillé avec protections. Je ne me souviens pas avoir vu de tapis de mousse. Je ne l'ai pas vu ce tapis.*

Durant la course, le Prix du FONDS COMMUN, étiez-vous toujours à la pesée ou étiez-vous dans la tour des Commissaires ?

- *Pendant la course je regarde quand il passe devant la petite fenêtre, mais je n'ai pas la visibilité pour voir toute la course. Donc je reste tout le temps à la pesée. J'ai vu sur le film de la course, lors de l'enquête, qu'il y avait eu des éléments qui s'étaient envolés après 100 mètres de courses.*

Avez-vous été informé, après la course, et si oui par qui, qu'un concurrent avait perdu des éléments ?

- *Non. Tous les jockeys se sont pesés. Tous les poids étaient normaux VOLO BOY y compris. J'étais au courant de rien. Ni de la perte des éléments ni quoi que ce soit comme l'a déclaré Mme Béatrix ANDREANI. Je pèse tous les jockeys et tous les poids étaient normaux et je valide. C'est uniquement après, que sont venus assez énervés Auguste, le juge aux allures, et M. ANDREANI qui ont indiqué que cela était un scandale et que nous ne faisons pas notre travail et c'est à ce moment-là que je suis monté à la tour et que nous avons ouvert une enquête. Nous avons visionné la course et pris notre décision en fonction des éléments que nous avons. Le jockey que nous avons convoqué nous a dit que c'étaient deux tapis de mousse, car à ma connaissance il n'y avait pas de tapis de plomb qui était tombé. N'ayant pas pu voir s'il y avait un échange éventuel pour une duperie, dans l'absolu personne ne l'a vu.*

Avez-vous vu la remise des éléments après la course avant que le jockey ne vienne faire enregistrer son poids après la course ?

- *À aucun moment, car mon poste ne me permet pas de voir les chevaux dans le rond. Je vois juste les jockeys quand ils rentrent dans le couloir.*

Y avait-il, selon vous, une irrégularité au niveau du poids du jockey au retour de la course ?

- *Non, aucune, c'est net clair et précis. Il n'avait rien perdu ou gagné.*

Personne n'est venu au moment de la pesée porter réclamation ?

- *Non, personne. C'est juste entre 5 et 10 minutes après, que M. ANDREANI accompagné du juge aux allures Auguste sont venus me démontrer qu'il y avait eu quelque chose.*

Vos collègues Commissaires situés dans la tour ne vous ont pas prévenu ?

- *Non, personne.*

Avez-vous autre chose à déclarer ?

L'avant-course s'est passé normalement. L'après course s'est passé normalement au niveau de la pesée. Je ne vois pas d'autres éléments. Et après, nous sommes montés à la tour, nous avons convoqué le jockey et on a fait une enquête. On a visionné les images et on a supposé qu'il y avait eu avantage pour VOLO BOY, car il avait perdu des éléments, mais on a trouvé qu'il ne s'était pas pesé avec, puisque qu'il s'agissait de deux tapis en mousse. On a donc pris la décision qui s'imposait, car il n'y avait pas eu de triche, puisque les deux tapis de mousse n'ont pas été pesés, car à notre connaissance, puisque nous sommes 4 à prendre la décision, il n'y avait pas de tapis de plomb. Je peux comprendre la position des entraîneurs qui étaient là de voir cela, mais il aurait fallu voir un éventuel re-échange après entre l'entraîneur et le jockey qui auraient ramassé les plombs, mais je ne pense que ce soit du plomb qui voletait comme cela après le départ » ;

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Antoine LORENZONI, Commissaires de courses, en date du 12 avril 2021 mentionnant notamment :

« Quelle fonction occupiez-vous le 21 mars ?

- *J'étais Commissaire et j'étais dans la tour où l'on regarde les courses et avec les techniciens. Je ne suis pas d'accord avec les faits relatés, car il est indiqué qu'aucune enquête n'avait été ouverte, mais nous avons bien convoqué le jockey. Je lui ai posé la question au sujet des tapis et je lui ai même demandé ce qu'il avait remis à l'entraîneur et il a déclaré que c'était le tapis en mousse qu'il avait récupéré. Sur le film, je n'ai pas pu distinguer ce qui était tombé. On voit deux tapis qui volent. On ne peut pas dire qu'il s'agit du tapis de plomb. Sur les dires du jockey et, en raison du poids identique au retour de la course, on ne pouvait pas distancer le cheval. Le jockey a certifié qu'il avait rendu les tapis en mousse à l'entraîneur. On ne pouvait donc pas distancer le cheval, car n'ayant pas vu les éléments tombés on ne peut juger que sur ce que l'on voit. On est situé sur deux étages et l'on ne voit pas ce qui se passe à l'entrée des chevaux et il n'y avait pas de caméra pour mieux analyser les choses. Je réitère que le jockey a bien été entendu et a maintenu n'avoir pas récupéré le tapis de plomb. Sur le film de contrôle on ne peut pas distinguer qu'il s'agissait du tapis de plomb.*

Pourquoi le compte-rendu ne fait pas part de l'audition du jockey ?

- *Je ne le sais pas, mais le jockey a bien été auditionné.*

Vous n'avez pas auditionné l'entraîneur ?

- *Non.*

Avez-vous pu identifier d'où vous étiez les éléments qui sont tombés ?

- *Non, on ne peut pas. Même à la caméra on ne peut pas. Je n'ai pas pu les identifier et si j'avais pu voir qu'il s'agissait du tapis de plomb, il y aurait eu anomalie à la pesée.*

Immédiatement après la course, avez-vous prévenu votre collègue M. Gilles GUIFFES qui est en charge de la pesée ?

- *Non, je ne l'ai pas prévenu.*

A aucun moment vous n'avez eu de réclamation ?

- *Les courses s'enchaînent vite. Il est sûr que tout le monde en parlait, mais n'ayant rien vu je ne*

peux pas prendre la décision de distancer le cheval. Je maintiens que si j'avais eu la certitude qu'il s'agissait du tapis de plomb, on aurait agi autrement. On a entendu le jockey et il nous a certifié qu'il ne s'agissait pas du tapis de plomb.

D'où vous étiez, avez-vous vu la personne qui ramasse les éléments sur la piste ?

- *Oui, il s'agit de M. SARAIS qui a ramassé le tapis, mais ce n'est pas l'aide starter, et cela, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée.*

Avez-vous vu à qui il remettait ces éléments ?

- *Non, on est dans la salle des Commissaires et l'on ne voit pas ce qui se passe ailleurs.*

Avez-vous identifié en direct le cheval concerné ?

- *Oui, sans aucun problème.*

Lors des opérations avant-course, avez-vous pu voir les éléments que portait le cheval lors de sa présence au rond ?

- *Non, car je ne suis pas au rond de présentation.*

D'après vous il n'y avait pas de problème de poids au retour de la course ?

- *Non, j'ai dit apparemment il y a problème, mais sur ce que j'ai vu, je ne pouvais mettre en doute les paroles du jockey sur sa déclaration et personne d'autre n'a été auditionné » ;*

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Bernard LHUILLIER, Commissaires de courses, en date du 12 avril 2021 mentionnant notamment :

« Quelle fonction occupiez-vous le 21 mars ?

- *J'étais premier Commissaire, j'étais dans la tour et plus précisément dans la salle des Commissaires. De la tour on ne voit pas grand-chose. M. GUIFFES est monté dans la salle des Commissaires et nous avons regardé le film. Sur celui-ci on voit juste un tapis antidérapant tomber et nous avons auditionné le jockey. Le jockey nous a déclaré que ce n'était que le tapis antidérapant qui était tombé ».*

Vu qu'il s'était pesé au même poids avant et après la course, il était difficile de penser autre chose. De plus, c'est un jeune et je ne le vois pas tricher. Par ailleurs, on a appelé France Galop.

« Vous avez appelé France Galop ?

- *Oui. On a appelé France Galop de suite et environ 10 minutes après, vous nous avez rappelé pour nous dire que des gens avaient appelés.*

Pouvez-vous me dire qu'elle est la personne que vous avez eu à France Galop ?

- *Non, c'est M. LORENZONI qui a appelé vos services. Il faut lui demander, mais je ne suis pas sûr qu'il se rappellera la personne qu'il a eu.*

Sur le film de contrôle, d'après vous, il n'y a qu'un seul élément qui est tombé ?

- *D'après ce que j'ai vu, oui. Sur le film il n'y a qu'un tapis noir qui tombe.*

Pourquoi n'avez-vous pas ouvert d'enquête immédiatement après l'arrivée ?

- *Ce n'est qu'après que le juge de la pesée est monté nous avertir. Sur le direct nous n'avons rien vu.*

Je n'ai vu cet incident là que sur le film. On a entendu le jockey et ce qu'il a déclaré semblait être vrai. Maintenant, on ne peut pas surveiller tout le monde, on est 3 ou 4. C'est compliqué. Je sais que M. ANDREANI est venu voir M. GUIFFES, le juge de la pesée, et lui a déclaré qu'il ne faisait pas son travail. Je ne suis pas d'accord. C'est après cet incident dans la salle de pesée, que j'ai été informé. Ce n'est pas une chose qui arrive souvent et c'est pour cela que l'on vous a appelé. C'est vous, enfin vos services, qui nous avez dit qu'il n'y avait rien.

Vous n'avez entendu que le jockey ?

- *Oui, uniquement le jockey.*

D'où vous étiez, vous n'avez pas pu voir qui a ramassé les éléments ?

- *Non, pas du tout. Là ce sont les rumeurs qui ont courues après la course. Il n'y a aucun Commissaire qui a vu qui a ramassé quoi que ce soit.*

Pour vous, après l'analyse du film, vous ne voyez qu'un seul élément tomber ?

- Pour moi, oui. Je ne vois pas l'apprenti faire un plan comme cela.

Vous avez bien eu la confirmation des poids conformes au retour de la course ?

- Oui, tout à fait. De plus, quand ils ont été pesés, il y avait du monde autour. Il y avait les juges aux allures. Il ne s'est pas trompé.

Vous n'avez pas été saisi d'une réclamation hormis celle de M. ANDREANI ?

- Non, aucune.

Est-ce vous qui rédigez les PV ?

- Non, ce sont les techniciens qui font cela sur l'ordinateur. Mais pour nous c'était simple. D'après ce que l'on a vu, on vous a appelé, vous avez tranché et on ne sait pas inquiétés plus que cela.

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- Je vous ai tout dit. Je ne vois pas l'apprenti avoir triché comme cela » ;

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Jérôme RAFFO, Commissaires de courses, en date du 12 avril 2021 mentionnant notamment :

« Quelle fonction occupiez-vous le 21 mars dernier ?

- J'étais Commissaire et je m'occupais de la vérification des œillères et la conformité du matériel. Et sur les trotteurs je regarde les ferrures. Je suis là pour aider. Pendant la course, je suis dans la tour j'observe et je compte les coups de cravache et regarde les irrégularités. Après la course, je descends pour contrôler le retour des concurrents et cela se limite à cela.

Que pouvez-vous me dire sur cet incident ?

- Moi je l'ai suivi de loin. Au retour de la course, une fois en bas, c'est M. LORENZONI qui est venu me voir pour me demander si j'avais vu un échange de tapis, mais je n'ai rien vu. Je n'ai rien vu du tout. J'ai juste entendu parler qu'il y avait eu la perte d'une feutrine, mais que cela pouvait être un tapis de plomb.

En direct, vous étiez bien dans la tour des Commissaires et avez-vous vu quelque chose ?

- Oui, j'étais tout en haut où se situent la photo et la cloche et, non, je n'ai rien vu en direct. J'ai eu vent de l'histoire quand j'étais en bas. J'étais au téléphone et c'est M. LORENZONI qui m'a informé de cela. Il m'a demandé si j'avais vu un échange de tapis, mais je n'ai rien vu du tout. Je suis resté dans la tour jusqu'à la ligne d'arrivée et je suis descendu après.

Au moment où la course part, en direct, vous ne voyez pas la perte des éléments ?

- Non, pas du tout. Que ce soit le tapis de plomb ou la feutrine. C'est sûrement une erreur d'inattention de ma part, mais je n'ai rien vu. C'est juste après coup que j'ai compris qu'il s'était passé quelque chose.

Après la course vous étiez dans le rond de retour des concurrents, avez-vous vu quelque chose ?

- Non, rien. J'ai discuté avec le maréchal qu'était là, mais j'ai observé que tout se passe proprement. Je n'ai rien observé de plus. Malheureusement j'ai sûrement fait une erreur d'inattention encore une fois. Je veux bien le reconnaître, mais je n'ai rien vu.

Une fois informé de la situation avez-vous pris part aux débats dans la salle des Commissaires ?

- Je suis retourné, après coup, voir ce dont il s'agissait. J'ai pu entendre que certains disaient que c'était du plomb et les autres disaient qu'il s'agissait de la feutrine. Etant nouveau en tant que Commissaire, je suis resté en retrait.

Pouvez-vous me confirmer si France Galop a été informée de la situation ?

- Il me semble, mais je n'en suis pas sûr. Je me souviens d'un appel pour les trotteurs, mais pas pour cela.

Lors de votre présence dans le rond des concurrents, avez-vous vu le retour du hongre VOLO BOY ?

- Non, pas plus que cela. Je ne connais pas le nom des chevaux et je n'ai pas regardé celui-là plus qu'un autre. Je ne peux pas vous dire sa robe ni les couleurs portées par le jockey.

Cela fait combien de temps que vous êtes Commissaire ?

- Cela fait 4 ans mais j'officie peu. Je dépanne quand il y a besoin.

Etiez-vous présent lors de l'audition du jockey ?

- Non, je ne m'en rappelle pas.

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- Non » ;

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Hamid OUGHLISSI, juge au départ, en date du 12 avril 2021 mentionnant notamment :

« Qu'elle était votre fonction ce jour-là ?

- J'étais juge du départ.

De votre endroit, avez-vous constaté qu'un concurrent avait perdu des éléments ?

- Non, je n'ai rien vu. Moi j'ai donné mon départ, regardé la course, les 30 premiers mètres et juste après je me suis afféré à préparer mon prochain départ.

Est-ce vous qui avez ramassé les éléments tombés sur la piste ?

- Non, et ce n'est pas mon aide starter, car il était avec moi. Il y a une erreur à ce niveau-là. Je ne comprends pas que les Commissaires de la tour n'aient pas vu qui avait ramassé les éléments.

Etes-vous retourné aux balances après la course ?

- Après, oui, je suis monté à la tour, mais je n'ai pas entendu parler de l'incident. C'est en fin de journée où j'ai été informé qu'un concurrent avait perdu un tapis de plomb ou le tapis en mousse que l'on met sous la selle, mais je ne peux pas vous en dire plus.

L'aide starter était bien avec vous au départ ?

- Oui, on n'est que deux. C'est mon neveu qui m'aide. Une chose est sûre, ce n'est pas lui qui a ramassé les éléments.

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- Non, je n'ai rien vu. Mon départ s'est bien déroulé, alors je ne me suis pas soucié de la course, mais il me semble qu'à la tour ils étaient assez nombreux pour régler cette histoire » ;

Vu le compte-rendu de l'audition de l'aide starter M. Christophe OUGHLISSI en date du 13 avril 2021 mentionnant notamment :

« Que pouvez-vous me dire sur cet incident ?

- Moi je suis l'aide starter et, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, ce n'est pas moi qui ai ramassé le tapis et le reste. Après le départ j'ai immédiatement préparé le matériel pour donner le départ de la course suivante.

De votre emplacement, avez-vous vu les éléments tomber après 150 mètres du départ ?

- Non, car dès que le départ a été donné je suis allé à la voiture pour tirer les câbles pour le départ de la course au trot. Je n'ai rien vu.

A votre retour aux balances après la course, avez-vous été informé de la perte de ces éléments ?

- Non. Personne ne m'a informé. Quelques jours après la course mon oncle, qui était le starter, m'a demandé si je n'avais pas ramassé quelque chose, car il arrive que l'on ramasse la toque, mais je lui ai dit non.

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- Non » ;

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Jean-Paul FOLACCI en date du 13 avril 2021 mentionnant notamment :

« Ayant été mis en avant dans le rapport de Mme ANDREANI, que pouvez-vous me dire sur les évènements ?

- J'ai vu M. Yannick JAN avant la course et il m'a indiqué que son jockey ne pouvait pas venir, mais qu'il avait un apprenti. Je lui ai proposé un tapis de plomb de 10 kilos, car il avait un gros poids dans la course et il l'a accepté.

Avez-vous assisté à la course ?

- Je menais pour une amie à moi qui n'a pas pu monter et mon jockey qui monte habituellement pour moi montait la jument GASOLINE MACALO. Je n'ai pas vu le tapis de plomb tomber, car j'étais

contrarié par une course qui s'était déroulée avant, dont vous avez connaissance, car j'ai perdu en appel.

De quelle couleur était le tapis de plomb que vous avez donné au jockey ?

- Il était bleu et marron. Bleu à l'intérieur et marron à l'extérieur. Il est en cuir.

Avez-vous vu la perte des éléments en direct ?

- Non, c'est le soir quand j'ai appelé Gilles pour mon affaire dans la course 1 et c'est là qu'il m'a demandé si je l'appelais pour l'affaire du tapis de plomb. C'est à ce moment-là que j'ai regardé la vidéo et que j'ai vu quelque chose tomber.

Sur l'hippodrome, vous n'avez pas été informé de cet incident ?

- Non, j'étais très énervé suite à la 1ère course et personne n'est venu me voir.

Avez-vous vu qui a ramassé les éléments sur la piste ?

- Non, je n'ai rien vu. Je regardais la jument de Mme GIACOMONI courir et je n'ai même pas vu le tapis de plomb tomber.

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- Non, c'était bien mon tapis et qu'il est bleu et marron. Toutefois, j'ai besoin d'avoir un éclaircissement. Pouvez-vous me dire à partir de quel moment les chevaux ne peuvent plus être en main derrière les élastiques ? Pouvez-vous regarder le départ des courses et me dire pourquoi personne n'a rien dit quand il y a quelqu'un qui aide un cheval à partir ? J'ai perdu dans mon dossier et l'on m'avait prévenu de ne pas faire appel, car je n'aurai pas gain de cause. Je me pose des questions sur l'intégrité des Commissaires de France Galop et leur intégrité doit être de tous les côtés. M. Yannick JAN est un bandit notoire, je pense qu'il y a des gens qui veulent le faire tomber. On m'a même appelé en début de semaine dernière en me disant de faire attention, car je risquais de perdre ma licence. Je vous demande de regarder le départ des courses et de me rappeler pour me donner votre avis »;

Vu le compte-rendu de l'audition de M. Jean-Claude SARAIS en date du 13 avril 2021 mentionnant notamment :

« Selon le rapport de Mme ANDREANI, les éléments perdus par le jockey Tyson VENTADOUR vous ont été remis ou les avez-vous ramassés sur la piste ?

- La personne qui s'occupe du drapeau blanc était à côté de moi, mais c'est moi qui ai ramassé le tapis de plomb et le mousse. Comme il s'agissait du premier passage, pour des raisons de sécurité, car un tapis de plomb est assez voyant, je les ai vite sortis de la piste, car il restait encore 2 tours. Après la course, je suis remonté au paddock, car j'avais un partant pour récupérer mon cheval, j'ai redonné à M. Yannick JAN le tapis de plomb et le mousse. L'affaire est réglée à ce point-là.

Vous me confirmez que vous avez bien ramassé, sur la piste, le tapis de plomb et le tapis en mousse ?

- Tout le champ de course l'a vu. L'affaire est vite réglée. J'ai sorti le tapis de plomb pour la sécurité des chevaux, car cela était juste après le départ et qu'il restait deux tours. J'ai donné cela en rentrant à M. Yannick JAN.

Pouvez-vous me dire si le tapis de plomb était lourd ?

- C'était un tapis de plomb, c'est sûr. Pour les kilos qu'il y avait, je ne peux pas vous le dire, mais c'est certain qu'il s'agissait d'un tapis de plomb et un mousse. Il était cependant assez lourd, ce n'était pas un pad en sucre.

Pourquoi n'avez-vous pas porté réclamation, alors que votre cheval finit 8ème et que le hongre VOLO BOY n'avait pas porté tous les éléments pendant la course ?

- Je me suis occupé de mon cheval et je n'ai pas porté réclamation car je pensais qu'ils allaient faire le nécessaire. J'étais seul avec mon employé et j'avais beaucoup de partants.

Vous souvenez-vous de la couleur du tapis de plomb que vous avez ramassé ?

- Il était noir, mais comme tous les tapis de plomb.

Le lendemain de la course, avez-vous contacté le responsable du secrétariat des Commissaires ?

- Non, je n'ai contacté personne. La seule chose que j'ai faite, c'est de ramasser le tapis de plomb

que j'ai remis à Yannick JAN.

Avez-vous autre chose à déclarer ?

- Non, rien, je dis juste la vérité.»

Vu le compte-rendu de l'audition de Mme Beatrix ANDREANI en date du 9 avril 2021 mentionnant notamment

« A l'issue de la course, êtes-vous allée voir les Commissaires ?

- J'étais en haut au-dessus de la salle des Commissaires sur la terrasse où se situent le commentateur et la personne avec sa caméra et d'autres personnes qui regardent les courses. J'ai vu à ce moment-là les éléments tombés et une personne qui était à l'intérieur de la piste les brandir. C'est la première chose que j'ai vue. Ensuite je suis descendue au rond de présentation et j'ai vu des personnes qui m'ont dit que des éléments étaient tombés, tapis de plomb et mousse, et qu'il fallait aller voir les Commissaires. Étant observateur, je suis allée à la pesée, j'ai vu le juge de la pesée, M. Gilles GUIFFES, et le jockey Tyson VENTADOUR. Au pied de la balance il y avait un tapis marron dont le jockey a précisé qu'il ne s'en était pas servi, car il avait utilisé un autre tapis de plomb. Je pense qu'il s'agit du tapis de plomb prêté par M. FOLACCI à son entraîneur. Je lui ai demandé avec quoi il s'était pesé au retour de la course. Il m'a indiqué que tout était là. À ses côtés, il y avait la selle, le tapis un peu bleu et le mousse et tout était par terre. M. GUIFFES a alors indiqué qu'il n'y avait pas de différence de poids avant et après. Je déclare qu'il faut ouvrir une enquête. Entre temps, je vois M. LORENZONI et lui précise qu'il y avait eu des choses de tombées et ramassées, puis données à quelqu'un. Je l'ai invité à convoquer le jockey et l'entraîneur et j'en suis restée là.

C'est après que j'ai vu sur le site de France Galop la décision des Commissaires et c'est là que j'ai transmis le rapport, car il n'y avait que le tapis de mousse et que pour eux le jockey n'avait perdu que cela et qu'il n'y avait pas de problème de poids. J'ai décidé de mener ma petite enquête et j'ai appris que le tapis avait été récupéré par M. SARAIS, qu'il l'avait transmis à Yannick JAN et qu'à son tour il l'avait donné à son jockey.

Les Commissaires ne vous ont pas suivi dans votre demande d'audition ?

- Je pense que M. LORENZONI n'a peut-être pas vu la perte des éléments pendant la course. Je n'ai pas été dans la salle des Commissaires. Il aurait fallu qu'ils regardent le film. Tout le monde l'a vu sur l'hippodrome, mais peut-être qu'au niveau de la salle des Commissaires ils ne l'ont pas vu.

Les Commissaires après la course visionnent-ils le film ?

- Quand il y a un doute et quand je suis Commissaire et que j'officie, c'est ce que je fais. C'est pour cela qu'il a été demandé que j'officie avec Dominique TAFANI sur les 4 hippodromes, pour cerner les différents problèmes quand ils arrivent.

C'est votre rôle d'observateur de chapoter et de faire remonter les dysfonctionnements des hippodromes

- C'est de statuer lorsque l'on officie sur les décisions que prennent les Commissaires. C'est pour aider les Commissaires sur place s'ils ne voient pas quelque chose. C'est ce que j'ai fait ce jour-là.

Avez-vous pu, toujours en direct, identifier le concurrent qui avait perdu les éléments ?

- C'était le dernier concurrent.

D'où vous étiez, avez-vous pu identifier quels étaient les éléments tombés ?

- J'ai vu tomber une chose lourde et une plus légère. J'avais des jumelles, donc on voit très bien ce qui est tombé.

Avez-vous vu l'entraîneur les remettre à son jockey ?

- Non, je ne l'ai pas vu. Le temps de descendre de la tour, je pense que c'est à ce moment-là que cela a été transmis.

Avant la course, avez-vous vu au rond les éléments que portait le cheval ?

- Non » ;

Vu le courrier de M. Yannick JAN en date du 27 août 2021, mentionnant notamment :

- qu'il n'a commis aucune infraction au Code des courses, que son cheval « VOLO BOY » a effectivement perdu à environ 100 mètres après le départ un surtapis non lesté qu'il avait mis en protection supplémentaire, qu'il ne s'explique pas la perte de cet élément, mais qu'en aucun cas le tapis plombé de la selle n'est parti du harnachement à ce moment-là ;
- que le jockey Tyson VENTADOUR est passé à la pesée et qu'il faisait parfaitement le poids initial

enregistré par le Commissaire à la pesée, qui malgré certaines pressions tardives n'est pas revenu sur son constat, tout cela avant que l'on remette le tapis perdu ;

- que ce tapis a été prêté par M. FOLACCI et récupéré sur la piste par M. SARAIS, « qui selon le Code n'aurait pas dû le ramasser sur la piste et ne rien y faire non plus » ;
- que M. SARAIS et lui n'ont pas de relations des plus cordiales qui soient et qu'il apparaît aussi qu'il aurait eu certaines pressions pour cela (faisant référence à un article paru sur le site Courses Hippiques Corse) ;
- que si les Commissaires en exercice le 21 mars avaient constaté une infraction, il se demande pourquoi cette « chasse aux sorcières avec l'avenant de ceux du 24 juin » ;
- qu'il voudrait savoir avec l'avis d'un jockey, si un cheval peut parcourir les 2.400 mètres de BIGUGLIA, 3 montées et 2 descentes avec virages prononcés en perdant un tapis de plomb de 10 kg et ne pas perdre le reste du harnachement, qu'il lui semble que cela relèverait de la haute voltige ;
- que les pressions ont été faites pour lui faire avouer ce qu'il n'a pas fait, même le président de son syndicat lui a dit « que faute avouée serait à moitié pardonnée » ;
- qu'il se demande pourquoi tant de manipulations si le Commissaire de BIGUGLIA est sûr de son jugement ; qu'il vient d'avoir ses agréments cette année avec beaucoup de peine, qu'il aurait été stupide de frauder, mais qu'il est vrai qu'il n'est qu'un « petit » à côté de certains dirigeants corses dont les jockeys oublient de se peser après course et non distancés et des chevaux qui meurent sur les hippodromes avec des vétérinaires absents pour les soulager ;
- que tout est toujours et encore selon que vous serrez « Puissant ou misérable » (faisant référence aux articles 212 et 213 du Code) ;

Vu les articles 22, 30, 39, 43, 45, 150, 151, 179, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop.

Attendu que les dispositions du § I de l'article 151 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucune modification du poids ne peut intervenir après son enregistrement lors de la pesée précédant la course. Aucun des éléments qui ont été pesés avant la course ne peut être retiré ou modifié après cette pesée ;

Attendu que son § II dispose que l'auteur de toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende de 75 à 1.500 euros ou d'une interdiction de monter décidée par les Commissaires de courses ; que si un cheval est distancé d'une place donnant droit à une allocation pour avoir porté un poids insuffisant en raison de la modification d'un des éléments pesés avant la course, les Commissaires de courses peuvent interdire de monter au jockey fautif pour une durée déterminée ou lui infliger une amende de 100 à 1.500 euros ;

1. Sur les éléments portés par le hongre VOLO BOY au départ de la course

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que l'apprenti Tyson VENTADOUR, dont le poids minimal de monte en courses déclaré auprès de France Galop est de 49,5 kg, s'était présenté à la pesée avant la course à un poids conforme à la fois aux conditions particulières de la course et à l'application des surcharges et des remises de poids la concernant ;

Attendu qu'il résulte des déclarations de l'apprenti Tyson VENTADOUR qu'il s'était pesé avec un tapis de plomb afin de lui permettre de faire le poids et que ce tapis avait été emprunté à un tiers qu'il identifie comme « une dame que je ne connais pas et dont je n'ai pas l'identité » et qu'il a sellé le hongre VOLO BOY avec l'entraîneur Yannick JAN, ajoutant un tapis antidérapant et un amortisseur ou tapis de protection ;

Attendu qu'il résulte des déclarations de l'entraîneur Yannick JAN qu'il a sellé lui-même le hongre VOLO BOY, avec « un tapis de plomb d'environ 10 kg au moins, car le cheval devait porter 18 kg de poids mort », ajoutant un tapis antidérapant et un tapis de protection ;

Attendu qu'il résulte des explications écrites de l'entraîneur Yannick JAN que ce dernier tapis lui avait été « prêté par M. FOLACCI » ;

Attendu qu'il résulte des déclarations de l'entraîneur Jean-Paul FOLACCI, dont la probité n'est pas remise en cause par l'entraîneur Yannick JAN dans ses explications, que ce dernier lui « a indiqué que son jockey ne pouvait pas venir, mais qu'il avait un apprenti » et que l'entraîneur Jean-Paul FOLACCI lui a « proposé un tapis de plomb de 10 kg, car il avait un gros poids dans la course et qu'il l'a accepté » ;

Attendu, en conséquence, que l'ensemble de ces déclarations concordent au moins partiellement sur le fait que l'apprenti Tyson VENTADOUR s'était pesé avec un tapis de plomb ensuite placé sous la selle du hongre VOLO BOY et que ce tapis de plomb avait été prêté par un tiers qui s'avère être l'entraîneur Jean-Paul FOLACCI ;

Attendu qu'il convient donc de considérer que c'est en cet état que le hongre VOLO BOY a pris le départ de la course ;

2. Sur les éléments perdus par le hongre VOLO BOY pendant la course

Attendu que le film de la course permet de distinguer précisément qu'entre la 11ème et 12ème seconde du film, soit une centaine de mètres après le départ, deux éléments distincts chutent de sous la selle du hongre VOLO BOY pour terminer au sol : un premier tapis, puis un élément d'une envergure et d'un poids moindres, étant observé que les deux éléments sont de couleur sombre, mais qu'une coloration bleue se distingue en tout ou partie sur le premier tapis ;

Attendu que l'entraîneur Jean-Paul FOLACCI précise que le tapis de plomb qu'il a prêté pour seller le hongre VOLO BOY était « bleu à l'intérieur et marron à l'extérieur » et que le tapis qui est tombé était bien le sien ;

Attendu que l'entraîneur Jean-Claude SARAIS confirme avoir ramassé sur la piste les éléments tombés du hongre VOLO BOY et qu'il s'agissait d'un « tapis de plomb » assez lourd et d'un « mousse » bien qu'il précise que ce tapis de plomb était « noir comme tous les tapis de plomb » ;

Que ces éléments permettent donc de considérer que le hongre VOLO BOY a perdu, une centaine de mètres après le départ, deux éléments de son équipement sous la selle, incluant le tapis de plomb » prêté par l'entraîneur Jean-Paul FOLACCI et avec lequel l'apprenti Tyson VENTADOUR s'était pesé avant la course ;

Qu'il y a lieu d'indiquer que le hongre VOLO BOY s'était classé 3ème du Prix du FONDS COMMUN ;

Qu'en conséquence, les éléments du dossier conduisent à considérer que le poids porté par le hongre VOLO BOY a été modifié en cours de course à l'occasion du Prix du FONDS COMMUN, celui-ci s'étant classé à la 3ème place, sans avoir porté le tapis de plomb dont son apprenti avait besoin pour atteindre le poids prévu pour la course ;

Que les versions contradictoires de l'entraîneur Yannick JAN et de l'apprenti Tyson VENTADOUR, ainsi que leur absence lors de l'audience ne permettent de matérialiser utilement de preuve contraire ;

Attendu, en conséquence, que le hongre VOLO BOY doit être distancé de la 3ème place du Prix du FONDS COMMUN ;

3. Sur les responsabilités encourues

Attendu que les dispositions des articles 30 et 39 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur, coupable d'une omission ou d'une déclaration mensongère dans le cadre de son activité, peut notamment être sanctionné par les Commissaires de France Galop d'une amende de 150 euros à 8.000 euros ; d'un avertissement qui doit être inséré au Bulletin officiel des courses au galop ; de la suspension ou du retrait de l'autorisation d'entraîner ; de l'interdiction d'engager et de faire courir les chevaux concernés ; de l'exclusion des locaux affectés au pesage et des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des sociétés de courses ;

Attendu que les dispositions de l'article 216 du Code des Courses au Galop prévoient que selon la gravité de l'infraction et à condition que les dispositions s'y rapportant ne fixent pas une sanction déterminée ou des limites aux sanctions applicables, les Commissaires de France Galop peuvent dans le respect du contradictoire prononcer les sanctions indiquées notamment ci-après : amendes n'excédant pas 15.000 euros à l'encontre de toute personne soumise à leur autorité et porter à ce chiffre les amendes infligées par les Commissaires de courses ; interdictions de monter au-delà de l'année en cours et plus ; donner un avertissement qui doit être inséré au Bulletin officiel des courses au galop ; suspendre ou retirer des autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter, de percevoir des primes à l'élevage ; sanctionner des complicités et des manquements à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse contre toute personne soumise à leur autorité, qui est convaincue de complicité dans une infraction, qui se rend coupable d'un manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse ou dont le comportement porte gravement atteinte à la réputation des courses ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 224 du Code des Courses au Galop prévoient que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses ;

Attendu que les dispositions de son § II prévoient que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction ;

Attendu que si la modification du poids porté par le hongre VOLO BOY au cours de la course est manifestement involontaire, la remise du tapis de plomb à l'issue de la course et sa présence lors de la pesée ayant conduit à l'absence de constat d'irrégularité du poids de l'apprenti Tyson VENTADOUR constituent des manœuvres susceptibles de sanctions disciplinaires ;

Attendu que l'entraîneur Jean-Claude SARAIS indique avoir à l'issue de la course, « redonné à Monsieur Yannick JAN le tapis de plomb et le mousse », alors que l'entraîneur Yannick JAN confirme que « c'est M. SARAIS qui a ramassé le tapis » et qu'il a récupéré le tapis de protection que lui « avait remis M. SARAIS », mais que l'antidérapant n'a pas été retrouvé ;

Attendu que l'entraîneur Yannick JAN indique ne pas avoir remis le tapis (de protection selon lui) ramassé par M. SARAIS à l'apprenti à l'issue de la course, mais l'avoir « gardé à la main » ;

Attendu que l'apprenti Tyson VENTADOUR déclara, au contraire, que les deux éléments tombés pendant la course lui ont été rapportés « aussitôt après la course » et que « l'antidérapant était un peu déchiré » ;

Qu'au surplus, les déclarations quant aux conditions de la pesée demeurent contradictoires, l'apprenti Tyson VENTADOUR indiquant qu'il ne s'est pas pesé après la course avec les éléments tombés, alors que Mme Beatrix ANDREANI (titulaire d'un agrément en qualité de Commissaire de courses) indique : « *Je lui ai demandé avec quoi il s'était pesé au retour de la course. Il m'a indiqué que tout était là. A ses côtés, il y avait la selle, le tapis un peu bleu et le mousse. Tout était par terre* » ;

Attendu que ledit apprenti s'est présenté à la pesée après la course au même poids que celui enregistré avant la course, alors que le hongre VOLO BOY, comme cela a été établi dans les développements qui précèdent, avait perdu un tapis de plomb au début de la course ;

Qu'il en résulte que des manœuvres ont nécessairement été accomplies pour tirer profit d'un événement fortuit et tromper le juge de la pesée, manœuvres qui ont rompu l'égalité des chances qui devait exister entre les participants du Prix du FONDS COMMUN et porté atteinte à la régularité des courses et des paris, le hongre VOLO BOY étant d'ailleurs l'un des plus en vue de la course ;

Attendu que le rôle de l'entraîneur Yannick JAN dans cette fraude est établi, celui-ci reconnaissant avoir récupéré le tapis ramassé par l'entraîneur Jean-Claude SARAIS à l'issue de la course, dont ce dernier indique qu'il s'agit d'un tapis de plomb, soit celui prêté par l'entraîneur Jean-Paul FOLACCI, et ledit tapis ayant été dûment présent à la pesée d'après course afin d'enregistrer un poids similaire à la pesée d'avant course ;

Que par un tel comportement, l'entraîneur Yannick JAN a rompu l'égalité des chances qui devait exister entre les participants du Prix du FONDS COMMUN et porté atteinte à la régularité et à la réputation des courses en manquant à son devoir de probité et à ses obligations de permis d'entraîner, ledit entraîneur étant titulaire d'une autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop ;

Qu'une telle faute disciplinaire, eu égard à sa gravité, se doit ainsi d'être sanctionnée par la suspension de son autorisation de permis d'entraîner, étant observée qu'une durée de suspension de 4 mois apparaît proportionnée ;

Que l'apprenti Tyson VENTADOUR s'est nécessairement rendu complice de la manœuvre frauduleuse susvisée en récupérant ledit tapis à l'issue de la course, et ce, avant d'aller faire constater de nouveau son poids, à la pesée d'après course, ledit poids étant alors identique à celui de la pesée d'avant course ;

Attendu, en conséquence, que l'apprenti Tyson VENTADOUR, ayant, du fait de ses agissements, également porté atteinte à la réputation des courses et manqué au devoir de probité auquel il est soumis, doit ainsi être sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 2 mois pour sa faute disciplinaire, quantum adapté à sa qualité d'apprenti ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des articles 30, 39, 43, 45, 150, 151, 179, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer le hongre VOLO BOY de la 3ème place du Prix du FONDS COMMUN ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er DO NOT DISTURB ; 2ème FOLL ATOUT ; 3ème ESPRIT GUERRIER ; 4ème DAIQUIRI MACALO ; 5ème GASOLINE MACALO ;

- sanctionner l'entraîneur Yannick JAN par la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité de permis d'entraîner pendant une durée de 4 mois ;
- sanctionner l'apprenti Tyson VENTADOUR par la suspension de son autorisation de monter pendant une durée de 2 mois.

Boulogne, le 14 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop

Rappel des Conclusions d'Enquête en date du 16 août 2021 :

Il a été constaté par différents témoins que le 13 août 2021 au soir (entre 19h00 et 19h45) la pouliche LOCH LEIN (IRE) N°SIRE 46432251 entraînée par Mme Jessica HARRINGTON a été examinée et perfusée dans son box au sein de l'hippodrome de DEAUVILLE, alors qu'elle était engagée dans la 4ème course, Prix de LIEUREY.

Les Commissaires ayant été informés que la pouliche LOCH LEIN (IRE) avait reçu, la veille de la course, un traitement par perfusion, l'ont interdite de prendre part à la course. Ils ont demandé des explications au représentant de l'entraîneur Jessica HARRINGTON. L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait reçu un traitement pour l'aider à se remettre du long transport qu'elle avait subi. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

Il ressort de l'enquête que :

- la pouliche LOCH LEIN est entrée à l'effectif de Mme Jessica HARRINGTON le 23 juillet 2020 ;
- la pouliche LOCH LEIN, d'après les déclarations de son transporteur et du garçon de voyage (société STH HIPPAVIA) aurait bien voyagé 18 heures et serait arrivée un peu déshydratée et que le responsable atteste bien avoir appelé un vétérinaire pour examiner la pouliche ;
- le Dr. Emma STEEL, vétérinaire de garde de la clinique équine de la Côte Fleurie, atteste avoir perfusé la pouliche LOCH LEIN avec 1 litre de RINGER LACTATE le 13 août 2021 (ordonnance jointe au dossier) et avoir prévenu le responsable du cheval que ce n'était pas autorisé en France la veille d'une course ;
- le 14 août 2021 vers 10h45, la pouliche examinée par les soins du vétérinaire de France Galop n'avait toujours pas mangé sa ration du matin, semblait fatiguée et avait une température de 38,1°C (température de 38,4°C vers 15 heures) état non compatible avec un effort à fournir ;
- l'entraîneur Mme Jessica HARRINGTON, jointe au téléphone le matin même, n'a ni démenti ni confirmé avoir été informée de ce traitement, mais elle a juste justifié ce fait comme étant autorisé en Angleterre et en Irlande ;
- les Commissaires de courses, informés de la situation, ont interdit à cette pouliche de prendre part à la 4ème course, Prix de LIEUREY.

Après avoir dûment demandé à Mme Joan BROSNAN et Mme Jessica HARRINGTON, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche LOCH LEIN, de fournir leurs explications écrites pour l'examen contradictoire de ce dossier avant le 14 septembre 2021, suite à une demande de report acceptée, à moins de demander à être entendues par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur Jessica HARRINGTON ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les articles 198,199, 201 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec l'entraîneur Jessica HARRINGTON en date du 25 août 2021 ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec le conseil de l'entraîneur Jessica HARRINGTON en date des 8 et 9 septembre 2021 ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Jessica HARRINGTON, transmises par son conseil le 14 septembre 2021, mentionnant notamment :

- que ledit entraîneur n'était pas présent sur l'hippodrome de DEAUVILLE les 13 et 14 août 2021 et ne peut directement témoigner du déroulement des opérations et des interventions du Dr. STEEL et du vétérinaire de France Galop ;
- que ses explications sont formulées dans l'ignorance des témoignages et déclarations visés par les conclusions d'enquête, ignorant aussi s'il y a eu retranscription de ces déclarations et de celles de l'entraîneur lors de son entretien téléphonique avec ledit vétérinaire ;
- que ce dossier ne peut être examiné qu'au regard de la fiche d'intervention du Dr. STEEL et des conclusions d'enquête et que ces deux seuls documents ne semblent pas pouvoir caractériser une infraction au Code des courses et en particulier aux articles 199 et 224 ;
- que le Dr. STEEL a examiné la pouliche et lui a administré par voie intraveineuse le soluté RINGER LACTATE, administré en cas de déshydratation ;
- que contrairement à ce qui est précisé dans les conclusions d'enquête, la fiche d'intervention ne fait pas état d' « avoir prévenu le responsable du cheval que ce n'était pas autorisé en France la veille d'une course », cette précision ne changeant rien, la pouliche n'ayant pas pris part à la course le lendemain ;
- que la décision des Commissaires d'interdire à la pouliche de prendre part à la 4ème course était justifiée, non pas en raison de l'usage d'un procédé interdit, mais sur la simple constatation médicale établie par les vétérinaires suivant lequel l'état de santé de cette pouliche interdisait sa participation ;
- que l'indication suivant laquelle le traitement appliqué à la pouliche serait autorisé en Angleterre et en Irlande n'apporte rien dans la discussion, puisque la pouliche n'a pas participé à la course ;
- que seuls des vétérinaires sont intervenus, seuls qualifiés pour examiner la pouliche, que le Dr. STEEL a jugé nécessaire l'administration d'un soluté, n'a apporté aucune réserve et qu'aucune précision ne figure sur sa fiche d'intervention ;
- qu'aucune personne de l'entourage n'a utilisé ou introduit dans le box « *un produit contenant une substance prohibée ou un produit autre que la nourriture normale, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer un tel produit, ainsi que tout autre moyen de procéder à une manipulation sanguine* » ;
- que l'entraîneur ou son représentant n'avait pas de déclaration à faire pour faire usage par lui-même ou tout autre personne de produits réhydratants administrés par voie orale, ce qui pouvait être éventuellement autorisé la veille de la course, qu'ils n'ont jamais manipulé auprès du cheval, avant la course, un produit contenant une substance prohibée, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer une substance prohibée ou procédé à une manipulation sanguine ou utilisé un dispositif ou un appareil de cryothérapie ;
- que la pouliche a été examinée par 2 vétérinaires et que la décision des Commissaires semble justifiée, mais ne repose pas sur une violation de l'article 199, ajoutant qu'il n'y a aucune précision à ce titre dans leur décision ;
- concernant l'article 224 du Code que l'entraîneur n'a pas eu un comportement contraire au Code ni aux règles professionnelles, qu'aucun élément ne permet d'en disconvenir et qu'aucune faute disciplinaire n'est caractérisée ;
- que la pouliche LOCH LEIN qui a difficilement supporté un long transport de 18 heures, est arrivée fatiguée et affaiblie sur l'hippodrome, que l'entraîneur ou son représentant a adopté les mesures usuelles et appropriées en alertant le service vétérinaire, lequel a constaté une déshydratation,

ce qui est compréhensible, qu'un traitement approprié a été administré, qu'aucune règle n'a été enfreinte, que ces mesures ont été prises dans l'intérêt de la santé de la pouliche ;

- que l'entraîneur s'en est remis aux experts dont les constatations ont conduit les Commissaires à ne pas autoriser la pouliche de participer à la course du fait de sa santé, que cette décision a été admise par l'entraîneur dont les explications doivent conduire à un classement de ce dossier ;

Attendu que l'article 199 du Code des Courses au Galop prévoit notamment que seuls les vétérinaires autorisés par les Commissaires de courses peuvent pratiquer des soins médicaux dans l'enceinte de l'hippodrome lors des réunions de courses ou lors de l'hébergement d'un cheval dans ladite enceinte en vue de participer à une course dans laquelle il est déclaré partant. Il en est de même s'agissant de l'administration à un cheval d'une substance autre que la nourriture normale par voie orale ou parentérale, et ce, en raison d'un cas de force majeure admis par les Commissaires de courses (...);

Que ces règles ne concernent pas les produits réhydratants administrés par voie orale la veille de la course sous réserve que l'entraîneur qui désire en faire l'usage le déclare auprès des services de l'hippodrome pour transmission au secrétariat des Commissaires de courses ;

Que toute personne qui enfreint les dispositions des paragraphes précédents, toute personne qui refuse de se soumettre aux investigations prévues ci-dessus est passible d'une amende, de 800 euros au moins et de 15.000 euros au plus, qui pourra être portée jusqu'à 45.000 euros en cas de récidive, infligée par les Commissaires de France Galop ;

Que si les Commissaires de courses ou leur préposé constatent qu'un entraîneur ou son représentant manipule auprès du cheval, avant la course, un produit contenant une substance prohibée, une seringue, une aiguille hypodermique ou tout autre moyen d'administrer une substance prohibée ou de procéder à une manipulation sanguine ou utilise un dispositif ou un appareil de cryothérapie, ils doivent interdire au cheval de courir ;

Attendu que la pouliche LOCH LEIN a été déclarée non-partante à l'occasion du Prix de LIEUREY, après avoir fait l'objet, la veille au soir de l'épreuve susvisée et sur l'hippodrome, d'une administration, au moyen d'une perfusion, d'une substance autre que de la nourriture normale, par un vétérinaire, sans autorisation préalable des Commissaires de courses et sans qu'aucune demande n'ait été faite auprès des services de l'hippodrome pour transmission aux Commissaires de courses ;

Que la pouliche LOCH LEIN a ensuite été déclarée non-partante par les Commissaires de courses pour cette raison, ladite pouliche ayant fait l'objet la veille de l'épreuve susvisée et sur l'hippodrome, d'une administration par perfusion de substances autres que la nourriture normale, son entraîneur reconnaissant le traitement et l'expliquant par une méconnaissance des réglementations françaises en la matière, le procès-verbal de la course mentionnant également cette situation ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède et des explications de l'entraîneur Jessica HARRINGTON que celle-ci doit être sanctionnée pour sa première infraction aux dispositions susvisées concernant l'administration de soins vétérinaires autre que la nourriture normale sur un hippodrome sans autorisation préalable, par une amende de 800 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Jessica HARRINGTON par une amende d'un montant de 800 euros.

Boulogne, le 15 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – A. de LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Arnaud de SEYSSEL ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Jérôme MOUTARD dont l'analyse du prélèvement

biologique, effectué le 11 juin 2021 sur l'hippodrome de COMPIEGNE, a révélé la présence d'une substance prohibée (KETAMINE et ses métabolites DEHYDRONORKETAMINE et NORKETAMINE), classée comme stupéfiant, par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappel synthétique des faits :

Le 5 juillet 2021, la Commission médicale a notifié son résultat audit jockey et lui a demandé de lui faire parvenir des explications, lui indiquant par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 10 juillet 2021, ledit jockey a demandé une analyse de contrôle et le 16 juillet 2021, il a adressé ses explications ;

Le 4 août 2021, l'analyse de contrôle effectuée par le laboratoire QUANTILAB désigné par le jockey Jérôme MOUTARD a confirmé la présence de ladite substance et de ses métabolites ;

Le 31 août 2021, le service médical a envoyé un courrier audit jockey l'informant de sa réunion le 7 septembre 2021 en lui indiquant qu'elle se tiendra par visioconférence en raison du contexte sanitaire actuel et qu'il aura la possibilité d'y assister et d'être accompagné par son médecin traitant ;

Le 7 septembre 2021, ladite Commission s'est réunie et, après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier et des explications dudit jockey, a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses à l'encontre dudit jockey prenant effet immédiatement, tout en indiquant qu'il devra remplir les conditions cumulatives suivantes pour pouvoir continuer à monter en courses :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en courses ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une même semaine et sur trois journées différentes, le tout à ses frais ;

Ladite Commission a également précisé que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en France sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ;

Le 13 septembre 2021, s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Jérôme MOUTARD à se présenter à la réunion fixée au 22 septembre 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, dont le rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale et ses pièces jointes, pris connaissance des explications dudit jockey et de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Vu les articles 143 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Vu les explications adressées par le conseil de Jérôme MOUTARD et leurs pièces jointes reçues le 17 septembre 2021, une pièce complémentaire adressée le 19 septembre 2021 et une attestation de son employeur reçu le 20 septembre 2021, mentionnant notamment :

- un rappel de la carrière du jockey Jérôme MOUTARD et de son absence de suspension pour comportement dangereux à l'égard de ses confrères ou pour substance prohibée présente lors de contrôles ;
- les analyses qui ont démontré la présence de KETAMINE, puis des analyses datées du 9 juillet effectuées dans l'urine et le sang de sa seule volonté, ces nouvelles analyses mettant en évidence une absence de prise très récente de KETAMINE ;
- que le 4 août, les analyses ont confirmé la présence de ces substances ;
- que le 31 août, les analyses ont démontré de nouveau l'absence de prise très récente de KETAMINE ;
- que tout cela confirme que la positivité est accidentelle et qu'il n'est pas un consommateur de substances interdites ;
- que la Commission médicale lui a conseillé, le 7 septembre, d'éviter dans le cadre de son métier des sorties festives qui l'exposent à ce type de situation ;

- que le jockey Jérôme MOUTARD reconnaît fréquenter des personnes qui consomment de la KETAMINE ;
- que de son côté, il n'a pas le souvenir d'avoir consommé des substances interdites quelles qu'elles soient, sauf sur prescription médicale ;
- qu'il reconnaît avoir fréquenté une jeune fille qui admet consommer régulièrement de la KETAMINE (attestation jointe) et qui reconnaît avoir pu contaminer le jockey Jérôme MOUTARD soit par contact, soit par inversion de verres, le sien pouvant contenir de la KETAMINE ;
- que le jockey Jérôme MOUTARD reconnaît que ce n'est qu'une hypothèse, mais que ses analyses montrent qu'il n'est pas un consommateur régulier ;
- que son médecin traitant le suivant depuis son enfance confirme une absence de problèmes d'addiction ;
- que la Commission médicale admet qu'il peut avoir consommé ou avoir été contaminé lors d'une soirée ;
- que le jockey Jérôme MOUTARD respectera les demandes des médecins de France Galop une fois qu'il aura purgé sa peine ;
- que cette substance n'est pas dopante et n'a aucune conséquence sur l'égalité avec les autres concurrents ;
- qu'il reconnaît une faute de sa part et qu'il doit être exempt de toute consommation de substances prohibées inscrites sur la liste ;
- qu'une nutritionniste le suit pour son poids ;
- qu'au vu de son absence de récurrence et des analyses auxquelles il s'est soumis lui-même, il demande une sanction assortie du sursis le plus large possible ;

Attendu que le conseil dudit jockey a développé son mémoire en séance ajoutant notamment :

- que le jockey Jérôme MOUTARD est un garçon discret, ne faisant pas parler de lui que ce soit dans le vestiaire, à l'entraînement ou aux courses ;
- qu'il y a eu une jurisprudence récente sur ce type de dossier ;
- qu'il pense à une fille avec laquelle il a des relations intimes qui en consomme régulièrement ;
- que la substance a dû se trouver dans une soirée et qu'on peut se poser la question de la positivité de son client par une erreur de verre ou par la relation intime susvisée ;
- qu'il se sait en faute mais qu'au vu de la situation, un sursis est sollicité pour une partie de la sanction à venir ;
- que quelle que soit la concentration retrouvée dans le prélèvement, ils n'ont pas cherché à la demander car une faute de son client est reconnue et qu'il apparaît donc inutile de le demander ;

Attendu que le jockey Jérôme MOUTARD a déclaré :

- qu'il pense en effet à une contamination par la jeune fille susvisée et qui a envoyé une attestation concernant sa consommation de la substance prohibée ;
- que la soirée avec cette fille n'était même pas une « grosse soirée » mais plutôt une « petite soirée » ;

Attendu que M. Arnaud de SEYSSEL a demandé audit jockey s'il se souvenait d'effets physiques particuliers, le jockey Jérôme MOUTARD indiquant que non ;

Attendu que le jockey Jérôme MOUTARD indique avoir été dans une soirée 5 ou 6 jours avant la date du prélèvement, mais qu'il est allé au contrôle sereinement le 11 juin 2021 ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Attendu que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature stupéfiante de la substance et de ses métabolites en cause dans le prélèvement susvisé et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il y a lieu de prendre acte de :

- l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses dudit jockey prononcée par la Commission médicale à compter du 7 septembre 2021 ;
- l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses, démarches auxquelles Jérôme MOUTARD indique qu'il se

soumettra «une fois sa peine purgée» ;

Attendu qu'il y a lieu, en tout état de cause et indépendamment des mesures médicales susvisées, au vu de tout ce qui précède, de sanctionner ledit jockey au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop caractérisée par la présence d'un stupéfiant et ses métabolites dans le prélèvement biologique susvisé ;

Attendu qu'il appartient en effet aux Commissaires de France Galop de veiller à la régularité des courses, à la sécurité des jockeys et des chevaux, les courses hippiques étant une activité sportive qui se pratique en peloton et qui est une activité à risques, ce qui motive leur contrôle permanent et leur stricte application du Code des Courses au Galop ;

Qu'il leur appartient de veiller, en outre, à l'image des courses ;

Attendu que la présence d'une telle substance stupéfiante et de ses métabolites, aux effets perturbateurs du système nerveux central, aux effets entre autres hallucinogènes, psychédéliques, anesthésiants, mais provoquant aussi des effets sur la coordination motrice et pouvant conduire au phénomène dit de décorporation, dans le prélèvement d'un jockey est de nature à mettre en péril la régularité des courses, leur sécurité, leur image et mettre en grand danger le jockey lui-même, mais aussi ses consœurs et confrères ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de prendre acte de l'absence d'élément probant permettant d'expliquer la présence de cette substance et permettant de mettre en évidence que ledit jockey a pris toutes ses précautions pour éviter d'être positif à une telle substance ;

Qu'en effet le jockey Jérôme MOUTARD n'a fourni aucun élément permettant d'écarter toute faute ou négligence de sa part, admettant au contraire sa faute et mériter une sanction, et indiquant fréquenter des soirées où circule de la KETAMINE, n'écarter pas totalement une consommation de sa part par le biais d'un verre notamment, ne pas se souvenir d'avoir consommé de substance prohibée de son plein gré et évoquant l'hypothèse d'une contamination par la fréquentation d'une jeune femme attestant consommer régulièrement de la KETAMINE, sans aucune précision sur les dates auxquelles elle aurait fréquenté ledit jockey, lequel précise aller dans des soirées où circule cette substance stupéfiante et avoir été dans une soirée en tout état de cause 5 ou 6 jours avant son prélèvement ;

Que s'agissant des analyses fournies, celles-ci confirment la présence de la substance dans le sang et l'urine du jockey et écartent une consommation très récente, sans permettre d'écarter une consommation active de la substance avant le prélèvement ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de tout ce qui précède et du comportement à risques avéré du jockey Jérôme MOUTARD qui n'a pris aucune disposition pour éviter de consommer ou d'être au contact de la KETAMINE, qui est une dangereuse substance stupéfiante, de lui interdire de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, cette sanction étant limitée dans le temps, adaptée et proportionnée à la grave situation en cause, aux effets dissuasifs recherchés, au comportement risqué dudit jockey qui est un jockey professionnel qui doit veiller à se prémunir de tout contact avec des substances stupéfiantes ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Jérôme MOUTARD et de l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;
- d'interdire, en tout état de cause et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, cette sanction étant limitée dans le temps, adaptée et proportionnée à la grave situation en cause et aux effets dissuasifs recherchés.

Boulogne, le 22 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – P. SABAROTS – A. de SEYSSEL

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Arnaud de SEYSSEL ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Alexandre CHESNEAU dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 11 juin 2021 sur l'hippodrome de LYON PARILLY, a révélé la présence d'une substance prohibée (KETAMINE et ses métabolites DEHYDRONORKETAMINE et NORKETAMINE), classée comme stupéfiant, par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappel synthétique des faits :

Le 20 juillet 2021, le service médical de France Galop a notifié son résultat audit jockey et lui a demandé de lui faire parvenir des explications lui indiquant, par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 30 juillet 2021, le jockey Alexandre CHESNEAU a envoyé un courrier de réponse à la Commission médicale indiquant vouloir réaliser une analyse de contrôle du second flacon et joignant ses explications ;

Le 26 août 2021, le laboratoire QUANTILAB, désigné par le jockey pour l'analyse du second flacon, a confirmé la présence des substances déjà présentes dans le premier flacon ;

Le 1er septembre 2021, le service médical a envoyé un courrier audit jockey l'informant de sa réunion le 7 septembre 2021 en lui indiquant qu'elle se tiendra par visioconférence en raison du contexte sanitaire actuel et qu'il aura la possibilité d'y assister et d'être accompagné par son médecin traitant ;

Le 7 septembre 2021, ladite Commission s'est réunie, et après avoir pris connaissance des éléments médicaux du dossier, des explications dudit jockey et l'avoir entendu, a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses à son encontre prenant effet immédiatement, tout en indiquant qu'il devra remplir des conditions cumulatives suivantes auprès d'un médecin agréé par France Galop pour pouvoir continuer à monter en courses :

- réaliser une nouvelle visite médicale de non contre-indication à la monte en courses ;
- produire des résultats d'analyses négatifs de trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine et sur trois journées différentes, le tout à ses frais ;

Que ladite Commission a également précisé que la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses en France sera prononcée au vu des résultats des conditions cumulatives demandées ;

Le 13 septembre 2021, s'agissant d'une substance stupéfiante prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Alexandre CHESNEAU à se présenter à la réunion fixée au 22 septembre 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, dont le rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale, et ses pièces jointes et pris connaissance des déclarations dudit jockey, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Attendu que le jockey Alexandre CHESNEAU a déclaré :

- être très surpris et que c'est la raison pour laquelle il a demandé l'analyse de contrôle ;
- n'avoir jamais consommé cette substance de son plein gré ;
- ne pas savoir comment il a pu être positif ;
- savoir qu'il va être sanctionné, mais qu'il n'avouera pas quelque chose qu'il n'a pas fait ;
- ne pas se souvenir d'avoir été dans un état second, ni lors des jours d'avant ;
- être sorti dans les 15 jours précédents, au maximum dans les 5 à 6 jours d'avant ;
- savoir que cela va être dur dans les jours à venir pour lui, mais qu'il n'a rien fait de son plein gré ;
- avoir pensé à une fille pour expliquer la positivité de la substance, mais que ça lui paraissait idiot ;

Attendu que M. Arnaud de SEYSSEL lui a demandé s'il n'était vraiment pas sorti les 3 jours précédents, ce à quoi ledit jockey a répondu avoir refait le tour de ses sorties et de ses photographies, mais ne pas s'en souvenir ;

Attendu que l'intéressé a déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Attendu que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance et de ses métabolites en cause dans le prélèvement susvisé et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il y a lieu de prendre acte de :

- l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses dudit jockey prononcée par la Commission médicale à compter du 7 septembre 2021 ;
- l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter médicalement en courses ;

Attendu qu'il y a lieu, en tout état de cause et indépendamment des mesures médicales susvisées, au vu de tout ce qui précède, de sanctionner le jockey Alexandre CHESNEAU au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop caractérisée par la présence d'un stupéfiant et ses métabolites dans le prélèvement biologique susvisé ;

Attendu qu'il appartient aux Commissaires de France Galop de veiller à la régularité des courses, à la sécurité des jockeys et des chevaux, les courses hippiques étant une activité sportive qui se pratique en peloton et qui est une activité à risques, ce qui motive leur contrôle permanent et leur stricte application du Code des Courses au Galop ;

Qu'il leur appartient de veiller, en outre, à l'image des courses ;

Attendu que la présence d'une telle substance stupéfiante, aux effets perturbateurs du système nerveux central, aux effets entre autres hallucinogènes, psychédéliques, anesthésiants, mais aussi des effets sur la coordination motrice et pouvant conduire au phénomène dit de décorporation dans le prélèvement d'un jockey est de nature à mettre en péril la régularité des courses, leur sécurité, leur image et mettre en grand danger le jockey lui-même, mais aussi ses consœurs et confrères ;

Qu'il y a lieu de prendre acte de l'absence d'élément probant permettant d'expliquer la présence de cette substance et permettant de mettre en évidence que ledit jockey a pris toutes ses précautions pour éviter d'être positif à une telle substance, celui-ci n'ayant fourni aucun élément permettant d'écarter toute faute ou négligence de sa part ;

Attendu qu'il y a donc lieu d'interdire au jockey Alexandre CHESNEAU de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, cette sanction étant adaptée et proportionnée à la grave situation en cause, aux effets dissuasifs recherchés et étant limitée dans le temps ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Alexandre CHESNEAU et de l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;
- d'interdire, en tout état de cause et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, cette sanction étant adaptée et proportionnée à la grave situation en cause, aux effets dissuasifs recherchés et étant limitée dans le temps.

Boulogne, le 22 septembre 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – P. SABAROTS – A. de SEYSSEL

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
PRIX DE LA SOURCE LARDY - MARDI 24 AOUT 2021 - VICHY

Rappel des faits :

Le 24 septembre 2020, le poulain EDGAR BEST (IRE) ayant refusé de rentrer dans sa stalle de départ sur l'hippodrome de LYON PARILLY, les Commissaires de courses l'ont interdit de courir pour une durée de 8 jours (1^{er} fois) ;

Le 18 mai 2021, ledit poulain a été déclaré non partant après avoir de nouveau refusé de rentrer dans les stalles de départ et les Commissaires de courses en fonction, après avoir entendu l'entraîneur Fabio CARNAVELI en ses explications, lui ont indiqué que le poulain EDGAR BEST sera interdit de courir pour une durée de 15 jours (2^e fois) suite à son comportement ;

Le 2 juillet 2021, les Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de COMPIEGNE ont interdit le poulain EDGAR BEST de courir pour une durée de 30 jours, ayant de nouveau refusé de rentrer dans les stalles de départ (3^e fois) ;

Le 24 août 2021, les Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de VICHY, face à un 4^e refus en moins d'un an du poulain EDGAR BEST de rentrer dans les stalles de départ ont transmis son dossier aux Commissaires de France Galop ;

Les Commissaires de France Galop agissant en application des dispositions des articles 213 et 217 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de M. Arnaud de SEYSSEL ;

Après avoir dûment invité l'entraîneur Fabio CARNAVELI, son propriétaire étant en copie de la demande, à communiquer ses explications écrites sur la situation, à moins de demander à être entendu pour l'examen contradictoire de ce dossier, avant le 17 septembre 2021 ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment les films de contrôle des 4 dernières courses au cours desquelles le poulain EDGAR BEST a manifesté des difficultés en refusant de pénétrer dans sa stalle de départ, les procès-verbaux des courses en cause et constaté l'absence d'explications de son entraîneur ;

Vu les procès-verbaux des 4 courses décrites ci-dessus ;

* * *

Vu les dispositions de l'article 217 paragraphe II du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que le poulain EDGAR BEST a refusé à 4 reprises de rentrer dans ses stalles de départ lors de ses 13 dernières courses, ayant dû, à chaque fois, être déclaré non partant et ayant fait l'objet de 3 interdictions de courir prononcées par les Commissaires de courses en fonction à ces occasions ;

Que le poulain EDGAR BEST a, en effet, ainsi déjà fait l'objet de 3 interdictions de courir prononcées par les Commissaires de courses : d'une durée de 8 jours, d'une durée de 15 jours et d'une durée de 30 jours, de septembre 2020 à juillet 2021 ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que le comportement du poulain EDGAR BEST à l'occasion de ses courses publiques avec départ donné au moyen des stalles de départ, s'avère particulièrement difficile, puisque pour un tiers de ses dernières courses il n'a pas voulu rentrer dans les stalles et qu'il a tendance à botter avec ses postérieurs, si les pousseurs essaient de l'aider ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu des éléments du dossier et des difficultés importantes dont a fait preuve le poulain EDGAR BEST :

- de l'interdire de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des stalles de départ pour une durée de 2 mois, tout en l'autorisant néanmoins à participer à des courses publiques régies par ledit Code dont le départ est donné au moyen de la machine (« aux élastiques ») ;
- qu'en outre, à l'issue de ce délai, il y aura lieu de l'autoriser à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des stalles de départ, qu'après avoir satisfait, un jour de courses, à deux essais de départ au moyen des stalles de départ, accompagné d'au moins 2 autres chevaux, devant un juge du départ agréé qui devra

attester de son aptitude à ce mode de départ ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'interdire au poulain EDGAR BEST de participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des stalles de départ pour une durée de 2 mois, tout en l'autorisant néanmoins à participer à des courses publiques régies par ledit Code dont le départ est donné au moyen de la machine « aux élastiques » ;
- qu'à l'issue de ce délai, il y aura lieu d'autoriser le poulain EDGAR BEST à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des stalles de départ, qu'après avoir satisfait, un jour de courses, à deux essais de départ au moyen des stalles de départ, accompagné d'au moins 2 autres chevaux, devant un juge du départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ.

Boulogne, le 22 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE - P. SABAROTS - A. de SEYSSEL

Décisions

VITTEL

0906 241

dimanche 29 août 2021

Terrain TRES SOUPLE

1290 ³⁶³⁰ **PRIX MAURICE AUBRY** **5 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- | | | | |
|-------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1003 | ³ | Destin Sacre , h, n.p, 8 ans, par Voix Du Nord et Legende Sacree [Hawker'S News (IRE)], 68 k, ♂♂, M ^{me} P. Chemin (C. Lefebvre), Chemin & Herpin (s) | 1 |
| 1221 | | Unbrin De L'Isle , h, gr, 13 ans, par Dom Alco et Gratiene De L'Isle [Altayan (IRE)], 70 k (69 k), ♂♂, E. Clayeux (s) (C. Smeulders), E. Clayeux (s) | 2 |
| 1003 | | Tempete Du Moulin , f, b.m, 7 ans, par Davidoff GER et Ruaha River [Viliez (USA)], 66 k (64 k), And. Roussel (MA. Mermel), And. Roussel | 3 |
| 1153 | | Sweet Red Wine CZE , m, al, 9 ans, par Ray Of Light IRE et Salveta CZE (Arcane USA), 67 k (68 k), P. Odlozil (J. Odlozil), P. Odlozil | 4 |
| 1251 | | Gazee De Bedon , f, b.f, 5 ans, par Legolas JPN et Kerosene De Bedon (Solido), 65 k (63 k), E. Cournault (J. Zerourou), A. Acker | 5 |
| 1221 | | Desirs Des Blaises , h, 8 ans, 67 k, A. Roussel (A. Roussel), A. Roussel | 6 |
| 1003 | ⁴ | Corentin Colonges , h, 9 ans, 69 k, ♂♂, H. Despont (B. Gelhay), H. Despont | 7 |
| 983 | | Dionysos Colombe , h, 8 ans, 67 k, ♂♂, H. Despont (B. Bourez), H. Despont | tbé |
| 1193 | | Gaylord Delafayete , h, 5 ans, 67 k, ♂, M ^{me} S. Marsch (E. Labaisse), M ^{me} S. Marsch | tbé |

9 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 451 €

Eng. Sup. : *Gazee De Bedon, Gaylord Delafayete*

Sans jockey : *Disco De Vaut*

¾ long, 2 long, 4 long, loin, 7 long, 5 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- | | | |
|---|-------|-----------------------------------|
| 1 | 113 € | M ^{me} Claudine Winkel. |
| | 556 € | M ^{me} Veronique Sayet. |
| | 324 € | Michel Vinckel, Benjamin Vinckel. |
| | 220 € | Jan Odlozil, prime non attribuée. |
| | 104 € | Etienne Cournault. |

Temps total : 6'41"41"

Le cheval no3 (DESTIN SACRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

VITTEL - 29 AOUT 2021 - PRIX MAURICE AUBRY

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis de deux appels interjetés par M. André ROUSSEL et l'entraîneur Alexis ACKER contre la décision des Commissaires de courses d'avoir maintenu l'arrivée de la course estimant que le jockey Corentin SMEULDERS n'a pas effectué le bon parcours ;

Après avoir pris connaissance des courriers par lesquels M. André ROUSSEL et l'entraîneur Alexis ACKER ont interjeté appel et motivé ceux-ci ;

Après avoir dûment appelé l'entourage du hongre UNBRIN DE L'ISLE, de la jument TEMPETE DU MOULIN et de la jument GAZEE DE BEDON à se présenter à la réunion fixée au mercredi 22 septembre 2021 pour l'examen contradictoire de ces appels et constaté la non-présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, les plans de parcours mis à disposition des Commissaires de France Galop et après avoir pris connaissance des explications écrites fournies par les appelants, l'entraîneur Emmanuel CLAYEUX et les jockeys Jimmy ZEROUROU et Corentin SMEULDERS ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Arnaud de SEYSSEL ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique de M. André ROUSSEL en date du 1^{er} septembre 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé envoyé le même jour mentionnant notamment :

- qu'il ressort du film de contrôle qu'en fin de parcours, le cheval UNBRIN DE L'ISLE, arrivé deuxième, monté par Corentin SMEULDERS passe très largement à l'intérieur d'une évidente balise indiquant un passage obligé, qu'il ne fait aucun doute, au vu d'un ralenti, qu'il s'agit d'une manoeuvre délibérée de son jockey, que cette opération lui procure un réel bénéfice, puisque de la troisième place en serre file, il se retrouve à hauteur du leader, qu'il est à noter que tous les autres concurrents s'appliquent scrupuleusement à respecter ce passage obligé ;

- que pour sa défense, le jockey a prétexté que le plan du parcours, affiché dans l'enceinte des balances, ne mentionne pas l'existence d'un passage obligé, qu'après vérification, les Commissaires ont maintenu le cheval à sa place ;

- que le problème réside, et c'est là que le bat blesse, dans le fait que deux plans du cross se trouvent dans la salle des balances, l'ancien sur lequel s'appuie le jockey et un nouveau affichant très clairement l'existence de balises, situation pour le moins ambiguë ;

- que pour comprendre cet imbroglio, il faut se référer à un précédent : que le 28 juillet 2019, sur le même parcours de cross, exactement au même endroit, des chevaux, de manière tout à fait involontaire, étaient passés à l'intérieur d'un piquet insignifiant, ne figurant pas sur le plan, sans en tirer de profit, qu'il y avait eu réclamation, maintien du résultat, puis appel auprès de France Galop ;

- qu'au terme d'un très long délibéré, les Commissaires de France Galop avaient également maintenu le classement, que le piquet incriminé aurait concerné le parcours de steeple dans un sens et non le parcours cross en sens inverse, qu'il est cependant clairement exprimé en fin du délibéré de France Galop, que les observations des professionnels étaient transmises à la Société organisatrice de VITTEL ;

- qu'en 2020, effectivement le nécessaire a été fait : deux balises extrêmement visibles ont été mises en place, qu'il a été expliqué aux jockeys qu'elles devaient être contournées, que ce soit en steeple ou en cross, dans un sens ou dans l'autre et que depuis deux ans donc, tous les parcours ont été effectués sans anicroche ;

- que dans le Grand Cross de VITTEL, disputé un mois plus tôt, le même cheval et le même jockey ont contourné les balises ;

- que lorsqu'il est allé à la rencontre de sa jument arrivée troisième, son jockey lui a spontanément expliqué qu'ils allaient passer deuxième ;

- que M. CLAYEUX, entraîneur d'UNBRIN DE L'ISLE, accouru également, inquiet, a questionné son jockey qui a répondu que le plan ne mentionnait rien ;

- qu'il est clair que le plan obsolète aurait dû être retiré des balances, afin que ne subsiste que le nouveau, affichant les balises ;

- que le jockey Jimmy ZEROUROU, arrivé 5^e, possède des photos des deux plans, qu'il va de soi qu'en cas de distancement, les chevaux classés derrière obtiendraient un meilleur classement et une allocation bonifiée, qu'il ne ferait pas de mystère en précisant que son fils Antonin ROUSSEL, propriétaire, permis d'entraîner, gentleman-rider ayant monté son propre cheval classé 6^e obtiendrait une allocation ;

- que ce n'est pas de gaieté de coeur qu'il formule cet appel, d'autant plus contre un vénérable cheval avec un palmarès remarquable, mais qu'il est

désagréable d'accepter qu'un "coup" tenté par un jockey soit profitable par l'imprécision de la Société organisatrice ;

- qu'enfin, en tout état de cause, il se demande si l'on peut considérer que des habitudes prises par les jockeys puissent être assimilées à des "us et coutumes" ayant valeur de droit ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Alexis ACKER en date du 2 septembre 2021, confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé envoyé le même jour mentionnant notamment que :

- sa jument GAZEE DE BEDON est arrivée 5^e, qu'il souhaite porter réclamation contre le cheval UNBRIN DE L'ISLE, monté par Corentin SMEULDERS et entraîné par M. CLAYEUX ;

- l'on voit aisément sur la vidéo à 4 minutes 42, que le jockey du cheval gris arrivé 2^e (UNBRIN DE L'ISLE) anticipe le tournant de la biroute et prend la décision de passer en dedans ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Emmanuel CLAYEUX en date du 7 septembre 2021, sollicitant notamment les éléments des décisions des Commissaires de courses n'apparaissant pas dans le procès-verbal de la course sur Internet et la réponse selon laquelle il n'y a pas eu de communiqué des Commissaires de courses, le résultat ayant simplement été validé ainsi, ce qui fait l'objet du présent appel, ledit entraîneur ayant répondu faire le nécessaire et revenir vers les Commissaires de France Galop rapidement ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Alexis ACKER en date du 10 septembre 2021, mentionnant notamment qu'il ne pourra pas assister à la Commission ;

Vu le courrier électronique de M. André ROUSSEL en date du 18 septembre 2021, accompagné de trois photographies et mentionnant notamment que :

- la première pièce jointe montre la balise existant en 2019, qu'elle est relativement sommaire et avait fait l'objet d'un premier litige cette année-là, qu'il avait été demandé à la société des courses d'améliorer la situation, ce qui a été fait ;

- la deuxième photo est une capture d'écran, empruntée à une vidéo prise depuis une caméra embarquée sur le casque d'un jockey, que cette vidéo a été réalisée lors du Grand Cross de VITTEL de cette année 2021, couru précédemment à la course qui les concerne, que l'on y voit très distinctement les concurrents passer à droite de la balise et les fanions, rouges et blancs, délimitant le passage obligé ;

- la troisième photo est celle du plan exposé dans les balances, que sur un plan ancien, une sorte de calque a été superposé sur le secteur qui les intéresse, que les nouvelles balises y sont dessinées, qu'il a été omis d'y rapporter le tracé fléchant le parcours à suivre, mais que par transparence il apparaît en filigrane et que depuis les aménagements demandés et effectués, il tient à préciser que tous les concurrents de toutes les courses empruntant ce passage l'ont respecté ;

Vu le courrier du jockey Jimmy ZEROUROU en date du 19 septembre 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le 28 juillet 2019 lors du cross de VITTEL un appel avait le même motif que le présent appel, qu'il montait VENT DES DUNES et était passé au même endroit que le jockey Corentin SMEULDERS le 29 août 2021 ;

- qu'en 2019 la pseudo biroute n'était pas visible par rapport aux autres, le code couleurs des fanions n'était pas bon et la pseudo biroute n'apparaissait pas sur les plans, qu'il ne s'était donc pas trompé de parcours et avait gardé sa première place, mais que depuis cet appel les Commissaires de l'hippodrome de VITTEL ont pris en compte leurs erreurs et les remarques, que la pseudo biroute a été remplacée par une biroute identique aux autres et qu'elle est donc bien visible, que le code couleur du fanion est correct, qu'enfin le plan (de la partie hors golf du cross) situé à côté du secrétariat et face à l'endroit où ils devaient montrer leurs tests PCR ou vaccinations, a été modifié, c'est-à-dire que les biroutes sont toutes présentes sur ce plan ;

- que, quand bien même la modification du plan n'aurait pas été faite, comment savoir quelles biroutes correspondent au plan, puisqu'elles se ressemblent toutes maintenant et sont proches les unes des autres et que les couleurs des fanions sont correctes ;

- que de ce fait ils doivent passer à droite du fanion avec le fanion blanc sur leur gauche, alors que le jockey Corentin SMEULDERS est passé à gauche du fanion et donc le fanion blanc à sa droite, ce qui est contraire au Code des Courses ;

- que de ce fait il y a bien une erreur de parcours pour le cheval UNBRIN DE L'ISLE et le jockey Corentin SMEULDERS ;

- qu'il joint différentes photographies : la pseudo biroute de 2019, la biroute en 2021 et le plan modifié ;

Vu les courriers du jockey Jimmy ZEROUROU en date du 20 septembre 2021, accompagné de leurs pièces jointes, à savoir une photographie du plan du parcours, une du plan situé à côté du secrétariat et une pour laquelle ledit jockey précise qu'il s'agit d'une capture d'écran de la biroute changée, lors de la vidéo embarquée du grand cross de VITTEL de 2021, en mentionnant notamment qu'elle est identique aux autres, que le code couleurs est bon, le fanion blanc à sa gauche et l'autre biroute (à droite de l'image) avec le fanion rouge à sa droite ;

Vu le courrier du jockey Corentin SMEULDERS reçu le 22 septembre 2021, mentionnant notamment qu' :

- il reconnaît toujours ses parcours avant les courses et qu'en regardant le plan officiel dans les balances une seule biroute était indiquée ;

- il a donc monté son parcours en fonction du plan qui est censé faire foi et qu'après enquête des Commissaires en fonction ce jour, l'arrivée a été maintenue en reconnaissant que l'erreur venait du plan officiel affiché ;

Vu les articles 61 et 167 du Code des Courses au Galop ;

Vu les différences figurant sur les différents plans du parcours de cross affichés dans l'enceinte des balances de l'hippodrome de VITTEL lors de la réunion du 29 août 2021 ;

Attendu que le film de contrôle permet de constater que le jockey Corentin SMEULDERS était passé à l'intérieur d'une balise du parcours et que ses concurrents étaient passés à l'extérieur de ladite balise ;

Que deux plans de cross-country relatifs au parcours, objet du présent dossier, étaient affichés dans l'enceinte des balances de l'hippodrome, ainsi que le reconnaît l'appelant lui-même et qualifiant la situation d'ambigüe, et que si un plan mentionnait un passage obligatoire à l'endroit où le jockey Corentin SMEULDERS avait contourné une balise dans un sens inverse des autres concurrents, tel n'apparaît pas être le cas concernant un autre plan, également affiché pour le même parcours ;

Qu'au regard de l'ambigüité suscitée par ce double affichage défectueux, affichage ne permettant pas une bonne prise d'information par les jockeys participant à ce cross-country, les Commissaires de courses étaient fondés à considérer que la balise contournée à gauche par le jockey Corentin SMEULDERS n'était donc pas un point de passage obligé suffisamment identifié devant être contournée à droite ;

Attendu que les Commissaires de courses étaient, dans ces conditions, fondés à considérer que le jockey Corentin SMEULDERS ne s'était pas trompé de parcours au sens du Code des Courses au Galop au vu de l'équivoque des plans de parcours affichés ;

Qu'il n'est cependant pas tolérable qu'il y ait eu deux plans dans les enceintes réservées et que les Commissaires de France Galop demandent que la Société des courses de VITTEL prenne les mesures nécessaires concernant cette situation et la clarté de ses plans ;

Attendu qu'il a lieu, dans ces conditions :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses qui étaient fondés à maintenir l'arrivée ;

- de transmettre la présente décision à la Société des courses de VITTEL et à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, au regard d'une décision déjà prise par lesdits Commissaires le 5 août 2019 concernant le plan de ce parcours de cross-country, la présente décision détaillant de nouveau les observations des professionnels concernant les difficultés ressenties au sujet de ce parcours ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevables les appels interjetés par M. André ROUSSEL et l'entraîneur Alexis ACKER ;

- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 22 septembre 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE - P. SABAROTS - A. de SEYSSEL

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

LE LION D'ANGERS

jeudi 9 septembre 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT – Maxime PELTIER – Michel GAUTIER – Gilles LUSSON

1344 ⁴¹⁵⁸ PRIX RAYMOND MARSAULT 3 500 m (Haies)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas en course de haies, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 352 **Tactique D'Etat**, f, b, f, 3 ans, par Vision D'Etat et Terebella [Muhtathir (GB)], 65 k (63 k), p, R. Cillo (L. Zuliani), F. Nicolle 1
- 1199 ² **Particuliere Dream**, h, b, 3 ans, par Peer Gynt JPN et Particuliere (GB) (Spectrum IRE), 69 k, Δ, M^{me} M. Blot (B. Lestrade), J. Boissard (s) 2
- 1160 ² **Mandurose**, f, b, f, 3 ans, par Manduro GER et Fabannso (Dream Well), 68 k, Δ p, D. Le Breton (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s) 3
- 1205 ¹ **Invite D'Honneur**, h, b, 3 ans, par Camelot GB et Kalla GB (Monsun GER), 70 k (67 k), p, Haras de Saint-Voir (G. Richard), F. Nicolle 4
- Inedit De Ciergues**, h, al, 3 ans, par Tiger Groom GB et Think About (Smadoun), 67 k (65 k), Δ p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (F. Bayle), A. Chaille-Chaille 5
- A Votre Bon Choeur**, f, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Fany Florielene (Smadoun), 65 k, φ p, Ecurie de La Dentelle (A. Lotout), P.J. Fertillet 6
- 1263 **Ange L'Hermitage**, h, al, 3 ans, par High Rock (IRE) et Vakarade Talisker (Vatori), 67 k, p, W. Menuet (s) (T. Chevillard), W. Menuet (s) 7
- 361 **Wiskalina**, f, 3 ans, 65 k (64 k), p, Ecurie McMillan (F. Besson), E. & G. Leenders (s) tbé
- Ingenieuse**, f, 3 ans, 65 k (62 k), φ p, L. Jamault (M^{me} M. Daubry-B.), O. Regley tbé
- 9 partants ; 33 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 503 €
4 long ½, courte encolure, 2 long ½, 2 long, 4 long, 9 long.
9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€ – 550€
- Primes aux éleveurs :
- 1 435 € M^{me} Geraldine Cillo, Hubert Favre.
701 € Haras De La Haie Neuve, San Gabriel Inv. Inc. .
414 € Jean Michel, Dominique Le Breton.
287 € Haras De Saint-Voir.
159 € Jean-Louis Devillard.
111 € M^{me} Elise Drouet, Nicolas Martineau, David Salmon.
79 € Gwenole Thepot, Ewen Thepot, M^{me} Sandy Thepot, Serguei Lossouarn.

Temps total : 4'24"73"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner les causes de la chute de la pouliche WISKALINA, sur le plat, après 300 mètres de course.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Florian BESSON (WISKALINA), les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la pouliche WISKALINA avait glissé, sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

La pouliche MANDUROSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1345 ⁴¹⁵⁷ PRIX DE CHAMBELLAY 3 700 m (Haies - À réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. Poids : 67 k. Les poulains et pouliches mises à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 700 m env.

- 1231 ² **Golden Dawn**, f, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Goldflake [Turgeon (USA)], 67 k (64 k), ⊗ p, (12 000), M^{me} H. Devin (G. Richard), F. Nicolle 1
- 1236 **Travelling Boy**, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Music Cay GB (Sinndar IRE), 73 k (72 k), p, (14 000), V. Houdin (B. Dubourg), Ch. Dubourg (s) 2
- 1236 ¹ **Hoopa**, f, b, 4 ans, par Voiladenuo et Baie Royale (Beyssac), 69 k (65 k), p, (12 000), M^{me} M. Merienne (D. Salmon), J. Merienne 3
- 1236 ² **Lion De Lisboa**, h, b, f, 4 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Gamine De Lisboa [Turgeon (USA)], 71 k (68 k), ⊗ p, (14 000), M^{me} P. Chemin (D. Lecomte), Chemin & Herpin (s) 4
- 1261 ⁵ **Musica'S Devil**, h, b, f, 4 ans, par American Devil et Ana Musica [Green Tune (USA)], 67 k, Δ p, (10 000), SCEA Ecurie Bader (E. Bureller), M^{me} S. Delaroche 5
- 1249 ⁵ **Maille Story**, f, 4 ans, 69 k (65 k), φ p, (14 000), B. Compignie (N. Ferreira), S. Dehez (s) 6
- 1261 ⁴ **Project Fear**, h, 4 ans, 69 k, Δ p, (12 000), Y. Le Louargant (T. Chevillard), W. Menuet (s) arr
- 1291 **Rial**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Δ p, (10 000), G. Mimouni (F. Bayle), A. Chaille-Chaille tbé

8 partants ; 30 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 266 €

Consition spéciale : Hun Ange Vint, Psychotique

2 long ½, 8 long, 1 long, 4 long ½, loin.

8160€ – 4080€ – 2380€ – 1615€ – 765€

Primes aux éleveurs :

- 1 183 € M^{me} Henri Devin.
591 € Philippe Pannetier.
345 € M^{me} Marie Merienne, Julien Merienne, Ange Fouilleul, Steven Fouilleul.
234 € Roland Lepeau, M^{me} Juliette Luard.
110 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 4'26"81"

Suite à deux glissades ayant entraîné les chutes du hongre HUN ANGE VINT (Steven PECHAIRE) et de la jument PSYCHOTIQUE (Jean-Baptiste BRETON) après le saut de la deuxième haie et devant l'impossibilité de déplacer immédiatement les jockeys accidentés à un endroit où les concurrents devaient repasser, les Commissaires ont neutralisé la course après le saut de la quatrième haie.

En application de l'Article 172 du Code des courses au Galop, les Commissaires ont décidé que la course soit recourue le jour même, après avoir obtenu, par écrit, la majorité simple des propriétaires ou de leurs représentant ayant un partant dans la course.

Cependant, les chevaux HUN ANGE VINT et PSYCHOTIQUE, tombés avant la neutralisation de la course, n'ont pas été autorisés à courir tandis que l'entraîneur Erwan GRALL n'a pas souhaité recourir le hongre OUESSANT (IRE).

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité et afin d'éviter la fraction de la piste jugée glissante, les Commissaires ont modifié le parcours en retirant le franchissement de la haie après le poteau d'arrivée.

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Mme Marie MERIENNE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

La jument GOLDEN DAWN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1346⁴¹⁵⁶ PRIX JEHAN YVES JALLOT **3 700 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 52 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 700 m env.

Référence : +20.

1248³ Cybor Del'Rais, h, b, 8 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 68 k (65 k), Δ p, N. Paysan (*T. Dupouy-Bataille*), N. Paysan **1**

1169³ Soral De Kerzel, h, b, 7 ans, par Army King et Dixie Swing [Mull Of Kintyre (USA)], 71^{1/2} k (67^{1/2} k), p, J. Merienne (*D. Salmon*), J. Merienne **2**

1266⁵ Top Rock Talula IRE, f, b, 6 ans, par Lord Shanakill USA et Spirit Watch IRE (Invincible Spirit IRE), 69^{1/2} k, R. Vibert (*MA. Dragon*), L. Carberry (s) **3**

769⁵ Fleur De Brueyre, f, al, 7 ans, par Denham Red et Loutte De Brueyre [Even Top (IRE)], 70 k (67 k), p, M^{me} J. Potier (*J. Bryn*), S. Zuiliani (s) **4**

1203⁴ Barneville, f, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Baldamelle [Dansili (GB)], 72 k (68 k), φ, C. Trecco (*M^{me} M. Daubry-B.*), D. Windrif **5**

1227 Gilou Cat, h, 5 ans, 71 k (69 k), L. Fertillet-Leray (*M^{me} C. Prichard*), A. Fouassier **tbé**

1107² Delta Baie, h, 8 ans, 71 k (67 k), Δ p, J. Zuiliani (*M^{me} B. Zuiliani*), J. Zuiliani **tbé**

1258⁴ Mehyt, h, 6 ans, 70 k (69 k), φ p, G. Quere (*B. Bourez*), M^{me} S. Quere **tbé**

8 partants ; 35 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 056 €

Sans motif : *Adorable De Ballon*

2 long 1/2, 1 long, 9 long 1/2, 1 long.

10 120 € – 5 060 € – 2 860 € – 1 980 € – 990 €

Primes aux éleveurs :

1 467 € Ecurie De La Rehoraie.

733 € Geoffrey-Gilles Vibert, M^{me} Elisabeth Vibert.

414 € Maurice Regan, prime non attribuée.

287 € Stéphane Dufresne, M^{me} Nadege Catillon.

143 € François Rohaut.

Temps total : 4'30''20''''

Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter la fraction de la piste jugée glissante dans les courses précédentes, les Commissaires ont modifié le parcours en retirant le franchissement de la haie après le poteau d'arrivée.

Le hongre SORAL DE KERZEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

COMPIÈGNE

0880 253

vendredi 10 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SOURD – Joanna SABARLY –
Gérald SAUQUE

1347⁴¹⁶⁰ PRIX ROMAN OAK **3 400 m**
(Haies - Femelles)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 19.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 400 m env.

1168³ West Coast, f, b, 3 ans, par Kapparde et Larabelle [Linda'S Lad (GB)], 69 k, Δ p, Ecurie Victoria Dreams (*C. Lefebvre*), JPh. Dubois **1**

937¹ Immortelle, f, b, 3 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Rive Gauche [Shaanmer (IRE)], 68 k, p, M^{me} S. Amar (*K. Nabet*), D. Cottin (s) **2**

1187³ Sparkling Gem, f, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Beautiful Gem [Muhtathir (GB)], 70 k, p, JD. Cotton (*J. Reveley*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**

794¹ Villa Bianca, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Soldiers Fortune [Soldier Of Fortune (IRE)], 68 k, M^{me} H. Devin (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **4**

445² Rhelighonne, f, b.f, 3 ans, par Great Pretender IRE et Rheliga [Poliglote (GB)], 68 k, p, J. Detre (*A. Zuiliani*), F. Nicolle **5**

614³ Beautiful Horse, f, r, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Our Beautiful [Sinndar (IRE)], 66 k, p, JY. Artu (s) (*N. Gauffenic*), JY. Artu (s) **6**

1097⁵ Ikarria, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Belle Ile [Linda'S Lad (GB)], 68 k, p, Ecurie Pierre Pilarski (*J. Charron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **7**

7 partants ; 25 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 930 €

3/4 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 2 long, 3 long 1/2, 7 long.

21 620 € – 10 810 € – 6 110 € – 4 230 € – 2 115 € – 1 410 € – 705 €

Primes aux éleveurs :

3 134 € Jean-Philippe Dubois.

1 567 € Thierry Cypres.

885 € John-Dawson Cotton.

613 € M^{me} Henri Devin.

306 € Ecurie Pegase, Renaud Baguenault De Puchesse, Philippe Hardy.

204 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.

102 € Thierry Cypres.

Temps total : 4'8''44''''

Agissant sur réclamation du jockey Angélo ZULIANI (RHELIGHONNE), arrivé 5^e, se plaignant d'avoir été gêné avant le saut de la dernière haie par le jockey James REVELEY (SPARKLING GEM), arrivé 3^e, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que malgré le mouvement de la pouliche SPARKLING GEM vers l'extérieur, avant le saut de la dernière haie, la pouliche RHELIGHONNE ne l'aurait pas devancé. Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey James REVELEY par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir, par son mouvement vers l'extérieur, eu un comportement fautif.

Les pouliches WEST COAST et IMMORTELLE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1348⁴¹⁵⁹ PRIX NUAGE **3 400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 19.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 400 m env.

1199¹ Petit Tonnerre, h, b, 3 ans, par Waldpark GER et Perpette [Le Triton (USA)], 68 k, Ecurie Victoria Dreams (*C. Lefebvre*), JPh. Dubois **1**

1167³ Heart Wood, h, b, 3 ans, par Choieur Du Nord et Miss Nikita [High Chaparral (IRE)], 68 k, p, AGV Karwin Stud (*J. Charron*), P. & C. Peltier (s) **2**

551⁴ Mourinho Has, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Monika [Dernier Empereur (USA)], 67 k, p, SCEA Hamel Stud (*G. Masure*), F. Nicolle **3**

1098⁴ Ironique, h, n, 3 ans, par Elliptique (IRE) et Teskaline [Martaline (GB)], 70 k, p, B^{on} de Ed. Rothschild (*T. Henderson*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**

1247¹ Ain'T Got Wings, h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Jolie De Ballon [Turgeon (USA)], 67 k, Δ p, S. Mulryan (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **5**

Isarak, h, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Maybewave [Gentlewave (IRE)], 66 k, p, Lord Daresbury (*T. Chevillard*), F. Nicolle **6**

	Kovas Has , h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Kotkibed [Astarabad (USA)], 66 k, ♂, Genetique Obstacle (A. Zuliani), F. Nicolle	7
551	Red Alex , h, 3 ans, 69 k (66 k), ♂, Ecurie Zingaro (E. Capdet), D. Cottin (s)	arr
	8 partants; 22 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 484 € 3 long, 1 long ¼, 1 long, tête, 2 long, loin. 21 620€ – 10 810€ – 6 110€ – 4 230€ – 2 115€ – 1 410€ – 705€	
	Primes aux éleveurs: 3 134 € M ^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, Gerard De Saint-Laurent, Philippe Dievart. 1 567 € M ^{me} Murielle Guillerm. 885 € Scea Hamel Stud. 613 € Jacques Cypres. 306 € Scea Hamel Stud. 204 € Jacques Cypres, Ecurie Biraben. 102 € Scea Hamel Stud.	
	Temps total: 4'10"95"	
	A l'issue de la course, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Gaetan MASURE pour avoir fait un usage de la cravache le coude levé au dessus de la ligne de l'épaule (1 ^{re} infraction).	
	Les hongres PETIT TONNERRE et MOURINHO HAS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.	

1349 ⁴¹⁶³ **STEEPLE-CHASE DE DEBUT** **3 450 m**
(Steeple-Chase)
(Inédits)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**
Les remises de poids prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.

697 ²	Iceo Madrik , h, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Sunday Madrik [Esprit Du Nord (USA)], 67 k, ♂, Ecurie Michael Rizieri (D. Ubeda), D. Cottin (s)	1
697 ¹	Iniesta Du Gouet , h, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Santamel (Saint Des Saints), 67 k, ♂, P. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle	2
1198 ²	Aurore Verte , f, b, 3 ans, par Kappgarde et Reine Du Bouffay [Turgeon (USA)], 65 k, ♂, M ^{me} P. Papot (M ^{me} N. Desoutter), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
257 ¹	Lorason GB , h, b, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Loralas [Kahyasi (IRE)], 67 k, ♂, C.J. Edwards (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	4
1098 ¹	Tetris Du Mazet , h, b, 3 ans, par Blue Canari et Danae De Juilley (Smadoun), 67 k, ♂, M. Talleux (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
662	Cutting Straight , f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Cutting Edge (Kappgarde), 65 k, ♂, Elevage des Vallons (O. Jouin), P. Journiac	6
812 ⁵	Iamastar , h, b, 3 ans, par Balko et Victoria'S Star [Poliglote (GB)], 67 k, ♂, Suc. M. Bryant (K. Nabet), D. Cottin (s)	7
812	Bahiosun , h, 3 ans, 67 k, O. Monnier (A. Renard), B. Lefevre (s)	tbé

8 partants; 15 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 489 €
1 long ¼, 1 long, 1 long ½, 7 long, 1 long, 3 long.
25 300€ – 12 650€ – 7 150€ – 4 950€ – 2 475€ – 1 650€ – 825€

Primes aux éleveurs:
3 668 € Ecurie Les Boulaies, M^{me} Isabelle Mousseigne.
1 834 € Thierry Lemoine.
1 036 € Ecurie Madame Patrick Papot.
717 € Yorton Farm, prime non attribuée.
358 € Mathieu Talleux, Marc Bouyssou.
239 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Ludovic Madamet.
119 € Suc. Magalen Bryant.

Temps total: 4'18"8"
Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute sur le plat du hongre BAHIOSUN (Anthony RENARD) à l'entrée de la ligne d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre BAHIOSUN en cherchant à se dérober légèrement vers son intérieur à la sortie du dernier tournant n'avait pu, par ce mouvement, éviter le cône directionnel situé à l'entrée de la ligne d'arrivée, entraînant sa chute.

Les hongres ICEO MADRIK et INIESTA DU GOUET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1350 ⁴¹⁶⁶ **PRIX THE STOMP (PX. JIM CROW)** **3 800 m**
(Steeple-Chase)
(L)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 22.000 cette année et par 46.000 l'année dernière.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.
597 ⁴ **Roi Mage**, h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Royale Majesty [Nikos (GB)], 68 k, ♂, Ecurie Sagara (J. Reveley), L. Gabeur
 1 |

972 **Amour Du Mathan**, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Swahili Du Mathan [Turgeon (USA)], 67 k, ♂, JM. Baradeau (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille
 2 |

849 ² **Garasil**, h, b, f, 8 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amandour (Saint Des Saints), 68 k, ♂, M^{me} C. Coiffier (G. Masure), F. Nicolle
 3 |

611 ³ **Saint Turgeon**, h, al, 5 ans, par Turgeon USA et Sainte Nono (Nononito), 68 k, A. Vangelisti (D. Satalia), D. Satalia
 4 |

850 ⁴ **Edgeoy**, h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Ireland (Kadalko), 71 k, ♂, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle
 5 |

5 partants; 19 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 1 072 €
8 long, 7 long, 2 long, encolure.
38 400€ – 19 200€ – 11 200€ – 7 600€ – 3 600€

Primes aux éleveurs:
5 568 € M^{me} Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon.
2 784 € Jean-Marie Baradeau.
1 624 € M^{me} Catherine Coiffier.
1 102 € Andre-Jean Belloir, Ecurie Madame Patrick Papot.
522 € Thierry Cypres, Suc. Jean-Francois Naudin.

Temps total: 4'41"87"
Les hongres ROI MAGE et GARASIL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1351 ⁴³⁸⁷ **PRIX DE PORNIC** **3 600 m**
(Haies - À réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 9.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.

323 **Paradise Island**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Sugar Paradise IRE (Cape Cross IRE), 70 k (66 k), ♂, (11 000), Scuderia Christian Troger (G. Favier-Picon), D. Satalia
 1 |

1227 **Duchesse De Launay**, f, al, 9 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 66 k (64 k), ♂, (9 000), JC. Auvrai (M^{me} C. Prichard), A. Fouassier
 2 |

Via Dolorosa, h, b, 9 ans, par Konig Shuffle GER et Millie Hurley [Green Tune (USA)], 70 k (68 k), ♂, (11 000), SCEA Ecurie S. Guarato (F. Bayle), A. Chaille-Chaille
 3 |

1266 **Espion De Vindecy**, h, b, f, 5 ans, par Agent Secret IRE et Amazone De Balme (Solar One), 68 k (65 k), ♂, (9 000), Scuderia Christian Troger (D. Satalia), D. Satalia
 4 |

1286 ¹ **Aureole**, f, b, 5 ans, par Gemix et Melancholy Hill (My Risk), 66 k (63 k), ♂, (9 000), R. Grosbanchol (D. Salmon), N. Paysan
 5 |

1176 **Ghosty Rosetgri**, h, 5 ans, 68 k (65 k), ♂, (9 000), M^{me} C. Lequien (D. Thomas), M^{me} C. Lequien
 6 |

1100 ⁴ **Gaius**, h, 5 ans, 70 k, ♂, (11 000), Team Valor International (D. Mescam), M. Mescam (s)
 7 |

7 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 448 €
Eng. Sup.: Aureole
5 long, ¾ long, ½ long, 4 long ½, 2 long ½, ¾ long.
11 040€ – 5 520€ – 3 220€ – 2 185€ – 1 035€

Primes aux éleveurs:
1 600 € Ballantines Racing Stud Ltd.
800 € Jean-Christophe Auvrai.
466 € M^{me} Brigitte Bourez, Suc. Claude Pigoreau.
316 € M^{me} Annie Grue, Mickael Seror.
150 € Roland Monnier, Fouin (S).

Temps total: 4'15"6"

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Davide SATALIA en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir fait un usage abusif de la cravache (7 coups / 2^e infraction).

Par ailleurs, les Commissaires ont adressé des observations à l'ensemble des jockeys pour avoir occasionné la reprise du départ par leur mouvement collectif.

Le hongre PARADISE ISLAND a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1352 ⁴¹⁶² PRIX DE RANVILLE 3 600 m (Haies)

52 000 € (20 700, 10 350, 5 850, 4 050, 2 025, 1 350, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

1203 ² **Galleo Conti**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Gazelle Lulu [Altayan (IRE)], 70 k, β , Ecurie Pierre Pilarski (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1

Hell Boy, h, b, f, 7 ans, par Martaline GB et Queen Margot [Muhtathir (GB)], 67 k, β , D.Y. Treves (A. Zuliani), F. Nicolle 2

Grandeur Nature, h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 67 k, Δ β , Haras de Saint-Voir (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille 3

1133 ⁵ **Bernardo Bellotto (IRE)**, h, al, 6 ans, par Declaration Of War USA et Dealbata (IRE) (Dubawi IRE), 70 k, ϕ β , C. Marzocco (T. Chevillard), F. Nicolle 4

4 partants ; 27 eng. ; 4 part def. – Total des entrées : 1 161 €

5 long $\frac{1}{2}$, 8 long, 3 long.

20 700 € – 10 350 € – 5 850 € – 4 050 €

Primes aux éleveurs :

3 001 € Patrick Joubert.

1 500 € M^{me} Kerry Ann Kepa, M^{me} Auregann Kepa.

848 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.

587 € Oceanic Bloodstock Sarl, Eric Puerari, M^{me} Ariane Gravereaux, Terence Henderson.

Temps total : 4'18"33"

Les hongres GALLEO CONTI et HELL BOY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1353 ⁴¹⁶⁵ PRIX DES ROUGES TERRES 3 900 m (Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu 12.000 (victoires et places), ni été classés dans les trois premiers d'une course de Groupe. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S6 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

1128 ³ **Filup**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Qartouche (Ragmar), 67 k, Suc. M. Bryant (J. Charron), S. Dehez (s) 1

Great Parade, h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Paradana [Dress Parade (IRE)], 67 k (63 k), β , M^{me} JP. Roussel (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 2

956 ¹ **Colonel D'Aumont**, h, gr, 9 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 68 k, β , Ecurie du Levant SARL (B. Lestrade), M. Cesandri (s) 3

1252 ¹ **Vision De Maitre**, h, b, 8 ans, par Vision D'Etat et Toile De Maitre [True Brave (USA)], 70 k, L. Baudron (s) (de A. Chitray), L. Baudron (s) 4

Elmadam, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Eladame [Snurge (IRE)], 67 k (65 k), Δ β , R. Corveller (F. Bayle), A. Chaille-Chaille 5

1252 ² **Saint Chely**, h, 5 ans, 68 k (66 k), β , J. Andt (M^{me} N. Desoutter), H. de Lageneste & G. Macaire (s) tbé

6 partants ; 22 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 759 €

Certif. vétérinaire : Staunton Street

1 long, 4 long, 2 long, 1 long.

24 960 € – 12 480 € – 7 280 € – 4 940 € – 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 619 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

1 809 € M^{me} Mauricette Ribot.

1 055 € M^{me} Christian Churier, Christian Churier.

716 € Daniel Cosse, Francois-Marie Cottin, Frederic Foucher.

339 € Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller.

Temps total : 4'56"57"

Les hongres FILUP et VISION DE MAITRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1354 ⁴¹⁶⁴ PRIX SUMMIT 3 450 m (Steeple-Chase)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les cinq premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 4 ans, 65 k ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les chevaux n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.

1102 **Marty Mcfly**, h, b, 5 ans, par Brave Mansonnien et Singapore Guest (Sagacity), 65 k, Δ β , J. Buez (W. Lajon), J. Delaunay 1

497 ⁶ **Lolly Flight**, f, al, 4 ans, par Creachadoir IRE et Lover Flight (Saint Cyrien), 63 k (64 k), β , Ecurie Patrick Boiteau (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) 2

1203 **Paolo (FR)**, h, n, p, 5 ans, par Great Pretender IRE et Miss Country [Country Reel (USA)], 67 k, Δ β , Ecurie Mme Lynne MacLennan (T. Chevillard), J. Delaunay 3

522 ⁶ **Erik Le Viking**, h, b, 4 ans, par Norse Dancer IRE et Petite Fantasia GB (Flemensfirth USA), 63 k (61 k), β , M^{me} C. Namuroy (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 4

1256 **Honest**, f, b, 4 ans, par Choer Du Nord et Iwentyouback [Antarctique (IRE)], 66 k, Δ β , Ecurie Top (N. Gauffenic), D. Windrif 5

1256 **Miracle De Houelle**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Zandalee [Tremolino (USA)], 66 k, Δ β , F. Leblanc (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille 6

520 ⁷ **Saint Patis**, h, 4 ans, 73 k (70 k), β , Ecurie Sagara (E. Capdet), L. Gabeur arr

1228 ¹ **Georgia Parcs**, f, 5 ans, 65 k, Δ β , A. Gallo (V. Morin), T. Viel tbé

1234 **Avocette**, f, 4 ans, 63 k (65 k), β , M^{me} L. Malivet (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) tbé

9 partants ; 35 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 242 €

4 long $\frac{1}{2}$, 7 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$.

23 920 € – 11 960 € – 6 760 € – 4 680 € – 2 340 € – 1 560 €

Primes aux éleveurs :

3 468 € Jeremy Buez.

1 734 € Patrick Boiteau, Maxime Boiteau.

980 € Philippe Gasdoue, prime non attribuée.

678 € Richard Mark Venn, Ron Davies.

339 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.

226 € Franck Leblanc.

Temps total : 4'19"50"

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Pierre DUBOURG en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus de 600 grammes au poids résultant des conditions de la course. Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire ECURIE MADAME LYNNE MACLENNAN par une amende de 60 Euros pour couleurs non conformes.

Les hongres MARTY MCFLY et PAOLO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

DAX

0516 255

dimanche 12 septembre 2021

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON – Philippe VORNIERE – Erick BORDES

1355 ⁴¹⁷⁷ PRIX J. DESOUTTER 3 500 m (Haies - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1105** ³ **Riskaya**, f, al, 3 ans, par No Risk At All et Kayanoura [Kahyasi (IRE)], 71 k (69 k), F. Rault (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) **1**
- 1022** ³ **Irresistable POL**, f, al, 3 ans, par Silvaner GER et Irkuca POL (Royal Court IRE), 70 k, Ecurie Pierre Pilarski (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- Ile Aux Perles**, f, b.f, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Perle Sainte (Saint Des Saints), 67 k (65 k), M^{me} I. Smits (L. Zuliani), F. Nicolle **3**
- 1264** **Lady Barbarella**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Petite Fantasia GB (Flemensfirth USA), 67 k, RM. Venn (T. Henderson), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**
- 937** **Iliade De Berce**, f, b, 3 ans, par Falco USA et Eurasie Des Francs [Muhtathir (GB)], 67 k (66 k), SCEA Haras de Peyre (M. Mingant), E. Papon **5**
- Coraldame**, f, 3 ans, 67 k (63 k), R. Corveller (P.N. Fontan), A. Chaille-Chaille **dér**

6 partants ; 25 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 326 €

Sans motif : Home Moor GB

1 long, 1 long, 1 long, 4 long ½.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113€ Denys Audouard, M^{me} Nathalie Desoutter, Jacques Couzillac.
556€ Michal Romanowski, prime non attribuée.
324€ Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoïn Maggiar.
220€ Richard Mark Venn, Ron Davies.
104€ Earl Les Grandes Alouettes.

Temps total : 4'14"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Ise SMITS par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

La pouliche ILE AUX PERLES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1356 ⁴¹⁷⁹ **PRIX ROGER DE VAZELHES** **4 100 m**
(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 01 : Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 415** **Eausauvage Lanlore**, h, b, 7 ans, par Ares De La Brunie et Kagura (Kadounor), 68 k (67^{1/2} k), Δ, M^{me} I. Montenegro (M. Mingant), M^{me} I. Montenegro **1**
- Galien De Lagarde**, h, b, 5 ans, par Kap Rock et Septine (Zamouncho), 69 k (69^{1/2} k), β, Ecurie Couderc (AD. Fouchet), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1245** **Centaur De La Brunie**, h, b.f, 9 ans, par Zamouncho et Naya De La Brunie [Satin Wood (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), φβ, M. Batrel (P. Blot), F. Lagarde **3**
- 1315** ⁵ **Cat Bird**, h, b.f, 6 ans, par Cat Junior USA et La Croisade (Fast), 69 k (69^{1/2} k), β, S. Puysegur (T. Henderson), J. Ortet (s) **4**
- 1281** ³ **Lorca Malpic**, f, b, 5 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 67 k (66^{1/2} k), M. Nicolau (A. Beaudoire), M. Nicolau **5**
- 1245** ⁴ **Haute Correze**, f, 9 ans, 65 k (64^{1/2} k), ⊗, JY. Corduan (H. Rodriguez Nunez), JY. Corduan **6**
- Donizetti**, h, 5 ans, 67 k (65^{1/2} k), β, M^{me} A. Gourdon (M^{me} N. Desoutter), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **7**
- 1113** **Floraci Kap Dumont**, f, 6 ans, 67 k (64^{1/2} k), φβ, M^{me} C. Dugast (T. Vodrazka), M^{me} C. Dugast **arr**
- 8 partants ; 12 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 288 €

Sans motif : Dismoitout D'Oc

4 long ½, 1 long ¼, 1 long, 3 long, 5 long, 1 long.

14 400€ – 7 200€ – 4 200€ – 2 850€ – 1 350€

Primes aux éleveurs :

- 2 088€ M^{me} Anne Dafflon, Baudouin Dafflon.
1 044€ Sc Ecurie Couderc.
609€ Jacques Couzillac, M^{me} Marie Couzillac, M^{me} Laura Couzillac.
413€ Pierre Fontan.
195€ Pierre Pasquet.

Temps total : 5'18"80"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre GALIEN DE LAGARDE AAA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1357 ⁴¹⁷⁸ **PRIX M.M. ET JAY LABROUCHE** **3 500 m**
(Haies - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 7.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1189** ⁴ **Tarsamis**, f, b.f, 4 ans, par Manduro GER et Semiramiss [Pennekamp (USA)], 71 k (69^{1/2} k), β, R. Daniel (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) **1**
- 1171** ¹ **The Core**, f, al, 4 ans, par Manduro GER et Moortown IRE (Grand Lodge USA), 70 k (67^{1/2} k), β, J. Romel (GG. Vibert), F. Nicolle **2**
- 1201** ² **Dilzana**, f, b, 4 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Amisana ITY (Denon USA), 69 k (69^{1/2} k), β, SCEA Haras du Ma (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- 1030** ⁵ **Caparica**, f, b, 4 ans, par Bathyrthon GER et Rikers Island [Sulamani (IRE)], 67 k (64^{1/2} k), ⊗, M^{me} de S. Montzey (L. Franzel), de B. Montzey (s) **4**
- 1257** ⁴ **Duke Virginia**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Virginia Bella [Laveron (GB)], 66 k (66^{1/2} k), Δβ, L. Abrivard (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **5**
- 1234** ⁶ **Sinndarose**, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), β, F. Cellier (P. Blot), F. Cellier **6**
- Duper**, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), M^{me} A. Brunnert (T. Henderson), D. Henderson **7**

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 193 €

5 long, 1 long ½, 1 long, 1 long ½, 5 long ½, loin.

7 680€ – 3 840€ – 2 240€ – 1 520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113€ Hans Rhyn.
556€ J. B. S. Invest N. V. .
324€ M^{me} Laurence Gagneux, M^{me} Melanie Pezavent, Bertrand Pezavent.
220€ M^{me} Sylvie Gesbert, Jerome Lacouture.
104€ Pascal Noue, M^{me} Valerie Lutz.

Temps total : 4'19"30"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche TARSAMIS fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

GUINGAMP

dimanche 12 septembre 2021

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Jean-Philippe ROUDAUT – Max CONFRERE – Daniel TURQUETIL – Catherine BARON

1358 ⁴¹⁶⁷ **PRIX DE LA VILLE DE GUINGAMP** **3 800 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1191 **Harmony Rodino**, f, b, 4 ans, par Axxos GER et Riviere Normande [Goldneyev (USA)], 65 k (62 k), Δ p, T. Le Teno (*E. Bougon Bougeard*), J. Zuliani 1
- 1267 ⁴ **Sirene Gemmoise**, f, al, 5 ans, par No Risk At All et Venise Doree [Starborough (GB)], 70 k (66 k), φ p, T. Poché (*D. Thomas*), T. Poché 2
- 1249 ⁴ **High Alert**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Blazing Mary [Gone West (USA)], 70 k, φ p, J. Romel (*G. Re*), E. Grall (s) 3
- 1032 ⁵ **Heidie Will**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Bonne Graine [Coastal Path (GB)], 65 k, p, M.J. Rivailon (*V. Morin*), A. Lefeuvre (s) 4
- 1209 **Hudson Sport**, h, b, 4 ans, par Waldpark GER et Valenciennes (IRE) [Dansili GB], 70 k (67 k), Δ p, Gil. Chaignon (*K. Ouvrier*), Gil. Chaignon 5
- 961 **Gang Gang**, h, 5 ans, 71 k (70 k), p, O. Briand (*V. Chatellier*), O. Briand 6
- 1327 **Viktor De Bonneveau**, h, 4 ans, 67 k (64 k), φ p, D. Le Breton (*C. Riou*), J. Delaunay 7

7 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 432 €
Eng. Sup. : Viktor De Bonneveau

6 long, 6 long, 8 long, 6 long, 3 long, 1 long.

5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Jerome Follain, Dimitri Follain, Romain Follain, M^{me} Noemie Follain.

417 € Robert-Romain Foucault.

243 € J. B. S. Invest N. V. .

165 € Michel-Jacques Rivailon.

78 € Scea Haras De L'Etoile, Ecurie Des Monceaux, Ecurie Skymarc Farm.

Agissant sur réclamation du jockey Geoffrey RE montant le cheval HIGH ALERT arrivé 3^e se plaignant d'avoir été gêné à l'entame du dernier tournant par le cheval HARMONY RODINO monté par le jockey Erwann BOUGAARD arrivé 1^{er}, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la gêne dont a été victime le cheval HIGH ALERT ne l'aurait pas permis d'obtenir une meilleure allocation.

En outre, les Commissaires n'ont retenu aucunes fautes professionnelles.

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Michel-Jacques RIVAILLON par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Le cheval HARMONY RODINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1359 ⁴¹⁶⁸ **PRIX INTERMARCHE SAINT AGATHON** **3 800 m**
(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, été classés 1^{er} d'un steeple-chase d'une dotation totale de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- Beau Nora GER**, h, b, 8 ans, par It'S Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 69 k (66 k), A. Bocquet (*M^{me} C. Lequien*), S. Foucher 1
- 1241 ³ **Jazzy Du Lemo**, f, b, 6 ans, par Sri Putra GB et Dysprosa GER (Acatenango GER), 70 k, φ p, J. Francois (*A. Lotout*), P.J. Fertillet 2
- 1181 **Vasco D'Argos**, h, b, 12 ans, par Great Pretender IRE et Histoire D'Argos (Port Etienne), 67 k (66 k), p, D. Hobe (*V. Morin*), d'E. Andigne 3
- 1286 ⁴ **Enrique Adventure**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady [Peintre Celebre (USA)], 67 k (66 k), Δ p, T. Poché (*V. Chatellier*), T. Poché 4

4 partants ; 19 eng. ; 4 part def. – Total des entrées : 212 €

1 long, 1 long, 3 long.

5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€

Primes aux éleveurs :

835 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.

417 € Suc. Maurice Le Floch.

243 € Didier Hobe.

165 € Earl La Ferme D'Auge.

Le cheval BEAU NORA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

JARNAC

0522 255 **dimanche 12 septembre 2021**

Commissaires de courses : Patrice TUREK – Gilles VALLEE – Daniel BREJOU

1360 ⁴¹⁸⁰ **PRIX DE LA SOCIETE DE MONTIGNAC** **3 200 m**
(Haies - À réclamer)

10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 200 m env.

- 1250 **Illiade De Sivola**, f, b.f, 3 ans, par Noroit GER et Little Memories IRE [Montjeu (IRE)], 68 k (64 k), p, (8 000), G. Trapenard (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) 1
- 1190 ⁴ **Influence Bere**, f, b, 3 ans, par Peer Gynt JPN et Triple Witching USA (Pulpit USA), 72 k (68 k), φ, (9 000), M^{me} M. Blot (*A. Pageot*), J. Boisnard (s) 2
- 1150 **Isaac D'Aubrelle**, h, b, 3 ans, par Rail Link GB et Etoile D'Aubrelle [Astarabad (USA)], 70 k, φ p, (8 000), F. Boistier (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) 3
- 1317 ⁴ **Intenzo Sport**, h, gr, 3 ans, par Manatee GB et Brasilia Sport [High Rock (IRE)], 70 k (67 k), φ, (8 000), B. Lefevre (s) (*M. Bonsergent*), B. Lefevre (s) 4
- 1317 ² **American Storm**, h, al, 3 ans, par Stormy River et Express American [American Post (GB)], 68 k (65 k), φ p, (7 000), M. Valverde (*T. Dupouy-Bataille*), L. Cadot 5
- Costal'In Des Rocs**, f, 3 ans, 68 k (65 k), (8 000), Haras des Rocs (*A. Bendjama*), JP. Daireaux 6
- 984 **La Mome Du Paradis**, f, 3 ans, 70 k (67 k), Δ p, (9 000), J. Ortet (s) (*L. Salmon*), J. Ortet (s) arr

7 partants ; 20 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 139 €

3 long, 4 long ½, 9 long, 1 long ½, 1 long.

4800€ – 2400€ – 1 400€ – 950€ – 450€

Primes aux éleveurs :

696 € Gilles Trapenard.

348 € Sas Regnier.

203 € Frederic Boistier.

137 € Scea Haras De L'Etoile, M^{me} Anne-Sophie Gabrielle.

65 € Elevage De La Croix De Place.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné la Société d'entraînement Jacques ORTET SARL (S) par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

A l'issue de la course, le cheval ILLIADE DE SIVOLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1361 ⁴¹⁸¹ **PRIX ANDRE ET PHILIPPE BRECHET** **3 800 m**
(Haies)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 800 m env.

- 1152 **Gloria Du Morvan**, f, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Pipelette (Ragmar), 68 k, Δ p, C. Masle (*C. Lefevvre*), F. Vannereux 1
- 1115 **La Girl**, f, b, 5 ans, par Myboycharlie IRE et La Buena IRE (Big Shuffle USA), 65 k, φ p, J. Juillet (*T. Chevillard*), W. Menuet (s) 2

- Chagos**, h, b, 5 ans, par Crossharbour GB et Eclipse De Segre GB (Ishiguru USA), 67 k, ϕ p, D. Cadot (s) (*Y. Plumas*), D. Cadot (s) 3
- Lizzano**, h, n.m, 5 ans, par Ilbarritz et Larvichou [Larvico (GER)], 67 k (63 k), β , M^{me} H. Cadot (*M. Gauthier*), L. Cadot 4
- 395⁵ Latina**, f, b, 5 ans, par Top World et Tippula (Graveron), 66 k (63^{1/2} k), β , M^{me} H. Cadot (*T. Dupouy-Bataille*), L. Cadot 5
- Gorgeous Lady**, f, 5 ans, 68 k, Δ , M^{me} S. Mestries (*T. Dumouch*), M^{me} S. Mestries 6
- 1292⁴ Salut Lulu**, h, 5 ans, 69 k (66 k), β , R. Fahmane (*L. Salmon*), J. Ortet (s) arr
- 7 partants ; 13 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 75 €
1 long 1/2, 3 long 1/2, 7 long, 2 long 1/2, 5 long.
5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€
- Primes aux éleveurs :
835 € Christophe Masle, David Bongard.
417 € Elevage De La Croix De Place.
243 € Jean-Pierre Beaumont, Bernard Beucher.
165 € Pierre J. Delage, Jean-Louis Riffard.
78 € Pierre J. Delage, M^{me} Clara Delage.
- A l'issue de la course, le cheval CHAGOS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1362⁴¹⁸² PRIX ETS BERNARD LEHELLE 3 800 m
(Haies - Femelles)

- 12000 €** (5760, 2880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop
- Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Haies, Dist. 3 800 m env.

- 1267 Neptune Divine**, f, b.f, 5 ans, par Protektor GER et Fleur Divine (Denham Red), 70 k (67 k), ϕ p, D. Cadot (s) (*T. Dupouy-Bataille*), D. Cadot (s) 1
- 1175³ Fairy Moon**, f, b.f, 5 ans, par Saddex (GB) et Isloe De Penker (Al Namix), 67 k, β , N. Lefebvre (*C. Lefebvre*) 2
- Rifaktor**, f, b, 5 ans, par Protektor GER et Rifapril [Rifapour (IRE)], 66 k (63 k), ϕ p, C. Coste (*B. Messina*), D. Cadot (s) 3
- 1316 Angel Darkness**, f, b, 8 ans, par Tiger Groom GB et Shaimix (Pinmix), 66 k (62 k), ϕ p, O. Triboire (*M. Gauthier*), L. Cadot 4
- 1297 Chichi Star**, f, gr, 9 ans, par Rashbag GB et Quati Star (Visionary), 66 k (67 k), β , C. Bidon (*Y. Plumas*), P. Fleurie 5
- 5 partants ; 14 eng. ; 2 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 355 €
Eng. Sup. : *Fairy Moon, Rifaktor*
8 long, 5 long, encolure, 2 long 1/2.
5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€
- Primes aux éleveurs :
835 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.
417 € Patrick Le Corre.
243 € Cyril Coste, Didier Le Noen.
165 € Olivier Triboire, Eric De Kerpezdrion, Jerome Delaunay.
78 € Suc. Michel Perdielle.
- A l'issue de la course, le cheval NEPTUNE DIVINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

LA ROCHE-SUR-YON

0124 255 dimanche 12 septembre 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Camille RAUD – Jean-Michel ESNARD – Bernard RABREAU – Michel HUNEAULT

1363⁴¹⁷¹ PRIX CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE ET OPEL CLARO AUTOMOBILES 4 200 m
(Steeple-Chase)

- 13000 €** (6240, 3120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

- Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.
- 1271³ Derby Dete**, h, gr, 8 ans, par Great Pretender IRE et Femme D'Honneur (Take Risks), 67 k (64 k), β , J. Planque (s) (*D. Lecomte*), J. Planque (s) 1
- 1268¹ Fatines**, f, b, 6 ans, par Spirit One et Tadjike (Smadoun), 70 k (67 k), β , Ecurie McMillan (*F. Besson*), E. & G. Leenders (s) 2
- Etoile Des Marais**, f, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Up And Under [Astarabad (USA)], 65 k (63 k), β , M^{me} J. Potier (*J. Bry*), S. Zuliani (s) 3
- 1295⁵ Princesse Meturie**, f, b, 10 ans, par Princeton et Miss Ramic [Panoramic (GB)], 66 k (63 k), F. Hayeres (s) (*M. Cypria*), F. Hayeres (s) 4
- 1243³ Osso Bello**, h, b, 13 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 67 k (66 k), ϕ p, Suc. P. Van Der Linden (*V. Bernard*), XL. Le Stang 5
- 5 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 373 €
Eng. Sup. : *Fatines*
1 long 3/4, 8 long, 1 long, 1 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€
- Primes aux éleveurs :
904 € Daniel Toubanc, M^{me} Claudine Toubanc.
452 € Ecurie Maulepaire.
263 € Scea Haras Du Ma, Jerome Geneve.
179 € Pierre Maurice Belsoeur.
84 € Suc. Vincenzo Esposito, M^{me} Christian Wingtans.
- Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Succession Philippe VAN DER LINDEN par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.
- A l'issue de la course le cheval FATINES a subi un prélèvement biologique.

1364⁴¹⁷⁰ PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE 4 200 m
(Steeple-Chase)

- 13000 €** (6240, 3120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop
- Pour tous chevaux, de **5 et 6 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase de dotation totale de 13.000, les 6 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.
- 1266³ Kerbochet**, h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Chi Wara Sheba [High Yield (USA)], 74 k (70 k), Δ p, M. Gilot (*A. Nail*), W. Menuet (s) 1
- 1238⁴ Gigolo Des Mottes**, h, b, 5 ans, par Barastraight (GB) et Omance (Video Rock), 68 k (65 k), β , S. Denis (*M. Cypria*), J. Jouin 2
- 1274² Gazelle Mail**, f, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et True Love Mail [Great Pretender (IRE)], 71 k (70 k), ϕ p, Y. Dugue (*V. Bernard*), XL. Le Stang 3
- 1279³ Gasconne**, f, b, 5 ans, par Peer Gynt JPN et Bastide [Ballingarry (IRE)], 71 k (68 k), \otimes Δ , Ecurie Magnien (*F. Besson*), E. & G. Leenders (s) 4
- Allee Sat**, h, b, 6 ans, par Satri IRE et Blonde Cleville (Vertical Speed), 70 k (67 k), R. Bertin (*D. Lecomte*), R. Bertin 5
- 5 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 299 €
Eng. Sup. : *Gasconne*
Consition spéciale : *Don Pretty Girl*
6 long 1/2, 1 long, 1 long, 1 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€
- Primes aux éleveurs :
904 € Marcel Gilot.
452 € Earl Ecurie Des Mottes, Guenael Renier.
263 € Yvonnick Dugue.
179 € Jean-Francois Magnien.
84 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.
- A l'issue de la course le cheval KERBOCHET a subi un prélèvement biologique.

1365⁴¹⁶⁹ PRIX YVES PRIOUZEAU 3 400 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

- 13000 €** (6240, 3120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 1171 ³ **Horus D'Aubrelle**, h, b.f, 4 ans, par Balko et Brise D'Aubrelle [Martaline (GB)], 68 k (64 k), p, F. Boistier (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) 1
- 1277 ² **Hermes De Bellouet**, h, b, 4 ans, par Voiladenno et Melody De Bellouet (Califet), 71 k (67 k), p, G.A.E.C Maussion (A. Nail), W. Menuet (s) 2
- Heroique De Maulde**, h, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Ondine De Brejoux (Murmure), 67 k (64 k), p, A. Dolley (M. Crampe), de A. Boisbrunet (s) 3
- 1293 **Helodie Du Large**, f, gr, 4 ans, par Bathyrhon GER et Rapsodie Sea (April Night), 67 k (66 k), p, P. Noue (V. Bernard), P. & C. Peltier (s) 4
- 1265 **Hakir**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Revathou [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (64 k), p, O. Trinquet (G. Meunier), S. Dehez (s) 5
- 1272 ³ **Halteas Debelair**, f, 4 ans, 66 k (63 k), p, D. Lassaussaye (J. Bry), G. Lassaussaye 6
- 1274 ³ **Hardouinaye Clermo**, f, 4 ans, 66 k (63 k), p, S. Landon (M. Guilleux Joly), d'E. Andigne 7
- 7 partants ; 24 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 460 €
1 long ½, 1 long ½, 7 long, 8 long, 4 long, ¾ long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Frederic Boistier.
452 € Paul Maussion.
263 € Scea De Maulde.
179 € Pascal Noue.

84 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

A l'issue de la course le cheval HORUS D'AUBRELLE a subi un prélèvement biologique.

PLOËRMEL

0143 255

dimanche 12 septembre 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Jean-Claude BINARD –
Philippe de JACQUELIN – Roger RICHARD

1366 ⁴¹⁷⁵ PRIX COLONEL DE LAMBILLY 4 500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 4.500, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- Conte Maltaix**, h, b, 9 ans, par Astarabad USA et Rosalie Malta [Lavirco (GER)], 67 k, p, M^{me} P. Chemin (S. Paillard), Chemin & Herpin (s) 1
- 1269 ⁴ **Dararelle**, f, b, 8 ans, par Daramsar et Quistrelle (Useful), 68 k, p, JP. Schaller (A. Desvaux), J. Planque (s) 2
- 511 **Khight Rock Bey**, h, gr, 7 ans, par High Rock (IRE) et Cahuete [Verglas (IRE)], 69 k, p, M^{me} P. Chemin (H. Lucas), Chemin & Herpin (s) 3
- 1237 ² **Derby Plus**, h, gr, 8 ans, par Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins (Kadaiko), 71 k, p, Suc. M. Bryant (O. Jouin), P. Journiac 4
- Bali Balo**, h, b.f, 9 ans, par Balko et Irisia (Sir Brink), 71 k, p, D. Berra (R. Julliot), D. Berra 5
- 1280 ⁴ **Bob Alone**, h, 10 ans, 69 k (66 k), M^{me} JP. Roussel (N. Curtis), E. Lecoiffier 6
- 1279 ² **Special Du Rocher**, h, 6 ans, 71 k, p, D. Lenfant (E. Burreller), D. Lenfant 7
- 1242 ³ **Extra Mome**, h, 7 ans, 68 k, p, D. Gemin (A. Orain), D. Gemin 8

1276 ⁴ **Balto De La Touche**, h, 10 ans, 69 k, p, Suc. H. Paysan (L. Solignac), N. Paysan 9

1279 ⁴ **A Corps Perdu**, h, 6 ans, 74 k (71 k), p, S. Dory (LP. Dory), S. Dory tbé

1134 **Carmin D'Oudairies**, h, 9 ans, 69 k (68 k), p, Suc. M. Bryant (T. Stromboni), D. Cottin (s) tbé

11 partants ; 26 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 188 €
2 long ½, 4 long, 1 long ½, 1 long ½, 2 long, 3 long, 3 long, 3 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Michel Bourgneuf.
452 € Jean-Philippe Schaller.
263 € M^{me} Catherine Bonneau, Pascal Noue.
179 € Pascal Journiac, Haras De Saint-Voir.
84 € M^{me} Isabelle Peltier, Martin Chevreux, M^{me} Marine Chevreux.

Le cheval CONTE MALTAIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1367 ⁴¹⁷⁴ PRIX COLONEL JANVIER 4 000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000 ; les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

1057 **Flash De Cheneau**, h, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Mimiska (Lute Antique), 69 k, p, M^{me} P. Chemin (S. Paillard), Chemin & Herpin (s) 1

1279 ¹ **Fictif Gravel**, h, al, 6 ans, par High Rock (IRE) et Parana De Gravelle [Verglas (IRE)], 71 k, p, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), T. Jouin 2

1230 **Rikita De L'Orme**, f, b, 5 ans, par Blue Bresil et Lolita De L'Orme (Subliminal), 68 k (65 k), p, Ecurie Franck Boucey (N. Curtis), E. Lecoiffier 3

1279 **Furibon**, h, b, 6 ans, par Balko et Harielle li (Un Numide), 69 k, p, Y. Hedan (H. Lucas), Y. Hedan 4

1273 ³ **Symbolic**, f, b, 6 ans, par Creachadoir IRE et Symbolic ARG (Mutakddim USA), 67 k, p, S. Seignoux (E. Burreller), M^{me} V. Seignoux 5

1273 **Zeno**, f, 5 ans, 65 k, p, P. Quinton (s) (MA. Dragon), P. Quinton (s) 6

1230 ³ **Urbok**, h, 6 ans, 70 k, p, M^{me} C. Darchy (A. Orain), W. Menuet (s) arr

1146 ¹ **Gemixa**, f, 5 ans, 67 k, p, PH. Lefevre (L. Solignac), N. Paysan tbé

8 partants ; 21 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 221 €

Certif. vétérinaire : *Keep It Real GB*

courte encolure, 4 long, 6 long, 4 long, 6 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Roger Barnaud.
452 € Guillaume Cousin, Suc. Andre Cousin.
263 € Jean-Charles Haimet, M^{me} Martine Gaubert-Peter.
179 € Haras De La Rousselière Scea.
84 € M^{me} Eugene Masson.

Le cheval FICTIF GRAVEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1368 ⁴¹⁷² GRAND PRIX DE PLOERMEL 4 500 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

Référence : +17.

1223	⁴	Facebook Jersey , f, al, 6 ans, par Hurricane Cat USA et Myrtille Jersey (Murmure), 69 k (66 k), P. & C. Peltier (s), P. & C. Peltier (s)	1
1135		Fleur D'Estruval , f, b, 6 ans, par Enrique (GB) et Uzes D'Estruval (Forestier), 72 k (70 k), p, M ^{me} B. Le Gentil (M ^{me} C. Prichard), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
1054	²	Enzo Des Ongrais , h, al, 7 ans, par Saddex (GB) et Nava Des Ongrais [Java Gold (USA)], 71 ^{1/2} k, φp, M ^{me} P. Chemin (S. Paillard), Chemin & Herpin (s)	3
1243	¹	Xamaka , h, b, 12 ans, par Brier Creek USA et Saaria [Sarhoob (USA)], 66 k, X. Le Stang (E. Bureller), X. Le Stang	4
1305		Dicla , f, b, 8 ans, par Policy Maker (IRE) et Reghane [Ungaro (GER)], 69 ^{1/2} k, p, XL. Le Stang (R. Julliot), XL. Le Stang	5
1268	⁴	Irish Douk , h, 8 ans, 66 k, Δp, JV. Chaignon (A. Desvaux), JV. Chaignon	tbé

6 partants; 28 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 318 €
1 long, 1 long 1/2, 6 long, loin.
7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs:
1 113 € Ecurie Jean-Michel Carrie, M^{me} Marine Carrie, M^{me} Sophie-Charlotte Carrie, M^{me} Jocelyne Ventrou.
556 € M^{me} Bernard Le Gentil.
324 € Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.
220 € M^{me} Anelly Le Toux, M^{me} Katia Gayton, Gontran Gayton.
104 € Xavier-Louis Le Stang, Jean-Claude Guenego.
Le cheval FACEBOOK JERSEY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1369	⁴¹⁷⁶	GRAND STEEPLE CHASE CROSS COUNTRY DE PLOERMEL-PRIX JEAN DE TORQUAT (Steeple-Chase-Cross-Country)	5 000 m
------	-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

1270	¹	Rappeur Des Mottes , h, b, 9 ans, par Racinger et Camille Des Mottes (Abdonski), 71 k, φp, Chemin & Herpin (s) (S. Paillard), Chemin & Herpin (s)	1
1221	³	Ecoutille , f, b, 7 ans, par Buck'S Boum et Omblin (Subotica), 69 k (66 k), φp, P. Journiac (E. Capdet), P. Journiac	2
1210	⁴	Camelion , h, gr, 9 ans, par Tiger Groom GB et Ruyy River [Nikos (GB)], 71 k, Δp, M ^{me} L. Seurin (B. Caron), T. Jouin	3
1269	³	Kaddex De La Cour , h, b, 7 ans, par Saddex (GB) et Kiva De La Vallée [Dress Parade (IRE)], 69 k, p, D. Delorme (E. Bureller), D. Delorme	4
1224		Miss Laura , f, b, 6 ans, par Lauro GER et Miss Lina [Tremolino (USA)], 69 k (68 k), p, D. Miloux (T. Stromboni), D. Cottin (s)	5
1269		Bakero Du Mesnil , h, 11 ans, 68 k (65 k), φ Δp, M ^{me} S. Duchesnay (N. Curtis), M ^{me} S. Duchesnay	6
1154	¹	Linda'As , h, 9 ans, 70 k, ⊗p, M. Girot (H. Lucas), M ^{me} I. Pacault	7
1280	¹	Quart De Roi , h, 9 ans, 71 k, p, de CH. Chaudenay (O. Jouin), P. Journiac	arr
1269	¹	Cesar De Pretot , h, 9 ans, 70 k, ⊗p, M ^{me} P. Chemin (R. Julliot), Chemin & Herpin (s)	arr
1240	⁵	Fee Antique , f, 6 ans, 68 k, Ch. Dubourg (s) (A. Orain), Ch. Dubourg (s)	arr
488		Vanesse , f, 9 ans, 67 k, Δp, B. Boitez (MA. Dragon), P. Quinton (s)	arr
1280	⁵	Enki Baba , h, 8 ans, 69 k (66 k), φ, A. Bocquet (A. Baudoin-Boin), A. Bocquet	tbé

12 partants; 27 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 264 €
Chev. élim. : Doll Allen
1/2 long, 1 long, 1/2 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long.
9600€ – 4800€ – 2800€ – 1900€ – 900€

Primes aux éleveurs:
1 392 € Earl Ecurie Des Mottes.
696 € Vtssé D' Armaille.
406 € Laurent Huau, Suc. Michel Perdielle.
275 € Yves Thomas.
130 € Daniel Miloux, M^{me} Josiane Miloux.
Le cheval RAPPEUR DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1370	⁴¹⁷³	PRIX RENE COUETIL (Steeple-Chase)	4 000 m
------	-----------------	---------------------------------------------	---------

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 en steeple-chase. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

1268	³	Ami Garry , h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Amie Roli (Roli Abi), 69 k, p, M ^{me} C. Braire (A. Orain), Rémy Nerbonne	1
1278	³	Don Iron , h, b.f, 9 ans, par Iron Mask USA et Donna Mister (Mister Sicy), 70 k, X. Le Stang (E. Bureller), X. Le Stang	2
1308		Cavaliero , h, n, 6 ans, par Diamond Boy et Shabada (Cadoudal), 67 k, φ, X. Le Stang (A. Desvaux), X. Le Stang	3
1268		Elixelle , f, b.f, 7 ans, par Coastal Path GB et Star D'Elle (Le Malemortois), 65 k (62 k), Δp, M ^{me} de I. Saint Anthost (N. Curtis), M ^{me} S. Duchesnay	4
1275		Defi Des Mottes , h, al, 8 ans, par Maresca Sorrento et Sara De Flee (Useful), 71 k, p, JP. Domalain (H. Lucas), JP. Domalain	5
1238	²	Falisa , f, 6 ans, 75 k (72 k), φp, J. Gendry (LP. Dory), J. Gendry	6
		Norse Wave , f, 10 ans, 65 k (62 k), φ, D. Avrillaud (S. Cosson), D. Avrillaud	7
1278	⁴	Stony Stream IRE , h, 7 ans, 68 k, Δp, Chemin & Herpin (s) (S. Paillard), Chemin & Herpin (s)	tbé
		Deneliezh Pembo , f, 8 ans, 68 k, p, J. Morel (A. Coupu), J. Morel	tbé

9 partants; 21 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 128 €
Sans jockey: Daltarock
2 long 1/2, 1/2 long, 4 long, 6 long, 8 long, loin.
6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs:
904 € Arnaud Chaille-Chaille.
452 € Suc. Laurence Barreaud, Claude Barreaud.
263 € Jean-Charles Haimet, M^{me} Katia Gayton, Killian Gayton.
179 € M^{me} Isabelle De Saint Anthost.
84 € Earl Ecurie Des Mottes, Guenael Renier.
Le cheval AMI GARRY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
Le cheval DALTAROCK a été déclaré non partant car le jockey était accidenté dans la course précédente et ils n'ont pas pu trouver de remplaçant.
Après enquête le cheval DENELIEZH PEMBO est tombé sur le plat après le départ sans gêne particulière.
Le cheval STONY STREAM est tombé dans le dernier tournant dû à sa selle qui a tourné.

STRASBOURG

dimanche 12 septembre 2021

0907 255

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN –
Anne DESJARDINS-MARION – Damien KREBS

1371	⁴¹⁸⁵	PRIX DE LA 1ERE ARMEE (Steeple-Chase-Cross-Country)	5 200 m
------	-----------------	---------------------------------------------------------------	---------

21000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

1091	⁵	Fayas , h, b.m, 10 ans, par Poliglote (GB) et Dedale [Turgeon (USA)], 75 k, φp, M ^{me} P. Papot (T. Lemagnen), P. Quinton (s)	1
------	--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

1230	¹	Born To Be A Queen , f, gr, 6 ans, par Walk In The Park IRE et Prosopopee [Verglas (IRE)], 72 k, p, Ecurie Piquemal (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
1290	²	Unbrin De L'Isle , h, gr, 13 ans, par Dom Alco et Gratiene De L'Isle [Altayan (IRE)], 71 k, p, E. Clayeux (s) (J. Reveley), E. Clayeux (s)	3
1276	¹	Poonam , h, b, 10 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 70 k (66 ^{1/2} k), ♂, Suc. P. Van Der Linden (Q. Defontaine), XL. Le Stang	4
1217	⁴	Black'N Roses , h, b, f, 7 ans, par Bach IRE et Kadisten (Cadoudal), 74 k (71 k), p, H. Despont (MA. Mermel), H. Despont	5
983	¹	Flicka D'Olivate , f, 6 ans, 67 k, p, M. Pitart (B. Gelhay), M. Pitart	6
1221	¹	Dalila D'Airy , f, 8 ans, 68 k (65 k), ♂p, C. Jacquot (J. Zerourou), C. Jacquot	7
804	⁵	Baba Stone , h, 12 ans, 72 k, p, E. Sayet (S. Nailov-Ferhanov), E. Sayet	tbé
1290	³	Tempete Du Moulin , f, 7 ans, 67 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel	tbé
9 partants ; 31 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 480 €			
1/2 long, 8 long, 6 long, 2 long, loin, loin.			
10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€			
Primes aux éleveurs :			
1 461 € Robin Van Haaren.			
730 € Ecurie Piquemal.			
426 € M ^{me} Veronique Sayet.			
289 € Gestut Park Wiedingen.			
137 € Earl Detouillon Raphael Frederique.			
Temps total : 6'51''21'''			
La jument BORN TO BE A QUEEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.			
1372	⁴¹⁸³	PRIX WOLFBERGER (PRIX DES CONTADES)	3 300 m
(Haies)			
22000 € (10 120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) – dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, été classés 1 ^{er} ou 2 ^d d'une course de dotation totale de 17.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 300 m env.			
1250	¹	The Machine , m, b, f, 3 ans, par Kapparde et Holy Virgin (Saint Des Saints), 72 k, p, Ecurie Gabeur (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1250	²	Crazy Luca , h, b, 3 ans, par Lucayan et Cancilla [Wootton Bassett (GB)], 68 k, p, M. Pecout (S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s)	2
		Mako Of The Glade , h, al, 3 ans, par Masterstroke USA et Tachibana USA (Tale Of The Cat USA), 67 k, p, E. Raquin (B. Gelhay), M. Pitart	3
1301		Taking Power , h, b, 3 ans, par Pomellato GER et Taking Haven [Septieme Ciel (USA)], 70 k (66 k), p, L. Alard (N. Ferreira), S. Dehez (s)	4
1250	⁴	Idee Klass , f, b, 3 ans, par Lauro GER et Far Reaching [Bahhare (USA)], 65 k, F. Hennequin (D. Ubeda), C. Ligerot	5
		Queen Of Elegance , f, al, 3 ans, par Triple Threat et Elegante [On Est Bien (IRE)], 65 k, p (J. Zerourou), A. Acker	6
1199		Howareyou , h, 3 ans, 67 k, p, Ecurie des Dunes (T. Lemagnen), P. Quinton (s)	arr
1198		Ici Avrilly , f, 3 ans, 68 k (67 k), p, M ^{me} AC. Andre (B. Claudic), F. Vannereux	tbé
923		Imperium , h, 3 ans, 67 k, E. Cournault (N. Gauffenic), A. Acker	tbé
9 partants ; 28 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 422 €			
8 long, 1 long, 5 long, loin, loin.			
10 120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€ – 990€ – 660€			
Primes aux éleveurs :			
1 467 € M ^{me} Benoit Gabeur.			
733 € Anthony Forde, Marcel Pecout.			
414 € Haras Of The Glade.			
287 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.			
143 € M ^{me} Beatrice Nicco, M ^{me} Sophie Niveaud.			
95 € Florian Bouvarel, Sylvain Lellouche, M ^{me} Ghislaine Blohorn, M ^{me} Severine Dupuch.			
Temps total : 4'5''55'''			

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Tristan LEMAGNEN sur la performance du hongre HOWAREYOU arrêté à mi-parcours.

Le jockey a déclaré que c'est un cheval compliqué qui s'était énervé avant le départ et encore très immature, il n'avait plus de ressources dès le dernier passage de la ligne droite d'en face et avait préféré l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces observations.

Le jockey Bertrand BOUREZ étant absent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Jimmy ZEROUROU sur la pouliche QUEEN OF ELEGANCE.

Le hongre MAKO OF THE GLADE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1373 ⁴¹⁸⁴ **PRIX CENTRAKOR (PRIX DU CONSEIL DE L'EUROPE)** 4 000 m (Haies)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 2.500 cette année et 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S4 : Haies, Dist. 4 000 m env.

1287	³	Leierspielerin GER , f, b, f, 7 ans, par Eden Rock GER et Lautenspielerin GER (Areion GER), 66 k, p, J. Mayr (D. Ubeda), M ^{me} Y. Vollmer	1
1306	⁷	Bonfou D'Airy , h, b, 10 ans, par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 70 k (67 k), p, GC. Rudolf (A. Seigneul), GC. Rudolf	2
1200	⁵	Flying Mondas , h, b, 6 ans, par Mohandas et Qualypso D'Ace (Lucky Dream), 67 k, p, D. Hauray (N. Gauffenic), A. Acker	3
1287	⁴	First De Prairie , h, b, f, 6 ans, par Tirwanako et Victor De Prairie [Minley (GER)], 67 k (64 k), p, M ^{me} S. Marsch (N. Ferreira), M ^{me} S. Marsch	4
654	⁵	Garou De Juilleu , h, b, 9 ans, par Ungaro GER et Halbina De Juilleu (Beyssec), 69 k, p, J. Paulen (K. Dubourg), J. Paulen	5
1255	³	Cookilayone , f, 5 ans, 65 k, p, A. Girod (B. Gelhay), M. Pitart	6
1288		Cutting King , h, 9 ans, 67 k (64 k), A. Vieira Carvalho (J. Zerourou), A. Vieira Carvalho	7
1194		Contendro , h, 6 ans, 67 k (64 k), p, HJ. Haltiner (MA. Mermel), M ^{me} S. Marsch	8
1287		Didji Du Lac , h, 8 ans, 67 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel	9
1266	⁴	Fleur Irlandaise , f, 6 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), G.F. Chesneau (J. Reveley), NP. Littmoden	arr
		Dufou D'Airy , h, 8 ans, 67 k (63 k), GC. Rudolf (M ^{me} M. Daubry-B.), GC. Rudolf	arr

11 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 596 €

Eng. Sup. : Leierspielerin GER

1 long, nez, 8 long, 4 long, 5 long, 3 long, 6 long, tête.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

1 461 € Christian Henze, prime non attribuée.

730 € Claude-Yves Pelsy.

426 € Daniel Hauray, M^{me} Monique Heintz.

289 € Earl La Licorne.

137 € M^{me} Pascale Serre-Combe, Yves Trincot.

Temps total : 4'55''41'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey James REVELEY concernant la performance de la jument FLEUR IRLANDAISE.

Le jockey a déclaré que la jument n'avait pas d'action et déjà sans ressources à 1 000 mètres de l'arrivée, il avait préféré l'arrêter à la sortie du tournant après les tribunes, ne s'expliquant pas une telle performance. Les Commissaires ont enregistré ces observations.

Le jockey Bertrand BOUREZ étant absent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Kilian DUBOURG au poids de 69 kg sur la jument GAROU DE JUILLEY.

Le hongre FIRST DE PRAIRIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

AUTEUIL

0006 256

lundi 13 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS – Pascal PIGNOT –
Maxime PELTIER**1374** ¹⁸⁴ **PRIX MELI MELO** **3 500 m**
(Steeple-Chase)**52 000 €** (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 30.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 774** ¹ **Pacha Senam**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Saga De Senam (Saint Des Saints), 70 k, ♂, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- 932** ¹ **Belle Promesse**, f, b.f, 5 ans, par Fuisse et Promets Moi [Satri (IRE)], 66 k, Ecurie d'Obstacle XXL (P. Dubourg), M^{me} I. Gallorini **2**
- 344** ⁵ **Volkov Jelois**, h, gr, 5 ans, par Vol De Nuit GB et Jenne Jelois (My Risk), 69 k (67 k), ♂, Suc. M. Bryant (M^{me} N. Desoutter), Y. Fouin (s) **3**
- Galopin De Balme**, h, 5 ans, 70 k (69 k), ♂, J.L. Henry (B. Dubourg), F. Nicolle **tbé**
- 717** ³ **Gex**, h, 5 ans, 67 k, ♂, Lord Daresbury (J. Reveley), E. Clayeux (s) **tbé**

5 partants ; 21 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 806 €

1 long, 3 long.

24 960€ – 12 480€ – 7 280€

Primes aux éleveurs :

- 3 619 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
- 1 809 € Jean-Marc Baudrelle.
- 1 055 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.

Temps total : 4'21"76"

Le hongre PACHA SENAM et la jument BELLE PROMESSE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1375 ¹⁷⁸ **PRIX FINOT (POULICHES)** **3 600 m**
(Haies - Femelles)
(Inédits)**63 000 €** (28 980, 14 490, 8 190, 5 670, 2 835, 1 890, 945)Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Hawai Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Hilton Du Berlais (Saint Des Saints), 66 k, ♂, Suc. M. Bryant (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **1**
- Priority**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Peace City [Elusive City (USA)], 66 k, ♂, Ecurie Zingaro (K. Nabet), D. Cottin (s) **2**
- Ire Light**, f, b, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Or Light (Sleeping Car), 66 k, ♂, V. Le Roy (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **3**
- Vintaclera**, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Vintage (Nickname), 66 k, M^{me} P. Papot (E. Bureller), D. Bressou **4**
- Raffles Carlo**, f, al, 3 ans, par Martaline GB et Gitane Du Berlais (Balko), 66 k, S. Munir (L. Phillipperon), Rob. Collet (s) **5**
- Ostrava Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Crystal Du Berlais [Great Pretender (IRE)], 66 k, ♂, S. Munir (A. Zuliani), D. Cottin (s) **6**
- Etincelle Du Rheu**, f, gr, 3 ans, par Al Namix et Lady Akara [Akarad (FR)], 66 k (67 k), G. Lenzi (J. Reveley), M^{me} D. Mele **7**
- Jojogo**, f, 3 ans, 66 k, M. Bollack-Badel (G. Masure), M. Bollack-Badel **8**
- Diana Royale**, f, 3 ans, 66 k, ♂, Ecurie Sagara (D. Mescam), D. Cottin (s) **9**
- Cat Segnora**, f, 3 ans, 66 k, D. Dahan (A. Busson), P. Lenogue **10**
- Windy Welly**, f, 3 ans, 68 k, M^{me} N. Fischini (G. Re), R. Martens (s) **arr**

Vague Verte, f, 3 ans, 66 k, M^{me} P. Papot (T. Chevillard), D. Bressou **tbé**

12 partants ; 20 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 674 €

1 long ¼, 6 long ½, 1 long, 4 long ½, 5 long ½, 3 long ½, 1 long ½, 7 long, loin.

28 980€ – 14 490€ – 8 190€ – 5 670€ – 2 835€ – 1 890€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 4 202 € Haras Du Berlais.
- 2 101 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
- 1 187 € Patrice Vagne, M^{me} Valerie Vagne.
- 822 € Gilles Le Baron, Haras Du Hoguenet.
- 411 € Simon Munir, Isaac Souede.
- 274 € Haras Du Berlais, Ballantines Racing Stud Ltd.
- 137 € Claude Duval.

Temps total : 4'21"16"

Les pouliches HAWAI DU BERLAIS et IRE LIGHT (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1376 ¹⁸² **PRIX DE L'ORLEANAIS** **3 600 m**
(Haies)**45 000 €** (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, cette année, couru trois fois. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 850** ¹ **Feu Follet**, h, b, 6 ans, par Kapgarde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 67 k, ♂, Ecurie Pierre Pilarski (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Enjeu D'Arthel**, h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel [Brier Creek (USA)], 68 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (J. Reveley), E. Clayeux (s) **2**
- 723** **Figuro**, h, b.f, 6 ans, par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 69 k, ♂, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle **3**
- The Golden Boy**, h, b.f, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Adjira (IRE) [Montjeu (IRE)], 71 k (68 k), ♂, J. Seror (N. Howie), M. Seror (s) **4**
- 1312** **Two Taffs IRE**, h, b, 11 ans, par Flemensfirth USA et Richs Mermaid IRE (Saddlers' Hall IRE), 67 k (66 k), ♂, The Has Been'S (C. Smeulders), M^{me} S. Leech **5**
- 213** **Grazano**, h, 5 ans, 72 k, Couetil Elevage (A. Renard), A. Couetil (s) **6**
- 8** ⁵ **Riskman**, h, 5 ans, 67 k, ♂, S. Dufresne (G. Re), E. Grall (s) **7**

7 partants ; 28 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 963 €

7 long, 3 long, 9 long, 2 long ½, 3 long ½, 2 long.

21 600€ – 10 800€ – 6 300€ – 4 275€ – 2 025€

Primes aux éleveurs :

- 3 132 € Ecurie D.
- 1 566 € Comte Guillaume De Brondeau.
- 913 € Thierry Cypres.
- 619 € Charles Barel, Andre Hiriart.
- 293 € Grange Stud, prime non attribuée.

Temps total : 4'20"66"

Les hongres FEU FOLLET et FIGUERO (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1377 ¹⁸⁵ **PRIX XANTHOR** **3 500 m**
(Steeple-Chase)**44 000 €** (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980)Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1266** ² **Elvis De Balme**, h, al, 7 ans, par Solar One et Faramine Pouilly [Cachet Noir (USA)], 69 k (66 k), ♂, J.L. Henry (G.G. Vibert), F. Nicolle **1**
- 1271** ¹ **Montgeoffroy**, h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Bonne Gargotte [Poliglote (GB)], 68 k, R. Zueger (B. Lestrade), J. Boisnard (s) **2**

- 1129** ⁷ **Fahawro**, h, b, f, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Maikawa [Green Tune (USA)], 70 k, ♂, M. Foursin (*L. Philippon*), P. Adda (s) **3**
- 611** **King Elvis**, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Grasic (Bonbon Rose), 67 k, ♂, JDG Bloodstock Services (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **4**
- 1131** ⁵ **Here He Comes**, h, b, 6 ans, par Loup Breton (IRE) et Seule A Paris [Pistolet Bleu (IRE)], 67 k (64 k), ♂, M. Gonzalez (*E. Bonnet*), D. Cottin (s) **5**
- Accentus**, h, 11 ans, 67 k, ♂, L. Glemin (*K. Dubourg*), E. & G. Leenders (s) **6**
- El Atillo**, h, 7 ans, 69 k, ♂, T. Cypres (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **arr**
- 1253** **Mcgroarty IRE**, h, 10 ans, 67 k (66 k), ♂, The Has Been'S (*C. Smeulders*), M^{me} S. Leech **tbé**
- 8 partants ; 21 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 611 €
6 long, 2 long ½, 1 long ¾, 5 long, 1 long.
21 120€ – 10 560€ – 6 160€ – 4 180€ – 1 980€
- Primes aux éleveurs :
3 062 € Jean-Luc Henry, M^{lle} Maud Henry.
1 531 € Ecurie Maulepère.
893 € Earl Bois Hue.
606 € Gilbert Conesa, Mousquetaire Investissement.
287 € Sarl Apyrene.
- Temps total : 4'22"29"
- Les hongres ELVIS DE BALME et MONTGEOFFROY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1378 ¹⁸⁰ **PRIX PIERRE ET BERNARD CYPRES** **3 600 m**
(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)

- 47 000 €** (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705)
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places), ni reçu d'allocation en steeple-chase. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.
- Histoire Rose**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Prime Rose (Video Rock), 66 k (67 k), M.L. Bloodstock Ltd (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **1**
- 609** ⁶ **Histoire De Coeur**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Toque Rouge [Loup Solitaire (USA)], 69 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*de A. Chitray*), de N. Lageneste **2**
- 811** ⁴ **Haresca Du Tabert**, f, al, 4 ans, par Maresca Sorrento et Vahinee Du Tabert (Denham Red), 69 k, ♂, Mustang SARL (*W. Lajon*), J. Delaunay **3**
- 1228** ² **Houji**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Astarte [Apsis (GB)], 67 k, ♂, J. Detre (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **4**
- Gravina**, f, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Lettiland (Ragmar), 68 k, ♂, Ecurie Thierry Cypres & Fils (*C. Lefebvre*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **5**
- 1228** ⁴ **Glamoure**, f, b, 5 ans, par Montmartre et Une Nana [Acambaro (GER)], 69 k, JY. Artu (s) (*D. Mescam*), JY. Artu (s) **6**
- Galassia**, f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rabiavince [True Brave (USA)], 68 k, JC. Sarais (*G. Re*), JC. Sarais **7**
- 1293** ¹ **Heidi Du Seuil**, f, 4 ans, 69 k (68 k), M^{me} M. Boudot (*C. Smeulders*), M. Seror (s) **arr**

8 partants ; 16 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 709 €
Sans motif : *Haie Verte*
5 long, 1 long ½, 3 long, 6 long, tête, 4 long.
21 620€ – 10 810€ – 6 110€ – 4 230€ – 2 115€ – 1 410€ – 705€

Primes aux éleveurs :
3 134 € M. L. Bloodstock Ltd.
1 567 € Haras De Saint-Voir.
885 € M^{me} Martine Girard, Alain Pajot.
613 € Pierre De Maleissye Melun, Jacques Detre.
306 € Thierry Cypres.
204 € Artu (S), Damien Artu, M^{lle} Marie Artu.
102 € Jean-Claude Sarais.

Temps total : 4'24"29"

Le jockey Anthony RENARD ne sentant pas assez bien pour pouvoir remonter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument GRAVINA (AQ) par le jockey Clément LEFEBVRE.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey James REVELEY en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+800 gr) au poids résultant

des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids (2^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Alain De CHITRAY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Les pouliches HISTOIRE ROSE (AQ) et HOUJI (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1379 ¹⁸³ **PRIX JEAN NOIRET** **3 600 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780)
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 30 : Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 1229** ¹ **Hermes De Mee**, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Upssa De Mee [Network (GER)], 68 k, SARL Ecurie Andre Pommerai (*B. Lestrade*), J. Boissard (s) **1**
- 1265** ⁶ **Hano De Loi**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Terre Neuve [Alberto Giacometti (IRE)], 68 k (66 k), ♂, J. Detre (*L. Zuliani*), F. Nicolle **2**
- 1103** ⁴ **Hosaville**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Rosaville (Video Rock), 67 k, ♂, Ecurie Thierry Cypres & Fils (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **3**
- 1202** ¹ **Highlander**, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Vaudaire [Astarabad (USA)], 71 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**
- 1188** ² **Hokusai Vallis**, h, al, 4 ans, par Martaline GB et Athena Vallis (Saint Des Saints), 72 k (68 k), ♂, M^{me} AN. Dutertre (*G. Saffa*), L. Viel (s) **5**
- 1006** ¹ **Honoris Causa**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Reflexion (Discover D'Auteuil), 69 k, ♂, HF. Devin (s) (*A. Zuliani*), F. Nicolle **6**
- He La Voila**, f, b, f, 4 ans, par Voiladenuo et Royale Kilaua (Al Namix), 66 k (65 k), Ecurie Team Spirit (*C. Smeulders*), M. Seror (s) **7**
- 879** ³ **Habitante**, f, 4 ans, 68 k, ♂, M^{me} M. Juhen-Cypres (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **8**
- 1202** ⁷ **Halco De Bersy**, h, 4 ans, 68 k, ♂, Ecurie Jaeckin (*L. Philippon*), P. Adda (s) **9**

9 partants ; 23 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 554 €
Sans motif : *Harry Brown*
5 long, ½ long, 2 long ½, 2 long ¾, 6 long ½, 1 long ¼, tête, 1 long.
23 920€ – 11 960€ – 6 760€ – 4 680€ – 2 340€ – 1 560€ – 780€

Primes aux éleveurs :
3 468 € Andre-Marcel Pommerai, M^{lle} Aurelie Pommerai, M^{me} Gwenaëlle Barre, M^{lle} Anne-Charline Pommerai.
1 734 € Thierry Cypres.
980 € Thierry Cypres.
678 € Patrick Joubert, Haras Du Hoguenet.
339 € Andre-Noel Dutertre.
226 € Francois-Marie Cottin.
113 € Thierry Cypres, Philippe Peltier.

Temps total : 4'30"44"

Les hongres HERMES DE MEE (AQ) et HANO DE LOI (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1380 ¹⁸¹ **PRIX MARLY RIVER** **3 900 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

- 723** ⁴ **General En Chef**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Sortie De Secours [Tremolino (USA)], 68 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*K. Nabet*), D. Cottin (s) **1**
- Gratos De L'Isle**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Quetsche De L'Isle (Kadalko), 67 k, ♂, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**

775	¹	Gemini D'Ax , h, b, 5 ans, par Gemix et Dores Et Deja [Kingsalsa (USA)], 67 k, Δ p, JY. Touzaint (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay	3
1203	¹	Ferblue , m, al, 5 ans, par Motivator GB et Blue Fern USA (Woodman USA), 69 k, p, C. Marzocco (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle	4
1200	¹	Gage De Reussite , h, b.f. 5 ans, par Network GER et Joly Nelsa [Brier Creek (USA)], 72 k, . Ecurie Couderc (<i>G. Masure</i>), D. Bressou	5
		Georges Jean , h, 5 ans, 69 k, p, G.J. Pelot (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	6
		Golden Doc , h, 5 ans, 67 k, Gold And Blue Ltd (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s)	7
1158		Dakharo , h, 5 ans, 68 k (65 k), Δ p, A. Pinot (<i>F. Girard</i>), CE. Cayeux	8
		Awesome Comedy , h, 5 ans, 67 k, M ^{me} L. Collet-Vidal (<i>L. Philippéron</i>), Rob. Collet (s)	arr
1258	⁶	Lad Du Bourg , h, 5 ans, 67 k, Δ p, SCEA Ecurie Bader (<i>E. Burreller</i>), M ^{me} S. Delaroché	arr

10 partants; 38 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1773 €
Eng. Sup.: *Gemini D'Ax*
Certif. vétérinaire: *Grand Oncle*
3 long, 6 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 9 long, encolure, loin.
21 600€ – 10 800€ – 6 300€ – 4 275€ – 2 025€

Primes aux éleveurs:
3 132€ Haras De Saint-Voir.
1 566€ M^{me} Veronique Sayet, Pierre Colson.
913€ Ecurie Arcanes Sas.
619€ Ecurie Skymarc Farm.
293€ Philippe Thiriet, Jacques Cypres, Pierre Thiriet.

Temps total: 4'38"28"

Le jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté dans le Prix FINOT, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval FERBLUE par le jockey Bertrand LESTRADE.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Gaetan MASURE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre GENERAL EN CHEF et le cheval FERBLUE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1381	¹⁷⁹	PRIX CADOUAL (Haies)	3 500 m
------	----------------	--------------------------------	---------

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

		Obeone , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et My Fair Lady [Poliglote (GB)], 68 k, p, Ecurie Gabeur (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam (s)	1
62	¹	Roberta Has , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Roll On Has [Policy Maker (IRE)], 68 k, p, SCEA Hamel Stud (<i>G. Masure</i>), F. Nicolle	2
		Transatlantic , h, al, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Aquamerica USA (Lonhro AUS), 68 k, Δ p, M ^{me} JE. Dubois (<i>G. Re</i>), M. Mescam (s)	3
		Rosario Baron , h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Early La Hutte [Daliapour (IRE)], 67 k, M ^{me} D. Mele (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} D. Mele	4
63	¹	Haut Morvan , h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Teskaline [Martaline (GB)], 69 k (67 k), ϕ p, Lord Daresbury (<i>L. Zuliani</i>), F. Nicolle	5
		Saint Martin , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Sainte Sophie [Poliglote (GB)], 67 k, p, Suc. M. Bryant (<i>K. Nabet</i>), D. Cottin (s)	6
		Madame Moonie GER , f, b, 4 ans, par Sea The Moon GER et Madame Sophie GER [Montjeu (IRE)], 65 k, P. Hartzler (<i>B. Lestrade</i>), M ^{me} I. Gallorini	7
954	²	Blekarain , h, 4 ans, 68 k (67 k), ϕ , Bourgogne Racing Club (<i>B. Claudic</i>), C. Provot	8
		Armorigene , h, 4 ans, 67 k (63 k), O. Chiteoui (<i>M^{me} M. Daubry-B.</i>), E. Lyon	arr
1197	⁶	Comann , h, 4 ans, 67 k, p, Pegasus Farms Ltd (<i>C. Lefebvre</i>), P.J. Fertillet	arr
1192	²	Pucket'S Dream , f, 4 ans, 65 k, p, T. Bedon (<i>V. Morin</i>), M ^{me} S. Jaffrelot	arr
		Love Des Obeaux , f, 4 ans, 65 k, Δ , M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	arr

12 partants; 39 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 1 494 €
6 long, 3 long, 4 long, 6 long, 1 long, 8 long, 1 long.
21 620€ – 10 810€ – 6 110€ – 4 230€ – 2 115€ – 1 410€ – 705€

Primes aux éleveurs:

3 134€ Haras Des Sablonnets, M^{me} Benoit Gabeur.
1 567€ Scea Hamel Stud.
885€ Aleyrion Bloodstock Ltd.
613€ Jean-Yves Baron.
306€ Jacques Cypres.
204€ Suc. Magalen Bryant, William David Minton, David Georges Powell.
102€ Gestut Gorldorf, prime non attribuée.

Temps total: 4'18"11"

La pouliche OBEONE et le hongre ROSARIO BARON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

0712 256

lundi 13 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Christian MAILLARD – Marie-Josèphe HUET – Cécile BENOIST D'AZY – Stanislas de VILLETTE

1382 ⁴¹⁸⁶ PRIX MISSILE 3 400 m (Steeple-Chase)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 3.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

1168	⁵	Loie Belle , f, b.f, 3 ans, par Great Pretender IRE et Lottie Belle (Kapparde), 64 k (62 ^{1/2} k), p, J.D. Cotton (<i>M^{me} C. Prichard</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1187	⁴	Paint Prince , h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Painted Girl [Monsun (GER)], 69 k (66 ^{1/2} k), Δ p, Ecurie Zingaro (<i>E. Capdet</i>), D. Cottin (s)	2
614	²	Zinoa , f, n.p, 3 ans, par Nicaron GER et Sindara [Sinndar (IRE)], 64 k (64 ^{1/2} k), H. Gorecki (<i>de A. Chitray</i>), M. Seror (s)	3
1250	³	Ideal Du Seuil , h, 3 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), M ^{me} M. Boudot (<i>B. Gelhay</i>), M. Seror (s)	tbé

4 partants; 18 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 322 €

7 long $\frac{1}{2}$, loin.

9 200€ – 4 600€ – 2 600€

Primes aux éleveurs:

1 334€ Pierre De Maleissyse Melun, John-Dawson Cotton.
667€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.
377€ Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Isabelle Essig.

Temps total: 4'26"64"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'un livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé les hongres FOX TIN, HE'S A ROCK STAR IRE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thibault DACHIS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 11 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 11 coups).

La jument Ermina a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1383 ⁴¹⁸⁸ PRIX UCCELLO II 4 100 m (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 1223 ³ **Gastibelza**, f, b.f, 5 ans, par Crossharbour GB et Sydney Australia [Dark Moondancer (GB)], 71 k (67^{1/2} k), Δ p, F. Derval (F. Besson), Gab. Leenders (s) **1**
- 1304 **Droit De Veto**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile [Lomitas (GB)], 70 k (67^{1/2} k), φ p, Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), de N. Lageneste **2**
- 1158 **Jimble Moon**, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Jimkale (Jimble), 69 k (69^{1/2} k), p, M^{me} M. Bietola Lasset (B. Gelhay), M. Pitart **3**
- 1295 ⁴ **Dalyson De Fangey**, f, b, 8 ans, par Apsis GB et Oree Des Bocages (Lights Out), 65 k (62^{1/2} k), E. Salce (J. Coyer), S. Eveno **4**
- 1178 ² **Epi Tete**, h, 7 ans, 71 k (70^{1/2} k), p, D. Clayeux (A. Ruiz Gonzalez), E. Clayeux (s) **arr**
- 1251 ² **Feuille De Vigne**, f, 6 ans, 66 k (66^{1/2} k), p, L. Giscard d'Estaing (S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s) **tbé**

6 partants ; 17 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 266 €
1 long 1/2, courte encolure, loin.
10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Bernard Beucher, M^{me} Michele Juhen-Cypres, Mathieu Coutin.
730 € Haras De Saint-Voir.
426 € Raymond Bietola.
289 € Enio Salce.

Temps total : 5'15"87"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument GASTIBELZA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1384 ⁴¹⁸⁷ **PRIX DU PUY DE DOME** **4 100 m**
(Steeple-Chase)

22000 € (10 120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 1207 ¹ **Risk D'Aimer**, f, gr, 4 ans, par No Risk At All et Liberte D'Aimer (Lord Du Sud), 69 k (65^{1/2} k), Δ p, CR. Hirst (F. Besson), Gab. Leenders (s) **1**
- 725 ⁷ **Gallipoli**, h, b, 4 ans, par Gleneagles IRE et Lockup (IRE) (Inchinor GB), 67 k (64^{1/2} k), p, T. Storme (E. Capdet), D. Cottin (s) **2**
- 1177 ¹ **Daniar**, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Starlin (Sleeping Car), 71 k (71^{1/2} k), p, HP. Sorg (B. Gelhay), N. Bellanger (s) **3**
- 1196 ⁴ **Mister Bint**, h, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Bint Makbul GB (Makbul IRE), 67 k (64^{1/2} k), p, M^{me} E. Caux (J. Coyer), M. Cesandri (s) **4**
- 1265 **Homesun**, h, 4 ans, 69 k (69^{1/2} k), ⊗ p, Ecurie Magnien (S. Nailov-Ferhanov), E. Clayeux (s) **arr**
- 1256 **Ruzzini (IRE)**, h, 4 ans, 67 k (65^{1/2} k), φ p, R. Chotard (M^{me} C. Prichard), R. Chotard **arr**
- 837 ⁴ **Hors Pair**, h, 4 ans, 70 k (70^{1/2} k), p, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste **dist**

7 partants ; 27 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 532 €
1 long, 6 long 1/2, 2 long.
10120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€

Primes aux éleveurs :

- 1 467 € Neustrian Associates, Christopher Richard Hirst, Bertrand Le Metayer.
733 € Sca Elevage De Tourgeville, B. S. I. Nv, Thierry Lohest.
414 € Hans-Peter Sorg.
287 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.

Temps total : 5'12"10"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles, le jockey Alain de CHITRAY ne s'était pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés. L'intéressé ne s'est pas présenté chez les Commissaires malgré plusieurs appels.

Ces derniers ont distancé le hongre HORS PAIR de la 3^e place et ont sanctionné le jockey Alain de CHITRAY par une interdiction de monter de 8 jours pour ne pas s'être présenté à la pesée et par une amende de 100 euros pour ne pas être resté à la disposition des Commissaires dans les délais de 15 Minutes après la course (art 181 du Code des courses au Galop).

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant : 1er: RISK D'AIMER (Florian BESSON), 2ème: GALLIPOLI (Etienne CAPDET), 3ème: DANJAR (Benjamin GELHAY), 4ème: MISTER BINT (Julien COYER).

Le jockey a été informé de sa sanction par téléphone par le 1^{er} Commissaire.

Le Hongre GALLIPOLI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CLAIREFONTAINE

mardi 14 septembre 2021

0310 257

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE – Amaury de LENCQUESAING – Isabelle de la ROCHEBROCHARD

1385 ⁴¹⁹³ **PRIX GALOP BAIE (PRIX KAWAN)** **3 600 m**
(Haies)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 1222 ¹ **Pragelot**, h, n.p, 8 ans, par Al Namix et Pragelata GER (Platini GER), 68 k, M^{me} M. Egli (T. Chevillard), M^{me} D. Mele **1**
- 1115 ² **Sidelskie**, f, b, 7 ans, par Hannouma (IRE) et Nuri GER (Doyen IRE), 68 k (64 k), φ p, J. Juillet (A. Nail), W. Menuet (s) **2**
- 842 ⁵ **Gingembre Menthe**, h, al, 5 ans, par Barastraight (GB) et Jolie Menthe [Bateau Rouge (IRE)], 70 k, French Gold (J. Reveley), NSL. Williams **3**
- 1312 **Flag Star**, h, b.f, 6 ans, par Satri IRE et Taguy Star (Visionary), 67 k, p, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder **4**
- 1295 ² **Vision D'Anjou**, f, b.f, 7 ans, par Vision D'Etat et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 70 k (66 k), p, A. Vandenhove (G. Staffa), L. Viel (s) **5**
- 1183 ³ **Tel Aviv**, h, 5 ans, 67 k, Δ p, L. Postic (E. Bureller), L. Postic **6**
- 501 ⁶ **Kheliana Choje**, f, 5 ans, 71 k (67 k), Δ p, R. Frances (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **7**
- 443 **Peggy GER**, f, 6 ans, 67 k, Y. Fouin (s) (J. Da Silva), Y. Fouin (s) **8**

8 partants ; 18 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 220 €
2 long, 1 long 1/4, 3 long 1/2, 1 long, 1 long, 7 long, 1 long.
10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Antoine Lamotte D'Argy, M^{me} Margrit Egli.
730 € Franck Boullais, Claude Rouillard, Ecurie Eric Pechadre.
426 € Francois-Marie Cottin.
289 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.
137 € Gildas Vaillant.

Temps total : 4'27"70"

Le hongre PRAGELOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1386 ⁴¹⁹⁵ **PRIX GROUPAMA SARTILLY (PRIX CDT GUY DE PIBRAC)** **3 700 m**
(Steeple-Chase - à réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000.

Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieur à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 721 **Texard**, h, b, 6 ans, par Kapparde et Textuelle [Roakard (IRE)], 70 k (67 k), Δ p, (13 000), S. Munir (E. Capdet), D. Cottin (s) 1
- 1308 ¹ **Abaya Du Mathan**, h, b, 9 ans, par Al Namix et Swahille Du Mathan [Turgeon (USA)], 71 k (67 k), Δ p, (11 000), A. Chaille-Chaille (M^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille 2
- 1310 **Eagle Steal**, h, gr, 7 ans, par Turgeon USA et Kivole (Dadarissime), 71 k (68 k), ϕ Δ p, (15 000), T. Guineheux (D. Salmon), N. Paysan 3
- 1129 **Pinaclooldown IRE**, h, b, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE (King'S Best USA), 71 k (67 k), ϕ p, (15 000), G. Hanouna (F. Girard), P. Lenogue 4
- 1128 **Voix Du Soir**, h, b, 6 ans, par Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir [Anabaa (USA)], 70 k, ϕ p, (13 000), D. Smaga (R. Schmidlin), M. Seror (s) 5

5 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 334 €

Eng. Sup. : *Eagle Steal*

1 long ½, 6 long, 6 long, loin.

8160€ – 4080€ – 2380€ – 1615€ – 765€

Primes aux éleveurs :

- 1 183 € Jean-Dominique Missoffe, M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.
591 € Jean-Marie Baradeau.
345 € Arnaud Paysan.
234 € Mattock Stud, prime non attribuée.
110 € Robert Nahas.

Temps total : 4'38"50"

Le hongre TEXARD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Etienne CAPDET, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

1387 ⁴¹⁹¹ **PRIX HARAS DE LA BAIE (PRIX CHRISTIAN DE L'HERMITE)** 3 600 m
(Haies - Mâles et Hongres)

22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classés 2^e d'une course d'une dotation totale de 30.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 1226 ¹ **Virgo Celestin**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Brune Virginia (Nickname), 68 k, p, M^{me} P. Papot (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- 1104 ⁴ **Sinnetic**, h, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Nijadenn [Northern Crystal (GB)], 72 k (68 k), Gil. Richard (D. Salmon), J. Merienne 2
- 307 ⁵ **Hemevoici**, h, n.p, 4 ans, par Saint Des Saints et Montbresia (Video Rock), 70 k (68 k), p, J. Detre (L. Zuliani), F. Nicolle 3
- Cesar De Ballon**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse [Turgeon (USA)], 66 k (62 k), L. Carberry (s) (D. Geffray), L. Carberry (s) 4
- Shawinigan**, h, b, 4 ans, par Kapparde et Savage River [Sageburg (IRE)], 67 k, p, M^{me} P. Papot (E. Bureller), D. Bressou 5
- Mystical**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Dikanika (Nickname), 66 k (67 k), J. Seror (J. Reveley), M. Seror (s) 6
- 1197 ⁵ **Dinozaure**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Jookhasi [Kahyasi (IRE)], 66 k, p, A. Gilibert (L. Phillipperon), M. Rolland (s) 7
- 497 **Al Nakhil**, h, 4 ans, 66 k (62 k), JM. Baudrelle (M^{me} S. Geffriaud), JM. Baudrelle 8
- Honneur D'Ajonc**, h, 4 ans, 66 k (67 k), Valentine Bloodstock Racing (C. Williams), M^{me} J. Williams 9
- Harcadian**, h, 4 ans, 66 k, E. Ferron (C. Lefebvre), B. Letourneux 10

1201 **Presidentsainlois**, h, 4 ans, 66 k (63 k), Δ p, SCEA Ecurie Francis Gamichon (N. Curtis), M^{me} S. Duchesnay arr

11 partants ; 38 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 627 €

¼ long, ¾ long, 1 long ¾, 1 long, 7 long, 8 long, 3 long, 2 long ½, 1 long.

10 120€ – 5 060€ – 2 860€ – 1 980€ – 990€ – 660€ – 330€

Primes aux éleveurs :

- 1 467 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
733 € Julien Merienne.
414 € Serge Barthelemy.
287 € M^{me} Robert Gasche-Luc.
143 € Fabrice Simon.
95 € Jacques Seror.
47 € Marc Bridoux.

Temps total : 4'34"40"

Le hongre VIRGO CELESTIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

1388 ⁴¹⁸⁹ **PX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE(PX OFFEMONT)** 3 400 m
(Haies - Femelles)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.

- Ines Du Chenet**, f, al, 3 ans, par Spanish Moon USA et Orthence [Epervier Bleu (GB)], 66 k, p, Suc. M. Bryant (L. Phillipperon), M. Rolland (s) 1
- 259 ⁵ **De Bonne Grace**, f, n.p, 3 ans, par Vision D'Etat et Santa Bamba (Saint Des Saints), 67 k (65 k), Δ p, J. Detre (L. Zuliani), F. Nicolle 2
- Ikoriko**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Markise D'Agrostis (Maresca Sorrento), 66 k (65 k), p, Ecurie Performer's & As (Tho. Gillet), AS. Pacault (s) 3
- 1264 ³ **Halithia Des Obeaux**, f, b, 3 ans, par Alianthus GER et Halisa Des Obeaux [Malinas (GER)], 67 k, Δ , M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder 4
- 1294 ³ **Ile Du Large**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Terre Et Mer [Zambezi Sun (GB)], 69 k, Δ p, D. Le Breton (D. Mescam), M. Mescam (s) 5
- 540 ² **Ninabela Has**, f, n.p, 3 ans, par Saint Des Saints et Nice To Meet You [Martaline (GB)], 68 k, p, SCEA Hamel Stud (T. Chevillard), F. Nicolle 6
- 1264 ⁴ **Dreammy Love**, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Dreammy [Poliglote (GB)], 69 k (67 k), Δ p, Ecurie des Dunes (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) 7
- 1322 **Une Place A Table**, f, 3 ans, 66 k (63 k), Δ p, Haras du Domaine de L'Etang (G. Meunier), Br. Beaunez 8
- Ezilda**, f, 3 ans, 66 k, \otimes , F. Picoulet (N. Gauffenic), D. Windrif 9
- Mariauha**, f, 3 ans, 66 k, V. Le Roy (A. Desvaux), D. Bressou 10
- Independencia**, f, 3 ans, 66 k (67 k), ϕ p, Ecurie Mme Jacques Cypres (J. Reveley), D. Sourdeau de Beauregard (s) arr
- 519 **L'Irlandaise GB**, f, 3 ans, 66 k, p, M^{me} I. Peltier (G. Re), P. & C. Peltier (s) arr
- 12 partants ; 35 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 550 €
- 3 long, 5 long, ¾ long, encolure, 1 long ¼, 1 long ½, 3 long ½, 1 long ¼, 2 long.
- 9 200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€
- Primes aux éleveurs :
- 1 334 € M^{me} Marie-Laure Besnouin.
667 € Haras De Saint-Voir, Jacques Detre.
377 € Eric Jean-Pierre Thomas, Michel Thomas.
261 € M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.
130 € Pascal Noue.
87 € Scea Hamel Stud.
43 € Jean-Pierre Mahe, M^{me} Liza Bellec.
- Temps total : 4'14"0"
- La pouliche INES DU CHENET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1389 ⁴¹⁹⁴ **PRIX HARAS DE VAINS - ETALON RAIL LINK (PX DES ETANGS DE SAINT PIERRE)** **3 700 m**

(Steeple-Chase)

22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 1256** ¹ **Dexter**, m, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et Hideaway [Cape Cross (IRE)], 67 k, p, C. Marzocco (*T. Chevillard*), F. Nicolle **1**
- 1265** ² **Margaret'S Legacy**, h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Caphira GB (Singspiel IRE), 68 k, p, B. Dunn (*J. Reveley*), H. Merienne **2**
- 725** ² **Martator**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Tornada [Ballingary (IRE)], 67 k, Δ, Haras de Sainte Gauburge (*B. Lestrade*), J. Boisnard (s) **3**
- 169** **Lady Hanwell**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Font Froide [Tremolino (USA)], 71 k, p, C^{de} de H. Talhouet-Roy (*C. Lefebvre*), AS. Pacault (s) **4**
- 1209** ² **Havanea**, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Silverlea [Shaanmer (IRE)], 72 k (70 k), Δ p, Ecurie Mme Jacques Cypres (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s) **5**
- 1293** ⁴ **High Fashion**, f, b.f, 4 ans, par Crillon et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 66 k, φ p, M^{me} I. Pacault (*B. Meme*), M^{me} I. Pacault **6**
- 694** ¹ **Balko Saint**, h, b.f, 4 ans, par Balko et Sainte Cupid (Saint Des Saints), 67 k, M^{me} J. Williams (*C. Williams*), M^{me} J. Williams **7**

7 partants ; 29 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 462 €
courte encolure, 1 long ¼, 1 long, ¾ long, 4 long, 6 long.

10 120€ – 5 060€ – 2 860€ – 1 980€ – 990€ – 660€ – 330€

Primes aux éleveurs :

- 1** 467 € Ecurie Skymarc Farm.
733 € Richard Mark Venn, John Webb.
414 € Haras De Sainte Gauburge.
287 € Comte Herve De Talhouet-Roy, Charles-Amedee De Clermont-Tonnerre.
143 € Jacques Cypres, Laurent Couetel.
95 € M^{me} Isabelle Pacault, M^{me} Anne-Sophie Pacault, M^{me} Magali Girot-Pacault.
47 € Haras Du Mondant.

Temps total : 4'39"50"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LADY HANWELL à être munie d'un bonnet assourdissant pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le hongre DEXTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Théo CHEVILLARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 3^e infraction).

1390 ⁴¹⁹⁰ **PRIX HARAS DU GRAND CHESNAIE - ETALON THE ANVIL (PRIX D'ANGLT)** **3 400 m**

(Haies - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.

- Ideal Du Chenet**, h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Viviane Royale [Poliglote (GB)], 66 k, Δ p, F. Bianco (*L. Philippéron*), M. Rolland (s) **1**
- 1235** **Inedit De Mee**, h, b.f, 3 ans, par Kapgarde et Capallyne [Lauro (GER)], 66 k, SARL Ecurie Andre Pommerai (*B. Lestrade*), J. Boisnard (s) **2**
- 1301** ⁵ **Golden Sand**, h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Luna Sand [Footstepsinthesand (GB)], 66 k (62 k), p, H. de Waele (*F. Girard*), P. Lenogue **3**

- 1260** **Magic Marvel**, h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Belle Saga (Sagamix), 67 k, p, D. Baussier (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **4**
- 539** ⁴ **Bathyscaphe**, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Nasmona [Malinas (GER)], 67 k, φ p, M^{me} de F. Beauregard (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **5**
- 257** ⁵ **Na Has**, m, b.f, 3 ans, par Saint Des Saints et Chegei Has [Kahyasi (IRE)], 67 k, p, SCEA Hamel Stud (*G. Masure*), F. Nicolle **6**
- 1199** **Orange Diamond (FR)**, h, b, 3 ans, par Diamond Boy et Orange Bitter [Night Shift (USA)], 66 k, p, Boulbee Brooks Ltd (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **7**
- 257** ⁴ **Walfer**, h, 3 ans, 68 k, Ecurie de Maleissye (*N. Gauffenic*), D. Windrif **8**
- 1235** ³ **Isidor**, h, 3 ans, 68 k (65 k), Δ p, M^{me} C. Hennequin (*J.B. Breton*), M. Siron (s) **arr**
- 401** ⁵ **Showly**, h, 3 ans, 67 k, Δ p, G. Rocton (*T. Lemagnen*), A. Chaille-Chaille **arr**
- 778** ² **Redressement**, m, 3 ans, 67 k (66 k), p, M^{me} S. Jacquemin (*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} M. Scandella-Lacaille **arr**
- Tcheque King**, m, 3 ans, 66 k, p, DS Pegas (*C. Lefebvre*), D. Torok

12 partants ; 49 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 914 €
nez, 4 long, 5 long ½, tête, 7 long, 1 long, 4 long.

9 200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

- 1** 334 € M^{me} Marie-Laure Besnoux.
667 € Andre-Marcel Pommerai.
377 € Jean-Philippe Dubois.
261 € Alain Aupetit.
130 € M^{me} Francois De Beauregard.
87 € Scea Hamel Stud.
43 € Jean-Charles Haimet, M^{me} Hannah Petit, M^{me} Elza Petit, prime non attribuée.

Temps total : 4'3"70"

Les hongres IDEAL DU CHENET et TCHEQUE KING ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Bertrand LESTRADE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

1391 ⁴¹⁹² **PRIX HARAS DE LA HETRAIE - ETALON ROMAN CANDLE 3 600 m (PRIX GRAND CROC)**

(Haies - Femelles)

22 000 € (10 120, 5 060, 2 860, 1 980, 990, 660, 330) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classées 2^e d'une course d'une dotation totale de 30.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H7 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 170** ⁴ **Gold Cent**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Chic Alors [Turgeon (USA)], 66 k (65 k), D. Retif (*V. Morin*), D. Retif **1**
- 1197** ³ **Mado**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Madonna Du Berlais [Tremolino (USA)], 67 k (63 k), p, Y. Fouin (s) (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **2**
- 62** ⁶ **Flamme Rouge**, f, al, 4 ans, par Masterstroke USA et Fideley [Villey (USA)], 66 k, p, Boulbee Brooks Ltd (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **3**
- 1177** **Rock Me GER**, f, al, 4 ans, par Sea The Moon GER et Rock 'N' Roll GER (Platini GER), 66 k (63 k), p, M^{me} AV. Brann (*N. Curtis*), D. Cottin (s) **4**
- 554** **Ironie Du Lac**, f, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Roue De Secours [Dark Moondancer (GB)], 68 k (64 k), G. Houillon (*F. Girard*), P. Lenogue **5**
- 1189** ⁶ **Miss Braltar**, f, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Hopamare [Muhtathir (GB)], 69 k, p, G. Codre (*G. Re*), M. Mescam (s) **6**
- 1257** ² **Adriana Du Lys**, f, gr, 4 ans, par Masked Marvel GB et Saca (Smadoun), 68 k, Δ, M^{me} C. Babin Guillochon (*O. Jouin*), J.L. Guillochon **7**
- 871** ³ **Hadaline**, f, 4 ans, 70 k, p, Ecurie Mme Jacques Cypres (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **8**
- 1189** ³ **Twinkletoes**, f, 4 ans, 67 k (64 k), p, C. Stedman (*E. Capdet*), D. Cottin (s) **9**
- Come On Lotti**, f, 4 ans, 66 k (62 k), p, M^{me} L. Kneip (*G. Meunier*), S. Dehez (s) **10**
- 1196** ³ **Adei Basc**, f, 4 ans, 66 k (65 k), p, L. Bernhardt (*E. Metivier*), L. Bernhardt **-**

Epergne, f, 4 ans, 66 k (65 k), β , A. Canavero
(*H. Rodriguez Nunez*), M^{me} M. Scandella-Lacaille

12 partants; 42 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 818 €

Sans motif: *Chichiolina*

1 long, courte tête, 1 long $\frac{1}{4}$, encolure, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ long, 2 long, 1 long.

10 120€ – 5 060€ – 2 860€ – 1 980€ – 990€ – 660€ – 330€

Primes aux éleveurs:

- 1 467 € M^{me} Henri Devin.
733 € Neustrian Associates, M^{me} Rebecca Shepard.
414 € Xavier Leredde.
287 € Gestut Gorldorf, prime non attribuée.
143 € Gilles Houillon.
95 € Gheorge Codre, M^{me} Roxana Popescu.
47 € M^{me} Carinne Babin Guillochon.

Temps total: 4'41"70"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Mikael MESCAM par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de la situation.

La pouliche GOLD CENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AUTEUIL

0006 260

vendredi 17 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Arnaud de SEYSSEL –
Gérald HOVELACQUE – Daniel CHAILLOU

1392 ¹⁹¹ **PRIX SAPIN** **3 600 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, couru trois fois. **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 30: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 725** ⁵ **Starlet Du Mesnil**, f, gr, 4 ans, par No Risk At All et Scarlett Du Mesnil (IRE) (Muhtathir GB), 66 k, β , M^{me} H. Devin (*B. Lestrade*), F. Nicolle **1**
- 795** ¹ **Kaskad Coko**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Kalta (IRE) [Lost World (IRE)], 66 k (67 k), G. Vacher (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**
- 613** ⁵ **Fleche Rouge**, f, b, 5 ans, par Crillon et Fidelety [Villez (USA)], 71 k (68 k), Δ , M^{me} P. Papot (*E. Capdet*), D. Bressou **3**
- 1162** **Princesse D'Angers**, f, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Perceverense (Arvico), 68 k (65 k), β , E. Lecoiffier (*N. Curtis*), E. Lecoiffier **4**
- 162** ³ **One Story**, f, 4 ans, 66 k, β , Ecurie Performer's & AS (*de A. Chitray*), AS. Pacault (s) **tbé**

5 partants; 16 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 884 €

Certif. vétérinaire: *Hourra De Sivola*

Sans motif: *Valenteene*

6 long, 8 long, 3 long.

23 920€ – 11 960€ – 6 760€ – 4 680€

Primes aux éleveurs:

- 3 468 € M^{me} Henri Devin.
1 734 € Charles Magnien, Guy Vacher.
980 € Xavier Leredde.
678 € M^{me} Francette Leloup, Jean-Claude Biais.

Temps total: 4'29"4"

Les pouliches STARLET DU MESNIL et KASKAD COKO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1393 ¹⁸⁷ **PRIX FINOT (POULAINS)** **3 600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Inédits)

63 000 € (28 980, 14 490, 8 190, 5 670, 2 835, 1 890, 945)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids: 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au galop, recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

- Aimant**, h, b, 3 ans, par Exosphere AUS et Aimante [Dansili (GB)], 66 k, β , Ecurie des Mouettes (*A. Zuliani*), D. Cottin (s) **1**
- Conspiracy Theory GB**, h, al, 3 ans, par New Approach IRE et Mu'Ajiza GB (Pivotal GB), 66 k, β , S. Munir (*L. Philippéron*), M. Rolland (s) **2**
- Miralago**, h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Street Party (Montmartre), 66 k, M^{me} D. Mele (*T. Chevillard*), M^{me} D. Mele **3**
- Loquas**, h, gr, 3 ans, par It'S Gino GER et Hera Bonitas [Kaldou Star (GB)], 66 k, β , Ecurie Michael Rizieri (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **4**
- Kamus**, h, n, 3 ans, par Masked Marvel GB et Karmine GER (Sholokhov IRE), 66 k, β , Suc. M. Bryant (*M^{me} N. Desoutter*), Y. Fouin (s) **5**
- Numerus Borget**, h, b, 3 ans, par Nicaron GER et Feuille De Route [Sevres Rose (IRE)], 66 k, β , Gemini Stud (*E. Capdet*), D. Cottin (s) **6**
- Royal Devil**, h, gr, 3 ans, par American Devil et Tuseurat [Turgeon (USA)], 66 k, β , D. Le Breton (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **7**
- No Going Back**, h, 3 ans, 66 k, β , S. Mulryan (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **8**
- Seigneur Des As**, h, 3 ans, 66 k, M^{me} D. Mele (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele **9**
- Illico Des Bordes**, h, 3 ans, 66 k, M^{me} P. Papot (*E. Burreller*), D. Bressou **10**
- Manzon**, m, 3 ans, 68 k, Δ β , P. Larroude (*B. Meme*), L. Pontoir (s) **-**
- Topcity**, m, 3 ans, 66 k, A. Fehr (*M^{me} M. Daubry-B.*), E. Lyon **-**
- Cavani Kaizen**, h, 3 ans, 66 k (67 k), G. Lenzi (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **-**
- Spirit Of The Moon GB**, h, 3 ans, 68 k, **arr**
Haras du Logis Saint-Germain (*B. Claudic*), Rob. Collet (s)

14 partants; 34 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 3 093 €

Eng. Sup.: *Royal Devil*

Consition spéciale: *Solisud*

Sans motif: *Kamchatka*

1 long, 4 long, 3 long, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{1}{2}$.

28 980€ – 14 490€ – 8 190€ – 5 670€ – 2 835€ – 1 890€ – 945€

Primes aux éleveurs:

- 4 202 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
2 101 € M^{me} Julie French, prime non attribuée.
1 187 € Guy Chereil.
822 € Franck Van Haaren.
411 € Ecurie Elevage Du Gade Scea.
274 € M^{me} Olivia Goupil.
137 € Patrick Rago, Jean-Yves Le Scourarnec, Alexandre Rago.

Temps total: 4'20"82"

Le hongre SOLISUD a été déclaré non-partant pour raisons vétérinaires.

Les hongres AIMANT et MIRALAGO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1394 ¹⁹² **PRIX RICHARD ET ROBERT HENNESSY** **4 400 m**
(Steeple-Chase)

(L)

100 000 € (46 000, 23 000, 13 000, 9 000, 4 500, 3 000, 1 500)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

- 1102** ¹ **Thrilling**, f, b.f, 6 ans, par Network GER et Lofto Place [Poliglote (GB)], 66 k, β , Ecurie Gabeur (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 723** ⁶ **Eddy De Balme**, h, b, 7 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme [Solid Illusion (USA)], 69 k, β , J.L. Henry (*G. Masure*), F. Nicolle **2**
- 850** ² **Poly Grandchamp**, h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 72 k, \otimes β , M^{me} P. Papot (*S. Colas*), F. Nicolle **3**
- 665** ¹ **Sampark**, h, b, 10 ans, par Walk In The Park IRE et Sampaguitta [Muhtathir (GB)], 69 k, F. Foucher (*J. Reveley*), F. Foucher **4**
- 889** **Dakar**, h, 8 ans, 66 k, ϕ β , P. Devillard (*T. Chevillard*), N. Paysan **arr**

5 partants; 17 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 1 030 €

3 long 1/2, 2 long, 3/4 long.
46000€ – 23000€ – 13000€ – 9000€

Primes aux éleveurs :
6 670 € M^{me} Benoit Gabeur.
3 335 € Jean-Luc Henry.
1 885 € Jean-Louis Guerin.
1 305 € Alain Haddad.
Temps total : 5'48''75''

La jument THRLING et le hongre DAKAR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1395 ¹⁸⁶ **PRIX ROYAL JUNIOR** 3 500 m
(Haies - Handicap)

54 000 € (24 300, 11 880, 7 020, 4 860, 2 700, 1 890, 1 350)

Pour tous poulains et poulaches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 6.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 69 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

Référence : +6.

- 966** ² **Golden Son**, h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Thou In Gold (Gold And Steel), 69 k, ♂, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle 1
 - 1099** ³ **Primco**, h, gr, 3 ans, par Bathyrhon GER et Pafadas [Martaline (GB)], 65 k, ♂, B. Teboul (D. Mescam), D. Cottin (s) 2
 - 1165** ¹ **Alice**, f, al, 3 ans, par Saddex (GB) et Pretty Du Kalon [Nicobar (GB)], 66 k, ♀ (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) 3
 - 662** ³ **Desire For Ever**, f, al, 3 ans, par Martaline GB et Holystorm [Limnos (JPN)], 64^{1/2} k, ♀, M^{me} B. Regele (E. Capdet), D. Cottin (s) 4
 - 1254** ⁴ **Selma**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Cheveley IRE (Shamardal USA), 68 k, ♂, JP. Djian (L. Philippéron), M. Rolland (s) 5
 - 1254** ⁶ **Imenhotep**, h, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Crackovia [Daylami (IRE)], 66 k, ♂, O. Pruvost (O. Jouin), J. Bertran de Balanda (s) 6
 - 1301** ⁴ **Moringa**, h, b, 3 ans, par Kheyley USA et L'Aventura [Librettist (USA)], 63 k, ♂, F. Dezzutto (G. Masure), D. Windrif 7
 - 1254** ² **Vale Of Tof**, h, 3 ans, 67 k, ♂, PG. Dumas (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 8
 - 890** ¹ **Kentaway**, h, 3 ans, 67 k, ♂, P. Larroude (N. Ferreira), S. Dehez (s) 9
 - 490** ¹ **Brainstorm**, h, 3 ans, 68 k, ♂, J. Finch (J. Reveley), M^{me} S. Leech arr
- 10 partants ; 21 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 631 €
5 long, 1 long 1/2, 1 long, 9 long, 1 long 1/2, 3 long, 1 long, 5 long.
24 300€ – 11 880€ – 7 020€ – 4 860€ – 2 700€ – 1 890€ – 1 350€
- Primes aux éleveurs :
3 523 € Thierry Cypres.
1 722 € Ecurie Sagara.
1 017 € Jerome Gandon.
704 € Pierre-Vincent Plasman, M^{me} Karine Morice.
391 € Herald Bloodstock Ltd.
274 € Olivier Pruvost.
195 € Albert Rivetti, Alain Chopard, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.
Temps total : 4'20''11''
- La poulache DESIRE FOR EVER et le hongre GOLDEN SON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1396 ¹⁹⁰ **PRIX THE FELLOW - MARQUISE DE MORATALLA** 4 400 m
(Steeple-Chase - Groupe III)

135 000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)

Pour tous poulains et poulaches de **4 ans**. Poids : **66 k**. Les poulains et poulaches ayant, en steeple-chase, gagné un Groupe III, porteront 2 k ; plusieurs Groupe, 3 k. ; un Groupe I, 4 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

- 1189** ¹ **Let Me Love**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Lady D'Ogenne [Sassanian (USA)], 64 k, ♂, W. Menuet (s) (O. Jouin), W. Menuet (s) 1

- 817** ¹ **Ladyville**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Ladytown [Turgeon (USA)], 64 k, ♀, M^{me} H. Devin (B. Lestrade), F. Nicolle 2
- 722** ² **L'Aubonniere**, f, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Turbotiere [Turgeon (USA)], 64 k, ♀, M^{me} H. Devin (G. Masure), F. Nicolle 3
- 722** ¹ **Le Listrac**, h, al, 4 ans, par Balko et Margonote [Poliglote (GB)], 70 k, ♂, SARL Carion E.M.M. (L. Zuliani), F. Nicolle 4
- I'M Walkin'**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Tango Lima [Turgeon (USA)], 66 k, ♂, A. Jathiere (A. Zuliani), F. Nicolle 5
- 520** ⁶ **Losange Vert**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Sweet Valrose (Cadoudal), 68 k, ♂, M^{me} P. Papot (T. Chevillard), D. Bressou 6
- 722** ⁷ **Queen Du Berlais**, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et King'S Daughter [King'S Theatre (IRE)], 66 k, ♀, S. Munir (M^{me} N. Desoutter), D. Cottin (s) 7
- 967** ⁴ **Saura**, f, 4 ans, 64 k, ♀, E. Lecoiffier (D. Mescam), E. Lecoiffier 8

8 partants ; 14 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 607 €
1 long 3/4, 2 long 1/2, encolure, 1 long, 5 long, 1 long, 3 long.
60 750€ – 29 700€ – 17 550€ – 12 150€ – 6 750€ – 4 725€ – 3 375€

Primes aux éleveurs :
8 808 € Menuet (S).
4 306 € M^{me} Henri Devin.
2 544 € M^{me} Henri Devin, Henri Devin.
1 761 € Sarl Carion E. M. M. .
978 € Alain Jathiere.
685 € Ecurie Madame Patrick Papot.
489 € Jean-Marc Lucas.

Temps total : 5'42''3''

Les poulaches LET ME LOVE et LADYVILLE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1397 ¹⁸⁸ **PRIX PATRICK LEC** 3 600 m
(Haies - Mâles et Hongres - Autres Que Pur Sang)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.000, ni reçu une allocation en steeple-chases. Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 211** ⁵ **Histoire De**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Sans Histoire [Blushing Flame (USA)], 67 k, ♂, Haras de Saint-Voir (de A. Chitray), de N. Lageneste 1
 - 153** **Hola Que Tal**, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Quizas Jolie (Video Rock), 71 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (C. Lefebvre), E. Clayeux (s) 2
 - 211** ⁶ **Hozil**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Quieville (Ragmar), 67 k, ♂, P. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle 3
 - 211** **Hallegrö**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Precieuze (Video Rock), 67 k, ♂, A. Nicolas (G. Masure), F. Nicolle 4
 - 1159** ¹ **Harry Conti**, h, a.m, 4 ans, par Network GER et Toscana Conti (Dom Alco), 69 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (W. Lajon), J. Delaunay 5
 - 455** **Haut Folin**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Venise [Lavrirco (GER)], 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (T. Chevillard), M^{me} D. Mele 6
 - 109** ⁶ **Halasko**, h, b.f, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Reve Alex [Lost World (IRE)], 67 k, ♂, G. Taupin (s) (A. Desvaux), G. Taupin (s) 7
 - Heros**, h, 4 ans, 67 k, ♂, D. & P. Prod'Homme (s) (A. Lotout), P.J. Fertillet 8
 - 724** ⁴ **Heole Black**, h, 4 ans, 70 k, ♂, R. Baguenault de Puchesse (G. Re), E. Grall (s) 9
 - Honneur Star**, h, 4 ans, 67 k, ♂, N. Remoue (R. Julliot), N. Remoue 10
 - Helios Allen**, h, 4 ans, 67 k (66 k), French Gold Racing (C. Williams), NSL Williams -
 - Hello Ball**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Patrick Klein (B. Lestrade), M^{me} I. Gallorini arr
 - Hozay De Mael**, h, 4 ans, 67 k, F. Foucher (O. Jouin), F. Foucher arr
 - 1073** **Haut Rivage**, h, 4 ans, 67 k (66 k), PH. Lefevre (B. Claudic), F. Vannereux arr
 - 1293** ⁶ **Hercule Collonges**, h, 4 ans, 67 k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (J. Reveley), M^{me} D. Mele arr
- 15 partants ; 24 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 390 €
2 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 1 long 3/4, 2 long, 7 long, 3/4 long, 3 long, 1 long.
21 620€ – 10 810€ – 6 110€ – 4 230€ – 2 115€ – 1 410€ – 705€

Primes aux éleveurs :

- 3 134 € Haras De Saint-Voir.
 1 567 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
 885 € Thierry Cypres.
 613 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
 306 € Patrick Joubert.
 204 € Herve D' Armaillé.
 102 € M^{me} Anne-Marie Cognard.

Temps total : 4'15"23"

Les hongres HISTOIRE DE et HARRY CONTI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1398¹⁸⁹ PRIX D'ANGERS 3 900 m

(Haies - Handicap de catégorie)

58 000 € (26 100, 12 760, 7 540, 5 220, 2 900, 2 030, 1 450)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou supérieure à 60 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence : +2,5.

- 721² **Super Alex**, h, b, 6 ans, par Alex The Winner USA et Super Lina (Linamix), 64 k, p, M^{me} V. Dubois (*B. Lestrade*), JPh. Dubois 1
- 696 **El Gringo**, h, b.f, 7 ans, par Kamsin GER et Cinécitta USA (Diesis GB), 72 k, p, Ecurie Sagara (*J. Reveley*), L. Gabeur 2
- 1299 **Anouma Freedom**, h, b, 10 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom [Freedom Cry (GB)], 63 k, p, PG. Dumas (*M^{me} N. Desoutter*), Y. Fouin (s) 3
- 1299⁷ **Echo De Champdoux**, h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pamela (Subotica), 65^{1/2} k, p, Ecu. Ecurie Beaune (*O. Jouin*), P. & C. Peltier (s) 4
- 407² **Le Mans**, h, al, 8 ans, par Le Fou (IRE) et The Race (Mansonnien), 64^{1/2} k, C. Trecco (*N. Gauffenic*), D. Windrif 5
- Foreign Flower**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Fleur Des Villes [Villez (USA)], 62^{1/2} k, Rob. Collet (s) (*L. Philippéron*), Rob. Collet (s) 6
- 1132⁷ **Fancystastic**, h, al, 6 ans, par Mastercraftsman IRE et Fancy Green [Muhtathir (GB)], 63 k, Ecurie Louis Fagalde (*P. Dubourg*), M^{me} I. Gallorini 7
- 721³ **King Of Run**, h, 6 ans, 63 k, p, P. Ponsot (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) 8
- Agrapart**, h, 10 ans, 70^{1/2} k, Gascoigne/Brookes/Barker & Co (*C. Williams*), M^{me} J. Williams 9
- 553 **Redwillow Imperial**, h, 7 ans, 62^{1/2} k, JM. Baudrelle (*B. Meme*), JM. Baudrelle 10
- 604 **Gagneur**, h, 5 ans, 65^{1/2} k, p, Haras de Saint-Voir (*C. Lefebvre*), de N. Lageneste arr

11 partants ; 38 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1 461 €

7 long, 2 long, 1 long ¼, 3 long ½, 6 long, ¾ long, 3 long, 2 long ½, 3 long.

26 100 € – 12 760 € – 7 540 € – 5 220 € – 2 900 € – 2 030 € – 1 450 €

Primes aux éleveurs :

- 3 784 € Dream With Me Stable Inc.
 1 850 € Alain Aupetit.
 1 093 € Thierry Navet.
 756 € M^{me} Marie-Helene Cassier.
 420 € Earl Du Haras D'Auteuil, Teddy Windrif.
 294 € M^{me} Louise Collet-Vidal, M^{me} Camille Collet-Vidal.
 210 € Marbat Llc.

Temps total : 4'41"43"

Les hongres SUPER ALEX et ANOUMA FREEDOM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Tanguy ANDRIEUX sur la performance du hongre KING OF RUN, le jockey a déclaré que le hongre a effectué une rentrée, sans être muni d'un bonnet assourdissant comme lors de ses dernières tentatives ; et qu'il avait besoin de retrouver la compétition.

les Commissaires ont enregistré ces explications.

MOULINS

0716 260 vendredi 17 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE – Bruno VAGNE – Michel DUBOIS

1399⁴¹⁹⁹ PRIX DU CLUB DES COYOTES (PRIX DU NIVERNAIS) 3 800 m

(Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 5.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1235 **Epona Du Mathan**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Jeapano [Panoramic (GB)], 65 k (63 k), p, JM. Baradeau (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille 1
- 1235² **Nambiti**, h, b.f, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Cheyrac (Smadoun), 67 k, p, M^{me} I. Pacault (*S. Paillard*), M^{me} I. Pacault 2
- 1317¹ **Indivis**, h, al, 3 ans, par Coastal Path GB et Quote Part Des Sacart [Assessor (IRE)], 67 k (63 k), p, de N. Fraguier (*L. Colson*), de A. Boisbrunet (s) 3
- 976³ **Marechal Desjy**, h, al, 3 ans, par Kitkou et Sea Dame (Cadoudal), 67 k, p, M^{me} P. Papot (*T. Lemagnen*), P. Quinton (s) 4
- 1294 **Baltika Emery**, f, al, 3 ans, par Stormy River et Take Emery (Take Risks), 65 k (63 k), M^{me} C. Lequien (*M. Cypria*), M^{me} C. Lequien 5
- 1205³ **Francois Premier**, h, 3 ans, 67 k (64 k), p, J. Detre (*G. Richard*), F. Nicolle tbé

6 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 153 €

courte encolure, 4 long ½, 1 long, ½ long.

7 680 € – 3 840 € – 2 240 € – 1 520 € – 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Jean-Marie Baradeau.
 556 € Guy Cherel, M^{me} Isabelle Pacault.
 324 € Thierry Adenot, Vcte Eric De Soultrait.
 220 € M^{me} Catherine Bodin.
 104 € Ecurie Nicolas Taudon.

Temps total : 5'0"0"

La pouliche EPONA DU MATHAN, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1400⁴¹⁹⁷ PRIX FELLMANN 3 500 m

(Haies - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1192 **Yelahiah**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Citydanse (Sagacity), 66 k (63 k), p, A. Martinez (*C. Riou*), J. Delaunay 1
- 1282 **L'Astalara**, f, b.f, 4 ans, par Cokoriko et L'Astina [Astarabad (USA)], 68 k (65 k), p, M^{me} B. Nicco (*J. Coyer*), C. Ligerot 2
- 1256 **Crazy Marta**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Less Crazy [Le Fou (IRE)], 73 k (71 k), p, G. Le Baron (*M^{me} C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3
- Solonia**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Elsamoon [Leeds (IRE)], 66 k (64 k), p, A. Chaille-Chaille (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille 4
- 1189 **Anguiva**, f, al, 4 ans, par Spirit One et High Destiny [High Yield (USA)], 67 k, p, F. Orcero (*B. Gelhay*), M^{me} B. Re-Scandella 5
- 81⁷ **Heroine Smart**, f, 4 ans, 69 k, p, Ecurie Smart (*D. Ubeda*), M. Mescam (s) 6
- 711 **Houle D'Oudairies**, f, 4 ans, 67 k (63 k), p, C^{te} de M. Gigou (*G. Siaffa*), L. Viel (s) arr
- 1249 **Hermione D'Arthel**, f, 4 ans, 66 k, p, E. Clayeux (s) arr (*S. Paillard*), E. Clayeux (s)
- Hep De Thaix**, f, 4 ans, 66 k (65 k), p, Soc. Bourgneuf (*C. Smeulders*), E. Clayeux (s) arr

9 partants ; 33 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 432 €

4 long ½, 3 long, 5 long ½, 3 long, 7 long ½.

8 640 € – 4 320 € – 2 520 € – 1 710 € – 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Alexandre Martinez.
- 626 € Philippe Desmard, M^{lle} Alexia Desmard.
- 365 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
- 247 € Etienne Raquin, Alexis Raquin.
- 117 € Haras Des Sablonnets, Lucien Bermond.

Temps total : 4'25"90"

La pouliche CRAZY MARTA, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1401 ⁴²⁰¹ **PRIX DES EGLANTIERS** **4 200 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu, en steeple-chase, une allocation de 7.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S4 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

- Gironde**, f, b, 5 ans, par Network GER et Tamise (Sleeping Car), 65 k (64 k), p, . Ecurie Couderc (C. Smeulders), E. Clayeux (s) **1**
- 1267** ¹ **Gasby Des Planches**, h, n.p, 5 ans, par Maresca Sorrento et Rosee Des Planches (Le Balaifre), 73 k, p, Chemin & Herpin (s) (S. Paillard), Chemin & Herpin (s) **2**
- Allure De Champdou**, f, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Timberland [Hawker'S News (IRE)], 65 k, p, Ecu. Ecurie Beaunee (A. Renard), D. Sourdeau de Beaugard (s) **3**
- 1152** **Galvarena**, h, al, 5 ans, par Samum GER et Nota Bene (Video Rock), 67 k, p, Haras de Saint-Voir (K. Dubourg), de N. Lageneste **4**
- 1078** ¹ **Giotto Des Plachis**, h, 5 ans, 67 k, Δ, F. Gelhay (B. Gelhay), F. Gelhay **tbé**
- 1216** **Grangousie Chaluzay**, h, 5 ans, 67 k (64 k), Δp, H. Despont (MA. Mermel), H. Despont **tbé**
- Gard Feel**, h, 5 ans, 67 k (64 k), Δp, JY. Hode (C. Riou), J. Delaunay **tbé**

7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 169 €
6 long ½, 3 long, 6 long ½.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
- 626 € Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{lle} Delphine Pestour.
- 365 € M^{me} Marie-Helene Cassier.
- 247 € Patrice Vagne, Haras De Saint-Voir.

Temps total : 5'26"70"

La femelle GIRONDE, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1402 ⁴¹⁹⁶ **PRIX DE MONTLIVAUT** **3 500 m**
(Haies - Mâles et Hongres)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 505** ² **Ilyva**, h, al, 3 ans, par Voiladenuo et Carla Sacha (Mister Sacha), 68 k, Δp, P. Uzan (S. Paillard), J. Delaunay **1**
- Ikarak**, h, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Une Idee [Brier Creek (USA)], 67 k (66 k), p, P. Detre (B. Dubourg), F. Nicolle **2**
- Iban Roque**, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque (Nickname), 67 k (63 k), J. Merienne (D. Salmon), J. Merienne **3**
- Givemefive**, h, b, 3 ans, par Gemix et Helsinka [Pennekamp (USA)], 67 k, p, M. Haski (D. Ubeda), M. Mescam (s) **4**
- 1235** **Kauto Maui**, h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Kauto The Queen (Bonbon Rose), 67 k, p, Ecurie Salcienne (A. Renard), D. Sourdeau de Beaugard (s) **5**
- 653** ³ **Iarak**, h, 3 ans, 68 k (67 k), p, Lord Daresbury (C. Smeulders), E. Clayeux (s) **arr**
- Dinomix**, h, 3 ans, 67 k (64 k), p, JP. Fichaux (F. Besson), E. & G. Leenders (s) **arr**

1263 **Fornelli**, m, 3 ans, 67 k, φp, K. Vocetka (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **arr**

8 partants ; 34 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 606 €
Certif. vétérinaire : *Inedit De Ciergues*
7 long ½, 5 long ½, 1 long, 2 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Jean-Yves Hode.
- 626 € Thierry Cypres.
- 365 € M^{me} Robert Mongin.
- 247 € Thierry Grandsir.
- 117 € Suc. Henri Aubert, M^{me} Tamara De Beaugard.

Temps total : 4'13"80"

Le hongre IKARAK, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1403 ⁴²⁰² **PRIX MICHEL FOUCAUD** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Référence : +16,5.

- 1222** ² **Ecoute En Tete**, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Raise (April Night), 68 k, φp, Elevage des Vallons (J. Charron), P. & C. Peltier (s) **1**
- 1288** ² **Gai Luron**, h, b, 5 ans, par Samum GER et Santa Bamba (Saint Des Saints), 71 ½ k, Δp, Haras de Saint-Voir (K. Dubourg), de N. Lageneste **2**
- 1288** ³ **Apple'S Baleze**, h, b, 6 ans, par Saddex (GB) et Millez [Villez (USA)], 70 ½ k, φp, E. Clayeux (s) (S. Paillard), E. Clayeux (s) **3**
- 809** ⁵ **Crack Math**, h, al, 9 ans, par Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses (Bulington), 69 k, φp, M^{me} P. Bouteyre-Boyer (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **4**
- 1101** **Saint Poursain**, h, al, 9 ans, par Ballingarry IRE et Ta Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 72 k, φp, G. Lenzi (D. Ubeda), M. Mescam (s) **5**
- 1255** **Tribalio**, h, 7 ans, 63 ½ k, φp, E. Espanet (MA. Mermel), E. Espanet **arr**
- 1346** ³ **Top Rock Talula IRE**, f, 6 ans, 66 k, R. Vibert (MA. Dragon), L. Carberry (s) **tbé**

7 partants ; 27 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 318 €
3 long ½, encolure, 8 long ½, 7 long ½.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :

- 1 252 € Nicolas Madamet, Georges-Etienne Madamet, Ludovic Madamet, Romain Madamet.
- 626 € Haras De Saint-Voir, Jacques Detre.
- 365 € Ronny Couveliers.
- 247 € M^{me} Pascale Bouteyre-Boyer.
- 117 € Jerome Prodhomme.

Temps total : 4'48"50"

Le hongre APPLE'S BALEZE, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Le jockey Christopher RIOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GAI LURON (no 2) par le jockey Kilian DUBOURG.

1404 ⁴¹⁹⁸ **PRIX DU PRINTEMPS** **4 100 m**
(Haies)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 4 100 m env.

	Yeiyael , h, b.f. 5 ans, par Protektor GER et Citydanse (Sagacity), 67 k, Δp, J. Delaunay (S. Paillard), J. Delaunay	1
1383	Feuille De Vigne , f, b, 6 ans, par Kapgarde et Soft Drink [Dark Moondancer (GB)], 65 k (61 k), p, L. Giscard d'Estaing (L. Remondet), E. Clayeux (s)	2
1115	Fastelle , f, b.f. 6 ans, par Legolas JPN et Prestelle (Rochesson), 65 k (64 k), p, Gold And Blue Ltd (F. Besson), E. & G. Leenders (s)	3
1258	Adorable De Ballon , f, al, 5 ans, par Barastraight (GB) et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 65 k, p, M ^{me} R. Gasche-Luc (D. Thomas), L. Carberry (s)	4
956	Kaprad , f, b, 6 ans, par Kapgarde et Layrad [Layman (USA)], 65 k, JM. Varcin (B. Gelhay), S. Eveno	5
1251	Full Bazar , h, 6 ans, 67 k (64 k), D. Burllet (MA. Mermel), D. Burllet	arr

6 partants ; 19 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 289 €
4 long ½, 1 long, 3 long, 5 long ½.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux éleveurs :
1 252 € Alexandre Martinez.
626 € Herve D' Armaille.
365 € M^{me} Isabelle De Saint Anthost.
247 € M^{me} Robert Gasche-Luc.
117 € Haras De Botozel, Stephane Eveno.

Temps total : 5'9"60"⁰⁰

Le hongre YEIAYEL, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Le jockey Christopher RIOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre YEIAYEL par le jockey Stéphane PAILLARD.

Le jockey Marc-Antoine DRAGON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ADORABLE DE BALLON par le jockey Damien THOMAS.

1405 4200 PRIX JOSEPH PIRVET 3 700 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500. En outre, les chevaux n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

1289	Hudson Dubreau , h, b.f. 4 ans, par Voiladenuo et Lonita D'Airy (Oblat), 68 k (67 k), Δp, M ^{me} V. Coirre (C. Smeulders), E. Clayeux (s)	1
1384	Homesun , h, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Bastide [Ballingarry (IRE)], 69 k (65 k), ⊗p, Ecurie Magnien (L. Remondet), E. Clayeux (s)	2
871	Harry Brown , h, b.f. 4 ans, par Kitkou et Popins (Video Rock), 69 k, φp, Ecurie Hamon (J. Charron), P. & C. Peltier (s)	3
674	Hava Du Doubs , f, al, 4 ans, par Papal Bull GB et Une Dame D'Avril [Meshaheer (USA)], 65 k (61 k), p, J. Boutillier (S. Bouche), M. Pitart	4
1293	Ho La La Forez , h, 4 ans, 65 k, p, Haras de Saint-Voir (T. Lemagnen), A. Chaille-Chaille	arr
1293	Helliot , h, 4 ans, 65 k (63 k), E. Leray (s) (D. Thomas), M ^{me} C. Lequien	tbé

6 partants ; 15 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 158 €
1 long, 1 long ¾, 1 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€

Primes aux éleveurs :
1 252 € M^{me} Benedicte Charoy.
626 € Jean-Francois Magnien.
365 € Popins.
247 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

Temps total : 4'34"90"⁰⁰

Le hongre HUDSON DUBREAU a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

DAX

0516 261

samedi 18 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON – Philippe VORNIERE – Jean-Louis de WATRIGANT

1406 4208 PRIX DU GOLFE DE GASCogne 3 500 m

(Steeple-Chase - Handicap)

22000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 16.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.
Référence : +16.

1295	Chella Speed , f, b, 5 ans, par Rolli Abi et Pluie D'Orage [Equerry (USA)], 72 k (68 k), Δp, A. Chaille-Chaille (M ^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille	1
1315	Crysking , h, b, 8 ans, par Creachadoir IRE et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 68 ^{1/2} k, φp, S. Seignoux (E. Burreller), M ^{me} V. Seignoux	2
1316	Rosande , f, b, 5 ans, par No Risk At All et Nette Rousse (Robin Des Pres), 68 k (66 k), Δp, M ^{me} S. Morisson (M ^{me} C. Prichard), D. Morisson (s)	3
1283	Scarabi , h, gr, 8 ans, par Vic Toto et Alyssa Song (Kouroun), 65 k (64 k), p, E. Daure (T. Vodrazka), E. Dell'Ova	4
1225	Affoburg , h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Affolante USA (Whywhywhy USA), 74 k (71 k), M ^{me} C. Lauffer (J. Resimont), M ^{me} S. Parent-Ricard	5
940	Win On Sunday , h, al, 8 ans, par Never On Sunday et Go To Win [Coroner (IRE)], 68 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), M. Riviere d'Arc (H. Rodriguez Nunez), J. Ortet (s)	6
1315	Great Paul , h, 8 ans, 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), ⊗p, JF. Cuenca (M ^{me} M. Romary), JF. Cuenca	arr

7 partants ; 24 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 343 €
1 long, 4 long ½, 4 long, 1 long, 4 long.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€

Primes aux éleveurs :
1 435 € Arnaud Chaille-Chaille.
701 € M^{me} Eugene Masson.
414 € M^{me} Martine Bride, Dominique Le Baron Dutacq.
287 € Marcel Benavides, Franck Benavides.
159 € Dream With Me Stable Inc.
111 € Haras De Grandcamp Earl.

Temps total : 4'23"30"⁰⁰

Compte-tenu des précipitations tombées depuis le matin et le relevé pénétrométrique, le terrain a été réévalué à 4.2 (collant) pour la piste plate et à 4.0 (très souple) pour les pistes à obstacles.

Le hongre CRYSKING a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1407 4207 PRIX DE L'AGGLOMERATION DU GRAND DAX 3 800 m

(Haies)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 800 m env.

665	Gaboriot , h, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Uddy (Voix Du Nord), 69 k (68 k), p, Lord Daresbury (B. Dubourg), F. Nicolle	1
1132	Chouan , h, al, 5 ans, par Kapgarde et Margaux And Co [Tremolino (USA)], 70 k (66 k), ⊗p, Ecurie de L'Empereur (M ^{me} C. Joubert), A. Chaille-Chaille	2
1258	Zambezi Flow , f, b, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Lady Flow [With The Flow (USA)], 70 k, Δp, M ^{me} J. Mottin (E. Burreller), M ^{me} V. Seignoux	3
	J'Va Yale , h, b, 9 ans, par East Of Heaven IRE et Yaka Yale [Soft Machine (USA)], 67 k (64 k), Δ, M ^{me} A. Pelletant (A. Bouille), M ^{me} A. Pelletant	4
1283	Crystal D'Un Jour , h, gr, 10 ans, par Great Journey JPN et Crystal Royal (Royal Charter), 68 k, p, A. Seguy (P. Blot), A. Seguy	5
	Debonair , h, 5 ans, 67 k (66 k), C. Pertus (H. Rodriguez Nunez), C. Pertus	arr

1094 ² **Gesko**, h, 5 ans, 68 k (65 k), ♂, B. Criqui (*L. Franzel*), **tbé**
B. Criqui
7 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 604 €
Eng. Sup.: *Gaboriot*
1 long, 3 long ½, 1 long, 5 long ½.
9120€ – 4560€ – 2660€ – 1805€ – 855€
Primes aux éleveurs:
1 322 € Jacques Cypres.
661 € Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur.
385 € M^{me} Valerie Seignoux, Stephane Seignoux.
261 € Jean-Pierre Fournier.
123 € Ecurie Jules Ouaki, M^{me} Laurence Poulain De La Fontaine.
Temps total: 4'53"80"
Le hongre CHOUAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LE PERTRE

0126 261

samedi 18 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE –
Louis de VAUTIBAUT – Louis-Marcel AULNETTE – Thierry BLAVET

1408 ⁴²⁰³ **PRIX IMPRIMERIE DE L'OUDON (PRIX E. CAMUS)** **3 800 m**
(Steeple-Chase)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1231 ⁴ **Harmonie De L'Arie**, f, b.f, 4 ans, par Voiladenuo **1**
et Traviole De L'Arie [Panis (USA)], 70 k (67 k), ♂,
M^{me} L. Seurin (*A. Nail*), T. Jouin
1272 ¹ **Chimene**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Chamoss **2**
World [Lost World (IRE)], 73 k (69 k), ♂, A. Vandenhove
(*M^{me} L. Lebourrier*), L. Viel (s)
1277 ³ **Hera De L'Aunay**, f, b, 4 ans, par Conillon GER et Brise **3**
De L'Aunay [Saddler Maker (IRE)], 67 k, ♂, M^{me} L. Seurin
(*O. Jouin*), T. Jouin
894 ² **Rocky D'Hermeriaie**, h, n.p, 4 ans, par Choeur Du Nord **4**
et Illumination GB (Saddlers' Hall IRE), 68 k (67 k), ♂♂,
D. Lassaussaye (*V. Morin*), G. Lassaussaye
1321 ⁴ **A Johnny**, h, gr, 4 ans, par No Risk At All et Princesse **5**
Pauline (Mansonnien), 72 k, ♂♂, A. Oertel (*C. Lefebvre*),
Gab. Leenders (s)
Avalon De Larachi, h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, E. Lecoiffier **6**
(*N. Curtis*), E. Lecoiffier
Red Bird, h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, J. Roulois (*M. Cypria*), **7**
J. Jouin
1272 ⁵ **Valsys**, f, 4 ans, 68 k, ♂, S. Seignoux (*L. Solignac*), **tbé**
M^{me} V. Seignoux

8 partants; 26 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 231 €

Consignation spéciale : *Masterrose, Laisse Dire*

courte encolure, 7 long, 6 long, 2 long, 3 long ½, 1 long.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Jean-Paul Bouguier, M^{me} Myriam Bouguier, Nicolas Bouguier.

452 € Earl Haras De L'Hotellerie.

263 € Pascal Reaute.

179 € Didier Lequesne.

84 € Xavier Moyer, Herve Sotteau, M^{me} Annabelle Moyer.

L'entraîneur Mikael MESCAM (S) a déclaré son cheval MASTERROSE non partant (no3), jugeant le terrain non conforme aux aptitudes de son cheval (terrain trop léger).

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur LAGENESTE&MACAIRE par une amende de 150 euros pour ne pas avoir confirmé la participation du cheval LAISSE DIRE (no10), dans les délais fixés par les dispositions des articles 128 et 129 des paragraphes II du Code des Courses au galop.

Le cheval HARMONIE DE L'AIRIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1409 ⁴²⁰⁴ **PRIX COLONEL GRANEL - GROUPE PIGEON** **3 800 m**
(Steeple-Chase)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1084 ⁵ **Limpopo Has**, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et **1**
Taradissima Has (Robin Des Pres), 67 k, ♂, Ch. Dubourg (s)
(*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s)
Forza Di Garry, h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Rafune **2**
De Ladalka (Subotica), 67 k (69 k), P. Priollet (*G. Viel*),
L. Viel (s)
561 **Fanon Du Breuil**, f, b, 6 ans, par Enrique (GB) et **3**
Mazagane (Blackdown), 65 k, PE. Guerin (*Y. Plumas*),
PE. Guerin
1237 ³ **Estillera**, f, b, 7 ans, par Anzillero GER et L'Orchidee **4**
(Gunboat Diplomacy), 67 k, J. Gendry (*A. Orain*), J. Gendry
873 **Kawi**, h, b, 12 ans, par Tiger Groom GB et Kadalka **5**
(Kadalko), 67 k (65 k), M. Rallu (*Q. Defontaine*), M. Rallu
1268 ⁵ **Folish Moon**, f, 6 ans, 65 k (62 k), P. Delhumeau **6**
(*D. Thomas*), G. Dumont
1370 **Norse Wave**, f, 10 ans, 65 k (62 k), ♂, D. Avrillaud **7**
(*S. Cosson*), D. Avrillaud

7 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 361 €

Eng. Sup.: *Estillera*

½ long, 4 long ½, 4 long, 7 long, loin, 7 long.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

904 € Scea Hamel Stud.

452 € Pascal Priollet.

263 € Eric Helye, M^{me} Berengere Yver.

179 € Jean-Andre Quesny.

84 € Jean-Michel Rallu, Olivier Rallu.

Le cheval LIMPOPO HAS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1410 ⁴²⁰⁶ **PRIX DE LA GODERIE** **5 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France GalopPour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

186 **Dark Wood**, h, b, 8 ans, par Bonbon Rose et Sherywood **1**
[Sheyrann (IRE)], 70 k, ♂, S. Couvreur (*J. Lebrun*),
S. Couvreur
1309 ⁴ **Extreme**, f, b, 7 ans, par Denham Red et Tounet **2**
(Sleeping Car), 70 k, ♂, Ch. Dubourg (s) (*K. Dubourg*),
Ch. Dubourg (s)
1242 ² **Elmadi**, f, b, 7 ans, par Protektor GER et Non Dadi [Hellios **3**
(USA)], 67 k, ♂, M^{me} AS. Bernier (*O. Jouin*), D. Bernier
1237 **Everly Blue**, f, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et Cookie **4**
Blue (Dolphin Street), 65 k (66 k), ♂, D. Delorme (*R. Julliot*),
D. Delorme
1270 **Bille Polaire**, f, b.f, 10 ans, par Kap Rock et Opaline Vallis **5**
(April Night), 67 k (66 k), ♂, JV. Chaignon (*V. Bernard*),
JV. Chaignon
1240 **Tuticolle**, h, 14 ans, 68 k (65 k), ♂♂, S. Dory (*LP. Dory*), **6**
S. Dory
1269 **Le Meluflo**, h, 11 ans, 69 k (66 k), ♂♂, JP. Nicolas **7**
(*D. Thomas*), JP. Nicolas
Robin Du Mesnil, h, 12 ans, 67 k (65 k), M. Rallu **8**
(*Q. Defontaine*), M. Rallu
1110 **Aix Du Gravier**, h, 12 ans, 67 k, ♂, L. Diulein (*H. Lucas*), **arr**
L. Diulein
1243 ⁴ **Ulysse De L'Aunay**, h, 13 ans, 69 k (66 k), ♂♂, **tbé**
D. Cadot (s) (*Y. Plumas*), D. Cadot (s)
1366 **Extra Mome**, h, 7 ans, 68 k, ♂♂, D. Gemin (*A. Orain*), **tbé**
D. Gemin

11 partants; 27 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 198 €

4 long ½, 3 long ½, 9 long ½, 2 long, 1 long, 9 long ½, 1 long.
6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

- 904€ François Couvreur.
452€ Haras De La Rousselière Scea.
263€ David Bernier, M^{me} Anne-Sophie Bernier.
179€ Fabien Lusson.
84€ Jean-Victor Chaignon, André-Noël Dutertre.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin de déterminer les circonstances de la chute du cheval EXTRA MOME (no 6, Alexandre ORAIN).

Après projection du film de contrôle et audition du jockey précité, le résultat a été maintenu par les Commissaires, aucun faute ne pouvant être reprochée aux autres concurrents.

Le cheval EXTREME a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1411 ⁴²⁰⁵ **PRIX OLIVIER D'ANDIGNE** **4 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 10.000 (victoires et places) : **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 1279** **Miss Saddex**, f, b, 5 ans, par Saddex (GB) et Marvaline [Martaline (GB)], 67 k, Chemin & Herpin (s) (J. Lebrun), Chemin & Herpin (s) **1**
- 1327** ⁴ **Voie Lactée IRE**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Sweet Dreams Baby IRE [Montjeu (IRE)], 65 k (62 k), E. Lecoiffier (N. Curtis), E. Lecoiffier **2**
- 1108** ³ **His Own Star**, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Victoria'S Star [Poliglote (GB)], 70 k (69 k), ⊗, Suc. M. Bryant (T. Stromboni), D. Cottin (s) **3**
- 1273** **Kaprose D'Anjou**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Rosane [Sheyrann (IRE)], 70 k (67 k), φ, Mustang SARL, P. & C. Peltier (s) **4**
- 1327** **Queen'S Shabby**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Shabby Gold (Irish Wells), 66 k (64 k), P. Lemoine-Boucaud (F. Besson), G. Lassaussaye **5**
- 1279** **Gogo Danseuse**, f, 5 ans, 67 k (66 k), φ, Chemin & Herpin (s) (D. Thomas), Chemin & Herpin (s) **6**
- 1239** **La Panthere Grise**, f, 4 ans, 69 k, E. Lecoiffier (H. Lucas), E. Lecoiffier **dist**

7 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 52 €

Consition spéciale : *Graine D'Estruval, Amy*

6 long, 1 long, 5 long ½, 2 long, 1 long ¾.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux éleveurs :

- 904€ Suc. Patrick Majorcryk.
452€ Barronstown Stud, prime non attribuée.
263€ Suc. Magalen Bryant.
179€ Frederic Duchene, Christophe Denous.
84€ I. G. E. P. .

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur LAGENESTE&MACAIRE par une amende de 150 euros pour ne pas avoir confirmé la participation du cheval GRAINE D'ESTRIVAL (no1), dans les délais fixés par les dispositions des articles 128 et 129 des paragraphes II du Code des Courses au galop.

Le cheval LA PANTHERE GRISE (no4) a été distancé de la 6^e place, le jockey Hugo LUCAS ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés et l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Guillaume LASSAUSSAYE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Le cheval HARMONIE DE L'AIRIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

dimanche 19 septembre 2021

0581 262

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Thierry GOUAICHAULT – Erick BORDES

1412 ⁴²¹⁷ **PRIX EDOUARD CLAVERIE** **3 900 m**
(Haies - Handicap)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 16.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence : +16.

- Nile Paris**, h, b, 7 ans, par Apsis GB et Nini De Paris [Lord Of Men (GB)], 67 k, M^{me} A. Berger (P. Dubourg), M^{me} I. Gallorini **1**
- 1306** ² **Elixir Pearl**, h, b, 7 ans, par Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp [Goldneyev (USA)], 67 k, φ, M^{me} H. Cadot (S. Paillard), L. Cadot **2**
- 1329** ² **Beautiful Secret**, h, n.p, 6 ans, par Agent Secret IRE et Brouhaha [American Post (GB)], 71¹/₂ k, φ, Y. Maupoil (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) **3**
- 726** **Lyon Clermont**, h, b, 7 ans, par Anzillero GER et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 66 k (63¹/₂ k), φ, B. Criqui (L. Franzel), B. Criqui **4**
- 491** ⁵ **Moodly**, f, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Mood [Laveron (GB)], 73¹/₂ k (69¹/₂ k), φ, M^{me} E. Haye (M^{me} L. Lebourrier), L. Viel (s) **5**
- 1178** **King Goubert**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 69 k (67 k), φ, H. Rousseau (M^{me} N. Desoutter), J. Plouganou (s) **6**
- 1316** **Torontas**, h, b, 5 ans, par Davidoff GER et Secrete Des As [Kaldou Star (GB)], 66¹/₂ k (65¹/₂ k), φ, G. Cavallera (H. Rodriguez Nunez), J. Ortet (s) **7**
- 981** **Zaporogue**, h, 6 ans, 65 k, Δ, X. Kepa (T. Lemagnen), A. Chaille-Chaille **8**

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 435 €

Eng. Sup. : *Moodly*

3 long, courte tête, 6 long ½, 3 long, 4 long, 1 long, 1 long ½.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€ – 550€

Primes aux éleveurs :

- 1 435€ Jean-Paul Gallorini, Césaire Gallorini Berger.
701€ Suc. Bernard Beauvils, Gregory Derat.
414€ Yves Maupoil, Suc. Maurice Rohaut-Leger.
287€ Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiron.
159€ Pierre Goral.
111€ Hugues Rousseau.
79€ Edgar Van Haaren.

Temps total : 4'35"55"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Hugues ROUSSEAU par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Tristan LEMAGNEN sur le parcours du hongre ZAPOROGUE, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas couru depuis plus de deux mois, qu'il courrait pour la première fois pour son entraîneur, que le matin à l'entraînement, ce dernier ne sautait pas très bien et qu'aujourd'hui il avait été surpris par le rythme de la course dès le départ, se retrouvant loin des chevaux de tête.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre NILE PARIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1413 ⁴²¹⁶ **PRIX SC IMMOBILIER EQUESTRE (PRIX MAURICE CALVE)** **3 300 m**
(Haies)
(Inédits)

20 000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les chevaux n'ayant pas couru, cinq fois en courses au Galop, recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 300 m env.

- Icone D'Aubrelle**, h, n.p, 3 ans, par Cokoriko et Tiree A Part [Lando (GER)], 66 k, ♂, F. Boistier (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) 1
- Less You Run**, h, gr, 3 ans, par Montmartre et Less Crazy [Le Fou (IRE)], 66 k, ♂, G. Le Baron (*D. Ubeda*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- Ice Coast**, h, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Chez Lulu [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, ♂, Lord Daresbury (*S. Paillard*), D. Sourdeau de Beauregard (s) 3
- Hoppefull Has**, h, n.m, 3 ans, par Martaline GB et Horabora Has [Turgeon (USA)], 66 k, ♂, SCEA Hamel Stud (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille 4
- So Happy**, h, al, 3 ans, par Kheylef USA et Isocel [Deportivo (GB)], 66 k, ♂, P. Gaillard (*H. Rodriguez Nunez*), J. Plouganou (s) 5
- Vai Vai**, f, b, 3 ans, par Diamond Green et Kobaka (GB) (Falco USA), 64 k, P. Patanchon (*L. Franzel*), de T. Lauriere 6
- Le Patron**, h, 3 ans, 66 k, ♂, Ecurie Artsam (*J. Charron*), de A. Boisbrunet (s) tbé

7 partants ; 26 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 336 €

1 long ¾, 1 long, ½ long, 6 long, loin.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€

Primes aux éleveurs :

- 1 334 € Frederic Boistier.
667 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
377 € Jacques Cypres, Philippe Thiriet, Laurent Couetil.
261 € Scea Hamel Stud.
130 € Patrice Gaillard.
87 € Pierre Patanchon.

Temps total : 4'7"41"

Les Commissaires ont autorisé le poulain MOLINO à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MA NOSTALGIE à sortir en premier du rond de présentation, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

GUINGAMP

0115 262

dimanche 19 septembre 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Philippe ROUDAUT – Daniel TURQUETIL – André RENAULT

1414 4056 PRIX JOSSELIN DE ROHAN 3 800 m

(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 3.500. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1359 3 **Vasco D'Argos**, h, b, 12 ans, par Great Pretender IRE et Histoire D'Argos (Port Etienne), 69 k (66 k), ♂, D. Hobe (*F. Besson*), d'E. Andigne 1
- 1370 3 **Cavaliero**, h, n, 6 ans, par Diamond Boy et Shabada (Cadoudal), 69 k (66 k), ♂, X. Le Stang (*T. Blainville*), X. Le Stang 2
- 1359 4 **Enrique Adventure**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady [Peintre Celebre (USA)], 68 k (67 k), ♂, T. Poché (*V. Chatellier*), T. Poché 3
- 1358 **Gang Gang**, h, b, 5 ans, par Nom De D'La et Kim Alex (Lute Antique), 70 k (67 k), ♂, O. Briand (*A. Foucher*), O. Briand 4
- 1368 **Irish Douk**, h, 8 ans, 73 k (70 k), ♂, JV. Chaignon (*H. Da Costa Torres*), JV. Chaignon tbé
- 1268 **Le Roger**, h, 9 ans, 67 k, ♂, M^{me} T. Letort (*MO. Belley*), M^{me} T. Letort tbé

6 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 454 €

Eng. Sup. : Vasco D'Argos, Irish Douk

6 long, loin, loin.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€

Primes aux éleveurs :

835 € Didier Hobe.

417 € Jean-Charles Haimet, M^{me} Katia Gayton, Killian Gayton.

243 € Earl La Ferme D'Auge.

165 € M^{me} Alexandrine Berger.

Le cheval CAVALIERO (No4) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1415 4055 PRIX CHARLES PHILIPPE 3 800 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1277 4 **Historiette**, f, b, 4 ans, par Full Of Gold et Aquia (Corri Piano), 67 k (64 k), ♂, d'E. Andigne (*F. Besson*), d'E. Andigne 1
- Horcalin**, h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Orcaline (Lute Antique), 67 k, ♂, J. Uzel (*R. Julliot*), L. Viel (s) 2
- 1159 4 **Hun Ange Vint**, h, b, 4 ans, par Sinnard IRE et Soupe Angevine (Califet), 67 k (64 k), ♂, Ecurie Jean-Michel Carrie (*S. Pechaire*), E. Grall (s) 3
- 1228 5 **Histoire D'Amis**, f, b.f, 4 ans, par Voiladenuo et Espresso [Miesque'S Son (USA)], 65 k, ♂, D. Berra (*A. Coupu*), D. Berra 4
- 1209 5 **Happy Lann**, f, b, 4 ans, par Alianthus GER et Akilann (Le Balafré), 65 k (64^{1/2} k), ♂, Rég. Le Texier (*V. Chatellier*), XL. Le Stang 5
- Hilona Du Trianon**, f, 4 ans, 65 k, ♂, Ecurie Bred To Win SC (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) tbé

6 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 180 €

Eng. Sup. : Historiette

1 long, 3 long, 3 long, loin.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs :

835 € Francois-Marie Cottin.

417 € Jean Uzel, M^{me} Martine Dutertre.

243 € M^{me} Laure Fleury, M^{me} Catherine Fleury.

165 € Philippe Peltier, M^{me} Isabelle Peltier.

78 € Régis Le Texier, M^{me} Céline Le Texier.

Le cheval HISTORIETTE (No1) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

JARNAC

0522 262

dimanche 19 septembre 2021

Commissaires de courses : Patrice TUREK – Lucien MARQUAIS – Guy VIEUILLE – Daniel BREJOU

1416 4213 PRIX DE LA SOCIETE ROYAN ATLANTIQUE 3 200 m

(Haies)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 200 m env.

- Golfing Du Moulin**, h, n.p, 3 ans, par Montgolfier GER et Tequeromas GER (Platin GER), 67 k, ♂, JC. Zentz (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) 1
- 1296 3 **Ronchette**, f, b, 3 ans, par Manatee GB et Sybilina GER (Spectrum IRE), 66 k (65 k), ♂, Chauvigny Global Equine SASU (*V. Morin*), L. Viel (s) 2
- 1247 **Iliade D'Estruval**, f, b, 3 ans, par No Risk At All et Saison D'Estruval [Ultimately Lucky (IRE)], 65 k (63 k), ♂, M^{me} B. Le Gentil (*M^{me} C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3

<p>623 Pleasure, f, al, 3 ans, par Kamsin GER et Petale Rose [Turgeon (USA)], 65 k (61 k), p, Ecurie Gabeur (<i>M^{me} M. Trublet</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Image De Sivola, f, b.f, 3 ans, par Vision D'Etat et Betise De Sivola [Network (GER)], 65 k (61 k), Δp, G. Trapenard (<i>L. Colson</i>), de A. Boisbrunet (s)</p> <p>5 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 501 €</p> <p>Sans motif : <i>Home Moor GB</i></p> <p>3 long ½, ¾ long, 2 long, 2 long ½.</p> <p>5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>835 € Fernand Meckes. 417 € Gerard L. Ferron, Marc Cochet. 243 € M^{me} Bernard Le Gentil. 165 € M^{me} Benoit Gabeur. 78 € Gilles Trapenard.</p> <p>No1 GOLFING DU MOULIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après l'arrivée de la course.</p>	<p>4</p> <p>5</p>	<p>1291³ Le Roi Jean, h, b, 4 ans, par Shakespearean IRE et April Day [Garuda (IRE)], 68 k, ♂p, C. Chasseriaud (<i>M. Mingant</i>), C. Cheminaud</p> <p>Hamilton D'Ygrande, h, 4 ans, 67 k, p, F. Lagarde (<i>P. Biot</i>), F. Lagarde</p> <p>1257⁷ Blouzeur, h, 4 ans, 71 k, Δp, M. Basset (<i>E. Bureller</i>), M^{me} V. Seignoux</p> <p>Hobereau, h, 4 ans, 67 k (65 k), p, M^{me} B. Le Gentil (<i>M^{me} C. Prichard</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>8 partants ; 33 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 326 €</p> <p>2 long, 1 long, 3 long ½, 6 long ½, 1 long.</p> <p>5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>835 € M^{me} Agnes Capocasale. 417 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye. 243 € Suc. Maurice Le Floch. 165 € M^{me} Laurence Dareoux. 78 € Scea Barbottiere, M^{me} Isabelle Duplantier.</p> <p>No4 TAYOUMA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après l'arrivée de la course.</p>	<p>5</p> <p>6</p> <p>arr</p> <p>arr</p>
1417⁴⁶⁵² PRIX GUY BRAUD 3 800 m			
(Haies - À réclamer)			
<p>10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Haies, Dist. 3 800 m env.</p>			
<p>1292¹ Vesroli, h, b, 8 ans, par Roli Abi et Vesnora [Vespone (IRE)], 70 k (66 k), φp, (7 000), JM. Bazire (<i>M^{me} M. Romary</i>), A. Chaille-Chaille</p> <p>1351⁵ Aureole, f, b, 5 ans, par Gemix et Melancholy Hill (My Risk), 68 k (65 k), φp, (7 000), R. Grosbois (<i>D. Salmon</i>), N. Paysan</p> <p>1258 Famous Du Berlais, h, b, 5 ans, par Fame And Glory GB et Polly'S Present IRE (Presenting GB), 68 k (65 k), φp, (7 000), Ecurie Hub de Montmirail (<i>M. Zitiou-Collonges</i>), A. Chaille-Chaille</p> <p>1255 He Loves Me, h, b, 10 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 72 k (68 k), p, (9 000), P.J. Fertillet (<i>A. Gautron</i>), P.J. Fertillet</p> <p>4 partants ; 21 eng. ; 4 part def. – Total des entrées : 202 €</p> <p>6 long ½, 5 long ½, 1 long.</p> <p>4800€ – 2400€ – 1 400€ – 950€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>696 € Jerome Delaunay. 348 € Roland Monnier, Fouin (S). 203 € Jean-Marc Lucas. 137 € Suc. Claude Cohen.</p> <p>No2 VESROLI a été réclamer pour 7001 euros par Mr PELLETANT Michel.</p> <p>No2 VESROLI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après l'arrivée de la course.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>	<p>1419⁴²¹⁵ PRIX ARE.TP 3 800 m</p> <p>(Haies)</p> <p>12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Haies, Dist. 3 800 m env.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>arr</p>
1418⁴²¹⁴ PRIX LOUIS DUBOURG 3 800 m			
(Haies)			
<p>12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop</p> <p>Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 16.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Haies, Dist. 3 800 m env.</p>			
<p>1285¹ Tayouma, f, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Mayouta (Highest Honor), 67 k (63 k), M^{me} A. Boisnard (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)</p> <p>1323¹ Hemerocalle, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Soie De Beaufai (Le Malemortois), 72 k (71 k), Δp, D. Lassaussaye (<i>V. Morin</i>), G. Lassaussaye</p> <p>1285 Havana Du Lemo, f, al, 4 ans, par Sri Putra GB et Swing Du Lemo (With The Flow (USA)), 65 k, ♂p, Gab. Leenders (s) (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)</p> <p>1257⁶ King Wooty, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Kerosene Noire [Redback (GB)], 67 k (64 k), M^{me} L. Dareoux (<i>M. Bonsergent</i>), J. Boisnard (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>	<p>1244⁵ Invincible Fighter, h, b.f, 10 ans, par Nickname et Bahama Pearl (Double Bed), 75 k (73 k), p, M^{me} A. Gourdon (<i>M^{me} C. Prichard</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Goutte De Thaïx, f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Nona Allegrina [Scribe (IRE)], 66 k (65 k), p, Ecurie Ch-A Mary (<i>V. Morin</i>), L. Viel (s)</p> <p>596 Res Solis, h, b, 5 ans, par Montmartre et Ravna [Nikos (GB)], 72 k (69 k), φp, N. Paysan (<i>T. Dupouy-Bataille</i>), N. Paysan</p> <p>1297² Dini, h, al, 8 ans, par Anabaa Blue (GB) et Kaberdini (Chamberlin), 71 k, Δp, S. Seignoux (<i>E. Bureller</i>), M^{me} V. Seignoux</p> <p>1233⁵ Ouragan Indien, h, 5 ans, 72 k (69 k), M^{me} C. Lopez (<i>T. Jaguelin</i>), F. Seguin</p> <p>Plate Bande, f, 6 ans, 65 k (61 k), φ, Passion Racing Club (<i>A. Gautron</i>), P.J. Fertillet</p> <p>Aurjack, h, 8 ans, 67 k, Δ, M^{me} A. Pelletant (<i>M. Mingant</i>), M^{me} A. Pelletant</p> <p>8 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 378 €</p> <p>Eng. Sup. : <i>Genoah</i></p> <p>1 long ½, 2 long ½, encolure, loin, 5 long, 1 long.</p> <p>5760€ – 2880€ – 1 680€ – 1 140€ – 540€</p> <p>Primes aux éleveurs :</p> <p>835 € Denis Parreau-Delhote. 417 € Gilbert Conesa. 243 € Michel Bourgneuf. 165 € Earl Haras Du Camp Benard. 78 € M^{me} Irene Perche.</p> <p>Le No1 INVINCIBLE FIGHTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>Le jockey Alexandre BOUILLE montant le cheval AURJACK No5, n'étant pas autorisé à courir pour raison médicale, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey MINGANT Mickael au poids de 67 kg.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>arr</p>
LANDIVISIAU			
0122 262 dimanche 19 septembre 2021			
Terrain BON SOUPLE			
Commissaires de courses : Aurélie MALMON – Max CONFRERE – Philippe ABILY – Serge Le MOIGNE			

1420	⁴²⁰⁹	PRIX DE BRETAGNE (Steeple-Chase)	3 900 m
<p>13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.</p>			
1349		Bahiosun , h, al, 3 ans, par Muhaymin USA et Bahia Do Brasil [Red Guest (IRE)], 67 k, O. Monnier (<i>A. Renard</i>), B. Lefevre (s)	1
1259	³	Imagine Allen , f, n.p., 3 ans, par Manatee GB et Babylone Allen [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (65 k), p, B. Vagne, P. & C. Peltier (s)	2
1087		Labelle Kaillila , f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Kaillila River [River Mist (USA)], 65 k (63 k), Ecurie de La Verte Vallee (<i>S. Evin</i>), S. Foucher	3
1165		Revens Encore , f, b, 3 ans, par Diamond Boy et Never Stop [Network (GER)], 65 k (64 k), p, A. Radu (<i>LP. Dory</i>), D. Delorme	4
1205	⁴	Ibiza Des Mottes , f, b, 3 ans, par Blue Bresil et Sun Des Mottes [Adnaan (IRE)], 65 k (62 k), Δ p, EARL Ecurie des Mottes (<i>E. Bougon Bougeard</i>), Gab. Leenders (s)	5
1259	²	Tonnerre De Vie , f, 3 ans, 68 k, φ p, Pegasus Farms Ltd (<i>A. Lotout</i>), P.J. Fertillet	6
1168		Mindful , f, 3 ans, 66 k, C. Domalain (<i>H. Lucas</i>), C. Domalain	arr
<p>7 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 111 € 6 long, 4 long, 3 long, 4 long, 2 long. 6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€</p> <p>Primes aux éleveurs : 904 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier. 452 € Bruno Vagne. 263 € Ecurie De La Verte Vallee, M^{lle} Delphine Lardot, M^{lle} Glwadis Lardot, Alexis Lardot. 179 € Taupin (S), Fabien Lusson. 84 € Earl Ecurie Des Mottes.</p>			

1421	⁴²¹⁰	PRIX FINOMYS (Steeple-Chase - À réclamer)	3 900 m
<p>10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches, ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.</p>			
857	²	Prince Vert , h, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 70 k, Δ p, (9 000), JM. Bonnin (<i>A. Merienne</i>), J. Marion (s)	1
1039	²	Haiko , h, b, 4 ans, par Full Of Gold et Passion Des Aulmes [Balleroy (USA)], 68 k (67 k), Δ p, (7 000), O. Rattel (<i>S. Evin</i>), N. Chevalier	2
1323		Aedesia , f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Hypathie [Poliglote (GB)], 70 k (67 k), ⊗ p, (9 000), L. Viel (s), L. Viel (s)	3
		Keltia De Kerbarh , f, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Etoile De Kerbarh (Le Balafre), 68 k (65 k), p, (9 000), S. Hurson (<i>Q. Defontaine</i>), XL. Le Stang	4
		Sir De Larachi , h, al, 4 ans, par Jeu St Eloi et Kelpera [Perrault (GB)], 70 k (67 k), (9 000), E. Lecoiffier (<i>N. Curtis</i>), E. Lecoiffier	5
142		Mirazi , h, 4 ans, 70 k (67 k), Δ p, (9 000), Chemin & Herpin (s) (<i>T. Herpe</i>), Chemin & Herpin (s)	6
865	²	Bahiomino , h, 4 ans, 70 k, (9 000), O. Monnier (<i>A. Renard</i>), B. Lefevre (s)	7
1272		Happy Des Bruyeres , f, 4 ans, 66 k (63 k), Δ p, (7 000), M ^{me} F. Thomas-de Gigou (<i>D. Thomas</i>), N. Chevalier	8
1236	³	Seville , h, 4 ans, 70 k (69 k), Δ p, (9 000), P. Chevillard (<i>V. Bernard</i>), P. Chevillard	arr
<p>9 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 160 € Eng. Sup. : <i>Keltia De Kerbarh</i> 3 long ½, encolure, 8 long, 7 long, ¾ long, 3 long, 6 long. 4800€ – 2 400€ – 1 400€ – 950€ – 450€</p>			

Primes aux éleveurs :
 696 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 348 € Christophe Tessier.
 203 € Jean-Paul Lemelletier, Poulinieres. Com.
 137 € Michel-Andre Le Fur, Moise Bricault.
 65 € Scea De L'Arachi.

1422	⁴²¹¹	PRIX J.DE TONQUEDEC (Steeple-Chase)	4 200 m
<p>13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.</p>			
1275	²	Pitlochry , h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Peace Touch [Muhtathir (GB)], 68 k (65 k), φ p, Ecurie Hub de Montmirail (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaille-Chaille	1
		Griivetta , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Arivolie [Network (GER)], 68 k (67 k), Δ, R. Bertin (<i>S. Evin</i>), R. Bertin	2
		High Rocko , h, b, 5 ans, par High Rock (IRE) et Dannkoe [Dano Mast (GB)], 67 k, p, J. Marion (s) (<i>A. Merienne</i>), J. Marion (s)	3
777		Graal Du Seuil , h, b, 5 ans, par Fuisse et Victoria Du Seuil [Bachir (IRE)], 69 k (68 k), Δ, JL. Bertin (<i>V. Bernard</i>), JL. Bertin	4
1286	²	Saukanne , h, n.p., 5 ans, par Shakespearean IRE et Dayaniguas [Commands (AUS)], 68 k, φ p, Passion Racing Club (<i>A. Lotout</i>), P.J. Fertillet	5
<p>5 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 128 € Consition spéciale : <i>Gloria D'Anjou, Link And Ball</i> 3 long, loin, 4 long, loin. 6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€</p> <p>Primes aux éleveurs : 904 € M^{me} Erin Lacourt, Ecurie D. 452 € Remi Juvin. 263 € M^{me} Marie-Agnes Aulnette, Louis Aulnette. 179 € M^{me} Marc Boudot. 84 € Jacques Chapet, M^{me} Josette Sarti.</p>			

1423	⁴²¹²	PRIX CENTRE LECLERC DE LANDIVISIAU (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)	4 200 m
<p>13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.</p>			
1276	³	Darjeling Bellevue , h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Nocés D'Or (Agent Bleu), 73 k (69 k), p, JP. Bichon (<i>L. Salmon</i>), A. Chaille-Chaille	1
1238	¹	Daragouin , h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Algarabia (Sir Brink), 70 k (67 k), X. Huet, P. & C. Peltier (s)	2
1271	²	Cool De Touzaine , h, gr, 9 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Domitia [El Badr (IRE)], 69 k, Δ p, M ^{me} A. Jandard (<i>A. Merienne</i>), J. Marion (s)	3
1266		Furie Precieuse , f, b, 6 ans, par Sri Putra GB et Precieuse Pepite (Lute Antique), 65 k, p, M ^{me} M. Desvieux (<i>A. Desvieux</i>), M ^{me} M. Desvieux	4
1370	⁵	Defi Des Mottes , h, al, 8 ans, par Maresca Sorrento et Sara De Flee (Useful), 69 k, p, JP. Domalain (<i>H. Lucas</i>), JP. Domalain	5
1362	⁵	Chichi Star , f, 9 ans, 65 k (63 k), p, C. Bidon (<i>D. Thomas</i>), P. Fleurie	arr
<p>6 partants ; 14 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 97 € 1 long, 3 long, 4 long, 5 long. 6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€</p>			

Primes aux éleveurs :

- 904 € Jean-Pierre Bichon.
 452 € S.C.E.A. La Plante, Pierre De Maleissye Melun.
 263 € Scea Jandard.
 179 € M^{me} Mireille Desvaux.
 84 € Earl Ecurie Des Mottes, Guenael Renier.

NÎMES

0614 262

dimanche 19 septembre 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : William LEON – François ORCERO –
 Alexandre ISKANDAR

1424 ⁴²¹⁸ PRIX FERNAND CARBONNE 3 400 m (Haies)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 400 m env.

- 1247 ⁴ **Is Tra**, f, b, 3 ans, par Karakter IRE et Porte D'Auteuil [Network (GER)], 66 k (62 k), ♂ p, JL. Da Silva (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) 1
- 1098 **Les Couz**, h, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Electrastar [Lando (GER)], 68 k, ♂, M^{me} B. Re-Scandella (B. Gelhay), M^{me} B. Re-Scandella 2
- 1247 **Cleni Night**, f, b.f, 3 ans, par Night Wish GER et Cleni Zelande (Saint Des Saints), 65 k (64 k), ♀, M^{me} MC. Hennetier (E. Metivier), J. Ortet (s) 3
- 902 ⁴ **Ruz Gwenn Ha Du**, h, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Sweetdreams [Cadeaux Genereux (GB)], 68 k (67 k), ♀, JP. Folacci (A. Beaudoire), M^{me} M. Scandella-Lacaille 4
- 1322 **Ifrane**, f, al, 3 ans, par Masked Marvel GB et Une Histoire (Voix Du Nord), 65 k (61 k), ♀, Ecurie des Dragons (J. Coyer), M. Pitart 5
- 680 ⁵ **Pulp**, h, 3 ans, 67 k (64 k), M^{me} C. Lauffer (J. Resimont), M^{me} S. Parent-Ricard 6

6 partants ; 22 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 257 €

5 long, 3 long, 3/4 long, 1/2 long, 2 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Nicolas Cypres, M^{me} Julie Cypres.
 556 € M^{me} Brigitte Re-Scandella.
 324 € Scea De La Metairie, Earl Haras Du Luy.
 220 € M^{me} Anelly Le Toux, M^{me} Katia Gayton.
 104 € M^{me} Karine Perreau.

Temps total : 4'19"59"

A l'issue de la course, le cheval IS TRA a subi un prélèvement biologique.

1425 ⁴²²⁰ PRIX CYBORG 3 900 m (Haies)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 900 m env.

- 1253 **Embrun D'Oudairies**, h, b, 7 ans, par Kapgarde et Quecy De Chadzeau [Network (GER)], 69 k (66 k), ♂ p, MA. Sebaoun (J. Resimont), R. Chotard 1
- Dorelko Des Obeaux**, h, b, 8 ans, par Balko et Kore Des Obeaux (Saint Cyrien), 67 k (66 k), ♀, M^{me} S. Marsch (A. Beaudoire), M^{me} S. Marsch 2
- 1287 **Baron Gueulatis**, h, gr, 10 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 70 k (67 k), ♂ p, G. Hyvernard (J. Zerourou), C. Ligerot 3

317 ⁵ **Kolantas**, h, b, 6 ans, par Davidoff GER et Cazoul Des As [Rasi Brasak (GB)], 69 k (68 k), ♂ p, P. Bibarnaa (E. Metivier), J. Ortet (s) 4

780 ⁵ **Adrastina GER**, f, b, 6 ans, par Kamsin GER et An Angel GER (Tremolino USA), 67 k, ♀, A. Diaz (B. Gelhay), A. Diaz 5

5 partants ; 18 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 516 €

1 long, 5 long, 2 long, loin.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 113 € Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.
 556 € M^{me} Nicolas Devilder, M^{me} Laure Rebuffe.
 324 € Centre D'Elevage Gueulatis, M^{me} Amelie Chauvot.
 220 € M^{me} Evelyne Van Haaren.
 104 € Gestut Ohlerweiherhof, prime non attribuée.

Temps total : 4'50"9"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Etienne CAPDET sur le cheval EMBRUN D'OUDAIRIES par le jockey Julian RESIMONT, au même poids, et ont demandé des explications à l'entraîneur Richard CHOTARD qui déclare que ledit jockey après avoir accepté les montes a refusé de venir les honorer.

A l'issue de la course, le cheval DORELKO DES OBEAUX a subi un prélèvement biologique.

1426 ⁴²²¹ PRIX PAUL SAUVAT 3 800 m (Steeple-Chase - À réclamer)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k, pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1227 **As De Carpat**, h, b, 5 ans, par Top Trip (GB) et Gryonne [Astarabad (USA)], 70 k (66 k), ♂ p, (9 000), Butel & Beaunez (s) (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) 1
- 938 ⁵ **Money Back**, f, b, 5 ans, par Never On Sunday et Relais D'Aumale GB (Rainbow Quest USA), 68 k (65^{1/2} k), (9 000), M^{me} C. Lauffer (J. Resimont), M^{me} S. Parent-Ricard 2
- 901 **Turfiste**, h, b, 6 ans, par Turgeon USA et Nicknack (Nickname), 70 k (69 k), ♀, (9 000), R. Del Bucchia (A. Beaudoire), M^{me} M. Scandella-Lacaille 3
- 1232 **Godomar**, h, n.p, 5 ans, par Samum GER et Bonjour Madame [Coastal Path (GB)], 68 k (65 k), ♀, (7 000), Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), de N. Lageneste 4
- 809 **Rio Salsas**, f, b, 6 ans, par Davidoff GER et Rio Amata GER (Lavrco GER), 70 k (69 k), ♂ p, (9 000), J. Ortet (s) (E. Metivier), J. Ortet (s) 5

5 partants ; 13 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 92 €

2 long 1/2, 2 long 1/2, courte encolure, 5 long.

6720€ – 3360€ – 1960€ – 1330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

- 974 € M^{me} Caroline Bressou, Pascal Noue, M^{me} Patricia Butel.
 487 € S.C.E.A. Des Prairies, Bernard Jeffroy.
 284 € M^{me} Henri Devin.
 192 € M^{me} Denis Chachignon, Haras De Saint-Voir.
 91 € Edgar Van Haaren.

Temps total : 4'21"65"

A l'issue de la course, le cheval AS DE CARPAT a subi un prélèvement biologique.

1427 ⁴²¹⁹ PRIX DE SAINTE-TULLE 3 900 m (Haies - À réclamer)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Haies, Dist. 3 900 m env.

- 1289 ⁵ **Ho Que Oui**, f, al, 4 ans, par Network GER et Highest Card [Alberto Giacometti (IRE)], 66 k (63 k), ♂ p, (8 000), Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), de N. Lageneste 1

1323	Isa , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Charbelle [Poliglote (GB)], 70 k (66 k), ϕ β , (10 000), Butel & Beaunez (s) (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s)	2
1291	Pachas , h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Sans Excuse (Execute), 70 k (69 k), \otimes β , (10 000), P. Lhoste (E. Metivier), J. Ortet (s)	3
1321	Vaub Chop , h, b, 4 ans, par Panis USA et Vaubecourt (Courtroom), 70 k (66 k), β , (10 000), Ecurie des Dragons (J. Coyer), M. Pitart	4
1384	Ruzzini (IRE) , h, al, 4 ans, par Intello (GER) et Keegsquaw IRE (Street Cry IRE), 72 k (71 k), ϕ β , (10 000), R. Chotard (A. Beaudoire), R. Chotard	5
1156	Aby , f, 4 ans, 68 k (65 ^{1/2} k), (10 000), M ^{me} C. Lauffer (J. Resimont), M ^{me} S. Parent-Ricard	6
1318	¹ Helianthus , h, 4 ans, 70 k (66 k), Δ β , (10 000), D. Lassaussaye (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)	tbé

7 partants ; 17 eng. ; 2 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 436 €
Eng. Sup. : *Ho Que Oui, Ruzzini (IRE)*
nez, 4 long, 1 long, loin, 1 long.

6720€ – 3360€ – 1960€ – 1330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Haras De Saint-Voir.
487 € Marc Bridoux.
284 € Georges Massa, Sci La Viguerie.
192 € Alain Chopard.
91 € Ecurie Peregrine Sas.

Temps total : 4'48"39"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Etienne CAPDET sur le cheval RUZZINI par le jockey Anthony BEAUDOIRE.

A l'issue de la course, les Commissaires ont sanctionné le jockey Michel-Ange MERMEL par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups).

A l'issue de la course, le cheval HO QUE OUI a subi un prélèvement biologique.

STRASBOURG

0907 262

dimanche 19 septembre 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN – Serge CANTIN – Marc FREYSZ – Damien KREBS

1428 ⁴²²² PRIX DU PARLEMENT EUROPEEN 3 600 m (Haies)

20 000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

1156	³ Magic Nonantais , h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Divine Nonantaise [Divine Light (JPN)], 67 k, β , M. Bastian (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
1073	⁴ Hopla D'Ace , h, b, f, 4 ans, par Legolas JPN et Venus D'Ace [Anzillero (GER)], 67 k (66 k), β , M ^{me} E. Demelt (B. Claudic), A. Acker	2
978	Endless Risk , h, b, 4 ans, par No Risk At All et Endless Reverie [Turgeon (USA)], 67 k (66 k), β (C. Smeulders), A. Acker	3
	Halo On Fire , h, al, 4 ans, par Papal Bull GB et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 68 k (64 k), β , M ^{me} D. Buhmann (S. Bogenche), M. Pitart	4
	Bonaparte Forlonge , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Belle Du Brizais [Turgeon (USA)], 67 k, β , P. Noiro (de A. Chitray), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	5
84	Ouessant IRE , h, b, 4 ans, par Ocovango GB et Chinonaise [Epaló (GER)], 69 k (65 k), β , Ecurie de Maleissy (M ^{me} M. Daubry-B.), E. Grall (s)	6
1197	Diamant American , f, b, 4 ans, par American Devil et Diamanta [Muhtathir (GB)], 65 k, β , M. Lafandre (L. Philippéron), M. Pitart	7
1220	Hatchoubilicane , f, 4 ans, 65 k (62 k), G. Gerardin (E. Bonnet), G. Gerardin	8
	Hastus , f, 4 ans, 65 k (61 k), S. Dehez (s) (N. Ferreira), S. Dehez (s)	9

	Hold Up Tiepy , f, 4 ans, 65 k (64 k), β , D. Gleize (Tho. Gillet), D. Gleize	arr
	Hermine Madrik , f, 4 ans, 65 k (66 k), Soc. Bourgneuf (S. Nailov-Ferhanov), F. Vannereux	arr
211	Hardi Les Gars , h, 4 ans, 67 k, β , Haras de Saint-Voir (G. Re), E. Grall (s)	tbé

12 partants ; 33 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 354 €
5 long, 3 long, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 5 long.
9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

1 334 € Philippe Goupil.
667 € M^{me} Evelyne Demelt, Henry Roussignol.
377 € Olivier Tricot, M^{me} Meline Tricot-Legriffon, Louka Tricot-Legriffon.
261 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
130 € Pierre Noiro.
87 € Sean Gorman, prime non attribuée.
43 € Regis Girardin, Olivier Foucher.

Temps total : 4'26"48"

Le hongre MAGIC NONANTAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1429 ⁴²²³ PRIX GROUPE VALLIANCE SECURITE - GVS (PRIX D'AUTEUIL) 3 800 m (Haies)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, cette année, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 7.500, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

	Al Cuarto , h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Vie Ta Vie [Villez (USA)], 69 k, β , Ecurie Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
485	⁵ Magic Leg'S , f, b, 5 ans, par Legolas JPN et Lounamaja [Adnaan (IRE)], 66 k (63 k), β , M ^{me} S. Marsch (N. Ferreira), M ^{me} S. Marsch	2
447	Gento Des Obeaux , h, b, f, 5 ans, par Al Namix et Quenta Des Obeaux (Maresca Sorrento), 67 k (63 k), Δ β , Y. Fouin (s) (T. Andrieux), Y. Fouin (s)	3
841	One Call Away , f, al, 5 ans, par Naaqoos (GB) et Sea Away [Gold Away (IRE)], 67 k (66 k), Δ β , M ^{me} V. Frison (Tho. Gillet), M ^{me} V. Frison	4
1307	⁷ Gentleman De Reve , h, gr, 5 ans, par Maresca Sorrento et Allez De Reve (Voix Du Nord), 67 k, β , E. Clayeux (s) (de A. Chitray), E. Clayeux (s)	5
1066	Volunteers , h, 5 ans, 67 k (66 k), Scuderia Aichner SRL (O. Velek), J. Vana Jr	6
	Thatsmyseat , f, 5 ans, 65 k (64 k), β , Haras de Sivola (C. Smeulders), E. Clayeux (s)	arr

7 partants ; 20 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 258 €
1 long, 5 long, 3 long, 3 long, 1 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux éleveurs :

1 461 € M^{me} Marie-Laurence Oget, Guillaume Macaire.
730 € M^{me} Philippe Morrucci, M^{me} Manon Gotti.
426 € M^{me} Nicolas Devilder.
289 € Earl Detouillon Raphael Frederique, M^{me} Anne Dupont.
137 € Agb Agency, Alexis Gronfier, Basile Gronfier, M^{me} Anne-Eugenie Gronfier.

Temps total : 4'34"73"

Le jockey Gaetan MASURE ayant rencontré un problème de transport, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GENTLEMAN DE REVE par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge de la pesée et le jockey Alain de CHITRAY (GENTLEMAN DE REVE) arrivé 5^e, ont validé les poids de la pesée après la course considérant qu'un dysfonctionnement technique était survenu lors de cette opération.

Le hongre GENTO DES OBEAUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AUTEUIL

0006 264

mardi 21 septembre 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ –
Stéphanie DABURON – Daniel CHAILLOU**1430** ¹⁹³ **PRIX CALABRAIS** **3 600 m**
(Haies - Handicap - Femelles)
(L)

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classées dans les sept premières d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classées dans les trois premières d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Les références applicables dans ce Handicap seront depour les 4 ans : +7 ; les 5 ans : +9

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 71 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Références : 0 ans, +7 ; 1 ans et +, +9.

- 888** ⁷ **Valenteene**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Turteene [Turgeon (USA)], 62^{1/2} k, ♂, S. Taieb (N. Gauffenic), S. Dehez (s) **1**
- 773** ¹ **Kolina Has**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Kotkibed [Astarabad (USA)], 68 k, ♂, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle **2**
- 817** ³ **Neli Has**, f, gr, 4 ans, par Kapgarde et Jolie De Ballon [Turgeon (USA)], 67 k, ♂, SCEA Hamel Stud (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **3**
- 1303** ² **Geelong Sport**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Australia Sport [Ultimately Lucky (IRE)], 67^{1/2} k, ♂, P. Matzinger (J. Charron), B. Lefevre (s) **4**
- 341** ⁴ **Milos**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Little Hippo GB (Halling USA), 64 k, ♂, Ecurie des Dragons (de F. Giles), M. Pitart **5**
- 1202** **Junta Post**, f, gr, 4 ans, par American Post GB et Juntina [Turgeon (USA)], 65 k, M^{me} M. de Sousa (de A. Chitray), M^{me} D. Mele **6**
- 1303** ⁶ **Haie D'Honneur**, f, b, 4 ans, par Fame And Glory GB et Flower Des Champs (Robin Des Champs), 67 k, ♂, Haras de Saint-Voir (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **7**
- 715** ⁴ **Lina Rez**, f, 4 ans, 70 k, ♂, M^{me} H. Devin (B. Lestrade), F. Nicolle **8**
- 666** ⁴ **Hakela Du Seuil**, f, 4 ans, 68 k, ♂, M^{me} M. Boudot (J. Reveley), M. Seror (s) **9**
- 1336** **Happy Roque**, f, 4 ans, 67 k, ♂, PY. Merienne (D. Salmon), J. Merienne **10**
- 1189** **Villa Florentine**, f, 4 ans, 63 k, ♂, PE. Carrillon (C. Smeulders), M. Seror (s) **arr**
- 1303** ⁴ **Gardez La Monnaie**, f, 5 ans, 71^{1/2} k, ♂, F. Deliberos (T. Chevillard), F. Nicolle **tbé**
- 1303** ⁵ **Gemohio**, f, 5 ans, 63 k, SCEA Ecurie Bader (E. Bureller), M^{me} S. Delaroche **tbé**
- 1304** ² **Folie Passagere**, f, 5 ans, 63 k, ♂, P. Goutmann (L. Philippéron), M. Rolland (s) **tbé**
- 155** ⁷ **Fiumicina**, f, 4 ans, 62 k (M^{me} N. Desoutter), M^{me} D. Mele **tbé**

15 partants ; 49 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 3 239 €
1 long, 2 long, 2 long, 5 long, 3 long, 5 long, 2 long 1/2, 9 long, 1 long.
42 750 € – 20 900 € – 12 350 € – 8 550 € – 4 750 € – 3 325 € – 2 375 €

Primes aux éleveurs :

- 6 198 € Bertrand Compagnie.
3 030 € Scea Hamel Stud.
1 790 € Scea Hamel Stud.
1 239 € Scea Haras De L'Etoile, Philippe Matzinger.
688 € Hugues Rousseau.
482 € Scea Raymond Jean-Christian.
344 € Haras De Saint-Voir, Earl Patrick Joubert.

Temps total : 4'18"91"

Les pouliches VALENTEENE, KOLINA HAS, NELI HAS et MILOS et la jument GEELONG SPORT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1431 ¹⁹⁸ **PRIX KARGAL** **3 500 m**
(Steeple-Chase)

57 000 € (26 220, 13 110, 7 410, 5 130, 2 565, 1 710, 855)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. Poids : **66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 24 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1300** **Royale Margaux**, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Royale Cazoumaille [Villez (USA)], 64 k, ♂, Ecurie Sagara (de F. Giles), D. Cottin (s) **1**
- 1300** ¹ **Ironman Des Places**, h, b.f, 3 ans, par Great Pretender IRE et Queen Des Places [Sabrehill (USA)], 69 k, ♂, M^{me} MP. Lejeune (A. Zuliani), F. Nicolle **2**
- 1300** ⁴ **It'S Easy**, f, b.f, 3 ans, par Kapgarde et Indietra USA (Vindication USA), 64 k, ♂, Ecurie Zingaro (D. Mescam), D. Cottin (s) **3**
- 720** ⁴ **Coup De Coeur**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Cesarine Palace [Great Pretender (IRE)], 66 k, ♂, P. Detre (G. Masure), F. Nicolle **4**
- 1260** ¹ **Icone D'Oudaires**, f, n.p, 3 ans, par Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau [Network (GER)], 65 k, ♂, C^o de M. Gigou (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**
- 1300** ³ **Latino Des Isles**, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Isle Enchantée [Tremolino (USA)], 67 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille **6**

6 partants ; 14 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 427 €
7 long, 3 long 1/2, courte encolure, 5 long, 1 long 1/2.
26 220 € – 13 110 € – 7 410 € – 5 130 € – 2 565 € – 1 710 €

Primes aux éleveurs :

- 3 801 € Ecurie Sagara.
1 900 € M^{me} Marie-Pierre Lejeune.
1 074 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
743 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
371 € Comte Michel De Gigou.
247 € M^{me} Catherine Poussin.

Temps total : 4'27"46"

Le jeune jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre COUP DE COEUR par le jockey Gaetan MASURE.

La pouliche IT'S EASY et le hongre LATINO DES ISLES ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La pouliche ROYALE MARGAUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le hongre IRONMAN DES PLACES a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant et après la course.

1432 ¹⁹⁵ **PRIX LE GOURZY** **3 500 m**
(Haies - À réclamer)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : **68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 9.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1062** **Samozo**, h, al, 3 ans, par Samum GER et Vaillante (IRE) [Zilzal USA], 69 k (65 k), (14 000), H. de Waele (F. Girard), P. Lenogue **1**
- 1301** ² **Mon Doudou**, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Nice Chief [Ski Chief (USA)], 68 k, ♂, (12 000), JY. Artu (s) (N. Gauffenic), JY. Artu (s) **2**
- 1260** ⁴ **Rhone**, h, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Lucky Look [Teofilo (IRE)], 72 k (68 k), ♂, (20 000), JP. Raymond (M^{me} M. Daubry-B.), J. Bertran de Balanda (s) **3**
- 339** **Ilvintdela Baie**, h, b, 3 ans, par Crillon et Montaraza [Anabaa Blue (GB)], 71 k (68 k), (18 000), M^{me} P. Papot (E. Capdet), D. Bressou **4**
- 1263** **Izaiir**, h, b.f, 3 ans, par Walzertakt GER et Vicki [Persian Combat (USA)], 72 k (68 k), ♂, (20 000), Y. Fouin (s) (M^{me} L. Suisse), Y. Fouin (s) **5**
- 615** ⁵ **Martin Du Bourg**, h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Rose Du Bourg [River Bay (USA)], 69 k (66 k), ♂, (14 000), E. Dubois (S. Pechaire), E. Grall (s) **6**
- 498** **Triple Cash**, h, 3 ans, 68 k (64 k), ♂, (12 000), H. Rousseau (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **arr**

7 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 242 €
 ½ long, 3 long ½, 2 long, loin, 3 long.
 11 040€ – 5 520€ – 3 120€ – 2 160€ – 1 080€ – 720€

Primes aux éleveurs :

- 1 600 € Guy Pariante Holding.
- 800 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.
- 452 € Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Patrick Klein.
- 313 € Andre-Jean Belloir, Pa-Ouvry.
- 156 € M^{me} Sabine Lucchesi.
- 104 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 4'24"41"

Le hongre SAMOZO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nicolas GAUFFENIC en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Tanguy ANDRIEUX sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre TRIPLE CASH durant le parcours.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait mal respiré et ne voulant pas prendre de risque il avait préféré l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1433 ²⁰³ **PRIX ISOPANI** **3 600 m**
 (Haies - Autres Que Pur Sang)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. **Poids 68 k**. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois au Galop recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Intense Raffles**, h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Une Artiste [Alberto Giacometti (IRE)], 66 k (64 k), ♂, S. Munir (M^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) **1**
- Iroko**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Boscraie [Martaline (GB)], 66 k (67 k), ♂, Lord Daresbury (J. Reveley), E. Clayeux (s) **2**
- Ivanohe**, h, b, f, 3 ans, par Cokoriko et Cavalerie [Network (GER)], 66 k, M^{me} P. Papot (M. Regalraz), D. Bressou **3**
- Iyoko**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Alystok (Nickname), 64 k, ♂, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac **4**
- Icare Conti**, h, b, 3 ans, par Lauro GER et Regina Conti [Lairico (GER)], 66 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**
- Ienna**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Kenna [Epervier Bleu (GB)], 64 k, ♂, N. Cypres (G. Masure), F. Nicolle **6**
- Indigo Des Issards**, h, al, 3 ans, par Network GER et Rapiere (Video Rock), 66 k, ♂, M^{me} P. Papot (A. Zuliani), F. Nicolle **7**
- Innocente Bambino**, h, 3 ans, 66 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (C. Smeulders), E. Clayeux (s) **8**
- Incarne Le Reve**, h, 3 ans, 66 k, ♂, Ecurie Couderc (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **9**
- Imena Bella**, f, 3 ans, 64 k, P. & C. Peltier (s) **10**
- lapyx**, h, 3 ans, 66 k, ♂, J. Detre (de F. Giles), F. Nicolle **-**
- Indice De Ciergues**, h, 3 ans, 66 k, ♂, M^{me} A. Bernardelli (D. Ubeda), E. Grall (s) **tbé**
- Imagot**, h, 3 ans, 66 k, B. Lefevre (s) (J. Charron), B. Lefevre (s) **tbé**

13 partants ; 25 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 441 €

Constitution spéciale : *Is It Love*

4 long, 1 long ¼, courte tête, tête, 6 long, 6 long, 1 long, 1 long ¼, 2 long.
 21 620€ – 10 810€ – 6 110€ – 4 230€ – 2 115€ – 1 410€ – 705€

Primes aux éleveurs :

- 3 134 € Simon Munir, Isaac Souede.
- 1 567 € Jacques Cypres.
- 885 € Herve D' Armaille.
- 613 € M^{me} Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.
- 306 € Earl Patrick Joubert.
- 204 € Thierry Cypres, Jacques Cypres.
- 102 € Elevage Laitre Scea.

Temps total : 4'24"89"

La pouliche IS IT LOVE a été déclarée non partante, cette dernière s'étant accidentée sur l'hippodrome, un certificat vétérinaire a été établi par le vétérinaire de service.

Le jeune jockey Théo CHEVILLARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre IAPYX par le jockey Félix de GILES.

Le hongre INTENSE RAFFLES et la pouliche IYOKO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Angelo ZULIANI, Morgan REGAIRAZ et Clément LEFEBVRE en leurs explications ont sanctionné le jockey Clément LEFEBVRE par une interdiction de monter pur une durée de 2 jours considérant que par son mouvement vers la corde à l'amorce du dernier tournant, il était à l'origine de la gêne subie par les hongres INDIGO DES ISSARDS et IVANOHE.

A l'issue de la course, les Commissaires ont été informés par le jockey Johnny CHARRON (IMAGOT) que celui-ci avait été gêné avant le saut de la première haie occasionnant ainsi sa chute.

Après examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys Johnny CHARRON et Angelo ZULIANI (INDIGO DES ISSARDS), il résulte que le hongre IMAGOT était venu rapidement derrière le hongre INDIGO DES ISSARDS et que ce dernier avait très légèrement changé de trajectoire en sautant la haie et que par ce fait, le hongre IMAGOT s'était retrouvé déséquilibré. Le mouvement résultant du franchissement de l'obstacle, aucune sanction n'a été prise à l'encontre d'un concurrent.

1434 ¹⁹⁹ **PRIX DE THONON** **3 500 m**
 (Steeple-Chase - À réclamer)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 25 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1202** ⁴ **Vernon Subutex**, h, b, f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 72 k (68 k), ♂, ♂, (17 000), Pegasus Farms Ltd (A. Gautron), P.J. Fertillet **1**
- 1293** ² **Happy Joy**, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Sweet Joy (Fado), 72 k (68 k), ♂, (17 000), Y. Fouin (s) (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **2**
- 209** **Hermann Clermont**, h, b, f, 4 ans, par Al Namix et Abeona De Clermont [Della Francesca (USA)], 70 k, ♂, (13 000), M^{me} F. Espejo (de F. Giles), H. Merienne **3**
- 1314** ⁵ **Mirabellas**, f, b, f, 4 ans, par Kamsin GER et Sancta Marias (Saint Des Saints), 70 k (69 k), ♂, (17 000), P. Bibarna (E. Metivier), J. Ortet (s) **4**
- 1340** ⁶ **Keradam**, h, al, 4 ans, par Kapparde et Linadame [Tremolino (USA)], 68 k, ♂, (9 000), A. Incurvaja (B. Meme), P. Lenogue **5**
- 1365** ⁵ **Hakir**, h, 4 ans, 70 k (66 k), ♂, (13 000), O. Trinquet (G. Meunier), S. Dehez (s) **tbé**

6 partants ; 21 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 415 €

loin, 1 long, 1 long, loin.

11 040€ – 5 520€ – 3 120€ – 2 160€ – 1 080€

Primes aux éleveurs :

- 1 600 € Eric Becq.
- 800 € M^{me} Jacqueline Bernadon.
- 452 € Scea La Reigniere.
- 313 € Edgar Van Haaren.
- 156 € Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller.

Temps total : 4'27"11"

Le hongre VERNON SUBUTEX a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1435 ¹⁹⁶ **PRIX DE COMPIEGNE** **3 900 m**
 (Haies - Groupe III)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k**. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant, en courses de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k. ; un Groupe III, 2 k. ; plusieurs Groupe II ou Groupe III, 3 k. En outre, les chevaux ayant gagné un Groupe I porteront 3 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

- 717 ¹ **L'Autonomie**, f, b, 6 ans, par Blue Bresil et L'Automne [Kahyasi (IRE)], 70 k, ♂, M^{me} C. Coiffier (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 849 ¹ **Polirico**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 69 k, ♂, J. Detre (*G. Masure*), F. Nicolle
- 717 ⁴ **Galop Marin IRE**, h, al, 9 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane [Great Palm (USA)], 69 k, M^{me} P. Papot (*M. Regairaz*), D. Bressou
- 971 ¹ **Folsom Prison**, h, al, 6 ans, par No Risk At All et Think About (Smadoun), 67 k, M^{me} H. Dichamp (*J. Da Silva*), Y. Fouin (s)
- 213 ¹ **Berjou**, h, b, 7 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE [Montjeu (IRE)], 67 k, C. Trecco (*N. Gauffenic*), D. Windrif
- 1299 ³ **Garò De Juilley**, h, b, f, 9 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley [Goldneyv (USA)], 67 k, ♂, G. Thompson (*J. Reveley*), M^{me} S. Leech
- 6 partants ; 10 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 396 €
6 long, nez, 2 long ½, 1 long, nez.
54 000€ – 26 400€ – 15 600€ – 10 800€ – 6 000€ – 4 200€
- Primes aux éleveurs :
7 830 € M^{me} Catherine Coiffier.
3 828 € Thierry Cypres.
2 262 € M. R. Fleming, M. A. Molloy, prime non attribuée.
1 566 € M^{me} Helene Dichamp, Gourraud (S).
870 € Franklin Finance S.A. .
609 € Georges Trincot.
- Temps total : 4'40"38"
- Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner notamment les conséquences du changement de ligne, à la sortie du dernier tournant du hongre POLIRICO (Gaetan MASURE) arrivé 2^e sur la progression et la performance du hongre GALOP MARIN (IRE), (Morgan REGAIRAZ) arrivé 3^e.
- Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que sans cet incident, le hongre GALOP MARIN (IRE) n'aurait pas devancé le hongre POLIRICO au passage du poteau d'arrivée.
- Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Gaetan MASURE par une interdiction de monter pur une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif, (Groupe III).
- La jument L'AUTONOMIE et le hongre POLIRICO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1436 ²⁰⁰ **PRIX LANISTE** 4 400 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

- 50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)
- Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000 cette année; les 6 ans, n'ayant pas reçu, cette année, 8.000 en steeple-chase (victoires et places) à Auteuil. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.
- 1307 ³ **Gnafron**, h, al, 5 ans, par Shamalgan et Vared (Denham Red), 69 k, ♂, P. Terpereau (*J. Reveley*), E. & G. Leenders (s)
- 1262 ⁴ **Gino Dino**, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Taiji [Antarctica (IRE)], 68 k, ♂, M^{me} J. Ferrero (*N. Gauffenic*), D. Windrif
- 1211 ³ **Feu Follet Sivola**, h, b, 6 ans, par Martaline GB et Une Par Une [Alberto Giacometti (IRE)], 73 k (71 k), ♂, F. Rault (*M^{me} N. Desoutter*), P. Quinton (s)
- 1307 ⁴ **Gala D'Arthel**, f, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, Com. Comte De Brondeau (*C. Smeulders*), E. Clayeux (s)
- 1307 ² **Grand Monsieur**, h, 5 ans, 67 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s)
- 5 partants ; 10 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 340 €
5 long ½, loin.
24 000€ – 12 000€ – 7 000€
- Primes aux éleveurs :
3 480 € Haras De La Rousseliere Scea.
1 740 € Francois L'Allinec, Jacques Ferrero, M^{me} Jacques Ferrero, M^{me} Sylvie L'Allinec.
1 015 € Herve Defretiere, Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.
- Temps total : 5'55"52"
- Les hongres GNAFRON et FEU FOLLET SIVOLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

- 1437 ¹⁹⁷ **PRIX CHAKHANSOOR** 3 900 m
(Haies - Handicap de catégorie - Jockeys < à 40 victoires)
- 48 000 € (21 600, 10 560, 6 240, 4 320, 2 400, 1 680, 1 200)
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.
- Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.**
- La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.**
- Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.**
- Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations définies par le Conseil d'Administration de France Galop du 6 septembre sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.
Référence : +15.

- 1306 ¹ **Monty Saga**, h, b, 5 ans, par Toni Blue et Dolce Bambina (Sagacity), 69^{1/2} k, ♂, M^{me} ML. Gast (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s)
- 1253 **Clondaw Cian IRE**, h, b, 11 ans, par Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE (Hubbly Bubbly USA), 72 k, ♂, G. Thompson (*N. Howie*), M^{me} S. Leech
- 1304 **Beaute Promise**, f, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 69 k (67 k), ♂, M^{me} G. Aoudai (*M^{me} C. Joubert*), A. Chaille-Chaille
- 1304 ³ **Kami Kaze**, h, al, 10 ans, par Martaline GB et Georgienne (Subotica), 70 k, ♂, GC. Rudolf (*J.B. Breton*), GC. Rudolf
- 1304 ⁶ **Dream Quality**, f, b, 6 ans, par Dream Well et Qualyjenka (Nononito), 70 k, ♂, M^{me} MF. Suberville (*D. Lecomte*), P. Journiac
- 1304 ⁴ **Belle Capitaine**, f, b, 6 ans, par Kapgarde et Alfayza GB (Danehill USA), 69 k, ♂, L. Moens (*F. Girard*), M. Rolland (s)
- Kapteen**, h, b, 6 ans, par Kap Rock et Manson Teene (Mansonnien), 71 k, D. Dahan (*A. Gautron*), Rob. Collet (s)
- 1324 ³ **Fava Has**, h, 8 ans, 69 k, ♂, M^{me} C. Bressou (*M. Rame*), Butel & Beaunez (s)
- 1306 ⁴ **Assad Lawal**, h, 6 ans, 63 k, ♂, S. Jeddari (*G. Faviere-Picon*), S. Jeddari
- 1324 ⁴ **Pyramid Burg**, h, 7 ans, 64^{1/2} k, ♂, Ecurie Indigo (*G. Meunier*), P. Adda (s)
- 897 ¹ **Le Grand Vert**, h, 5 ans, 72 k, ♂, S. Munir (*GG. Vibert*), F. Nicolle
- 1304 ⁷ **Gaelik First**, f, 6 ans, 69^{1/2} k (67^{1/2} k), DH. Dubois (*M^{me} E. Fontaine*), D. Windrif
- 848 ⁶ **Master Gold**, h, 5 ans, 68 k, ♂, Ecurie d'Obstacle XXL (*E. Capdet*), de A. Boisbrunet (s)
- 13 partants ; 34 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 022 €
1 long, 1 long ¼, ¾ long, 1 long, ½ long, 1 long, tête, 3 long, 3 long.
21 600€ – 10 560€ – 6 240€ – 4 320€ – 2 400€ – 1 680€ – 1 200€
- Primes aux éleveurs :
3 132 € M^{me} Marie-Laure Gast, Dominique Chenu.
1 531 € James Stephenson, M^{me} Carmel Stephenson, prime non attribuée.
904 € M^{me} Gerard Aoudai.
626 € Guy-Claude Rudolf, Patrice Lienart.
348 € Eric Prezelin, M^{me} Marie-France Suberville.
243 € Luc Moens.
174 € Bertrand Compagnie.

Temps total : 4'49"34"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Gauvain FAIVRE PICON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Gabin MEUNIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Les hongres MONTY SAGA et KAMI KAZE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

NANTES

0137 264

mardi 21 septembre 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Michel HUET –
Alain Le GUALES de MEZAUBRAN – Clémentine CHATILLON

1438 ⁴²²⁶ **GRAND PRIX SYNERGIE - GRANDE COURSE DE HAIES** **3 900 m**
D'AUTOMNE

(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) – dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 900 m env.

- 544** **Prince De Bellouet**, h, n.p., 9 ans, par Balko et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 68 k, AA. Neveu (*T. Henderson*), B. Lefevre (s) **1**
- Blasimon**, h, b.f., 7 ans, par Soave GER et Fonaba (GB) (Dr Fong USA), 67 k (65 k), β , D. Le Breton (*L. Zuliani*), F. Nicolle **2**
- Always Magic**, h, al., 6 ans, par Sunday Break JPN et Magic Poline [Tremolino (USA)], 67 k (64 k), $\Delta\beta$, D. Josset (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **3**
- 1076** ⁵ **Naaqos Flow**, h, b., 5 ans, par Naaqos (GB) et Lady Flow [With The Flow (USA)], 71 k, β , S. Seignoux (*S. Paillard*), M^{me} V. Seignoux **4**
- Calayan**, h, b.f., 9 ans, par Crossharbour GB et Palmaland [Arnaqueur (USA)], 67 k, β , PE. Carrillon (*A. Renard*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **5**
- 258** **Myboy**, h, 8 ans, 69 k, β , Ecurie R.E. (*W. Lajon*), P.J. Fertilet **6**
- 1076** ³ **La Bondue**, f, 5 ans, 70 k (67 k), β , SARL Carion E.M.M. (*G. Richard*), F. Nicolle **7**
- 443** **Saignon**, h, 5 ans, 71 k (68 k), E. Laborde (*C. Riou*), S. Foucher **tbé**
- 883** ⁵ **Dindin**, h, 8 ans, 69 k, β , Ecurie Laurent Querou (*A. Lotout*), P.J. Fertilet **tbé**

9 partants ; 29 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 963 €

Certif. vétérinaire : Calnutz

1 long, 3 long, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 7 long, loin.

21 600€ – 10 800€ – 6 300€ – 4 275€ – 2 025€

Primes aux éleveurs :

- 3 132 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.
1 566 € Christophe Jouandou.
913 € S.C.E.A. Des Prairies, M^{me} Sylviane Jeffroy.
619 € Stéphane Seignoux, M^{me} Valerie Seignoux.
293 € Thierry Cypres.

Temps total : 4'29"38"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Gwen RICHARD sur la performance de la jument LA BONDUE arrivée 7^e.

Le jockey a expliqué qu'il a été très fortement gêné dans la ligne d'en face par la chute d'un concurrent tombé devant lui et que sa jument s'est certainement accidentée à cet instant, perdant aussitôt son action.

Il a indiqué que par la suite, sa jument avait trébuché à plusieurs reprises et dans l'incapacité de s'emparer d'une allocation dès l'entrée du dernier tournant, il avait préféré ne pas insister.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Paul-Etienne CARRILLON d'une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Le hongre PRINCE DE BELLOUET a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1439 ⁴²²⁵ **PRIX DE LA TURBALLE** **3 900 m**
(Haies - Handicap)**22 000 €** (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 36.000.**La référence applicable dans ce Handicap sera + 16.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.****Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence : +16.

- 1189** **Infinite**, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Ybarra [Ballingarry (IRE)], 67 k, $\phi\beta$, M^{me} M. Solignac (*L. Solignac*), M^{me} M. Solignac **1**
- 1311** ² **Jarry Wells**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Tiger Cliff [Tiger Hill (IRE)], 71 k (68 k), β , JP. Colin (*A. Nail*), L. Viel (s) **2**
- 1345** ² **Travelling Boy**, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Music Cay GB (Sinndar IRE), 71 $\frac{1}{2}$ k (70 $\frac{1}{2}$ k), β , V. Houdin (*B. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **3**
- 1323** ⁴ **Orchestral Davis**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Trumpet Davis [Rose Laurel (IRE)], 71 $\frac{1}{2}$ k (67 $\frac{1}{2}$ k), β , M^{me} H. Devin (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **4**
- 1189** ⁷ **Ginja Des Tailloons**, f, al., 4 ans, par Masterstroke USA et Rosee Matinale [Green Tune (USA)], 71 k (70 k), β , E. Barichard (*V. Morin*), d'E. Andigné **5**
- 1229** ³ **Florence**, f, b, 4 ans, par French Fifteen et Luna Gulch [Gulch (USA)], 68 $\frac{1}{2}$ k (65 $\frac{1}{2}$ k), $\phi\beta$, N. Landon (*M. Gorieuv*), Gab. Leenders (s) **6**
- 1174** ⁴ **Faldex**, h, b, 4 ans, par Falco USA et Laydex Du Frene [Layman (USA)], 71 k (67 k), \otimes , A. Pigeon (*A. Pageot*), J. Boissard (s) **7**
- 892** **Rim Fire (GB)**, h, 4 ans, 71 k (67 k), β , M^{me} V. Devaux (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **8**
- 1342** ⁵ **Poplar Square**, h, 4 ans, 68 $\frac{1}{2}$ k (64 $\frac{1}{2}$ k), $\phi\beta$, JF. Cuenca (*M^{me} M. Romary*), JF. Cuenca **9**
- 14** ⁴ **Star Lord**, h, 4 ans, 70 k (69 k), Δ , R. Bertin (*S. Evin*), R. Bertin **10**
- 1261** ¹ **Normande**, f, 4 ans, 72 k, $\Delta\beta$, Ecurie Equus Racing (*W. Lajon*), J. Delaunay **arr**
- 828** **Balling To Win**, h, 4 ans, 71 $\frac{1}{2}$ k, β , Haras du Grand Chesnaie (*S. Paillard*), M^{me} V. Seignoux **arr**
- 384** ⁵ **Rotathir**, h, 4 ans, 68 k, $\Delta\beta$, J. Marion (s) (*A. Merienne*), J. Marion (s) **arr**
- 655** ¹ **No Shoes On**, f, 4 ans, 72 k (69 k), $\Delta\beta$, Haras de Montaigu (*C. Grosbois*), A. Couetil (s) **tbé**

14 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 816 €

Eng. Sup. : Normande

2 long, $\frac{3}{4}$ long, 5 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long, 3 long.

9 900€ – 4 840€ – 2 860€ – 1 980€ – 1 100€ – 770€ – 550€

Primes aux éleveurs :

- 1 435 € Olivier Tricot.
701 € M^{me} Jacques Besnier.
414 € Philippe Pannetier.
287 € Claude Quellier, Alan Quellier, M^{me} Svetlana Quellier.
159 € Sarl Chartier Centre Betail.
111 € M^{me} Françoise Perree.
79 € Alain Pigeon.

Temps total : 4'33"44"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Wilfried LAJON sur la performance de la pouliche NORMANDIE, arrêtée à l'entrée du dernier tournant.

Le jockey a déclaré que la pouliche s'est montrée trop tendue et très contactée depuis le départ et n'avait jamais respiré correctement.

Par ailleurs, il a ajouté qu'elle a fortement versé et sauté sur la droite tout au long du parcours et n'ayant plus de ressources suffisantes pour prétendre s'emparer d'une allocation il avait préféré l'arrêter dans le dernier tournant.

Les Commissaires ont enregistré ces observations.

Le hongre TRAVELLING BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1440 ⁴²²⁴ **PRIX DU PORTEREAU** **3 500 m**
(Haies)**20 000 €** (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 663** **Odiago**, h, b, 3 ans, par Night Wish GER et Madonna Du Berlais [Tremolino (USA)], 67 k, $\Delta\beta$, M^{me} S. Ravasio (*T. Lemagnen*), A. Chaille-Chaille **1**
- 640** ⁴ **Flamelco**, m, b, 3 ans, par Falco USA et Meldown [Until Sundown (USA)], 68 k, β , M^{me} I. Peltier (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **2**
- Rosemagic Has**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Formosa Joana Has [Turgeon (USA)], 65 k (62 k), β , SCEA Hamel Stud (*G. Richard*), F. Nicolle **3**

838	² In Your Dreams , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Ladeka [Linda'S Lad (GB)], 72 k (69 k), ♂, M ^{me} V. Dubois (A. Nail), JPh. Dubois	4
	Friday Thirteen , h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Visby (Irish Wells), 67 k (63 k), M ^{me} A. Boisnard (A. Pageot), J. Boisnard (s)	5
	Serotonine , f, b.f, 3 ans, par No Risk At All et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 65 k (63 k), ♂, M ^{me} C. Coiffier (L. Zuliani), F. Nicolle	6
203	Lorddelouest , h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Huzyreine (Saint Des Saints), 67 k, B. Lefevre (s) (T. Henderson), B. Lefevre (s)	7
678	⁵ L'Au Dela , h, 3 ans, 67 k, ♂, M ^{me} de F. Beaugard (A. Renard), D. Sourdeau de Beaugard (s)	8
	Drop The Pilot , h, 3 ans, 67 k, ♂, Ecurie Nosat (W. Lajon), Gab. Leenders (s)	9
1296	⁴ Hudson Park , h, 3 ans, 67 k (63 k), ♂, T. Poché (D. Thomas), T. Poché	10

10 partants ; 47 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 652 €

½ long, 3 long ½, 2 long ½, 3 long ½, 4 long, 2 long ½, 1 long, courte tête, 1 long.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux éleveurs :

- 1 334 € Neustrian Associates.
- 667 € Andre Blin, M^{me} Andre Blin, Jean-Philippe Blin, M^{me} Catherine Blin-Rene.
- 377 € Scea Hamel Stud.
- 261 € M^{me} Irene Catsaras, M^{me} Victoria Dubois, Ange Dubois.
- 130 € M^{me} Anne Boisnard, Mathieu Boisnard, Romain Boisnard.
- 87 € M^{me} Catherine Coiffier.
- 43 € Joel Beuret, Bernard Hunault.

Temps total : 4'1"38"

Le jockey Christopher RIOU, tombé dans le Grand Prix SYNERGIE, ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune-jockey Arthur NAIL sur le hongre IN YOUR DREAMS.

Le hongre ODAGIO a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Corps Perdu**, h, 6 ans, Soul City IRE et Amourhazard, **1366/**
- A Johnny**, h, 4 ans, No Risk At All et Princesse Pauline, **1408/5**
- A Votre Bon Choeur**, f, 3 ans, Choeur Du Nord et Fany Florielene, **1344/6**
- Abaya Du Mathan**, h, 9 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, **1386/2**
- Aby**, f, 4 ans, Balko et Atoti, **1427**
- Accentus**, h, 11 ans, Malinas GER et La Grande Touche, **1377**
- Adei Basc**, f, 4 ans, Top Trip (GB) et Castagna, **1391**
- Adorable De Ballon**, f, 5 ans, Barastraight (GB) et Nile Breeze, **1404/4**
- ***Adrastina GER**, f, 6 ans, Kamsin GER et An Angel GER, **1425/5**
- Adriana Du Lys**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Saca, **1391/7**
- Aedesia**, f, 4 ans, Turgeon USA et Hypathie, **1421/3**
- Affoburg**, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Affolante USA, **1406/5**
- Agrapart**, h, 10 ans, Martaline GB et Afragha IRE, **1398**
- Aimant**, h, 3 ans, Exosphere AUS et Aimante, **1393/1**
- Ain'T Got Wings**, h, 3 ans, Martaline GB et Jolie De Ballon, **1348/5**
- Aix Du Gravier**, h, 12 ans, Priolo USA et Danse Neige, **1410/**
- Al Cuarto**, h, 5 ans, Nicaron GER et Vie Ta Vie, **1429/1**
- Al Nakhil**, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Salwa IRE, **1387**
- Alice**, f, 3 ans, Saddex (GB) et Pretty Du Kalon, **1395/3**
- Allée Sat**, h, 6 ans, Satri IRE et Blonde Cleville, **1364/5**
- Allure De Champdoux**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Timberland, **1401/3**
- Always Magic**, h, 6 ans, Sunday Break JPN et Magic Poline, **1438/3**
- American Storm**, h, 3 ans, Stormy River et Express American, **1360/5**
- Ami Garry**, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, **1370/1**
- Amour Du Mathan**, f, 6 ans, Saint Des Saints et Swahilie Du Mathan, **1350/2**
- Ange L'Hermitage**, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Vakarade Talisker, **1344/7**
- Angel Darkness**, f, 8 ans, Tiger Groom GB et Shaimix, **1362/4**
- Anguiva**, f, 4 ans, Spirit One et High Destiny, **1400/5**
- Anouma Freedom**, h, 10 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **1398/3**
- Apple'S Baleze**, h, 6 ans, Saddex (GB) et Millez, **1403/3**
- Armorigene**, h, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Bithia IRE, **1381/**
- As De Carpat**, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Gryonne, **1426/1**
- Assad Lawal**, h, 6 ans, Bernebeau et Tardoune, **1437**
- Aureole**, f, 5 ans, Gemix et Melancholy Hill, **1351/5**
- Aureole**, f, 5 ans, Gemix et Melancholy Hill, **1417/2**
- Aurjack**, h, 8 ans, Soave GER et Fannette, **1419/**
- Aurore Verte**, f, 3 ans, Kapgarde et Reine Du Bouffay, **1349/3**
- Avalon De Larachi**, h, 4 ans, Last Train GB et Bas Les Mask, **1408**
- Avocette**, f, 4 ans, Balko et Castilly, **1354/**
- Awesome Comedy**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Comedie Divine, **1380/**
- Baba Stone**, h, 12 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, **1371/**
- Bahiomino**, h, 4 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, **1421**
- Bahiosun**, h, 3 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, **1349/**
- Bahiosun**, h, 3 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, **1420/1**
- Bakero Du Mesnil**, h, 11 ans, Antarctique IRE et Brune Du Bourg, **1369**
- Bali Balo**, h, 9 ans, Balko et Irisia, **1366/5**
- Balko Saint**, h, 4 ans, Balko et Sainte Cupid, **1389/7**
- Balling To Win**, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Belle Cyrienne, **1439/**
- Baltika Emery**, f, 3 ans, Stormy River et Take Emery, **1399/5**
- Balto De La Touche*, h, 10 ans, Balko et Gamine De Boizel, **1366**
- Barneville**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Baldamelle, **1346/5**
- Baron Gueulatis*, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin, **1425/3**
- Bathyscaphe**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Nasmona, **1390/5**
- ***Beau Nora GER**, h, 8 ans, It'S Gino GER et Bear Nora GER, **1359/1**
- Beaute Promise**, f, 8 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **1437/3**
- Beautiful Horse**, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Our Beautiful, **1347/6**
- Beautiful Secret**, h, 6 ans, Agent Secret IRE et Brouhaha, **1412/3**
- Belle Capitaine**, f, 6 ans, Kapgarde et Alfayza GB, **1437/6**
- Belle Promesse**, f, 5 ans, Fuisse et Promets Moi, **1374/2**
- Berjou**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE, **1435/5**
- Bernardo Bellotto (IRE)**, h, 6 ans, Declaration Of War USA et Dealbata (IRE), **1352/4**
- Bille Polaire*, f, 10 ans, Kap Rock et Opaline Vallis, **1410/5**
- Black'N Roses**, h, 7 ans, Bach IRE et Kadisten, **1371/5**
- Blasimon**, h, 7 ans, Soave GER et Fonaba (GB), **1438/2**
- Blekarain**, h, 4 ans, Blek et Paradise Rain GB, **1381**
- Blouzeur**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Perle Des Cotieres, **1418/**
- Bob Alone*, h, 10 ans, High Rock (IRE) et Monetta, **1366**
- Bonaparte Forlonge**, h, 4 ans, Cokoriko et Belle Du Brizais, **1428/5**
- Bonfou D'Airy*, h, 10 ans, Anzillero GER et Lafolie D'Airy, **1373/2**
- Born To Be A Queen**, f, 6 ans, Walk In The Park IRE et Prosopopee, **1371/2**
- Brainstorm**, h, 3 ans, No Risk At All et She Hates Me (IRE), **1395/**
- Calayan*, h, 9 ans, Crossharbour GB et Palmaland, **1438/5**
- Camelion**, h, 9 ans, Tiger Groom GB et Ruyy River, **1369/3**
- Caparica**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, **1357/4**
- Carmin D'Oudairies*, h, 9 ans, Kapgarde et Forlane V, **1366/**
- Cat Bird**, h, 6 ans, Cat Junior USA et La Croisade, **1356/4**
- Cat Segnora**, f, 3 ans, Vol De Nuit GB et Cat Dancer (IRE), **1375**
- Cavaliero**, h, 6 ans, Diamond Boy et Shabada, **1370/3**
- Cavaliero**, h, 6 ans, Diamond Boy et Shabada, **1414/2**
- Cavani Kaizen**, h, 3 ans, It'S Gino GER et Candle In The Wind, **1393**
- Centaur De La Brunie**, h, 9 ans, Zamouncho et Naya De La Brunie, **1356/3**
- Cesar De Ballon**, h, 4 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, **1387/4**
- Cesar De Pretot*, h, 9 ans, Kap Rock et Nesaboudka, **1369/**
- Chagos**, h, 5 ans, Crossharbour GB et Eclipse De Segre GB, **1361/3**
- Chella Speed**, f, 5 ans, Roli Abi et Pluie D'Orange, **1406/1**
- Chichi Star*, f, 9 ans, Rashbag GB et Quati Star, **1362/5**
- Chichi Star*, f, 9 ans, Rashbag GB et Quati Star, **1423/**
- Chimene**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Chamoss World, **1408/2**
- Chouan**, h, 5 ans, Kapgarde et Margaux And Co, **1407/2**
- Cleni Night**, f, 3 ans, Night Wish GER et Cleni Zelande, **1424/3**
- ***Clondaw Cian IRE**, h, 11 ans, Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE, **1437/2**
- Colonel D'Aumont**, h, 9 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, **1353/3**
- Comann**, h, 4 ans, Kapgarde et County Fun, **1381/**
- Come On Lotti**, f, 4 ans, Camelot GB et Wilside IRE, **1391**
- ***Conspiracy Theory GB**, h, 3 ans, New Approach IRE et Mu'Ajiza GB, **1393/2**
- Conte Maltaix*, h, 9 ans, Astarabad USA et Rosalie Malta, **1366/1**
- Contendro**, h, 6 ans, Martillo GER et Noosham IRE, **1373**
- Cookilayone**, f, 5 ans, Rajsaman et Saroushka, **1373**
- Cool De Touzaine*, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Domitia, **1423/3**
- Coraldame**, f, 3 ans, Authorized IRE et Corabella, **1355/**
- Corentin Collonges*, h, 9 ans, Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, **1290**
- Costal'In Des Rocs**, f, 3 ans, Coastal Path GB et Grenad'In, **1360**
- Coup De Coeur**, h, 3 ans, No Risk At All et Cesarine Palace, **1431/4**
- Crack Math*, h, 9 ans, Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses, **1403/4**
- Crazy Luca**, h, 3 ans, Lucayan et Cancilla, **1372/2**
- Crazy Marta**, f, 4 ans, Martaline GB et Less Crazy, **1400/3**
- Crysking**, h, 8 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, **1406/2**
- Crystal D'Un Jour**, h, 10 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, **1407/5**
- Cutting King**, h, 9 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, **1373**
- Cutting Straight**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Cutting Edge, **1349/6**
- Cybor Del'Rais**, h, 8 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, **1346/1**
- Dakar*, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, **1394/**
- Dakharo**, h, 5 ans, Dream Well et Gallery'S Native, **1380**
- Dalila D'Airy**, f, 8 ans, Anzillero GER et Leisha D'Airy, **1371**
- Dalyson De Fangey*, f, 8 ans, Apsis GB et Oree Des Bocages, **1383/4**

- Daniar**, h, 4 ans, Rail Link GB et Starlin, **1384/3**
- Daragouin**, h, 8 ans, Saint Des Saints et Algarabia, **1423/2**
- Dararelle**, f, 8 ans, Daramsar et Quistrelle, **1366/2**
- Darjeling Bellevue**, h, 8 ans, Ballygarry IRE et Nocés D'Or, **1423/1**
- Dark Wood**, h, 8 ans, Bonbon Rose et Sherywood, **1410/1**
- De Bonne Grace**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Santa Bamba, **1388/2**
- Debonair**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Dedicace USA, **1407/**
- Defi Des Mottes**, h, 8 ans, Maresca Sorrento et Sara De Flee, **1370/5**
- Defi Des Mottes**, h, 8 ans, Maresca Sorrento et Sara De Flee, **1423/5**
- Delta Baie**, h, 8 ans, Crillon et Biquette (GB), **1346/**
- Deneliezh Pembo**, f, 8 ans, Dragon Dancer GB et Remungol De Pembo, **1370/**
- Derby Dete**, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Femme D'Honneur, **1363/1**
- Derby Plus**, h, 8 ans, Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins, **1366/4**
- Desire For Ever**, f, 3 ans, Martaline GB et Holystorm, **1395/4**
- Desirs Des Blaises**, h, 8 ans, Lucarno USA et Loutre, **1290**
- Destin Sacre**, h, 8 ans, Voix Du Nord et Legende Sacree, **1290/1**
- Dexter**, m, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Hideaway, **1389/1**
- Diamant American**, f, 4 ans, American Devil et Diamanta, **1428/7**
- Diana Royale**, f, 3 ans, Maresca Sorrento et Dana Royale, **1375**
- Dicla**, f, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Reghane, **1368/5**
- Didji Du Lac**, h, 8 ans, March Groom USA et Riviere Sauvage, **1373**
- Dilzana**, f, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et Amisana ITY, **1357/3**
- Dindin**, h, 8 ans, Balko et Taguy Star, **1438/**
- Dini**, h, 8 ans, Anabaa Blue (GB) et Kaberdini, **1419/5**
- Dinomix**, h, 3 ans, Doctor Dino et Star Lovina, **1402/**
- Dinozaure**, h, 4 ans, Doctor Dino et Jookhasi, **1387/7**
- Dionysos Colombe**, h, 8 ans, Balko et Sismaelle, **1290/**
- Don Iron**, h, 9 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, **1370/2**
- Donizetti**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Zanetta, **1356**
- Dorelko Des Obeaux**, h, 8 ans, Balko et Kore Des Obeaux, **1425/2**
- Dream Quality**, f, 6 ans, Dream Well et Qualyjenka, **1437/5**
- Dreammy Love**, f, 3 ans, Authorized IRE et Dreammy, **1388/7**
- Droit De Veto**, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, **1383/2**
- Drop The Pilot**, h, 3 ans, Protectionist GER et Droit E Devoir IRE, **1440**
- Duchesse De Launay**, f, 9 ans, Ballygarry IRE et Princesse Du Soir, **1351/2**
- Dufou D'Airy**, h, 8 ans, Legolas JPN et Lafolie D'Airy, **1373/**
- Duke Virginia**, f, 4 ans, Al Namix et Virginia Bella, **1357/5**
- Duper**, f, 4 ans, Whipper USA et Dulcica, **1357**
- Eagle Steal**, h, 7 ans, Turgeon USA et Kivole, **1386/3**
- Eausauvage Lanlore**, h, 7 ans, Ares De La Brunie et Kagura, **1356/1**
- Echo De Champdoux**, h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Pamela, **1398/4**
- Ecoute En Tete**, h, 7 ans, Ballygarry IRE et Raise, **1403/1**
- Ecoutille**, f, 7 ans, Buck'S Boum et Omblin, **1369/2**
- Eddy De Balme**, h, 7 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, **1394/2**
- Edgeoy**, h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Ireland, **1350/5**
- El Attilio**, h, 7 ans, Anzillero GER et Quieville, **1377/**
- El Gringo**, h, 7 ans, Kamsin GER et Cinecitta USA, **1398/2**
- Elixelle**, f, 7 ans, Coastal Path GB et Star D'Elle, **1370/4**
- Elixir Pearl**, h, 7 ans, Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp, **1412/2**
- Elmadam**, h, 5 ans, Martaline GB et Eladame, **1353/5**
- Elmadi**, f, 7 ans, Protektor GER et Non Dadi, **1410/3**
- Elvis De Balme**, h, 7 ans, Solar One et Faramine Pouilly, **1377/1**
- Embrun D'Oudairies**, h, 7 ans, Kapparde et Quecy De Chadzeau, **1425/1**
- Endless Risk**, h, 4 ans, No Risk At All et Endless Reverie, **1428/3**
- Enjeu D'Arthel**, h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Olga D'Arthel, **1376/2**
- Enki Baba**, h, 8 ans, Buck'S Boum et Baba San Siro, **1369/**
- Enrique Adventure**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, **1359/4**
- Enrique Adventure**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, **1414/3**
- Enzo Des Ongrais**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Nava Des Ongrais, **1368/3**
- Epergne**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Swan Lakes IRE, **1391**
- Epi Tete**, h, 7 ans, Buck'S Boum et Liste En Tete, **1383/**
- Epona Du Mathan**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Jeapano, **1399/1**
- Erik Le Viking**, h, 4 ans, Norse Dancer IRE et Petite Fantasia GB, **1354/4**
- Espion De Vindecy**, h, 5 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, **1351/4**
- Estillera**, f, 7 ans, Anzillero GER et L'Orchidee, **1409/4**
- Etincelle Du Rheu**, f, 3 ans, Al Namix et Lady Akara, **1375/7**
- Etoile Des Marais**, f, 7 ans, Ballygarry IRE et Up And Under, **1363/3**
- Everly Blue**, f, 7 ans, Tiger Groom GB et Cookie Blue, **1410/4**
- Extra Mome**, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Reve Mome, **1366**
- Extra Mome**, h, 7 ans, Spanish Moon USA et Reve Mome, **1410/**
- Extreme**, f, 7 ans, Denham Red et Tounet, **1410/2**
- Ezilda**, f, 3 ans, Diamond Boy et Darae, **1388**
- Facebook Jersey**, f, 6 ans, Hurricane Cat USA et Myrtille Jersey, **1368/1**
- Fahawro**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Maikawa, **1377/3**
- Fairy Moon**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Isloe De Penker, **1362/2**
- Faldex**, h, 4 ans, Falco USA et Laydex Du Frene, **1439/7**
- Faliska**, f, 6 ans, Della Francesca USA et Lalie, **1370**
- Famous Du Berlais**, h, 5 ans, Fame And Glory GB et Polly'S Present IRE, **1417/3**
- Fancytastic**, h, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Fancy Green, **1398/7**
- Fanon Du Breuil**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Mazagane, **1409/3**
- Fastelle**, f, 6 ans, Legolas JPN et Prestelle, **1404/3**
- Fatines**, f, 6 ans, Spirit One et Tadjike, **1363/2**
- Fava Has**, h, 8 ans, Kapparde et Fragante Royale, **1437**
- Fayas**, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Dedale, **1371/1**
- Fee Antique**, f, 6 ans, No Risk At All et Tampabella, **1369/**
- Ferblue**, m, 5 ans, Motivator GB et Blue Fern USA, **1380/4**
- Feu Follet**, h, 6 ans, Kapparde et Folle De Toi, **1376/1**
- Feu Follet Sivola**, h, 6 ans, Martaline GB et Une Par Une, **1436/3**
- Feuille De Vigne**, f, 6 ans, Kapparde et Soft Drink, **1383/**
- Feuille De Vigne**, f, 6 ans, Kapparde et Soft Drink, **1404/2**
- Fictif Gravel**, h, 6 ans, High Rock (IRE) et Parana De Gravelle, **1367/2**
- Figuro**, h, 6 ans, Yeats IRE et Annaland, **1376/3**
- Filup**, h, 6 ans, Cokoriko et Qartouche, **1353/1**
- First De Prairie**, h, 6 ans, Tirwanako et Victoir De Prairie, **1373/4**
- Fiumicina**, f, 4 ans, Konig Turf GER et Happy Fellow, **1430/**
- Flag Star**, h, 6 ans, Satri IRE et Taguy Star, **1385/4**
- Flameico**, m, 3 ans, Falco USA et Meldown, **1440/2**
- Flamme Rouge**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Fidelety, **1391/3**
- Flash De Cheneau**, h, 6 ans, Coastal Path GB et Mimiska, **1367/1**
- Fleche Rouge**, f, 5 ans, Crillon et Fidelety, **1392/3**
- Fleur D'Estruval**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Uzes D'Estruval, **1368/2**
- Fleur De Brueyre**, f, 7 ans, Denham Red et Loutte De Brueyre, **1346/4**
- Fleur Irlandaise**, f, 6 ans, No Risk At All et Orlandaise, **1373/**
- Flicka D'Olivate**, f, 6 ans, Coastal Path GB et Komunion, **1371**
- Floraci Kap Dumont**, f, 6 ans, Kap Rock et Flore Du Mont, **1356/**
- Florence**, f, 4 ans, French Fifteen et Luna Gulch, **1439/6**
- Flying Mondas**, h, 6 ans, Mohandas et Qualypso D'Ace, **1373/3**
- Folie Passagere**, f, 5 ans, Kapparde et Garyline, **1430/**
- Folish Moon**, f, 6 ans, Spanish Moon USA et Girl Folish, **1409**
- Folsom Prison**, h, 6 ans, No Risk At All et Think About, **1435/4**
- Foreign Flower**, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Fleur Des Villes, **1398/6**
- Fornelli**, m, 3 ans, Kapparde et Iris Du Berlais, **1402/**
- Forza Di Garry**, h, 6 ans, Ballygarry IRE et Rafune De Ladalka, **1409/2**
- Francois Premier**, h, 3 ans, Vision D'Etat et Molly Has, **1399/**
- Friday Thirteen**, h, 3 ans, Muhtathir GB et Visby, **1440/5**
- Full Bazar**, h, 6 ans, Lord Du Sud et Polka Rose, **1404/**
- Furibon**, h, 6 ans, Balko et Harielle li, **1367/4**
- Furie Precieuse**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Precieuse Pepite, **1423/4**
- Gaboriot**, h, 5 ans, Muhtathir GB et Uddy, **1407/1**
- Gaelik First**, f, 6 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), **1437/**
- Gage De Reussite**, h, 5 ans, Network GER et Joly Nelsa, **1380/5**
- Gagneur**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Suite, **1398/**
- Gai Luron**, h, 5 ans, Samum GER et Santa Bamba, **1403/2**
- Gaius**, h, 5 ans, Leroidesanimaux BRZ et Upperville IRE, **1351**
- Gala D'Arthel**, f, 5 ans, Rail Link GB et Olga D'Arthel, **1436/**
- Galassia**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Rabiavince, **1378/7**
- Galien De Lagarde**, h, 5 ans, Kap Rock et Septine, **1356/2**
- Galeo Conti**, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Gazelle Lulu, **1352/1**
- Gallipoli**, h, 4 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), **1384/2**
- *Galop Marin IRE**, h, 9 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, **1435/3**
- Galopin De Balme**, h, 5 ans, Cima De Triomphe IRE et Jearde Rederie, **1374/**
- Galvardena**, h, 5 ans, Samum GER et Nota Bene, **1401/4**

<i>Gang Gang</i> , h, 5 ans, Nom De D'La et Kim Alex, 1358	<i>Giotto Des Plachis</i> , h, 5 ans, Nidor et Rometta, 1401/	<i>Hakir</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Revathou, 1434/	He Loves Me , h, 10 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), 1417/4
<i>Gang Gang</i> , h, 5 ans, Nom De D'La et Kim Alex, 1414/4	<i>Gironde</i> , f, 5 ans, Network GER et Tamise, 1401/1	<i>Halasko</i> , h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Reve Alex, 1397/7	Heart Wood , h, 3 ans, Choeur Du Nord et Miss Nikita, 1348/2
Garasil , h, 8 ans, Blue Bresil et Niagara L'Amandour, 1350/3	Givemefive , h, 3 ans, Gemix et Helsinka, 1402/4	<i>Halco De Bersy</i> , h, 4 ans, Falco USA et Ondine De Bersy, 1379	<i>Heidi Du Seuil</i> , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Nina Du Seuil, 1378/
<i>Gard Feel</i> , h, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Une Dame De Fer, 1401/	<i>Glamoure</i> , f, 5 ans, Montmartre et Une Nana, 1378/6	<i>Hallegrø</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Precieuzè, 1397/4	<i>Heidie Will</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Bonne Graine, 1358/4
<i>Gardez La Monnaie</i> , f, 5 ans, Fame And Glory GB et Allez Les Rouges, 1430/	<i>Gloria Du Morvan</i> , f, 5 ans, Lord Du Sud et Pipelette, 1361/1	Halo On Fire , h, 4 ans, Papal Bull GB et Joly Berengere, 1428/4	Helianthus , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Great Dark Lady, 1427/
Garò De Juilley , h, 9 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 1435/6	<i>Gnafron</i> , h, 5 ans, Shamalgan et Vared, 1436/1	<i>Halteas Debelair</i> , f, 4 ans, Falco USA et Strip Tease, 1365	<i>Helios Allen</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Silane, 1397
Garou De Juilley , h, 9 ans, Ungaro GER et Halbina De Juilley, 1373/5	<i>Godomar</i> , h, 5 ans, Samum GER et Bonjour Madame, 1426/4	Halthia Des Obeaux , f, 3 ans, Alianthus GER et Halisa Des Obeaux, 1388/4	Hell Boy , h, 7 ans, Martaline GB et Queen Margot, 1352/2
<i>Gasby Des Planches</i> , h, 5 ans, Maresca Sorrento et Rosee Des Planches, 1401/2	Gogo Danseuse , f, 5 ans, Cokoriko et Baba San Siro, 1411	Hamilton D'Ygrande , h, 4 ans, American Post GB et Lady Shuffle, 1418	<i>Helliot</i> , h, 4 ans, Kandidate GB et Passemare, 1405/
<i>Gasconne</i> , f, 5 ans, Peer Gynt JPN et Bastide, 1364/4	Gold Cent , f, 4 ans, Doctor Dino et Chic Alors, 1391/1	<i>Hano De Loi</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 1379/2	<i>Hello Ball</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Nessy De Chadzeau, 1397/
<i>Gastibelza</i> , f, 5 ans, Crossharbour GB et Sydney Australia, 1383/1	Golden Dawn , f, 4 ans, Doctor Dino et Goldflake, 1345/1	<i>Happy Des Bruyeres</i> , f, 4 ans, Maresca Sorrento et Innsbruck, 1421	<i>Helodie Du Large</i> , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 1365/4
<i>Gaylord Delafayette</i> , h, 5 ans, Lord Du Sud et Queen De Lafayette, 1290/	Golden Doc , h, 5 ans, Doctor Dino et Khasma IRE, 1380	<i>Happy Joy</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Sweet Joy, 1434/2	Hemerocalle , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Soie De Beaufai, 1418/2
<i>Gazee De Bedon</i> , f, 5 ans, Legolas JPN et Kerosene De Bedon, 1290/5	Golden Sand , h, 3 ans, Martinborough JPN et Luna Sand, 1390/3	<i>Happy Lann</i> , f, 4 ans, Alianthus GER et Akilann, 1415/5	<i>Hemevoici</i> , h, 4 ans, Saint Des Saints et Montbresia, 1387/3
Gazelle Mail , f, 5 ans, Poliglote (GB) et True Love Mail, 1364/3	Golden Son , h, 3 ans, Martaline GB et Thou In Gold, 1395/1	Happy Roque , f, 4 ans, Crillon et Volte De La Roque, 1430	<i>Heole Black</i> , h, 4 ans, Network GER et Ode Rock, 1397
Geelong Sport , f, 5 ans, No Risk At All et Australia Sport, 1430/4	Golfing Du Moulin , h, 3 ans, Montgolfier GER et Tequeromas GER, 1416/1	Harcadian , h, 4 ans, Conillon GER et Line Des Landes, 1387	Hep De Thaix , f, 4 ans, Coastal Path GB et Rubillite, 1400/
Gemini D'Ax , h, 5 ans, Gemix et Dores Et Deja, 1380/3	<i>Gorgeous Lady</i> , f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Ti Girl Lady, 1361	<i>Hardi Les Gars</i> , h, 4 ans, Network GER et Sortie De Secours, 1428/	Hera De L'Aunay , f, 4 ans, Conillon GER et Brise De L'Aunay, 1408/3
<i>Gemixa</i> , f, 5 ans, Gemix et Ohana, 1367/	Goutte De Thaix , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Nona Allegrina, 1419/3	<i>Hardouinaye Clermo</i> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Verbania, 1365	<i>Hercule Collonges</i> , h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Saturne Collonges, 1397/
Gemohio , f, 5 ans, Gemix et Kenohio, 1430/	Graal Du Seuil , h, 5 ans, Fuisse et Victoria Du Seuil, 1422/4	<i>Haresca Du Tabert</i> , f, 4 ans, Maresca Sorrento et Vahinee Du Tabert, 1378/3	Hèrè He Comes , h, 6 ans, Loup Breton (IRE) et Seule A Paris, 1377/5
<i>General En Chef</i> , h, 5 ans, Martaline GB et Sortie De Secours, 1380/1	<i>Grand Monsieur</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Ruth, 1436/	<i>Harmonie De L'Arie</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Traviole De L'Arie, 1408/1	Hermann Clermont , h, 4 ans, Al Namix et Abeona De Clermont, 1434/3
<i>Genoah</i> , f, 5 ans, Masterstroke USA et Valence, 1419/1	Grandeur Nature , h, 5 ans, Lord Du Sud et Radio Saint Voir, 1352/3	<i>Harmony Rodino</i> , f, 4 ans, Axxos GER et Riviere Normande, 1358/1	<i>Hermes De Bellouet</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Melody De Bellouet, 1365/2
<i>Gentleman De Reve</i> , h, 5 ans, Maresca Sorrento et Allez De Reve, 1429/5	<i>Grangousie Chaluzy</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Reglisse Chaluzy, 1401/	<i>Harry Brown</i> , h, 4 ans, Kitkou et Popins, 1405/3	<i>Hermes De Mee</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Uppsa De Mee, 1379/1
<i>Gento Des Obeaux</i> , h, 5 ans, Al Namix et Quenta Des Obeaux, 1429/3	<i>Gratos De L'Isle</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Quetsche De L'Isle, 1380/2	<i>Harry Conti</i> , h, 4 ans, Network GER et Toscana Conti, 1397/5	Hermine Madrik , f, 4 ans, Saint Des Saints et Sunday Madrik, 1428/
<i>Georges Jean</i> , h, 5 ans, Rail Link GB et Lady De Vesvre, 1380	<i>Gravina</i> , f, 5 ans, Khalkevi IRE et Lettiland, 1378/5	<i>Hastus</i> , f, 4 ans, Network GER et Quartouche, 1428	<i>Hermione D'Arthel</i> , f, 4 ans, Coastal Path GB et Olga D'Arthel, 1400/
<i>Georgia Parcs</i> , f, 5 ans, My Risk et Tistairly, 1354/	Grazano , h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Madonje GER, 1376	<i>Hatchoublicane</i> , f, 4 ans, Nicaron GER et Une De Ciergues, 1428	Heroine Smart , f, 4 ans, Elusive City USA et Algrey Saintmartin, 1400
Gesko , h, 5 ans, Balko et Alvina, 1407/	Great Parade , h, 7 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 1353/2	<i>Haut Folin</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Venise, 1397/6	<i>Heroique De Maulde</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Ondine De Brejoux, 1365/3
Gex , h, 5 ans, Khalkevi IRE et Mexcala, 1374/	Great Paul , h, 8 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 1406/	<i>Haut Morvan</i> , h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Teskaline, 1381/5	<i>Heros</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et La Colombe D'Or, 1397
Ghosty Rosetgri , h, 5 ans, Prince Des Bois et Old Ghosts, 1351	<i>Grivetta</i> , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Arivolie, 1422/2	<i>Haut Rivage</i> , h, 4 ans, Buck'S Boum et Dame Jeanne, 1397/	High Alert , h, 4 ans, Rajsaman et Blazing Mary, 1358/3
<i>Gigolo Des Mattes</i> , h, 5 ans, Barastraight (GB) et Oance, 1364/2	<i>Habitante</i> , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Parallele, 1379	Haute Correze , f, 9 ans, Olzarte De Collongues et Hestampe Japonaise, 1356	<i>High Fashion</i> , f, 4 ans, Crillon et Odyssee Du Cellier, 1389/6
Gilou Cat , h, 5 ans, Cat Junior USA et Stoa IRE, 1346/	<i>Hadaline</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Abacab, 1391	<i>Hava Du Doubs</i> , f, 4 ans, Papal Bull GB et Une Dame D'Avril, 1405/4	High Rocko , h, 5 ans, High Rock (IRE) et Dannkoe, 1422/3
Gingembre Menthe , h, 5 ans, Barastraight (GB) et Jolie Menthe, 1385/3	Haie D'Honneur , f, 4 ans, Fame And Glory GB et Flower Des Champs, 1430/7	<i>Havana Du Lemo</i> , f, 4 ans, Sri Putra GB et Swing Du Lemo, 1418/3	<i>Highlander</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Vaudaire, 1379/4
Ginja Des Tailons , f, 4 ans, Masterstroke USA et Rosee Matinale, 1439/5	<i>Haiko</i> , h, 4 ans, Full Of Gold et Passion Des Aulmes, 1421/2	<i>Havanea</i> , f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Silverlea, 1389/5	<i>Hilona Du Trianon</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Ulladance, 1415/
<i>Gino Dino</i> , h, 5 ans, Doctor Dino et Tajji, 1436/2	Hakela Du Seuil , f, 4 ans, Poliglote (GB) et Sweet Laly, 1430	Hawai Du Berlais , f, 3 ans, Martaline GB et Hilton Du Berlais, 1375/1	<i>His Own Star</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Victoria'S Star, 1411/3
	<i>Hakir</i> , h, 4 ans, Coastal Path GB et Revathou, 1365/5	<i>He La Voila</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Royale Kilauea, 1379/7	<i>Histoire D'Amis</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Espresso, 1415/4

- Histoire De*, h, 4 ans, Montmartre et Sans Histoire, **1397/1**
- Histoire De Coeur*, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Toque Rouge, **1378/2**
- Histoire Rose*, f, 4 ans, Saddex (GB) et Prime Rose, **1378/1**
- Historiette*, f, 4 ans, Full Of Gold et Aquia, **1415/1**
- Ho La La Forez*, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez, **1405/**
- Ho Que Oui**, f, 4 ans, Network GER et Highest Card, **1427/1**
- Hobereau*, h, 4 ans, Cokoriko et Omblin, **1418/**
- Hokusai Vallis*, h, 4 ans, Martaline GB et Athena Vallis, **1379/5**
- Hola Que Tal*, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Quizas Jolie, **1397/2**
- Hold Up Tiepy*, f, 4 ans, It'S Gino GER et Naltiepy, **1428/**
- Homesun*, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Bastide, **1384/**
- Homesun*, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Bastide, **1405/2**
- Honesta**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Iwantyouback, **1354/5**
- Honneur D'Ajonc**, h, 4 ans, Diamond Boy et Fleur D'Ajonc, **1387**
- Honneur Star*, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Charmante Star, **1397**
- Honoris Causa*, f, 4 ans, Saint Des Saints et Reflexion, **1379/6**
- Hoopa*, f, 4 ans, Voiladenuo et Baie Royale, **1345/3**
- Hopla D'Ace*, h, 4 ans, Legolas JPN et Venus D'Ace, **1428/2**
- Hoppesfull Has**, h, 3 ans, Martaline GB et Horabora Has, **1413/4**
- Horcalin*, h, 4 ans, Sri Putra GB et Orcaline, **1415/2**
- Hors Pair**, h, 4 ans, Network GER et Ulyssia Royale, **1384/**
- Horus D'Aubrelle*, h, 4 ans, Balko et Brise D'Aubrelle, **1365/1**
- Hosaville*, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Rosaville, **1379/3**
- Houji*, f, 4 ans, Saint Des Saints et Astarte, **1378/4**
- Houle D'Oudairies*, f, 4 ans, Kapparde et Dame D'Oudairies, **1400/**
- Howareyou**, h, 3 ans, Thewayyouare USA et Yummy, **1372/**
- Hozay De Mael*, h, 4 ans, Honolulu IRE et Redingote, **1397/**
- Hozil*, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Quieville, **1397/3**
- Hudson Dubreau*, h, 4 ans, Voiladenuo et Lonita D'Airy, **1405/1**
- Hudson Park**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Adeje Park IRE, **1440**
- Hudson Sport**, h, 4 ans, Waldpark GER et Valenciennes (IRE), **1358/5**
- Hun Ange Vint*, h, 4 ans, Sinndar IRE et Soupe Angevine, **1415/3**
- I'M Walkin'**, h, 4 ans, Martaline GB et Tango Lima, **1396/5**
- Jamastar*, h, 3 ans, Balko et Victoria'S Star, **1349/7**
- Japyx*, h, 3 ans, Montmartre et Magenta, **1433**
- Jarak*, h, 3 ans, Karakter IRE et Abacab, **1402/**
- Iban Roque**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Baby Cat Delaroque, **1402/3**
- Ibiza Des Mottes*, f, 3 ans, Blue Bresil et Sun Des Mottes, **1420/5**
- Icare Conti*, h, 3 ans, Lauro GER et Regina Conti, **1433/5**
- Ice Coast*, h, 3 ans, Coastal Path GB et Chez Lulu, **1413/3**
- Iceo Madrik**, h, 3 ans, Choeur Du Nord et Sunday Madrik, **1349/1**
- Ici Avrilly*, f, 3 ans, Fly With Me et Souris Blanche, **1372/**
- Icone D'Aubrelle**, h, 3 ans, Cokoriko et Tiree A Part, **1413/1**
- Icone D'Oudairies*, f, 3 ans, Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau, **1431/5**
- Ideal Du Chenet**, h, 3 ans, Martaline GB et Viviane Royale, **1390/1**
- Ideal Du Seuil*, h, 3 ans, Rail Link GB et Marie Du Seuil, **1382/**
- Idee Klass**, f, 3 ans, Lauro GER et Far Reaching, **1372/5**
- Ienna*, f, 3 ans, Cokoriko et Kenna, **1433/6**
- Ifrane*, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Une Histoire, **1424/5**
- Ikarak*, h, 3 ans, Karakter IRE et Une Idee, **1402/2**
- Ikaria*, f, 3 ans, Doctor Dino et Belle Ile, **1347/7**
- Ikoriko**, f, 3 ans, Cokoriko et Markise D'Agrostis, **1388/3**
- Ile Aux Perles**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Perle Sainte, **1355/3**
- Ile Du Large**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Terre Et Mer, **1388/5**
- Iliade D'Estruval*, f, 3 ans, No Risk At All et Saison D'Estruval, **1416/3**
- Iliade De Berce**, f, 3 ans, Falco USA et Eurasie Des Francs, **1355/5**
- Illiade De Sivola**, f, 3 ans, Noroit GER et Little Memories IRE, **1360/1**
- Illico Des Bordes**, h, 3 ans, Crillon et Nostra Des Bordes, **1393**
- Ilvientdela Baie**, h, 3 ans, Crillon et Montaraza, **1432/4**
- Ilyva*, h, 3 ans, Voiladenuo et Carla Sacha, **1402/1**
- Image De Sivola*, f, 3 ans, Vision D'Etat et Betise De Sivola, **1416/5**
- Imagine Allen*, f, 3 ans, Manatee GB et Babylone Allen, **1420/2**
- Imagot*, h, 3 ans, Falco USA et Lalie, **1433/**
- Imena Bella*, f, 3 ans, Montmartre et Parade, **1433**
- Imenhotep**, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Crackovia, **1395/6**
- Immortelle*, f, 3 ans, Boris De Deauville (IRE) et Rive Gauche, **1347/2**
- Imperium*, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Bella Napoli, **1372/**
- In Your Dreams**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Ladeka, **1440/4**
- Incarne Le Reve*, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Regle De L'Art, **1433**
- Independencia*, f, 3 ans, Coastal Path GB et Angie Jolie, **1388/**
- Indice De Ciergues*, h, 3 ans, Candidate GB et Magicielle, **1433/**
- Indigo Des Issards*, h, 3 ans, Network GER et Rapiere, **1433/7**
- Indivis*, h, 3 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacart, **1399/3**
- Inedit De Ciergues*, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Think About, **1344/5**
- Inedit De Mee**, h, 3 ans, Kapparde et Capallyne, **1390/2**
- Ines Du Chenet**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Orthence, **1388/1**
- Infinite**, f, 4 ans, Diamond Boy et Ybarra, **1439/1**
- Influence Bere**, f, 3 ans, Peer Gynt JPN et Triple Witching USA, **1360/2**
- Ingenieuse**, f, 3 ans, Manatee GB et Taquineuse Esqua, **1344/**
- Iniesta Du Gouet**, h, 3 ans, Coastal Path GB et Santamel, **1349/2**
- Innocent Bambino*, h, 3 ans, Cokoriko et Chanceuse, **1433**
- Intense Raffles*, h, 3 ans, Martaline GB et Une Artiste, **1433/1**
- Intenzo Sport**, h, 3 ans, Manatee GB et Brasilia Sport, **1360/4**
- Invincible Fighter**, h, 10 ans, Nickname et Bahama Pearl, **1419/2**
- Invite D'Honneur**, h, 3 ans, Camelot GB et Kalla GB, **1344/4**
- Ire Light*, f, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Or Light, **1375/3**
- Irish Douk**, h, 8 ans, Irish Wells et Doukanane, **1368/**
- Irish Douk**, h, 8 ans, Irish Wells et Doukanane, **1414/**
- Iroko*, h, 3 ans, Cokoriko et Boscraie, **1433/2**
- Ironie Du Lac**, f, 4 ans, Kamsin GER et Roue De Secours, **1391/5**
- Ironique*, h, 3 ans, Elliptique (IRE) et Teskaline, **1348/4**
- Ironman Des Places**, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Queen Des Places, **1431/2**
- *Irresistible POL**, f, 3 ans, Silvaner GER et Irkucja POL, **1355/2**
- Is Tra*, f, 3 ans, Karakter IRE et Porte D'Auteuil, **1424/1**
- Isa**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Charbelle, **1427/2**
- Isaac D'Aubrelle**, h, 3 ans, Rail Link GB et Etoile D'Aubrelle, **1360/3**
- Isarak**, h, 3 ans, Karakter IRE et Maybewave, **1348/6**
- Isidor*, h, 3 ans, Nidor et Couleur Bernebeau, **1390/**
- It'S Easy**, f, 3 ans, Kapparde et Indietra USA, **1431/3**
- Ivanohe*, h, 3 ans, Cokoriko et Cavalerie, **1433/3**
- Iyoko*, f, 3 ans, Cokoriko et Alystok, **1433/4**
- Izaiir**, h, 3 ans, Walzertakt GER et Vicki, **1432/5**
- J'Va Yale**, h, 9 ans, East Of Heaven IRE et Yaka Yale, **1407/4**
- Jarry Wells**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Tiger Cliff, **1439/2**
- Jazzy Du Lemo**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Dysprosit GER, **1359/2**
- Jimble Moon**, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Jimkale, **1383/3**
- Jojobo**, f, 3 ans, Goken et Jabberwocky GB, **1375**
- Junta Post**, f, 4 ans, American Post GB et Juntina, **1430/6**
- Kaddex De La Cour**, h, 7 ans, Saddex (GB) et Kiva De La Vallee, **1369/4**
- Kami Kaze**, h, 10 ans, Martaline GB et Georgienne, **1437/4**
- Kamus**, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Karmine GER, **1393/5**
- Kaprad**, f, 6 ans, Kapparde et Layrad, **1404/5**
- Kaprose D'Anjou**, f, 5 ans, Kapparde et Rosane, **1411/4**
- Kapteen**, h, 6 ans, Kap Rock et Manson Teene, **1437/7**
- Kaskad Coko**, f, 4 ans, Cokoriko et Kalta (IRE), **1392/2**
- Kauto Maui**, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Kauto The Queen, **1402/5**
- Kawi**, h, 12 ans, Tiger Groom GB et Kadalka, **1409/5**
- Keltia De Kerbarh**, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Etoile De Kerbarh, **1421/4**
- Kentaway**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Floredargent, **1395**
- Keradam**, h, 4 ans, Kapparde et Linadame, **1434/5**
- Kerbochet**, h, 6 ans, Vision D'Etat et Chi Wara Sheba, **1364/1**
- Kheliana Choep**, f, 5 ans, Kheleyf USA et Zaliana, **1385**
- Khight Rock Bey**, h, 7 ans, High Rock (IRE) et Cahuete, **1366/3**
- King Elvis**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Grasca, **1377/4**
- King Goubert**, h, 8 ans, Martaline GB et Madoudal, **1412/6**
- King Of Run**, h, 6 ans, Born King JPN et Running Running, **1398**
- King Woody**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Kerosene Noire, **1418/4**
- Kolantas**, h, 6 ans, Davidoff GER et Cazoul Des As, **1425/4**
- Kolina Has**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Kotkibed, **1430/2**
- Kovas Has**, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Kotkibed, **1348/7**
- L'Astalara**, f, 4 ans, Cokoriko et L'Astina, **1400/2**
- L'Au Dela**, h, 3 ans, Lord Du Sud et L'Audacieuse, **1440**
- L'Aubonniere**, f, 4 ans, Doctor Dino et Turbotiere, **1396/3**

- L'Autonomie**, f, 6 ans, Blue Bresil et L'Automne, **1435/1**
- ***L'Irlandaise GB**, f, 3 ans, Geordieland et Night Symphonie GB, **1388/**
- La Bondue**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Val D'Aumane, **1438**
- La Girl**, f, 5 ans, Myboycharlie IRE et La Buena IRE, **1361/2**
- La Mome Du Paradis**, f, 3 ans, Manbolix et La Deauvillaise, **1360/**
- La Panthere Grise**, f, 4 ans, Diamond Boy et Draga, **1411/**
- Labelle Kaillila**, f, 3 ans, Authorized IRE et Kaillila River, **1420/3**
- Lad Du Bourg**, h, 5 ans, Linda'S Lad (GB) et Rose Du Bourg, **1380/**
- Lady Barbarella**, f, 3 ans, Kapgarde et Petite Fantasia GB, **1355/4**
- Lady Hanwell**, f, 4 ans, Authorized IRE et Font Froide, **1389/4**
- Ladyville**, f, 4 ans, Doctor Dino et Ladytown, **1396/2**
- Latina**, f, 5 ans, Top World et Tippula, **1361/5**
- Latino Des Isles**, h, 3 ans, Martaline GB et Isle Enchantee, **1431/6**
- Le Grand Vert**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Eliga, **1437/**
- Le Listrac**, h, 4 ans, Balko et Margonote, **1396/4**
- Le Mans**, h, 8 ans, Le Fou (IRE) et The Race, **1398/5**
- Le Meluffo**, h, 11 ans, Califet et La Balme, **1410**
- Le Patron**, h, 3 ans, Balko et La Loute, **1413/**
- Le Roger**, h, 9 ans, Puit D'Or IRE et Call Me Nana, **1414/**
- Le Roi Jean**, h, 4 ans, Shakespearean IRE et April Day, **1418/5**
- ***Leierspielerin GER**, f, 7 ans, Eden Rock GER et Lautenspielerin GER, **1373/1**
- Les Couz**, h, 3 ans, Saddex (GB) et Electrastar, **1424/2**
- Less You Run**, h, 3 ans, Montmartre et Less Crazy, **1413/2**
- Let Me Love**, f, 4 ans, Authorized IRE et Lady D'Ogenne, **1396/1**
- Limpopo Has**, h, 7 ans, Ballingary IRE et Taradissima Has, **1409/1**
- Lina Rez**, f, 4 ans, Martaline GB et Dona Rez, **1430**
- Linda'As**, h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Ansoon, **1369**
- Lion De Lisboa**, h, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et Gamine De Lisboa, **1345/4**
- Lizzano**, h, 5 ans, Ilbarritz et Larvichou, **1361/4**
- Loie Belle**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Lottie Belle, **1382/1**
- Lolly Flight**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Lover Flight, **1354/2**
- Loquas**, h, 3 ans, It'S Gino GER et Hera Bonitas, **1393/4**
- ***Lorason GB**, h, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Loralas, **1349/4**
- Lorca Malpic**, f, 5 ans, Last Train GB et Ashtar, **1356/5**
- Lorddelouest**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Huzyreine, **1440/7**
- Losange Vert**, h, 4 ans, Montmartre et Sweet Valrose, **1396/6**
- Love Des Obeaux**, f, 4 ans, Al Namix et La Bessiere, **1381/**
- Lyon Clermont**, h, 7 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, **1412/4**
- ***Madame Moonie GER**, f, 4 ans, Sea The Moon GER et Madame Sophie GER, **1381/7**
- Mado**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Madonna Du Berlais, **1391/2**
- Magic Leg'S**, f, 5 ans, Legolas JPN et Lounamaja, **1429/2**
- Magic Marvel**, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Belle Saga, **1390/4**
- Magic Nonantais**, h, 4 ans, Doctor Dino et Divine Nonantaise, **1428/1**
- Maille Story**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Maille Anaa, **1345**
- Mako Of The Glade**, h, 3 ans, Masterstroke USA et Tachibana USA, **1372/3**
- Mandurose**, f, 3 ans, Manduro GER et Fabannso, **1344/3**
- Manzon**, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Respite GB, **1393**
- Marechal Desjy**, h, 3 ans, Kitkou et Sea Dame, **1399/4**
- Margaret'S Legacy**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Caphira GB, **1389/2**
- Mariauha**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Mangenie, **1388**
- Martator**, h, 4 ans, Martaline GB et Tornada, **1389/3**
- Martin Du Bourg**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Rose Du Bourg, **1432/6**
- Marty Mcfly**, h, 5 ans, Brave Mansonnien et Singapore Guest, **1354/1**
- Master Gold**, h, 5 ans, Masterstroke USA et Fleche Restee, **1437/**
- ***Mcgroarty IRE**, h, 10 ans, Brian Boru GB et Uffizi IRE, **1377/**
- Mehyt**, h, 6 ans, Muhtathir GB et Delta Du Nil, **1346/**
- Milos**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Little Hippo GB, **1430/5**
- Mindful**, f, 3 ans, Rio De La Plata USA et Bold Mistress, **1420/**
- Mirabellas**, f, 4 ans, Kamsin GER et Sancta Marias, **1434/4**
- Miracle De Houelle**, h, 4 ans, Martaline GB et Zandalee, **1354/6**
- Miralago**, h, 3 ans, Doctor Dino et Street Party, **1393/3**
- Mirazi**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Mirakaline, **1421**
- Miss Braltar**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Hopamare, **1391/6**
- Miss Laura**, f, 6 ans, Lauro GER et Miss Lina, **1369/5**
- Miss Saddex**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Marvaline, **1411/1**
- Mister Bint**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Bint Makbul GB, **1384/4**
- Mon Doudou**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Nice Chief, **1432/2**
- Money Back**, f, 5 ans, Never On Sunday et Relais D'Aumale GB, **1426/2**
- Montgeoffroy**, h, 6 ans, Doctor Dino et Bonne Gargotte, **1377/2**
- Monty Saga**, h, 5 ans, Toni Blue et Dolce Bambina, **1437/1**
- Moodly**, f, 6 ans, Poliglote (GB) et Mood, **1412/5**
- Moringa**, h, 3 ans, Kheleyf USA et L'Aventura, **1395/7**
- Mourinho Has**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Monika, **1348/3**
- Musica'S Devil**, h, 4 ans, American Devil et Ana Musica, **1345/5**
- Myboy**, h, 8 ans, American Post GB et Mamitador (GB), **1438**
- Mystical**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Dikanika, **1387/6**
- Na Has**, m, 3 ans, Saint Des Saints et Chegei Has, **1390/6**
- Naaqoos Flow**, h, 5 ans, Naaqoos (GB) et Lady Flow, **1438/4**
- Nambiti**, h, 3 ans, Walk In The Park IRE et Cheyrac, **1399/2**
- Neli Has**, f, 4 ans, Kapgarde et Jolie De Ballon, **1430/3**
- Neptune Divine**, f, 5 ans, Protektor GER et Fleur Divine, **1362/1**
- Nile Paris**, h, 7 ans, Apsis GB et Nini De Paris, **1412/1**
- Ninabela Has**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Nice To Meet You, **1388/6**
- No Going Back**, h, 3 ans, Nathaniel IRE et Morning Dust (IRE), **1393**
- No Shoes On**, f, 4 ans, Martaline GB et Shoeless, **1439/**
- Normande**, f, 4 ans, Scalo GB et Winner In Love IRE, **1439/**
- Norse Wave**, f, 10 ans, Norse Dancer IRE et Wave Goodbye, **1370**
- Norse Wave**, f, 10 ans, Norse Dancer IRE et Wave Goodbye, **1409**
- Numerus Borget**, h, 3 ans, Nicaron GER et Feuille De Route, **1393/6**
- Obeone**, f, 4 ans, Muhtathir GB et My Fair Lady, **1381/1**
- Odiago**, h, 3 ans, Night Wish GER et Madonna Du Berlais, **1440/1**
- One Call Away**, f, 5 ans, Naaqoos (GB) et Sea Away, **1429/4**
- One Story**, f, 4 ans, Spirit One et Cover Story, **1392/**
- ***Orange Diamond (FR)**, h, 3 ans, Diamond Boy et Orange Bitter, **1390/7**
- Orchestral Davis**, f, 4 ans, Doctor Dino et Trumpet Davis, **1439/4**
- Osso Bello**, h, 13 ans, Corri Piano et Sweet Valrose, **1363/5**
- Ostrava Du Berlais**, f, 3 ans, Kapgarde et Crystal Du Berlais, **1375/6**
- ***Ouessant IRE**, h, 4 ans, Ocovango GB et Chinonaise, **1428/6**
- Ouragan Indien**, h, 5 ans, Muhtathir GB et Qingdao (IRE), **1419**
- Pacha Senam**, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Saga De Senam, **1374/1**
- Pachas**, h, 4 ans, Rail Link GB et Sans Excuse, **1427/3**
- Paint Prince**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Painted Girl, **1382/2**
- ***Paolo (FR)**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Miss Country, **1354/3**
- Paradise Island**, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Sugar Paradise IRE, **1351/1**
- Particuliere Dream**, h, 3 ans, Peer Gynt JPN et Particuliere (GB), **1344/2**
- ***Peggy GER**, f, 6 ans, Jukebox Jury (IRE) et Paradise Search IRE, **1385**
- Petit Tonnerre**, h, 3 ans, Waldpark GER et Perpette, **1348/1**
- ***Pinaclouddown IRE**, h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, **1386/4**
- Pitlochry**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Peace Touch, **1422/1**
- Plate Bande**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Autoritaire, **1419**
- Pleasure**, f, 3 ans, Kamsin GER et Petale Rose, **1416/4**
- Poliric**, h, 6 ans, Cokoriko et Polimere, **1435/2**
- Poly Grandchamp**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, **1394/3**
- Poonam**, h, 10 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, **1371/4**
- Poplar Square**, h, 4 ans, Turgeon USA et Polimka, **1439**
- Pragelor**, h, 8 ans, Al Namix et Pragelata GER, **1385/1**
- Presidentsainlouis**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Miss Courteillaie, **1387/**
- Primco**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Pafadas, **1395/2**
- Prince De Bellouet**, h, 9 ans, Balko et Sainte De Bellouet, **1438/1**
- Prince Vert**, h, 4 ans, Buck'S Boum et Princesse Lucie, **1421/1**
- Princesse D'Angers**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Perceverense, **1392/4**
- Princesse Meturie**, f, 10 ans, Princeton et Miss Ramic, **1363/4**
- Priority**, f, 3 ans, Kapgarde et Peace City, **1375/2**
- Project Fear**, h, 4 ans, Intello (GER) et Miss Lech USA, **1345/**
- Pucket'S Dream**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Cridoun, **1381/**
- Pulp**, h, 3 ans, War Command USA et Spirit Of Queen, **1424**
- Pyramid Burg**, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, **1437**
- Quart De Roi**, h, 9 ans, Kingsalsa USA et Wells Vision GER, **1369/**
- Queen Du Berlais**, f, 4 ans, Muhtathir GB et King'S Daughter, **1396/7**

- Queen Of Elegance**, f, 3 ans, Triple Threat et Elegante, **1372/6**
- Queen'S Shabby**, f, 4 ans, Kapgarde et Shabby Gold, **1411/5**
- Raffles Carlo**, f, 3 ans, Martaline GB et Gitane Du Berlais, **1375/5**
- Rappeur Des Mottes**, h, 9 ans, Racinger et Camille Des Mottes, **1369/1**
- Red Alex**, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Rouge Amour, **1348/**
- Red Bird**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Extra Terrestrial, **1408**
- Redressement**, m, 3 ans, French Fifteen et Mubashera USA, **1390/**
- Redwillow Imperial**, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Kaldouna, **1398**
- Res Solis**, h, 5 ans, Montmartre et Ravna, **1419/4**
- Revons Encore**, f, 3 ans, Diamond Boy et Never Stop, **1420/4**
- Rhelighonne**, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Rheliga, **1347/5**
- Rhone**, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Lucky Look, **1432/3**
- Rial**, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Palapa GB, **1345/**
- Rifaktor**, f, 5 ans, Protektor GER et Rifapril, **1362/3**
- Rikita De L'Orme**, f, 5 ans, Blue Bresil et Lolita De L'Orme, **1367/3**
- Rim Fire (GB)**, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Catalyst IRE, **1439**
- Rio Salsas**, f, 6 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, **1426/5**
- Risk D'Aimer**, f, 4 ans, No Risk At All et Liberte D'Aimer, **1384/1**
- Riskaya**, f, 3 ans, No Risk At All et Kayanoura, **1355/1**
- Riskman**, h, 5 ans, No Risk At All et Samansonnienne, **1376**
- Roberta Has**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Roll On Has, **1381/2**
- Robin Du Mesnil**, h, 12 ans, Robin Des Pres et Queen Carmont, **1410**
- *Rock Me GER**, f, 4 ans, Sea The Moon GER et Rock 'N' Roll GER, **1391/4**
- Rocky D'Hermeriaie**, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Illumination GB, **1408/4**
- Roi Mage**, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Royale Majesty, **1350/1**
- Ronchette**, f, 3 ans, Manatee GB et Sybilgia GER, **1416/2**
- Rosande**, f, 5 ans, No Risk At All et Nette Rousse, **1406/3**
- Rosario Baron**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Early La Hutte, **1381/4**
- Rosemagic Has**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Formosa Joana Has, **1440/3**
- Rotathir**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Rotti (GB), **1439/**
- Royal Devil**, h, 3 ans, American Devil et Tuseurat, **1393/7**
- Royale Margaux**, f, 3 ans, Doctor Dino et Royale Cazoumaille, **1431/1**
- Ruz Gwenn Ha Du**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Sweetdreams, **1424/4**
- Ruzzini (IRE)**, h, 4 ans, Intello (GER) et Keegsquaw IRE, **1384/**
- Ruzzini (IRE)**, h, 4 ans, Intello (GER) et Keegsquaw IRE, **1427/5**
- Saignon**, h, 5 ans, Balko et Mitja, **1438/**
- Saint Chely**, h, 5 ans, Saint Des Saints et La Saone, **1353/**
- Saint Martin**, h, 4 ans, Martaline GB et Sainte Sophie, **1381/6**
- Saint Patis**, h, 4 ans, Balko et La Loute, **1354/**
- Saint Poursain**, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Ta Solitaire, **1403/5**
- Saint Turgeon**, h, 5 ans, Turgeon USA et Sainte Nono, **1350/4**
- Salut Lulu**, h, 5 ans, Manbolix et Terre Brulee, **1361/**
- Samozo**, h, 3 ans, Samum GER et Vaillante (IRE), **1432/1**
- Sampark**, h, 10 ans, Walk In The Park IRE et Sampaguita, **1394/4**
- Saukanne**, h, 5 ans, Shakespearean IRE et Dayaniguas, **1422/5**
- Saura**, f, 4 ans, Spirit One et Easter Bunny, **1396**
- Scarabi**, h, 8 ans, Vic Toto et Alyssa Song, **1406/4**
- Seigneur Des As**, h, 3 ans, It'S Gino GER et Dallidas, **1393**
- Selma**, f, 3 ans, Camelot GB et Cheveley IRE, **1395/5**
- Serotonine**, f, 3 ans, No Risk At All et Brave D'Honneur, **1440/6**
- Seville**, h, 4 ans, Muhaymin USA et Sylphlike (IRE), **1421/**
- Shawinigan**, h, 4 ans, Kapgarde et Savage River, **1387/5**
- Showly**, h, 3 ans, Spider Flight et Lady Bulle, **1390/**
- Sidelskie**, f, 7 ans, Hannouma (IRE) et Nuri GER, **1385/2**
- Simbolic**, f, 6 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, **1367/5**
- Sinndarose**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Rose D'Avril, **1357**
- Sinnetic**, h, 4 ans, Sinndar IRE et Nijadenn, **1387/2**
- Sir De Larachi**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Kelpera, **1421/5**
- Sirene Gemmoise**, f, 5 ans, No Risk At All et Venise Doree, **1358/2**
- So Happy**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Isocel, **1413/5**
- Solonia**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Elsamoon, **1400/4**
- Soral De Kerzel**, h, 7 ans, Army King et Dixie Swing, **1346/2**
- Sparkling Gem**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Beautiful Gem, **1347/3**
- Special Du Rocher**, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, **1366**
- *Spirit Of The Moon GB**, h, 3 ans, Sea The Moon GER et Casablanca IRE, **1393/**
- Star Lord**, h, 4 ans, No Risk At All et Sacred Music USA, **1439**
- Starlet Du Mesnil**, f, 4 ans, No Risk At All et Scarlett Du Mesnil (IRE), **1392/1**
- *Stony Stream IRE**, h, 7 ans, Watar (IRE) et Chiminee Lamp IRE, **1370/**
- Super Alex**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Super Lina, **1398/1**
- *Sweet Red Wine CZE**, m, 9 ans, Ray Of Light IRE et Salveta CZE, **1290/4**
- Tactique D'Etat**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Terebella, **1344/1**
- Taking Power**, h, 3 ans, Pomellato GER et Taking Haven, **1372/4**
- Tarsamis**, f, 4 ans, Manduro GER et Semiramiss, **1357/1**
- Tayouma**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Mayouta, **1418/1**
- Tcheque King**, m, 3 ans, Montmartre et Kamelie, **1390/**
- Tel Aviv**, h, 5 ans, Nathaniel IRE et Grenade, **1385**
- Tempete Du Moulin**, f, 7 ans, Davidoff GER et Ruaha River, **1290/3**
- Tempete Du Moulin**, f, 7 ans, Davidoff GER et Ruaha River, **1371/**
- Tetris Du Mazet**, h, 3 ans, Blue Canari et Danae De Juilley, **1349/5**
- Texard**, h, 6 ans, Kapgarde et Textuelle, **1386/1**
- Thatsmyseat**, f, 5 ans, Samum GER et Escort'Beauty, **1429/**
- The Core**, f, 4 ans, Manduro GER et Moortown IRE, **1357/2**
- The Golden Boy**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Adjira (IRE), **1376/4**
- The Machine**, m, 3 ans, Kapgarde et Holy Virgin, **1372/1**
- Thrilling**, f, 6 ans, Network GER et Lofte Place, **1394/1**
- Tonnerre De Vie**, f, 3 ans, Zanzibari USA et River Flyer, **1420**
- *Top Rock Talula IRE**, f, 6 ans, Lord Shanakill USA et Spirit Watch IRE, **1346/3**
- *Top Rock Talula IRE**, f, 6 ans, Lord Shanakill USA et Spirit Watch IRE, **1403/**
- Topcity**, m, 3 ans, Elusive City USA et Lady Top, **1393**
- Torontas**, h, 5 ans, Davidoff GER et Secrete Des As, **1412/7**
- Transatlantic**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Aquamerica USA, **1381/3**
- Travelling Boy**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Music Cay GB, **1345/2**
- Travelling Boy**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Music Cay GB, **1439/3**
- Tribalion**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Trice, **1403/**
- Triple Cash**, h, 3 ans, Triple Threat et Starshine GB, **1432/**
- Turfiste**, h, 6 ans, Turgeon USA et Nicknack, **1426/3**
- Tuticolle**, h, 14 ans, East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, **1410**
- Twinkletoes**, f, 4 ans, Kapgarde et Turgotine, **1391**
- *Two Taffs IRE**, h, 11 ans, Flemensfirth USA et Richs Mermaid IRE, **1376/5**
- Ulysse De L'Aunay**, h, 13 ans, Roli Abi et Lady Rosekadrou, **1410/**
- Unbrin De L'Isle**, h, 13 ans, Dom Alco et Gratiene De L'Isle, **1290/2**
- Unbrin De L'Isle**, h, 13 ans, Dom Alco et Gratiene De L'Isle, **1371/3**
- Une Place A Table**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Little Bony, **1388**
- Urbok**, h, 6 ans, Youmzain IRE et Positronique, **1367/**
- Vague Verte**, f, 3 ans, Buck'S Boum et Nee Pour Vaincre, **1375/**
- Vai Vai**, f, 3 ans, Diamond Green et Kobaka (GB), **1413/6**
- Vale Of Tof**, h, 3 ans, Vale Of York IRE et Acroleine, **1395**
- Valenteene**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Turteene, **1430/1**
- Valsys**, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Sys Tivoli, **1408/**
- Vanesse**, f, 9 ans, Vertigineux et Vesolia, **1369/**
- Vasco D'Argos**, h, 12 ans, Great Pretender IRE et Histoire D'Argos, **1359/3**
- Vasco D'Argos**, h, 12 ans, Great Pretender IRE et Histoire D'Argos, **1414/1**
- Vaub Chop**, h, 4 ans, Panis USA et Vaubecourt, **1427/4**
- Vernon Subutex**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Romane Grandchamp, **1434/1**
- Vesroli**, h, 8 ans, Roli Abi et Vesnora, **1417/1**
- Via Dolorosa**, h, 9 ans, Konig Shuffle GER et Millie Hurley, **1351/3**
- Viktor De Bonneau**, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et lasia GR, **1358**
- Villa Bianca**, f, 3 ans, Doctor Dino et Soldiers Fortune, **1347/4**
- Villa Florentine**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Polimere, **1430/**
- Vintaclera**, f, 3 ans, Authorized IRE et Vintage, **1375/4**
- Virgo Celestin**, h, 4 ans, No Risk At All et Brune Virginia, **1387/1**
- Vision D'Anjou**, f, 7 ans, Vision D'Etat et Line Garry, **1385/5**
- Vision De Maitre**, h, 8 ans, Vision D'Etat et Toile De Maitre, **1353/4**
- *Voie Lactee IRE**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Sweet Dreams Baby IRE, **1411/2**
- Voix Du Soir**, h, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Lumiere Du Soir, **1386/5**
- Volkov Jelois**, h, 5 ans, Vol De Nuit GB et Jenne Jelois, **1374/3**
- Volunteers**, h, 5 ans, Blue Bresil et Nantilde, **1429**
- Walfer**, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Sainte Apoline, **1390**
- West Coast**, f, 3 ans, Kapgarde et Larabelle, **1347/1**
- Win On Sunday**, h, 8 ans, Never On Sunday et Go To Win, **1406/6**

Windy Welly, f, 3 ans, Kingsalsa
USA et Broken And Go, **1375/**
Wiskalina, f, 3 ans, No Risk At All et
Wiccalina, **1344/**
Xamaka, h, 12 ans, Brier Creek USA
et Saaria, **1368/4**
Yeiyael, h, 5 ans, Protektor GER et
Citydanse, **1404/1**
Yelahiah, f, 4 ans, Saddex (GB) et
Citydanse, **1400/1**
Zambezi Flow, f, 6 ans, Zambezi Sun
GB et Lady Flow, **1407/3**
Zaporogue, h, 6 ans, No Risk At All
et Caribea, 1412
Zeno, f, 5 ans, Great Pretender IRE et
Miss Talma, 1367
Zinoa, f, 3 ans, Nicaron GER et
Sindara, **1382/3**